LE DEVOIR

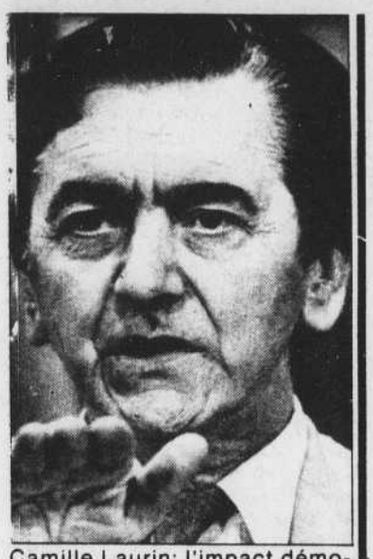
FAIS CE QUE DOIS

35 CENTS

Vol. LXXV — No 87 Montréal, jeudi 12 avril 1984

Côte-Nord - Abitibi - Gaspésie, **45 cents**; Nouveau-Brunswick, **50 cents**; Iles-de-la-Madeleine, **90 cents**

la météo: Ensoleillé. Températures printanières. Max.: 14 Vendredi: ensoleillé. **(détail page 20)**



Camille Laurin: l'impact démographique des interventions.

Le Québec en 2000: moins de 24% de la population

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le poids démographique du Québec dans le Canada continuera de diminuer au cours des prochaines années.

En 1971, la population du Québec représentait 28% de l'ensemble canadien; en 1981, cette proportion était de 26.4%. Elle pourra baisser à moins de 24% en l'an 2000, alors que la population québécoise atteindra 6.8 millions de personnes.

Cette modification n'est que l'une des conséquences de la stagnation de la population, de son vieillissement et de l'augmentation des personnes âgées, ainsi qu'en fait état une étude sur «L'évolution de la population du Québec et ses conséquences». Préparée par le secrétariat au développement social, elle a été rendue publique hier par le ministre responsable, M. Camille Laurin.

Déjà, samedi dernier, LE DEVOIR faisait état d'une autre constatation de cette étude: la diminution constante de la natalité, qui est passée de quatre enfants par femme en 1957 à 1.6 en 1981, soit le taux de fécondité le plus bas de toute l'histoire du Québec. De plus, deux autres phénomènes caractérisent l'évolution démographique du Québec:

- le taux de mortalité diminue: il meurt moins de gens maintenant qu'autrefois, en raison de l'amélioration des conditions de vie et des services de santé;
- le solde migratoire du Québec est négatif: il a perdu plus de 6,000 personnes par année en moyenne depuis 20 ans.

Voir page 12: L'an 2000

Turner souscrit à la fois à la loi 101 et à sa contestation

par Pierre O'Neill

La question des droits linguistiques des minorités continuent de hanter la campagne au leadership de John Turner, qui a déclaré hier, à Montréal, souscrire aux objectifs de la loi 101. Après s'être entretenu avec M. Eric Maldoff, l'aspirant à la succession de M. Trudeau a par ailleurs indiqué qu'il endosse également les objectifs du mouvement Alliance-Québec et qu'il croit que la minorité anglophone du Québec a raison de vouloir contester certains articles de la loi 101 devant les tribunaux.

C'est à l'occasion du lancement au Québec de sa campagne au leadership que M. Turner a été amené à prendre à nouveau position sur la question linguistique. Point culminant de cette première tournée à Montréal, quelque 2,000 partisans ont participé, en soirée, au Reine-Elizabeth, à une gigantesque réception en l'honneur de leur candidat.

Au cours de ce ralliement que les traducteurs avaient baptisé « la plus belle rencontre » (en anglais, on l'avait appelé *Wonderful Wednesday*), M. Turner a principalement traité de la spéficité du Québec et de sa place au sein de la fédération canadienne. Au son des tambours et des trompettes, M. Turner a été bruyamment ovationné depuis son entrée dans la salle jusqu'à son arrivée au podium d'honneur. Il a été suivi sur la scène par 32 députés, dont quatre ministres. L'hommage qu'il a rendu à

Voir page 12: Turner



Dès sa première visite à Montréal dans le cadre de sa campagne au leadership, M. John Turner s'est rendu à la permanence du PLQ, pour un tête-à-tête avec M. Robert Bourassa. Celui-ci a tout de suite tenu à réaffirmer sa neutralité dans les affaires du parti fédéral. (Photolaser CP).

Nicaragua

La CIA met fin au minage des ports

WASHINGTON (AFP) — La Centrale américaine de renseignement (CIA), devant la vague de critiques que soulève son rôle dans le minage des ports nicaraguayens, a interrompu ses opérations et envisagerait de les suspendre définitivement dès la semaine prochaine, ont indiqué, hier, des hauts responsables gouvermentaux américains qui ont requis l'anonymat.

Le Sénat a voté, mardi soir, à une forte majorité, une résolution s'opposant au minage des ports nicaraguayens. Bien qu'elle n'ait pas force de loi, cette résolution, proposée par le sénateur démocrate Edward Kennedy, constitue un net revers pour le gouvernement de M. Ronald Reagan, dont la politique en Amérique centrale semble de plus en plus contestée au Congrès — y compris par les républicains.

Réagissant au vote du Sénat, avait déclaré, mardi soir, lors d'un dîner offert en l'honneur du président dominicain Salvador Jorge Blanco: « Il y a une vague d'hystérie sur cette affaire. Nous ne sommes pas en guerre ».

Le *Washington Post* a indiqué que le minage des ports nicaraguyens avait été approuvé par M. Reagan au mois de février, sur recommandation de M. Robert McFarlane, conseiller pour la sécurité nationale, et du Pentagone, malgré des réticences du secrétaire d'État George Schultz.

Le minage des ports du Nicaragua à l'initiative de la CIA n'est qu'un aspect d'un plan plus global de « harcèlement » du régime sandiniste approuvé par le président Ronald Reagan, a affirmé le *Washington Post* dans son édition d'hier.

« Tel qu'il a été présenté au président, ce plan était avant tout destiné à harceler les sandinistes » et « n'était pas centré sur le minage des ports », indique un responsable cité par le journal. Il vise, selon les mêmes sources, à « paralyser l'économie du Nicaragua et à entraver l'assistance du régime sandiniste à la guérilla salvadorienne ».

Le plan global prévoit notamment un accroissement des effectifs de la guérilla antisandiniste financée par Washington, qui passeraient de 15,000 à 18,000 hommes, et une « réorientation de son action donnant la priorité aux attaques de centrales électriques, de ponts et de cibles économiques », indique encore le quotidien américain.

Le minage des ports, qui a fait l'objet d'une plainte du Nicaragua devant la Cour internationale de justice de La Haye (dont Washington a décidé de ne pas reconnaître l'autorité sur la question pendant une période de deux ans), a suscité l'inquiétude des alliés de États-Unis.

À Luxembourg, les ministres des Affaires étrangères des dix pays de la Communauté européenne ont ex-

Voir page 12: La CIA

MacEachen se contente de condamner l'opération

TEGUCIGALPA (d'après AP, AFP et PC) — Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, a condamné mercredi le minage des ports du Nicaragua par les États-Unis, mais il a répété du même souffle que le Canada n'entend pas participer à l'éventuelle opération de déminage des ports, un projet avancé par le gouvernement de France.

Le ministre MacEachen a fait cette déclaration au cours d'une conférence de presse à son arrivée, hier, au Honduras où il doit s'entretenir pendant trois jours avec les dirigeants du pays, dans le cadre de la

Voir page 12: MacEachen

Un succès pour le «chirurgien en gants de boxe»

HOUSTON (d'après AFP et AP) — La « chirurgie en gants de boxe » pratiquée par les astronautes George Nelson et James Van Hoften sur le satellite *Solar Max* paraît avoir été couronnée de succès et un optimisme prudent régnait hier soir à la NASA.

« Le *Solar Max* semble être en bonne santé », a déclaré à l'AFP M. Charles Redman, l'un des porte-parole du Centre de contrôle spatial de Houston (Texas).

Le satellite d'observation du Soleil, que Nelson et Van Hoften ont « bricolé » pendant plusieurs heures hier, a ensuite été sorti de la soute de *Challenger* et se trouve maintenant au bout du bras articulé de la navette. S'il se confirme que tout marche bien, il sera redéployé dans l'espace jeudi à 3 h 26, a précisé la NASA.

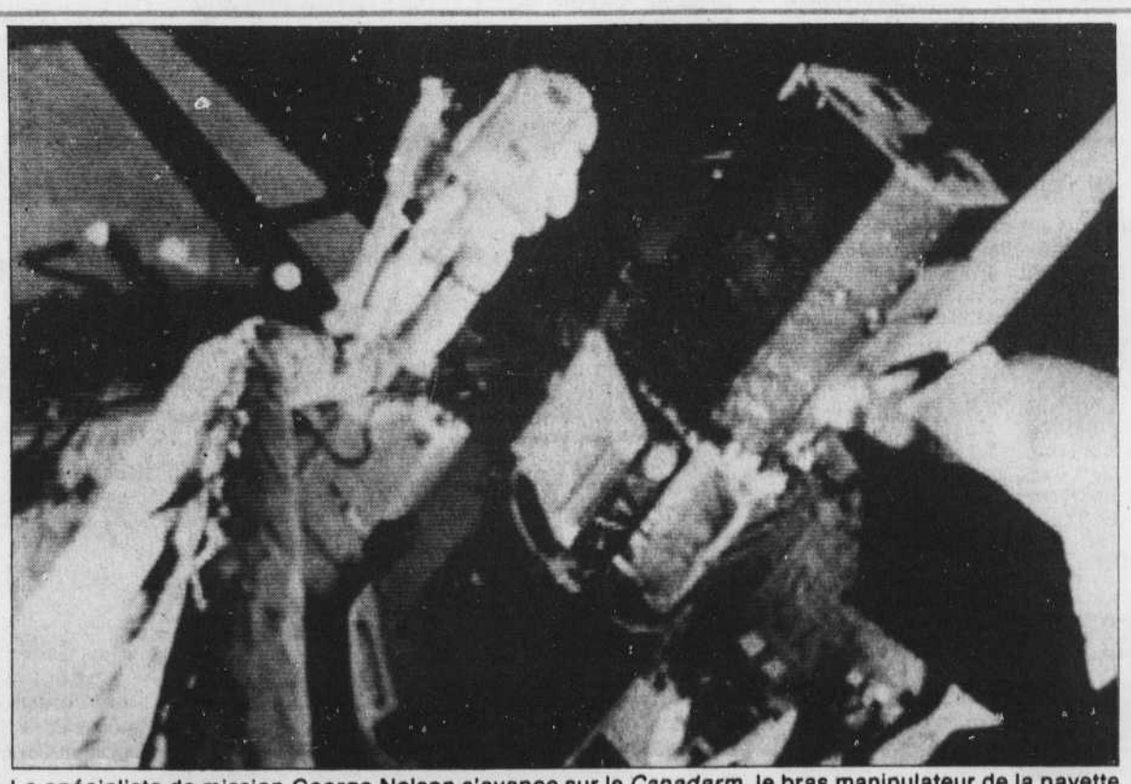
Les centres de Houston et de Goddard, dans la banlieue de Washington, continuaient hier soir à tester le *Solar Max* pour déterminer si cette première tentative de réparation *in situ* d'un satellite est bien une réussite.

Dès 14 heures, pourtant, Houston annonçait que le boîtier d'instruments servant au pointage du satellite vers le Soleil marchait correctement.

Cette pièce est l'une des deux changées hier par les deux « mécanos de l'espace ».

Les deux astronautes, qui avaient revêtu leur scaphandre, se sont relayés pour effectuer les réparations, commentant avec humour les difficultés de leur tâche: « C'est comme s'il fallait opérer avec des gants de boxe ». Une sorte de petite grue les

Voir page 12: Un succès



Le spécialiste de mission George Nelson s'avance sur le *Canadarm*, le bras manipulateur de la navette *Challenger*, pour vérifier de plus près l'état du satellite *Solar Max*, après l'opération de «bricolage» dont il a été l'objet hier. (Photolaser AP)

LE DEVOIR ... À LOISIR

Paris dans le «trou»

Pour un critique en aménagement du *New York Times*, c'est Paris qui produit la pire architecture moderne au monde. Jean-Claude Marsan rappelle justement deux erreurs d'urbanisme commises ces dernières années dans la métropole française: d'abord le déménagement du vénérable marché des Halles, qui était «le ventre de Paris» depuis le 12e siècle; puis, la transformation du site original en un centre socio-récréatif dont l'embouchure est un entonnoir donnant sur une place publique au fond du «trou», sorte d'«agora» à l'envers. **Page 13**

L'oeil Lemieux

Nathalie Petrowski a rencontré Michel Lemieux (*L'oeil rechargeable*): elle constate qu'il n'est ni un mutant, ni un extra-terrestre, mais peut-être le Robert Charlebois des «temps modernes», sorti d'un *bunker* de Longueuil où l'a à peine effleuré le nationalisme auquel s'abreuvaient ses congénères artistes, pourtant pas si aînés que ça. **Page 13**

À la ville et à la plage

Gérard-Marie Boivin a revisité Amsterdam après dix ans. Il en rapporte un texte impressionniste sur cette ville où se côtoient le puritanisme le plus aride et l'individualisme le plus tolérant. Monique Nuytemans, elle, parle de Scheveningen, première station balnéaire sur la mer du Nord, en banlieue de La Haye, et de son admirable *kur haus*. **Pages 14 et 15**

au sommaire

La coopération avant tout

Le premier ministre René Lévesque ne veut pas négliger les aspects pédagogiques du choix d'un micro-ordinateur scolaire, mais il insiste sur la priorité de la coopération avec la France. Son voyage en Europe, cette semaine, entraîne justement le report de plusieurs décisions majeures du cabinet. **Page 2**

Un livre difficile

L'exercice était plus compliqué que prévu, admet le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, dont le livre blanc sur la fiscalité, promis pour Noël puis avant Pâques, ne sera pas encore là pour la Trinité. Le ministre en reporte maintenant la publication à une date indéterminée. **Page 6**

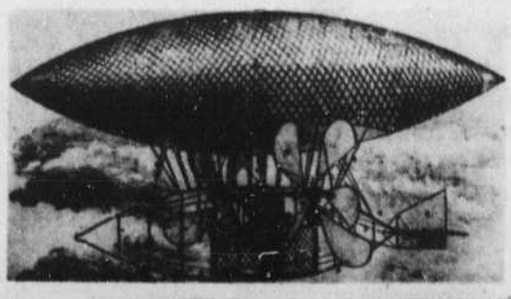


Le Pichalette
restaurant français
Déjeuners d'affaires
11 h 30 à 14 h 30
de $5.00 à $9.00
1020 rue St-Denis, Mtl. 843-8502
Stationnement privé et gratuit Champs de Mars
Ouvert le soir de 17 h 30 à 23 h

IL Y A TOUJOURS UNE PREMIÈRE FOIS !

ROBERT PRÉVOST

ÉPHÉMÉRIDES DES PREMIERS ÉVÉNEMENTS QUÉBÉCOIS



Stanké

La date des élections partielles sera connue peu après Pâques

Le voyage de Lévesque en Europe retarde plusieurs décisions

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Le départ, ce soir, pour un court voyage en France et en Grande-Bretagne du premier ministre René Lévesque, ainsi que les vacances pascales, reportent à la fin d'avril plusieurs décisions gouvernementales: la date des élections partielles, la décision de supprimer ou non le péage sur les autoroutes, l'ajustement de la loi 43 touchant les travailleurs à pourboires, le contenu du livre blanc sur la fiscalité.

Lors d'une conférence de presse, hier après-midi, le premier ministre a précisé que la date des élections partielles serait «annoncée assez vite après Pâques» à cause des délais de convocation. Actuellement, trois comtés sont vacants: Marie-Victorin, Sauvé et Marguerite-Bourgeoys, après la démission de MM. Pierre Marois, Jacques-Yvan Morin et Fernand Lalonde.

Il n'y aura pas de conseil des ministres d'ici le mercredi 25 avril, c'est-à-dire dans le semaine suivant Pâques. La décision concernant le péage des autoroutes a été évoquée au conseil des ministres d'hier mais la décision ne serait prise qu'après Pâques.

De même, les problèmes d'application de la loi 43 et son éventuelle modification, qui ont été évoqués lors des derniers conseils des ministres, ne seront à l'ordre du jour qu'après Pâques. Quant au livre blanc sur la fiscalité, il sera soumis au conseil des ministres après Pâques pour être publié «le plus rapidement possible», selon M. Lévesque. Pour le premier ministre, le budget pourrait être déposé en mai ou même en juin, comme cela a déjà été fait: il n'y a pas panique en la demeure.

Dans son exposé préliminaire, M. Lévesque n'a abordé que deux questions: son voyage en France et en Grande-Bretagne et le dossier de la commande des micro-ordinateurs scolaires (cf. article page ..).

En France, le premier ministre sera reçu dans la ville de Saint-Malo, pour le lancement des fêtes 1534-1984 célébrant la découverte du Canada par Jacques Cartier. Samedi et dimanche, M. Lévesque participera à plusieurs festivités et notamment au départ des grands voiliers et à l'inauguration de la place du Québec.

Au cours de son voyage, il rencontrera en privé le premier ministre



M. René Lévesque en conférence de presse, hier. (Photolaser CP)

français, M. Pierre Mauroy: aucun dossier particulier n'est à l'ordre du jour et aucune déclaration ne devrait être faite à la sortie. On se souvient que, lors de son dernier voyage en France, en décembre dernier, au sortir d'une rencontre privée avec M. Mauroy, M. Lévesque annonçait, à la surprise générale, le choix du consortium Comterm-Matra pour fournir les micro-ordinateurs scolaires. Cette décision alimente depuis plusieurs mois les questions de l'opposition officielle et les interrogations de plusieurs intervenants.

À Londres, M. Lévesque rencontrera les milieux d'affaires: il participera à un déjeuner-causerie organisé par la *Canada United Kingdom Chamber of Commerce* et il assistera à une réception offerte par la délégation du Québec aux représentants du monde des affaires. Hier, M. Lévesque a rappelé que le Royaume-Uni demeure le plus important client du Québec, après les États-Unis et le Canada.

M. Lévesque prendra ensuite une semaine de vacances à Paris, avec sa femme, Mme Corinne Côté, cinq ans exactement après leur voyage de noces, lui aussi dans la Ville-Lumière.

Interrogé par les journalistes, hier, M. Lévesque a donné des précisions sur le manifeste sur la souveraineté et sur la possibilité de créer une commission québécoise parallèle à la commission canadienne Macdonald. Dans le cas de cette commission, dont l'idée a été sérieusement travaillée, «la seule décision jusqu'ici a été de ne pas prendre de décision», car «il y a du pour et du contre» à lancer actuellement cette commission similaire à la commission Tremblay (qui a fait le pendant à la commission Lowell-Sirois). Cette idée d'une commission québécoise est «pour l'instant et jusqu'à nouvel ordre tablettée».

Quant au manifeste sur l'option du Parti québécois, ce sera une proposition de l'exécutif du PQ lors du congrès national de juin, même s'il s'agit d'un travail conjoint parti-gouvernement.

Au sujet de la loi C-3, récemment adoptée par le Parlement canadien et actuellement à l'étude au Sénat, M. Lévesque a déclaré que le Québec ne laisserait pas tomber le sujet «aux implications suffisamment sérieuses», mais que les ententes actuelles dans le domaine de la santé prévalent jusqu'en 1986, «ce qui laisse le temps d'évaluer tout cela».

Interrogé sur l'éventuel retrait de la loi 111, qui obligeait les retour au travail des enseignants, en février 1983, retrait qu'a recommandé le Bureau international du travail, M. Lévesque aimerait que ce soit chose faite avant le 23 juin. «En principe, tout le monde est d'accord qu'il faut s'en débarrasser un jour (maintenant qu'il a servi) . . . Je vais voir où l'on en est», a promis M. Lévesque.

Invité plusieurs fois à faire un pronostic dans le combat fratricide que vont se livrer les équipes du Canadiens et des Nordiques pour décrocher la coupe Stanley, M. Lévesque a refusé de se prononcer, même s'il reconnaît avoir déjà fait part «d'un certain sentiment affectif en ce qui concerne les Nordiques». En blaguant, il a lancé qu'il miserait plutôt sur Drummondville . . .

Enfin, M. Lévesque a démenti qu'il ait déchiré une caricature d'Aislin le représentant déguisé en Boy George, lors de sa visite à l'usine General Motors de Sainte-Thérèse. M. Lévesque a nié qu'il ait eu lui-même un geste d'indignation: il se serait contenté de décoller la caricature pour l'observer de plus près. À cette occasion,il a dévoilé un secret qu'aucun de ses biographes n'avait révélé jusqu'ici: comme plusieurs Québécois, il est myope d'un oeil et presbyte de l'autre, ce qui lui évite de porter des lunettes, mais ce qui le soumet à une certaine gymnastique visuelle . . .

Micro-ordinateurs: la coopération avec la France demeure prioritaire

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Même s'il refuse de négliger les objectifs pédagogiques et économiques liés à la commande de micro-ordinateurs scolaires, le premier ministre, M. René Lévesque, insiste sur la nécessité de faire front commun avec les francophones dans le domaine technologique, et donc avec la France dans le cas précis des micro-ordinateurs.

«Notre objectif est une coopération continue et approfondie sur ce front technologique avec des partenaires francophones, a déclaré hier M. Lévesque. Ce qu'on a choisi de faire, c'est de miser sur une expansion continue de la coopération franco-québécoise en l'orientant vers de nouveaux créneaux. Et il se trouve que la technologie occupe de plus en plus de place comme partout dans le monde», a-t-il ajouté.

Le premier ministre a refusé de se prononcer sur la décision que prendra le gouvernement à la mi-mai, dans l'hypothèse où le micro-ordinateur franco-québécois *Axel-20*, de la compagnie Comterm-Matra, ne satisferait pas les tests menés par le ministère de l'Éducation.

M. Lévesque avait convoqué une conférence de presse, hier, à la veille de son départ pour l'Europe. D'entrée de jeu, il a précisé sa position dans ce «dossier franco-québécois qui rebondit dans une confusion qui s'accentue depuis une couple de semaines»: les micro-ordinateurs.

«Il faut absolument qu'on puisse faire partie d'un bassin (marché) plus grand, parce que l'autarcie culturelle ou intellectuelle pour un groupe de 6.5 millions (de personnes), ce n'est pas possible», a ajouté M. Lévesque. À ses yeux, il faut non seulement s'assurer d'une compatibilité technique des appareils avec les normes nord-américaines, mais une compatibilité avec le monde francophone, «pour qu'on s'ouvre — dans ce domaine comme dans d'autres — sur un bassin qui va nous enrichir intellectuellement et culturellement, et non pas nous appauvrir».

Ainsi, dans le choix de la firme Comterm-Matra, en décembre dernier, le développement d'une technologie francophone dans le secteur des micro-ordinateurs, et donc le développement parallèle d'une industrie francophone du logiciel, a été déterminant. M. Lévesque a fait allusion, hier, au projet d'une entente-cadre de coopération économique entre la France et le Québec, sujet abordé lors de la rencontre des premiers ministres en juin 1983.

M. Lévesque a déclaré avoir choisi «de bonne foi» Comterm-Matra comme interlocuteur unique. Il a beaucoup insisté sur l'aspect «développement» de la procédure suivie par le gouvernement. Au lieu de recourir à des appels d'offre traditionnels, le gouvernement a décidé de demander des propositions à des firmes d'informatique pour un modèle de micro-ordinateur alors inexistant.

M. Lévesque justifie cette décision de recourir à «l'achat-développement», d'une part, par le domaine technologique en continuelle évolution, d'autre part par la volonté de satisfaire simultanément trois objectifs. Selon M. Lévesque, les objectifs du gouvernement sont demeurés les mêmes depuis juin 1983: doter les écoles de micro-ordinateurs à usage pédagogique; maximiser les retombées économiques au Québec; privilégier, si possible, la coopération franco-québécoise.

Selon M. Lévesque, l'intervention sur la place publique de nombreux intervenants au dossier des micro-ordinateurs nuit à la bonne marche du dossier, accentue la confusion et pourrait même compromettre les résultats. Pour illustrer son propos, M. Lévesque donne deux exemples. Ainsi, l'implantation de Pechiney à Bécancour a pris quatre ans à se concrétiser, avec des problèmes tout au long du cheminement du dossier: «Cela a été en suspens quasiment jusqu'à la dernière minute sur tel point et sur tel autre point, sauf que c'était moins visible», précise M. Lévesque.

De même, la renégociation du bail d'Alcan pour les chutes Péribonka, qui s'est traduite par le dépôt d'un projet de loi, hier, et par l'installation prochaine d'une nouvelle aluminerie à Laterrière, a été compliquée. «S'il y avait eu cinq ou six intervenants sans arrêt sur la place publique pour dire: «Voici ce qui se passe; voici ce qui doit se passer; voici ce qui ne se passe pas . . .», on n'aurait probablement pas abouti», a commenté le premier ministre. À ses yeux, il semble donc dangereux de commenter quotidiennement le cheminement d'un dossier économique «avant que ce ne soit attaché». Car «ce qui compte, après tout, c'est le résultat».

Selon M. Lévesque, «comment s'étonner que les choses paraissent laborieuses» dans le cas de la commande de micro-ordinateurs, dans un domaine technologique en continuelle évolution, avec une concurrence acharnée et une multiplicité d'intervenants.

Enfin, le premier ministre renvoie à son ministre de l'Éducation lorsqu'on l'interroge sur les avis juridiques demandés par le gouvernement pour mesurer la portée de son accord sur la proposition de Comterm-Matra en décembre dernier. Il ne sait pas à quelle date ont été demandés ces avis juridiques, dont il a parlé le premier dans une réponse à l'Assemblée nationale.

VENEZ JOUER DEHORS

Kino-Québec

Loi 40: Bérubé prévoit un certain «étapisme»

Le ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé, entend proposer une nouvelle version du projet de loi 40 qui va maintenir les mêmes objectifs mais permettre aux communautés locales de les atteindre par étape.

Il a, en effet, déclaré, avant-hier à l'Assemblée nationale, que le projet de loi «comportera les mêmes visées que le précédent: des cellules plus humaines, plus responsables, plus communautaires, c'est-à-dire une école plus autonome et des parents davantages impliqués».

Pour que, toutefois, ces objectifs deviennent «plus souhaitables pour l'ensemble des intéressés, le projet favorisera un cadre évolutif ménageant des rythmes d'implantation et des plages d'expérimentation respectueux des contraintes propres aux collectivités locales».

M. Bérubé a indiqué que des «contacts ont été faits et des démarches entreprises afin de dégager les consensus possibles. Pour donner libre cours à la créativité, il faut refuser l'uniformité: les rigidités qui affectent toute organisation sociale doivent demeurer objet de méfiance, pour que l'imagination puisse s'exprimer librement, sans contrainte».

Il entend, a-t-il conclu, s'inspirer de cette ligne de conduite jusqu'à la sanction législative du projet de loi 40.

Mulroney ne récusera pas Bud Sherman

OTTAWA (PC) — Le chef conservateur, M. Brian Mulroney, a rejeté, hier, les suggestions qu'on lui a faites de répudier M. Bud Sherman, à cause de sa prise de position à l'égard des droits du français au Manitoba. En fait, a indiqué M. Mulroney, l'attitude de M. Sherman diffère bien peu de celle du candidat à l'investiture libérale, M. John Turner.

M. Sherman, qui a été un des chefs de file de l'opposition au projet du gouvernement manitobain d'élargir les droits du français dans cette province, est en lice comme candidat conservateur dans la circonscription de Winnipeg-Fort Garry aux prochaines élections. Or, s'il est choisi, il devra affronter le ministre des Transports, M. Lloyd Axworthy, député libéral de ce comté.

C'est M. Axworthy qui avait averti M. Mulroney qu'il devait refuser M. Sherman dans les rangs de son parti, à cause de sa position tout à fait opposée sur les droits du français. Et il avait rappelé que, placé dans une situation semblable en 1974, le chef conservateur du temps, M. Robert Stanfield, avait écarté le maire de Moncton, M. Leonard Jones, qui voulait se porter candidat, parce qu'il était contre le bilinguisme.

M. Mulroney a reconnu qu'il n'était pas entièrement d'accord avec M. Sherman.

«M. Axworthy ne devrait pas, en fait, permettre à M. John Turner de se présenter à la direction du parti, parce que sa position a déjà été semblable à celle que défendait M. Sherman», a déclaré le chef conservateur.

guérin l'éditeur qui édite

Arc-en-ciel Mathématique
Raymond Paquet
Hilaire des Lauriers

En vente dans toutes les librairies



guérin, éditeur limitée
4501 Drôlet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514)842-3481

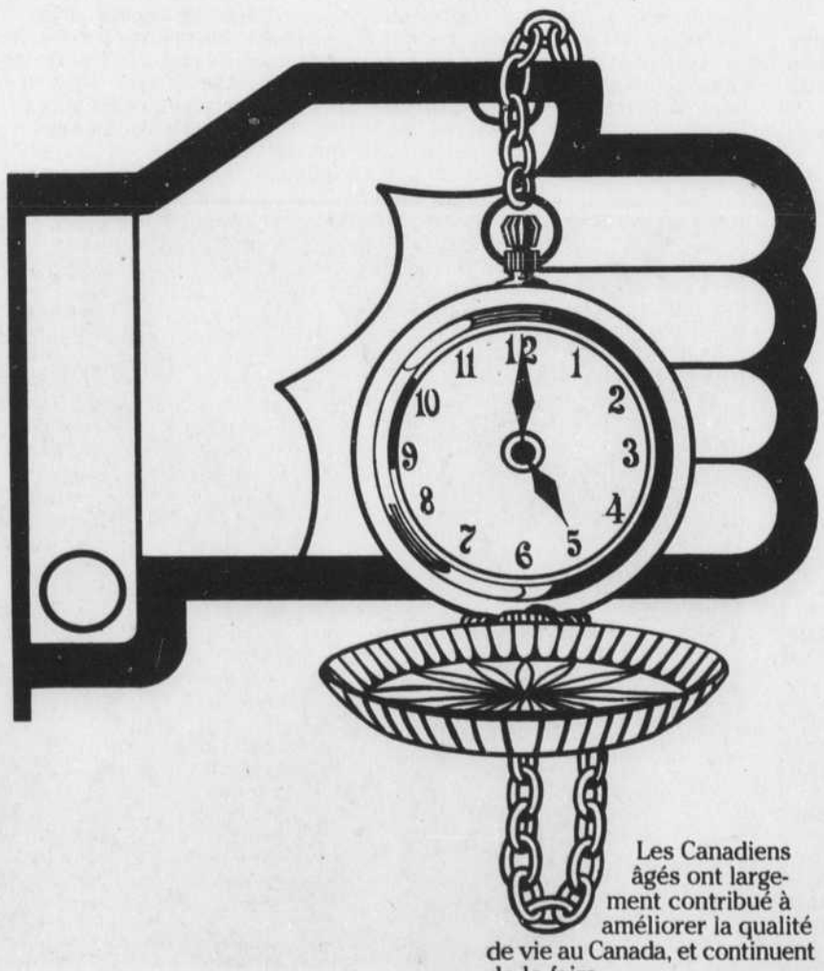
Guide méthodologique et corrigé
ISBN-2-7601-1002-8
293 pages — **27,95$**

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

Si vous êtes pensionné,

le budget 84 vous concerne



Les Canadiens âgés ont largement contribué à améliorer la qualité de vie au Canada, et continuent de le faire.

Le budget 84 comprend des mesures qui améliorent la sécurité économique des personnes âgées et permettent à tous les Canadiens d'augmenter leurs épargnes en vue de se constituer une pension de retraite confortable.

Hausse du supplément de revenu garanti.
Le supplément de revenu garanti pour les pensionnés qui vivent seuls sera augmenté de 50$ par mois en 1984.

Aide fiscale à l'épargne-retraite.
Le nouveau plafond de cotisation déductible pour le REÉR sera de 18% des gains à concurrence de 10 000$ en 1985. Cette limite passera à 15 500$ pour tous les régimes de pension d'ici 1988.

Possibilité de reporter les droits de déduction non utilisés.
Les contribuables qui n'auront pas utilisé leurs droits de déduction pour des contributions à un REÉR pourront les reporter sur une autre année quand ils le jugeront plus profitable.

Ces mesures et plusieurs autres contenues dans le budget 84 augmenteront de façon substantielle la sécurité économique des Canadiens à la retraite.

Le gouvernement du Canada a besoin de l'aide de tous les Canadiens, y compris les personnes âgées, pour bâtir l'avenir.

Renseignez-vous.

Finances Canada — Finance Canada

Vous pouvez obtenir des dépliants qui vous expliqueront clairement et simplement les diverses applications du budget 84 en envoyant le bon ci-dessous.

Poster à: Budget 84, Ministère des Finances
160, rue Elgin, Ottawa, Ontario K1A 0G5
090-4

Je désire recevoir le ou les dépliants suivants:
Le budget et
☐ les femmes ☐ les contribuables ☐ les agriculteurs
☐ les pensions ☐ la petite entreprise
☐ les propriétaires et acheteurs de maisons ☐ la participation aux bénéfices

Nom_____
Adresse_____
Code postal_____

Canada

BUDGET 84

Partenaires pour assurer la croissance.

Un nouveau ministre des affaires municipales, une nouvelle attitude des villes

L'UMQ invite Québec à un « pari de confiance »

par Alain Duhamel

Après deux années au cours desquelles les rapports entre le monde municipal québécois et le ministère des Affaires municipales se sont continuellement détériorés, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) invite le gouvernement québécois à réaliser avec elle un pari de confiance.

« L'UMQ est prête à s'engager à faire le pari de la confiance » affirme le maire de Jonquière, M. Francis Dufour, président de l'UMQ, au cours d'un entretien au DEVOIR. Le changement d'attitude constraste avec le climat de confrontation qui dominait les rapports l'hiver dernier au moment où l'Assemblée nationale débattait du projet de loi 38 sur les subventions du gouvernement canadien aux administrations municipales.

L'Assemblée nationale n'a pas adopté ce projet de loi avant la fin de l'année dernière, comme le craignait l'UMQ, mais il demeure à son feuilleton. Depuis les gouvernements du Québec et du Canada ont convenu d'un protocole d'entente. « Nous attendons. J'espère que le ministre va nous annoncer quelque chose ».

M. Alain Marcoux, nouveau ministre des Affaires municipales en remplacement de M. Jacques Léonard, est l'un des conférenciers invités au congrès annuel de l'UMQ qui débute aujourd'hui même à Montréal. Le congrès, placé sous le thème *La municipalité: le gouvernement à portée de la main*, se propose, entre autres choses, de faire le bilan des grandes réformes entreprises depuis quatre ans.

La nomination d'un nouveau titulaire aux affaires municipales et l'attitude nouvelle notée dans les entretiens que l'UMQ a eus avec lui depuis, incitent M. Dufour à l'optimisme. « Il y a vraiment une ouverture d'esprit, note-t-il. Il n'y a vraiment rien que l'on ne puisse discuter et c'est très important. »

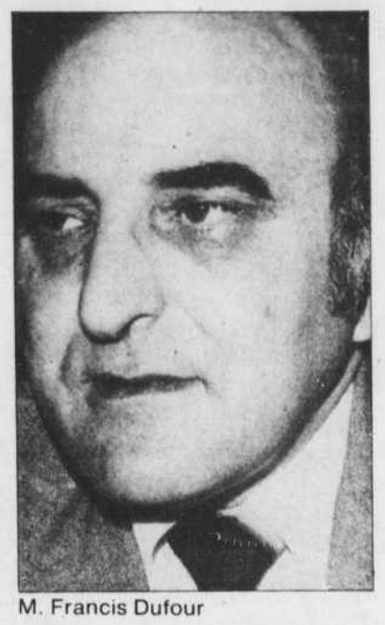
« Dans le passé, nous avons prouvé que nous pouvions travailler ensemble. Nous souhaiterions être traités en partenaires (...) Nous ne sommes pas là pour élire ou pour battre des gouvernements. Un élu municipal est d'abord et avant tout un élu municipal. Il n'y a pas d'ambiguité là-dessus. »

Depuis 1978, plusieurs lois importantes (protection du territoire agricole, aménagement et urbanisme, fiscalité municipale, démocratie municipale, protection de l'environnement, etc.) ont modifié le rôle et la qualité des administrations municipales québécoises. On estime à une quarantaine le nombre d'organismes qui interviennent d'une façon ou d'une autre dans la vie municipale, sans compter la quinzaine de ministères dont l'activité interfère parfois dans le champ d'activité des administrationbs municipales. En outre, le gouvernement québécois, le ministre des Affaires municipales et la Commission municipale ont quelque 900 attributions spécifiques dans les lois relatives à des autorisations d'agir ou à des nominations. On a renoncé depuis longtemps à compter les milliers de pages de règlements et d'amendements auxdits règlements découlant des lois de l'Assemblée nationale.

« La règlementation grossit, toujours au profit du fonctionnarisme. Nous ne pourrons pas continuellement décider par décrets et par règlements. Il faut que les lois cheminent... »

L'autonomie municipale et le projet encore imprécis de décentralisation du gouvernement québécois demeureront en fond de scène des rapports à venir entre l'UMQ et le ministère des Affaires municipales. L'UMQ constate qu'il y a loin entre le discours sur la valorisation du pouvoir municipal et le geste.

Le gouvernement québécois ne décentralise pas, ce qui signifie aux yeux de l'UMQ un transfert de pouvoir avec moyens fiscaux assortis, mais se déleste de tâches et de responsabilités, habituellement accompagnées d'une facture bien réelle. Les règlements tendent à remettre en cause le principe d'autonomie municipale affirmé dans les lois et dans les discours tandis que la tendance à la régionalisation, toute au profit de la municipalité régionale de comté, restreint encore plus les pouvoirs et



M. Francis Dufour

l'initiative des administrations locales.

« Le pire, nous dit M. Dufour, c'est qu'ils le font probablement de bonne foi. C'est une question d'attitude ». Avant que ne se poursuivent les grandes réformes engagées depuis quelques années, il faudra sans doute prendre le temps de changer les habitudes administratives et l'état d'esprit de l'appareil bureaucratique.

« Le projet de loi 38 aura au moins servi à quelque chose: il a contribué à la solidarisation du monde municipal. Il a au moins prouvé que, lorsque le monde municipal se solidarisait, il pouvait faire bouger les politiques. »

M. Dufour termine à ce congrès son deuxième et dernier mandat à la présidence de l'UMQ. Parmi les dossiers importants que son successeur devra mener à terme se trouve celui de l'unification du monde municipal. L'UMQ réunit les villes du Québec et l'Union des municipalités régionales de comtés, l'ancienne union des conseils de comté, les petites municipalités (5,000 habitants et moins). Les rapports entre les deux unions demeurent difficiles, surtout depuis que l'ancienne UCCQ se présente comme le porte-parole des MRC. L'UMQ compte 16 MRC parmi ses membres. « Cela complique l'existance. Au fond, nous parlons le même langage, mais les attitudes sont tout à fait divergentes ». On a pu le constater au moment du débat sur le projet de loi 38 lorsque l'Union des MRC a tenté de reprendre les pourparlers avec le gouvernement québécois au moment où l'UMQ s'y refusait.

Les démolisseurs ont le dernier mot

par Angèle Dagenais

Les 300 citoyens du district Jeanne-Mance qui ont exprimé dernièrement par deux pétitions à la Ville de Montréal leur souhait de conserver l'école Devonshire ont vu tous leurs espoirs s'envoler en bruit et en poussière alors que les grues commençaient tôt hier matin leur oeuvre de démolition.

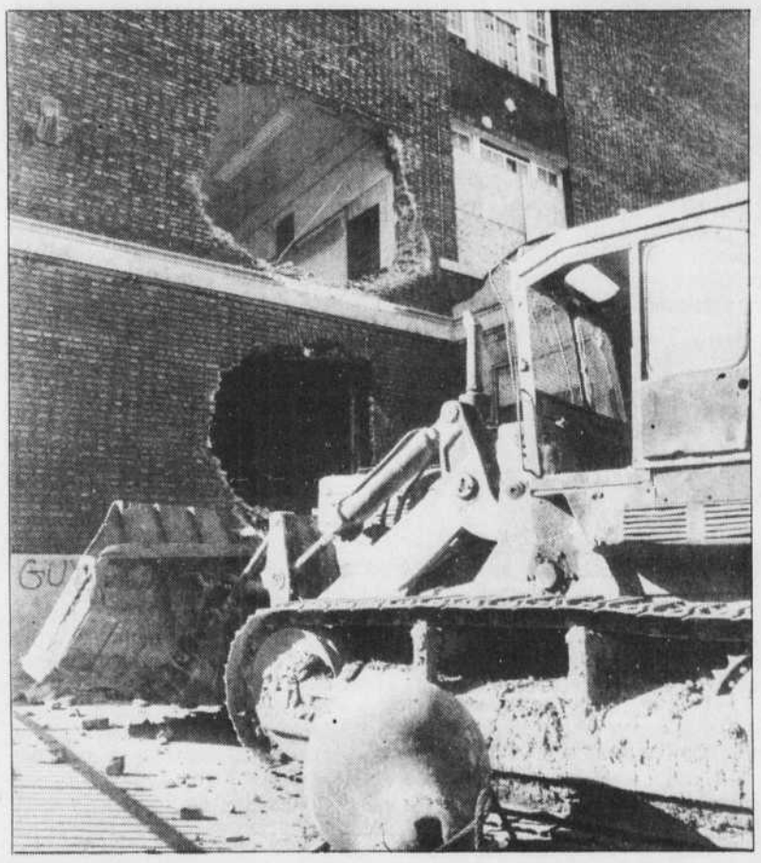
Dès midi, deux immenses trous défiguraient déjà cet imposant bâtiment désaffecté de quatre étages en brique rouge situé entre les rues Clark et Sewell au nord de l'Avenue des Pins. Il devrait être complètement rasé d'ici trois semaines selon le directeur du service des Travaux publics de la Ville, M. Richard Vanier. La démolition coûtera $78,200 à la Ville de Montréal.

Le conseiller du district Jeanne-Mance, M. Michel Prescott (RCM), n'aura donc pas eu le temps de sensibiliser ses pairs du Conseil de ville de Montréal (qui se réunit lundi prochain) à l'idée de surseoir à la démolition de l'école Devonshire pour étudier diverses modalités de recyclage de ce bâtiment.

Pour M. Richard LaSalle, directeur de la Société de développement de Montréal (Sodemont), société para-municipale qui a acquis ce terrain de la Ville l'automne dernier $21,000 pour y construire 21 unités de logement, l'intention de démolir l'école était déjà inscrite dans l'acte de vente. « On a acquis un terrain sur lequel se trouve une vieille école non-recyclable; il était entendu dans le contrat de vente qu'elle serait démolie et que le service des Travaux publics se chargerait de faire exécuter les travaux par le plus bas soumissionnaire ».

M. La Salle possède un rapport du service de l'Urbanisme de la Ville, daté du 11 septembre 1981, qui recommande de démolir l'école Devonshire pour libérer le terrain en vue d'y ériger du logement neuf et d'agrandir le petit parc adjacent. M. La Salle précise avoir fait faire une étude pour contre-vérifier si le bâtiment était transformable qui conclut par la négative. L'école n'aurait pu contenir que 50 logements et ses abords n'auraient pu assurer un nombre suffisant de places de stationnement pour les nouveaux résidents.

M. LaSalle tient à préciser que les décisions de la Ville « ne sont pas prises à la légère ». La construction des triplex de $60,000 à $70,000 devrait commencer dès l'achèvement de la démolition, ajoute-t-il. La surface du petit parc sera doublée et, « selon la coutume », redonné à la Ville.



Dans quelques jours, l'école Devonshire dont la Ville de Montréal a ordonné la démolition hier, contre le voeu des citoyens, ne sera qu'un amas de briques et de poussière. Cette immense structure n'est apparemment pas recyclable, prétendent les autorités de la Ville.
(Photo Jacques Grenier)

Niemec sera déporté dès que sa santé le permettra

MONTREAL (PC) — Une représentante du ministère fédéral de l'Immigration a fait savoir, mercredi, que le Polonais Jan Niemiec « sera déporté aussitôt que les médecins jugeront qu'il sera en mesure de faire le voyage ».

Cette déclaration de Mme Raymonde Bellerive faisait suite à un refus de la division des appels de la Cour fédérale d'entendre à nouveau cet homme de 49 ans, déjà condamné à la déportation.

« Il ne reste plus que la Cour suprême du Canada, mais rien n'est encore décidé à ce sujet », a commenté son avocat, Me Julius Grey.

Les trois juges de la Cour fédérale se sont consultés à peine une minute avant de rejeter la demande de Niemiec et ils n'ont fourni aucune raison pour le faire.

Me Grey avait soutenu que l'imposition de la loi martiale en Pologne constituait un élément nouveau qui justifiait une nouvelle audience pour l'obtention du statut de réfugié politique.

Niemiec craint d'être emprisonné à son retour en Pologne.

C'est pourquoi il a tenté de se suicider en avalant des morceaux de métal et en faisant la grève de la faim.

Mais un juge de la Cour supérieure a autorisé l'hôpital Notre-Dame à le nourrir de force et à pratiquer une intervention chirurgicale pour retirer les morceaux de métal de son corps.

Les motos et les vélos ont fait 206 victimes au Québec l'an dernier

Les véhicules à deux roues (motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes) ont fait 206 victimes au Québec l'été dernier, 54 de plus que lors de l'été précédent.

À l'approche de cette saison meurtrière, la Régie de l'assurance automobile du Québec a lancé hier une semaine d'animation en sécurité routière à l'intention de tous les usagers de la route, les piétons compris, sous le thème «Entre nous, la route, ça se partage».

Cette campagne d'animation ne durera pas qu'une semaine: elle s'étalera sur une période de trois ans, par le biais de plusieurs campagnes publicitaires.

La première de ces campagnes, qui débutera la semaine prochaine, cherchera à faire comprendre aux automobilistes que les motocyclettes ont aussi droit à leur place sur la chaussée. Préoccupé du nombre croissant d'accidents de moto, le gouvernement a décidé d'accorder priorité au dossier de la sécurité des motocyclistes.

L'été dernier, 163 motocyclistes ont péri au Québec sur leurs engins chromés, une augmentation de 33% par rapport à l'été précédent. Le nombre de blessés graves dans des accidents de moto l'été dernier au Québec se chiffrait par 1,238, une augmentation de 32% par rapport à l'été de 1982, et plus de 5,000 motocyclistes ont subi des blessures légères dans des accidents, une hausse de 25%.

Les chiffres sont éloquents sur les dangers de la motocyclette: en 1982, les motos, qui ne représentaient que 3.5% du parc automobile du Québec, ont été impliquées dans 14.3% des accidents mortels déplorés cette année. Vingt pour cent des accidents impliquant des véhicules de promenade ont entraîné des dommages corporels, mais cette proportion passe à 73% dans le cas des motocyclettes.

Près de 98% des motocyclistes qui ont péri dans des accidents survenus en 1980, 1981 et 1982 étaient de sexe masculin, et 87.5% d'entre eux avaient moins de 35 ans. Cinquante-huit pour cent des ces accidents mortels, au cours de cette même période, impliquaient une collison avec un autre véhicule routier, et 31% de ces acidents mortels sont survenus sans qu'il y ait collision, ou lors d'une collision avec un objet fixe.

Le portrait-type du motocycliste québécois est le suivant: de sexe masculin, âgé de 18 à 35 ans, ayant peu d'expérience de la conduite de leur véhicule, n'ayant pas suivi de formation spécifique pour l'apprentissage de la conduite de la moto, excédant la vitesse permise, etc.

Les cyclomoteurs ont aussi fait des victimes l'été dernier: sept morts, 71 blessés graves, 522 blessés légers.

La campagne de promotion de la sécurité routière de la Régie de l'assurance automobile vise aussi les cyclistes. Trente-six d'entre eux ont été tués l'été dernier dans des accidents, 305 ont subi de graves blessures et 3,010 ont subi des blessures légères.

L'analyse des circonstances de ces accidents démontre qu'ils sont survenus à cause du comportement «désordonné» du cycliste, qui bifurque sans regarder...et sans se faire voir par l'automobiliste, ou à des intersections, à cause d'un «conflit» entre une bicyclette et un véhicule lors d'un virage à gauche ou encore lors d'une collision à angle droit, l'automobiliste frappant le cycliste sur le côté.

On a déterminé que le comportement du cycliste était fautif dans au moins les deux tiers des accidents. Comme 60% des cyclistes victimes d'accidents sont âgées de 5 à 17 ans, c'est dans les écoles que la campagne de promotion de sécurité routière se fera en mai et en juin.

« Le bénévolat a une signification politique »
—le cardinal Léger

par Jean-Pierre Proulx

« Le bénévolat a une signification politique considérable », a déclaré hier soir le cardinal Paul-Emile Léger. Il prenait la parole au dîner-bénéfice du Centre de bénévolat de Laval.

Citant le sociologue français Maurice Duverger, le cardinal a rappelé que la politique était à la fois « la domination de certains groupes sur d'autres et en ce sens là, elle postule une lutte et un combat. Mais elle signifie aussi une intégration, une cohésion ».

Le bénévolat, a-t-il poursuivi, est plutôt du coté de la cohésion ou de la solidarité. « Pas exclusivement d'ailleurs, car une large partie de la contestation sociale est issue actuellement du bénévolat. Tout effort de solidarité et de fraternisation concrète implique une certaine lutte ».

« Par exemple, a-t-il dit, travailler avec les gens des zones grises, c'est lutter pour des logements sains et salubres, c'est lutter pour eux contre la ville tentaculaire, c'est militer pour des logements sains et salubres, c'est affronter une haute finance implacable et trop assoiffée de profit ».

« Mais dans sa démarche même, le bénévolat est du côté de la solidarité. Face à la téorie qui ne reconnait que la lutte comme moteur social, il met en oeuvre une autre conviction; celle de la collaboration ».

Le cardinal a aussi rappelé que le bénévolat « ne doit jamais remplacer la lute pour la justice. Il ne doit pas servir à camoufler les intérêts, les siens propres ou ceux d'un groupe donné ».

« Il y a, a-t-il dit, un mensonge à consoler de la main gauche les misères qu'on engendre de la main droite. Un panier de Noël ne compase pas pour un salaire injuste ».

Le premier souci d'ANJOU QUÉBEC

c'est d'offrir à ses clients une large gamme de produits de qualité:

- **servis par des professionnels avertis**
- **au prix le plus juste possible.**

"La boucherie charcuterie c'est notre métier"

1953 1984

Anjou QUÉBEC



La véritable boucherie charcuterie française
1025 rue Laurier ouest
272-4065 272-4086

La participation des travailleurs aux bénifices des entreprises
OU
La proposition Lalonde du dernier budget fédéral

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

Session d'information organisée par **Le Conseil du Patronat du Québec**

Hôtel Méridien
Salon Basilaire 1
Montréal
Le vendredi 27 avril 1984

Programme

8h15	Inscription et café	
9h	Description du régime "Participation aux bénéfices de l'entreprise et prospérité" proposé dans le dernier budget du ministre fédéral des Finances	**Spécialistes du ministère des Finances**
10h15	Pause café	
10h30	Commentaires, analyses et réactions	**M. Charles Perreault,** Président Perconsult Ltée **M. Sébastien Allard,** Président Conseil du Patronat du Québec **M. Léon Courville,** Professeur titulaire, HEC
11h10	Discussion avec les participants	**Tous les conférenciers**
12h	Déjeuner	**L'Honorable Marc Lalonde** Ministre des Finances

Inscription téléphonique: **288-5161** — **Coût — 100$**



SAUVONS Notre-Dame

L'administration de l'hôpital Notre-Dame et le ministère des Affaires sociales du Québec n'ont pas le droit de couper $7 millions dans les services que dispense cet établissement hospitalier, sans qu'on puisse prendre connaissance

- **des véritables implications de ces coupures**
- **de la planification des services de santé dans la région montréalaise.**

Tout le monde a droit à toutes les informations dans ce dossier. Nous réclamons un débat public.

Les travailleuses et les travailleurs de l'hôpital Notre-Dame

CSN

MONTRÉAL
PARIS
Concorde
AIR FRANCE
1737$ (comprend le retour en B747)

Vol unique, le 14 juillet 1984
retour en B747.
Tarif promotionnel 14 jours/ 3 mois, sujet à l'approbation gouvernementale.
Consultez votre agent de voyages.

Pour la démocratie

1 million de Brésiliens dans la rue

RIO DE JANEIRO (AFP) — La plus grande manifestation de l'histoire du Brésil avec un million de personnes rassemblées dans le calme mardi soir à Rio par l'opposition durant six heures a consacré la coupure croissante entre le peuple brésilien désireux d'une démocratie totale immédiate et un régime militaire réticent après 20 ans de pouvoir, estimaient hier les observateurs.

Cette manifestation réunie pour exiger des élections au suffrage universel direct dès janvier 1985 — à la place du collège électoral lié au pouvoir — pour désigner le successeur du président Joao Figueiredo, constituait le point d'orgue d'une campagne de cent jours de manifestations quotidiennes organisées dans tout le pays par la gauche brésilienne.

« Rio est la synthèse du Brésil », a conclu le leader de l'opposition brésilienne Leonel Brizola, gouverneur social-démocrate de Rio, à l'issue de la manifestation de mardi. Déclenché dès 1979 par le président Figueiredo avec une vaste amnistie politique suivie d'élections libres des gouverneurs et députés, le processus de démocratisation atteindra une étape décisive le 25 avril. À cette date le Congrès, où le Parti démocratique et social (PDS) au pouvoir est majoritaire, devra se prononcer sur l'amendement Dante de Oliveira (du nom d'un député de l'opposition) proposant le rétablissement des élections présidentielles directes dès 1985.

Le président Figueiredo est favorable au scrutin direct, mais pas avant 1989. Le durcissement des militaires, marqué par la récente démission du ministre libéral de la Marine Maximiano da Fonseca, vient d'être illustré par des menaces répétées de décréter l'état d'urgence le 25 avril.

Encouragés par le succès massif des manifestations « pro-directes », les leaders de la gauche brésilienne envisagent avec optimisme le vote de l'amendement « Dante » grâce à l'appui de dissidents du PDS. Actuellement président de la République par intérim en l'absence de M. Figueiredo — en visite officielle au Maroc et en Espagne — le vice-président Aureliano Chaves, favorable aux directes, a qualifié la manifestation de Rio « d'expression démonstrative de la volonté du peuple brésilien ». Selon un groupe de sénateurs reçus par lui mardi, M. Chaves croit maintenant au succès de l'amendement « Dante ».

La plus grande manifestation au Brésil dans le passé avait eu lieu le 13 mars 1964 à Rio où 500,000 personnes étaient descendues dans la rue pour appuyer le dernier président civil, Joao Goulart, deux semaines avant le coup d'État militaire. La force du mouvement « pro-directes », illustrée par le déferlement dans les rues depuis trois mois sans un seul incident de millions de Brésiliens — 20 millions selon l'opposition — contraste avec les divisions internes du pouvoir.

les divergences sont publiques à l'intérieur du PDS depuis des semaines à propos de la tactique à adopter pour contrecarrer l'offensive pour les « directes immédiates ». Alors que le chef de la majorité au Sénat M. Aloysio Chaves affirme que le PDS boycottera le vote de l'amendement « Dante » pour ainsi le rejeter sans débat, M. Nelson Marchezan, son homologue à la Chambre des députés, se prononce pour la liberté de vote.

Parallèlement, le pouvoir n'a pas encore défini l'amendement de rechange susceptible de remplacer celui de l'opposition.

Face au régime, l'opposition montre un front uni regroupant le PMDB (Parti du mouvement démocratique brésilien), le PDT (Parti démocratique travailliste de Leonel Brizola) et le PT (Parti des travailleurs).



Un million de personnes se sont rassemblées mardi soir dans les rues de Rio de Janeiro pour réclamer la démocratisation totale du Brésil.
(Photolaser AP)

Le point de passage est rouvert

Retour au calme à Beyrouth

BEYROUTH (Reuter) — Le calme semblait revenu hier après-midi à Beyrouth, après les violents bombardements de la nuit dernière qui ont fait quatre morts et 38 blessés, apprend-on de source proche des services de sécurité libanais.

Le « Passage du Musée », seul point de passage entre les secteurs chrétien et musulman de la capitale, a été fermé pendant plus de deux heures dans la matinée, après avoir été pris sous les obus.

Selon la « Voix du Liban », radio des « Forces libanaises » chrétiennes, d'abord six obus sont tombés près du Musée national, du côté chrétien du point de passage, blessant deux personnes.

Deux heures plus tard, alors qu'une longue file de voitures et de camions attendait de pouvoir passer du secteur chrétien au secteur musulman, le point de passage a été rouvert, la circulation restant toutefois réduite.

Des combats ont également éclaté dans la matinée le long de la « ligne verte », mais un cessez-le-feu conclu à midi a permis le retour au calme dans la ville.

La situation s'était considérablement détériorée dans la journée de mardi avec le bombardement de Beyrouth-Ouest par les artilleurs chrétiens, en représailles du pilonnage de Beyrouth-Est par les milices musulmanes.

Selon la police libanaise, les bombardements à l'est et à l'ouest de la capitale ont tué trois soldats de l'armée libanaise. Une femme a également été tuée dans le secteur chrétien. Les tirs ont fait en outre 38 blessés, dont trois soldats.

Sur le plan diplomatique, on attend toujours le départ pour Damas du président Amine Gemayel, qui doit rencontrer son homologue syrien Hafez El-Assad. Certaines rumeurs avaient laissé entendre que cette réunion devait avoir lieu hier, mais le ministre libanais des Affaires étrangères, M. Elie Salem, a affirmé que la date de la rencontre serait annoncée dans les deux prochains jours.

D'après le journal *As-Safir* (gauche), le sommet entre les deux hommes a été reporté à la fin de la semaine ou à la semaine prochaine. *As-Safir* cite un responsable syrien, qui aurait réclamé que des progrès soient réalisés dans les négociations interlibanaises avant l'ouverture du sommet Gemayel-Assad.

De source gouvernementale libanaise, on affirme que l'une des grandes questions en suspens reste la nomination d'un nouveau premier ministre. Depuis plusieurs semaines, le gouvernement démissionnaire de M. Chafiq Al-Wazzan expédie les affaires courantes.

On précise de même source gouvernementale libanaise que les chefs de l'opposition, parmi lesquels le dirigeant chiite Nabih Berri, réclament un accord sur les réformes de l'État avant d'accorder leur appui à un nouveau gouvernement.

M. Salem a rencontré hier deux opposants au président Gemayel, l'ancien président Soleiman Frangié et l'ex-premier ministre Rachid Karamé, qui pourrait être un éventuel successeur à M. Wazzan.

MM. Salem et Frangié ont abordé tous les problèmes actuels, y compris la rencontre Assad-Gemayel, a rapporté Radio-Beyrouth. De son côté, M. Karamé a déclaré à l'issue de son entretien avec le ministre des Affaires étrangères que le président Gemayel devait soumettre au plus vite à toutes les factions un plan global destiné à mettre fin aux épreuves du pays. Il a également souhaité la formation rapide d'un nouveau gouvernement.

Une «imprudence» à l'origine de la mort des soldats français au Tchad

PARIS (Reuter) — C'est « l'imprudence » d'un sapeur de la patrouille du 17e régiment parachutistes du génie qui a été à l'origine de la mort, samedi dernier, de neuf soldats français dans le nord du Tchad, près d'Oum Chalouba, a expliqué hier devant l'Assemblée nationale, M. Charles Hernu, ministre de la Défense.

Il a indiqué que l'accident s'était produit à 7h20 locales, alors que la patrouille, sous les ordres du lieutenant Baumier, lui-même grièvement blessé, venait de se mettre au repos, à 300 mètres de la piste et à proximité de la carcasse d'un véhicule blindé, abandonné là depuis 1982.

« Vers 7h20 locale, un engin, sans doute un obus de 90mm à ailettes, a été imprudemment ou peut-être accidentellement manipulé par un sapeur », a dit M. Hernu qui répondait à une question orale d'un député socialiste.

« Cet engin a explosé au niveau du sol, un sol dur, tuant instantanément six hommes, faisant neuf blessés graves dont deux décédaient peu après et un dans la soirée, à la suite d'une intervention chirurgicale », a précisé le ministre devant un hémicycle presque comble et dans un silence total.

Il s'est inscrit en faux contre les assertions du représentant de l'ex-président Goukouni Weddeye qui, de Bruxelles, déclarait samedi dernier que les soldats français avaient sauté sur un champ de mines lors d'une patrouille conjointe franco-tchadienne.

M. Hernu a regretté à ce propos le crédit « trop souvent et peut-être parfois trop complaisamment accordé aux déclarations de nos adversaires, plus qu'à celles du ministre de la Défense français ».

« Je répète ce que j'ai dit samedi dernier, ni champ de mines, ni piègeage, donc, mais une imprudence, un excès de confiance sans doute, hélas, à un moment de pause, après une patrouille qui avait été très éprouvante ».

La radio ayant été endommagée, un sous-officier, a précisé le ministre, avait dû se rendre à Oum Chalouba, pour y demander du secours.

M. Hernu s'est également élevé contre le « prétendu enlisement » des soldats français au Tchad.

« Dans le cadre de leur mission, nos forces, dirigées par le général Poli, ont pour instruction, en deçà du 16e parallèle et de la ligne dite des puits, de patrouiller, d'effectuer des missions de reconnaissance, de repérer les infiltrations éventuelles et de déminer si nécessaire », comme la patrouille d'Oum Chalouba, a précisé le ministre sur un ton où perçait une émotion visible.

« Il s'agit, oui, d'appuyer l'armée tchadienne et de renforcer la sécurité de nos éléments basés plus au sud, sur, je le rappelle, la ligne Salal-Arada, c'est-à-dire grosso modo, le 15e parallèle ».

Il s'est insurgé contre l'affirmation selon laquelle il aurait des « patrouilles mixtes » franco-tchadiennes. « Aucun accord n'existe, même verbal, à ce propos », a-t-il dit.

« Certaines patrouilles françaises sont parfois accompagnées d'éclaireurs, d'origine tchadienne, qui ont pour charge de les guider dans le désert, sur des itinéraires difficiles à reconnaître », a-t-il précisé.

« Parfois aussi telle patrouille des éléments « Manta » échangent sur le terrain des informations avec les patrouilles des FANT.

« Nous surveillons naturellement les activités des éléments situés au nord du Tchad, leurs installations, leurs aérodromes, leurs relèves, leurs renforcements », a-t-il dit.

Nouvelle flambée de violence au Sri Lanka

NEW DELHI (AFP) — La violence embrase de nouveau le Sri Lanka où l'armée est confrontée à de jeunes insurgés, les « Tigres », qui revendiquent la formation d'un État tamoul dans le nord et l'est de l'île, à majorité cinghalaise.

Cinq « Tigres » ont été tués hier après-midi en pleine ville à Jaffna, bastion tamoul au nord de l'île, selon des informations reçues à New Delhi. Dans la matinée de jeunes Tamouls avaient attaqué un poste de police et tendu une embuscade à une patrouille de l'armée. Deux Tamouls avaient été tués.

Depuis le 28 mars dernier, les affrontements dans la région de Jaffna ont fait une quarantaine de victimes, dont 18 soldats blessés, selon les bilans officiels.

Le couvre-feu a été imposé hier à Jaffna à 12 heures locales pour 18 heures. Depuis l'attaque simultanée de deux banques lundi et l'incendie d'une pagode, tout le nord de l'île est bouclé par l'armée et des vedettes patrouillent les côtes pour empêcher toute infiltration de guérilleros depuis l'État indien du Tamil Nadu. Jaffna n'est séparée du Tamil Nadu que par un détroit de 27 km facilement traversé par des bacs.

PÂQUES AUX Atriums
870, DE MAISONNEUVE EST
AU COEUR DE PLACE DUPUIS
Récital de la chorale
« CHOEUR CHANTE-JOIE DE ST-HUBERT »
Les jeudi et vendredi 12 et 13 avril de 19h00 à 20h00
le samedi 14 avril de 13h30 à 14h30
Le samedi 21 avril de 14h00 à 15h30
Le « BAND STAND ORCHESTRA »
Les Atriums
Métro Berri-De Montigny
Entrée libre

INFO SUISSE
SUISSE TOURS
PERMIS DU QUE.
288-2311

la fierté bouche ses trous
montréalais
Si les trous ont une ville, Montréal est bien l'élue...
LA PRESSE 13 Février 1984
QU'EST-CE QU'IL FAIT-LÀ?
IL RÉPARE UN TROU. IL DOIT CREUSER TROIS MÈTRES. RICHARD VANIER, SON DIRECTEUR, L'A DIT.
C'est pas trop trois mètres?
OUI TROIS FOIS TROP
ÇA va coûter trois fois plus cher aux payeurs de taxes. Lamarre va se fâcher.
BEN NON! il EST HABITUÉ. L'USINE DES BAILLETS A COÛTÉ 3 FOIS PLUS QUE PRÉVU
Des Baillets c'est après ou avant les Olympiques?
DIRECTION
EXÉCUTION
S.P.I.V.M. & C.U.M. Syndicat Professionnel des Ingénieurs de la Ville de Montréal et de la Communauté Urbaine de Montréal
C.P. 457 Station C
Montréal Québec H2L 4K4

SYMPOSIUM
Peuples colonisés et droits nationaux
Trois cas de dépossession territoriale:
• Les autochtones d'Amérique:
• Les Palestiniens:
• Les peuples noirs d'Afrique du sud.



Vendredi soir et samedi
Les 13 et 14 avril 84 à l'UQAM
Pavillon Hubert-Aquin Salle AM-050
(entrée 1255 St-Denis)
Pour information: MOUVEMENT QUÉBÉCOIS POUR COMBATTRE LE RACISME
(514) 382-7670

CARTES D'AFFAIRES
ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

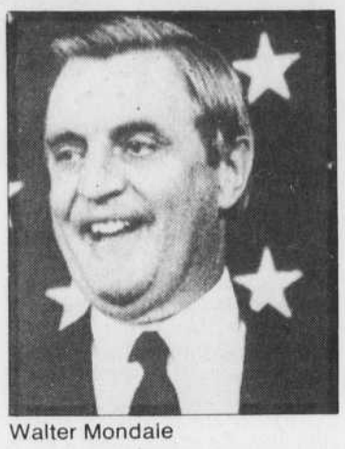
Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse H4Z 1H8 (871-1515)
Laval Bureau 510 2 Place Laval H7N 5N6 (668-8910)
Longueuil Bureau 200 125, Boul. Ste-Foy J4J 1W7 (670-4270)
1909-1984
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

Après la primaire de Pennsylvanie

Walter Mondale devient «super-favori»

WASHINGTON (AFP) — Personne aux États-Unis ne voyait plus hier, au lendemain de l'élection primaire de Pennsylvanie, ce qui pourrait encore empêcher l'ancien vice-président Walter Mondale d'être l'adversaire démocrate du président Ronald Reagan aux élections de novembre prochain.

Personne, sauf le sénateur Gary Hart qui ne s'avoue pas vaincu malgré son nouvel échec dans un grand État industriel du Nord-Est. Il est reparti dans son État du Colorado pour tenter de regrouper ses forces en vue d'un ultime round contre le favori.



Walter Mondale

Les résultats complets de l'élection primaire de Pennsylvanie renforcaient encore l'ampleur de la victoire que Walter Mondale avait revendiquée de bonne heure mardi soir. Il a finalement emporté 47% des voix contre 35% à Gary Hart et 18% au pasteur noir Jesse Jackson.

Ce nouveau succès spectaculaire de l'ancien vice-président est important à un double titre. Avec 1,070 délégués il a déjà acquis plus de la moitié des voix qui seront nécessaires pour être élu à la convention démocrate de San Francisco en juillet. Et il a clairement démontré sa force dans la ceinture industrielle du Nord-Est dont le candidat démocrate aura absolument besoin pour battre Ronald Reagan en novembre.

Walter Mondale revient de loin. Favori avant le début de la course, il avait été estourbi fin février par la victoire aussi nette qu'inattendue de Gary Hart dans la première élection primaire au New Hampshire. Il avait continue à accuser les coups début mars lorsque le jeune sénateur du Colorado, emporté par son élan, enlevait la Floride et tous les États de Nouvelle-Angleterre.

Mais l'ancien vice-président, soutenu par la plupart des dirigeants du Parti démocrate et par les grandes organisations syndicales, réalisa ce que les commentateurs politiques ont appelé « la plus étonnante remontée dans l'histoire des élections présidentielles ».

Réorganisant sa campagne et changeant de ton pour faire face à un adversaire imprévu, il accumula les gros paquets de délégués en emportant d'une façon convaincante entre la fin mars et le début avril les quatre États industriels mis en jeu, du Michigan à la Pennsylvanie en passant par l'Illinois et New York.

Pour la première fois depuis le début de la campagne, le prudent Walter Mondale n'a pas hésité mardi soir à Philadelphie à afficher sa confiance dans son succès final. « Quelque chose de puissant s'est produit ici aujourd'hui, a-t-il dit, et je sens que je peux y arriver, ... à la nomination en juillet et à l'élection en novembre ».

C'est aussi ce que disait Gary Hart hier matin à la télévision, mais son optimisme sonnait nettement plus creux. « Les États de l'Ouest et du Sud-Ouest où nous sommes les plus forts sont encore à venir, et ils ont un nombre suffisant de délégués pour nous donner la victoire », dit-il.

Il est vrai que le sénateur du Colorado est plus populaire que l'ancien vice-président au-delà des Rocheuses, mais les experts ont calculé que pour rattraper son retard il devrait emporter 70% des délégués qui restent à attribuer avant la convention. C'est plus qu'improbable.

La candidature du troisième homme, Jesse Jackson, a été plutôt renforcée par sa performance mardi en Pennsylvanie. Il n'a eu que 17% des voix démocrates dans l'ensemble de l'État, mais il est arrivé en première place à Philadelphie dont le populaire maire noir, M. Wilson Goode, avait pourtant fait campagne pour Walter Mondale.

Le nouveau président impose son style sans innover

Tchernenko élu chef de l'État soviétique

MOSCOU (AFP) — Le numéro un soviétique Konstantin Tchernenko dispose dorénavant de tous les signes extérieurs du pouvoir, estimaient les analystes après son élection, hier, à la tête de l'État.

M. Tchernenko, 72 ans, a été élu « président du présidium du Soviet suprême » par les 1,500 députés du Parlement réunis au Kremlin, qui, après leur vote unanime à main levée, ont fait une longue ovation au nouveau chef de l'État.

Réunis en session constitutive après les élections du 4 mars, les parlementaires ont confirmé dans ses fonctions le chef du gouvernement soviétique Nikolai Tikhonov, âgé de 79 ans. Celui-ci doit présenter ce matin au Soviet suprême la liste du gouvernement qui comporte actuellement 64 ministres et 21 présidents de comité d'État, fonction assimilable à celle d'un chef de département ministériel.

L'élection de M. Tchernenko et la reconduction à son poste de M. Tikhonov malgré son âge avancé confirment aux yeux des analystes le souci de stabilité de la direction actuelle qui n'a en rien modifié mardi, à l'occasion d'un plenum du comité central, la composition des organes dirigeants. La moyenne d'âge au bureau politique dépasse actuellement 67 ans. Elle est de deux ans supérieure à celle du secrétariat.

Comme ses deux prédécesseurs Leonid Brejnev et Youri Andropov, M. Tchernenko cumule sa nouvelle fonction essentiellement honorifique avec le titre de secrétaire général du PC et celui de président du Conseil de défense.



Konstantin Tchernenko, le nouveau chef de l'URSS.

La réalité du pouvoir de décision, estiment les spécialistes, est concentrée entre les mains d'un groupe restreint du bureau politique et du secrétariat du parti où règne un équilibre entre les conservateurs comme M. Tchernenko lui-même et un groupe d'adeptes, plus jeunes, d'un réformisme prudent d'inspiration andropovienne.

L'élection du numéro un a eu lieu sur proposition de l'un des membres considérés comme ouverts de ce noyau de décideurs, M. Mikhail Gorbatchev, secrétaire du comité central et membre du bureau politique qui est considéré, à 53 ans, comme le numéro deux du PCUS.

En proposant la candidature du chef du parti, M. Gorbatchev a souligné l'extraordinaire importance pour la politique étrangère de l'URSS que revêt la double fonction à la tête du PC et de l'État de M. Tchernenko. Son élection, a-t-il ajouté, reflète l'indissociabilité de la politique extérieure de l'URSS et de celle du Parti communiste.

M. Gorbatchev lui-même venait d'être élu président de la Commission des affaires étrangères du Soviet de l'Union, l'une des deux Chambres du Parlement, que dirigeait M. Tchernenko avant son accession au secrétariat général. Pour les analystes, cette désignation a pour but de conférer au benjamin de la direction une stature internationale qui lui fait défaut malgré son rang élevé dans la hiérarchie.

En élisant leurs organes dirigeants, le Soviet de l'Union et le Soviet des nationalités avaient porté à la présidence de nouvelles personnalités, hier matin, et modifié quelque peu la structure et la composition des commissions permanentes.

Le rédacteur en chef des *Izvestia*, organe du gouvernement, M. Lev Tolkounov, a été élu président du Soviet de l'Union, ce qui lui enlèvera, de l'avis des spécialistes, une bonne partie de son influence politique.

Le chef du PC Letton, M. Avgoust Voss, a été élu à la tête du Soviet des nationalités.

Dans un bref discours de remerciements, le nouveau chef de l'État a affirmé se rendre parfaitement compte des énormes responsabilités qui l'attendaient à la présidence du présidium du Soviet suprême.

Promettant, dans le domaine international, d'oeuvrer à surmonter la tension dans le monde, il s'est prononcé en faveur de davantage d'efficacité dans l'économie et (de) bien-être pour le peuple.

La séance commune des deux Chambres du Soviet suprême doit reprendre ce matin à 10 heures locales.

Pour protester contre le plan acier

Marche des sidérurgistes sur Paris

PARIS (AFP) — Des dizaines de milliers de sidérurgistes s'apprêtent à « marcher » demain sur Paris pour tenter de faire reculer le gouvernement français, fermement décidé à assainir la production sidérurgique, dont les pertes annuelles atteignent 10 milliards de francs, en supprimant d'ici trois ans 25,000 emplois sur les 90,000 que compte le secteur.

La détermination des syndicats à s'opposer au plan acier gouvernemental n'a pas fléchi en dépit de la visite effectuée mardi par le ministre de l'Industrie Laurent Fabius en Lorraine (est de la France), région la plus sinistrée avec un projet de 16,000 suppressions d'emplois.

De fait, M. Fabius, chargé du lourd dossier des redéploiements industriels, a déçu la majorité de ses interlocuteurs, syndicalistes et élus locaux lorrains, en réaffirmant sa volonté d'appliquer le plan acier, « dramatique » mais « inévitable ». « Je ne suis pas venu faire des promesses qui ne seront pas tenues », a-t-il notamment déclaré.

M. Fabius a cependant annoncé diverses mesures concrètes pour la création d'emplois en Lorraine, notamment la prise en charge à 100% par l'État des cotisations sociales redevables par le patronat pour chaque emploi nouvellement créé ces trois prochaines années. Cette mesure représente plusieurs dizaines de milliers de francs par emploi.

Le président du patronat français, M. Yvon Gattaz, par ailleurs très critique de la politique économique du gouvernement, a qualifié de « très substantiel » cet allégement des charges des entreprises.

unicef

Jusqu'au 27 avril 1984

Le Prêt Auto Énergie

1%

Une excellente façon de démarrer... en douceur!

Pour se qualifier: acheter une auto neuve ne consommant pas plus que 10 litres aux 100 kilomètres (normes établies par Transports Canada).

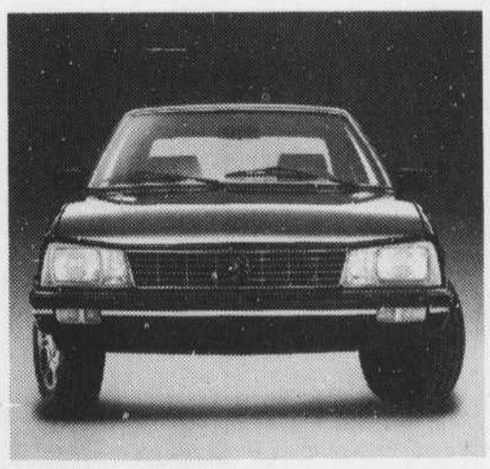
de moins que le taux de base de nos prêts personnels, selon la durée du prêt.

Des milliers de gens en ont profité dans le passé. Profitez-en à votre tour!

LA BANQUE D'ÉPARGNE

LA BANQUE personnelle

Avant d'acheter une Volvo, pensez-y 8 fois...



La Peugeot 505 et la Volvo GL ont, plus ou moins, les mêmes caractéristiques. Par contre, dans la Peugeot on retrouve une gamme d'extras luxueux offerts sans frais additionnels. La Peugeot 505: du grand luxe à prix accessible.



PEUGEOT 505		VOLVO GL
STANDARD	1 ◄Radio électronique AM/FM MX►	OPTIONNELLE *
STANDARD	2 ◄Différentiel autobloquant►	OPTIONNEL
STANDARD	3 ◄Groupe complet d'instruments►	OPTIONNEL
STANDARD	4 ◄Indicateur d'économie d'essence►	OPTIONNEL
STANDARD	5 ◄Miroir de pare-soleil éclairé►	OPTIONNEL
STANDARD	6 ◄Suspension arrière indépendante►	NON OFFERTE
STANDARD	7 ◄Rétroviseurs extérieurs chauffants►	NON OFFERTS
STANDARD ◄Garantie 5 ans/80 000 km►	8	NON OFFERTE †



LA GARANTIE CHRYSLER/ PEUGEOT

Au Canada, toutes les pièces de la Peugeot, à l'exception des pneus, sont garanties pour 12 mois ou 20 000 km. Plus une garantie exclusive de 5 ans ou 80 000 km sur le moteur et le rouage d'entraînement et contre les perforations dues à la rouille. Le concessionnaire Chrysler/Peugeot vous fournira tous les détails.

Avant d'acheter une Volvo ou toute autre berline européenne, pensez-y 8 fois... et allez-y pour la Peugeot

PEUGEOT 505

Vivez l'expérience Peugeot chez l'un des concessionnaires Chrysler suivants:

CHICOUTIMI – Chicoutimi Chrysler Plymouth Ltée
LAVAL – Automobiles Plymouth Chrysler de Laval Ltée
MONTRÉAL – Touchette Automobile Ltée
POINTE-AUX-TREMBLES – Automobiles Forgues Ltée
POINTE-CLAIRE – Automobiles Plymouth Chrysler de Pointe Claire Ltée
RIVIÈRE-DU-LOUP – Garage Windsor Ltée
SHERBROOKE – N.V. Cloutier Inc.
STE-FOY – Automobiles Beaupré Ltée
ST-HUBERT – Rond Point Dodge Chrysler Ltée
ST-LÉONARD – Longue-Pointe Chrysler Plymouth Ltée
TROIS-RIVIÈRES – Jean Fréchette Ltée
VILLE-VANIER – De La Capitale Dodge Chrysler (Québec) Ltée
OTTAWA – Capital Dodge Chrysler Ltd
OTTAWA – Cyrville Chrysler Plymouth

† La garantie du fabricant est de 12 mois, kilométrage illimité. *Moyennant supplément

Exercice plus compliqué que prévu, admet Parizeau

Le livre blanc sur la fiscalité est reporté à une date indéterminée

par Gilles Lesage

QUÉBEC — D'abord prévu pour l'automne dernier, ajourné ensuite de mois en mois, le livre blanc sur la fiscalité des particuliers, qui devait être rendu public ce mois-ci, est à nouveau reporté à une date indéterminée.

C'est ce que le ministre des Finances a fait savoir, hier, à l'Assemblée nationale. «L'exercice a été beaucoup plus compliqué que ce que j'avais envisagé au départ», a répondu M. Jacques Parizeau au député libéral de Vaudreuil-Soulanges, M. Daniel Johnson.

Ni le ministre, ni le premier ministre ne sont en mesure de donner de date précise. «Cela va sûrement revenir au conseil des ministres après Pâques ou le plus rapidement possible», a dit M. René Lévesque aux journalistes. Les grandes lignes de l'orientation fiscale ne sont pas encore déterminées; quant au budget, il «n'a pas besoin d'être présenté en panique. Cela peut aller en mai et même en juin; c'est déjà arrivé», ajoute le premier ministre.

M. Parizeau explique, de son côté, qu'il a fallu faire intervenir dans l'e-



Jacques Parizeau

xamen des structures fiscales toutes sortes de considérations, liées notamment aux programmes de transferts. Il admet qu'il y a retard mais il estime que l'exercice en vaut la peine. «J'espère être en mesure de le présenter dans des délais relativement brefs. Mais il faudra prendre le temps qu'il faut pour qu'il soit au point.»

À M. Johnson, qui lance que les Québécois attendent des changements depuis sept ans, le ministre rétorque: «Si le député de Vaudreuil-Soulanges a attendu sept ans, il peut attendre sept quarantaines.»

L'analyse et le diagnostic préparés par les experts, notamment les professeurs et chercheurs du département de Science économique de l'Université Laval, ont fait l'objet de fuites en début d'année, entre autres dans LE DEVOIR. Mais les chapitres relatifs aux solutions sont encore secrets et rien n'en a filtré à ce jour. Au début, M. Parizeau voulait que des mesures découlant de la réforme fiscale soient incorporées à son prochain discours sur le budget. Mais ce ne sera pas le cas, le livre blanc devant faire l'objet d'un débat public de plusieurs mois. Ce n'est donc que l'an prochain, pour le budget pré-électoral, que les premiers effets de la réforme, notamment pour les hauts salariés, se feront sentir.

D'autre part, le projet de loi portant modification et élargissement du mandat du vérificateur général devrait être présenté et adopté par l'Assemblée avant la Saint-Jean. Il serait prêt à toutes fins utiles, selon ce que le ministre a répondu au député libéral Reed Scowen, qui lui rappelait les promesses que le gouvernement fait depuis des années à cet égard.

Quant au projet de loi visant à corriger les erreurs de rédaction dans le projet de loi relatif au régime d'épargne-actions (RÉA), adopté en décembre par l'Assemblée, le ministre a procédé aux consultations avec les intéressés. Il se propose de faire une déclaration ministérielle d'ici trois semaines. Mais il n'a pas encore pris de décision concernant les actions émises dans le public par des entreprises, aux fins du RÉA, et qui n'ont pas les mêmes droits de vote que les actions antérieures.

M. Scowen faisant valoir que M. Parizeau manquait à ses engagements, le ministre rétorque que, dans certains cas litigieux, il vaut mieux prendre son temps et dégager des consensus sur les solutions proposées. «La sagesse veut qu'on prenne un peu de recul et un peu de délai», conclut le ministre.

Sondage CROP: la venue de Turner ne changerait rien à la popularité des conservateurs

TORONTO (PC) — Les conservateurs garderaient la faveur de l'opinion publique même si M. John Turner remportait l'investiture à la direction du Parti libéral du Canada (PLC), révèle un sondage CROP publié, hier, dans le quotidien torontois *The Globe and Mail*.

Le sondage indique, en effet, que 38 % des répondants voteraient pour M. Turner à la tête du PLC, 49 % choisiraient les conservateurs de M. Mulroney et 12 % voteraient pour le Nouveau Parti démocratique (NPD) dirigé par M. Edward Broadbent.

Par ailleurs, lorsqu'on ne fait aucune référence aux chefs des partis politiques, le sondage ne montre que de faibles changements dans les résultats: libéraux 38 %, conservateurs 50 % et NPD 11 %.

Sur les 1,946 personnes interrogées par la firme CROP, 21 % est indécis quant au choix du parti politique si M. Turner venait à gagner l'investiture libérale. Cette proportion est de 18 % lorsqu'on ne fait pas mention des dirigeants des partis.

Le sondage a été effectué du 23 février au 16 mars. La majorité des interviews ont eu lieu après la décision du premier ministre Pierre Trudeau de démissionner, soit le 29 février, et avant la mise en candidature de M. Turner comme chef du PLC, soit le 16 mars.

La marge d'erreur d'un tel sondage est de 2 %, 19 fois sur 20.

À Ottawa, le chef du Parti conservateur, M. Brian Mulroney, a commenté que l'appui populaire que reçoit son parti dans ce sondage montrait que les libéraux n'avaient aucune chance sans le premier ministre Trudeau.

«J'ai toujours dit que M. Trudeau était le meilleur candidat que puisse trouver le Parti libéral», a déclaré M. Mulroney, hier, alors qu'il se rendait à sa réunion hebdomadaire avec des députés et sénateurs conservateurs.

Le ministre canadien de l'Énergie, M. Jean Chrétien, l'un des six candidats au leadership libéral, a laissé entendre, pour sa part, que le congrès qui se déroulera du 14 au 17 juin changerait la situation.

«Prenez comme exemple le dernier congrès, a-t-il dit. Les conservateurs recueillaient 50 % (de la faveur populaire) — ce qui est anormalement élevé pour eux — et après le congrès, ils obtenaient 62 %. Maintenant, ils baissent. La même chose nous arrivera.»

M. Chrétien a expliqué que lorsque M. Robert Stanfield avait gagné la course au leadership du PC en 1967, le chef libéral à cette époque, Lester B. Pearson, avait 13 points d'avance sur le chef conservateur sortant John Diefenbaker. Mais après le congrès, la popularité de M. Stanfield avait augmenté de 12 à 13 points par rapport à M. Pearson.

Quoi qu'en dise Trudeau, les adjoints politiques sont très actifs dans la campagne des ministres-candidats

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — Le personnel politique des ministres, payé par les deniers des contribuables, ne doit pas contribuer de façon importante à la course au leadership, a soutenu, hier, le premier ministre Pierre Trudeau aux Communes, tandis qu'une brochette d'employés des cabinets fédéraux était à organiser la réception de M. John Turner à Montréal.

Le premier ministre a dû de nouveau s'expliquer sur l'utilisation du personnel politique par les différents candidats à l'investiture libérale. «Le personnel des cabinets est très politique par nature, il est normal qu'il décharge les ministres des tâches politiques», a dit le premier ministre, ajoutant qu'il «ne devrait pas y avoir d'implication active d'un tel personnel dans la campagne au leadership d'une façon exagérée ou importante sans que ces employés aient démissionné ou demandé un congé».

En dépit des engagements de M. Trudeau, toutefois, une pléiade d'employés des cabinets des ministres fédéraux travaillent comme des abeilles à la campagne des différents candidats.

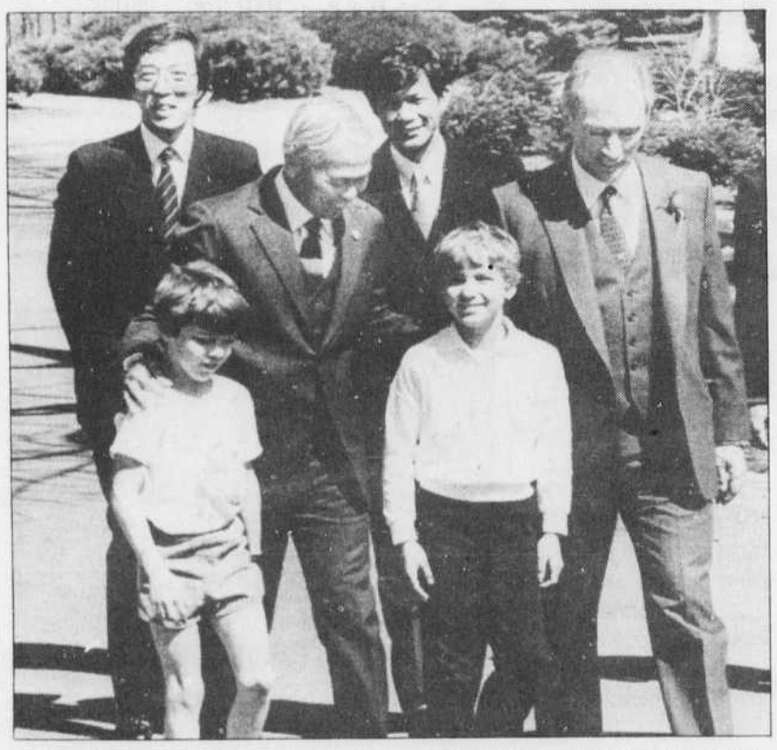
La réception pour les «amis de John Turner» à Montréal, hier soir, avait été mise sur pied par le chef de cabinet du ministre des Sports amateurs, M. Jacques Olivier, M. Paul Lamontagne, qui, rétribué à même les taxes des contribuables, travaille à temps plein pour l'avocat torontois.

Au moins trois des employés du cabinet du ministre des Communications, M. Francis Fox, sont à promouvoir les chances de M. Turner de succéder à M. Trudeau. M. Jean-Francois Thibault, chef de cabinet de M. Fox, est «passablement impliqué» pour M. Turner, a-t-on admis, hier, au cabinet, expliquant qu'il était absent pour «l'événement de Montréal» (la réception Turner). Autre membre du cabinet Fox, M. Jean Simard, ancien chef de cabinet de Mme Jeanne Sauvé, consacre aussi le plus clair de son temps à M. Turner. Engagé comme étudiant au même cabinet, M. Jean Carle a comme mission d'organiser les jeunes libéraux du Québec en faveur de M. Turner.

Dans le cabinet de M. André Ouellet, ministre du Travail, M. Michel Simard s'occupe activement de l'avenir du candidat torontois.

Les autres candidats n'ont guère à envier à M. Turner. Depuis longtemps adjoint de M. Chrétien, M. Edward Goldenberg ne se cache pas de travailler à la campagne Chrétien depuis longtemps, tout en étant rétribué par l'État, «mais je m'occupe aussi de la routine au ministère», a-t-il affirmé.

«Je suis adjointe politique et je fais des choses politiques», lance Mlle Natalie Lalonde, employée du cabinet du ministre Donald Johnston, rejointe hier au siège social de la campagne du candidat Johnston.



Michel (à gauche) et Sacha Trudeau accompagnent leur père et le premier ministre Prem Tinsulanonda de Thaïlande, en route pour un déjeuner à la résidence du premier ministre. Le chef du gouvernement thaïlandais est arrivé hier dans la capitale canadienne pour deux jours d'entretiens avec les autorités fédérales et la signature d'accords économiques sur les droits de douane, l'aide au développement rural et l'éventuelle création de centres de recherche en planification à long terme.
(Photolaser CP)

Les États-Unis verraient comme un «coup sévère» pour leurs pêcheries la perte du George Bank

LA HAYE (AP) — Les États-Unis ont expliqué, hier, devant la Cour internationale de La Haye, que la perte de leurs droits territoriaux sur le plateau continental George Bank constituerait «un coup sévère» pour les pêcheries américaines.

Washington revendique ses droits historiques sur cette zone de hauts fonds située à l'est de la Nouvelle-Angleterre, mais au sud de la Nouvelle-Écosse.

Le représentant des États-Unis à la Cour internationale. M. David Robinson, a expliqué que les pêcheurs américains «travaillent dans cette zone depuis les années 1820».

M. Robinson a ajouté que les États-Unis s'étaient préoccupés de l'exploitation des réserves de pétrole et de gaz de ces hauts fonds au début des années '60. Il a souligné qu'en 1945, le président Harry Truman avait publié une déclaration qui revendiquait la territorialité et la juridiction exclusive des États-Unis sur toutes les parties de son plateau continental situées au-dessus de la profondeur de 200 mètres.

Le George Bank dans son ensemble entre dans cette catégorie, a dit M. Robinson, en rappelant que «le Canada n'avait exprimé aucune objection à la proclamation Truman et qu'il avait été consulté en détail avant sa publication».

La semaine dernière, le représentant canadien, le ministre de la Justice, M. Mark McGuigan, avait affirmé, en présentant la version canadienne de cette affaire, que les États-Unis n'avaient revendiqué la souveraineté sur cette zone qu'après 1974, c'est-à-dire après l'époque où les autorités canadiennes ont commencé à distribuer des permis d'exploitaion pétrolière et gazière dans ces eaux.

Le contentieux sur le George Bank est né en 1977, à l'époque où les eaux territoriales ont été étendues à 12 milles, puis à 200 milles des côtes. Dans cette région, les zones de 200 milles canadienne et américaine se chevauchent.

DÉSORMAIS
3 FOIS PLUS
D'INFORMATION
ÉCONOMIQUE



...tous les jours!

Dès le 16 avril

LE DEVOIR

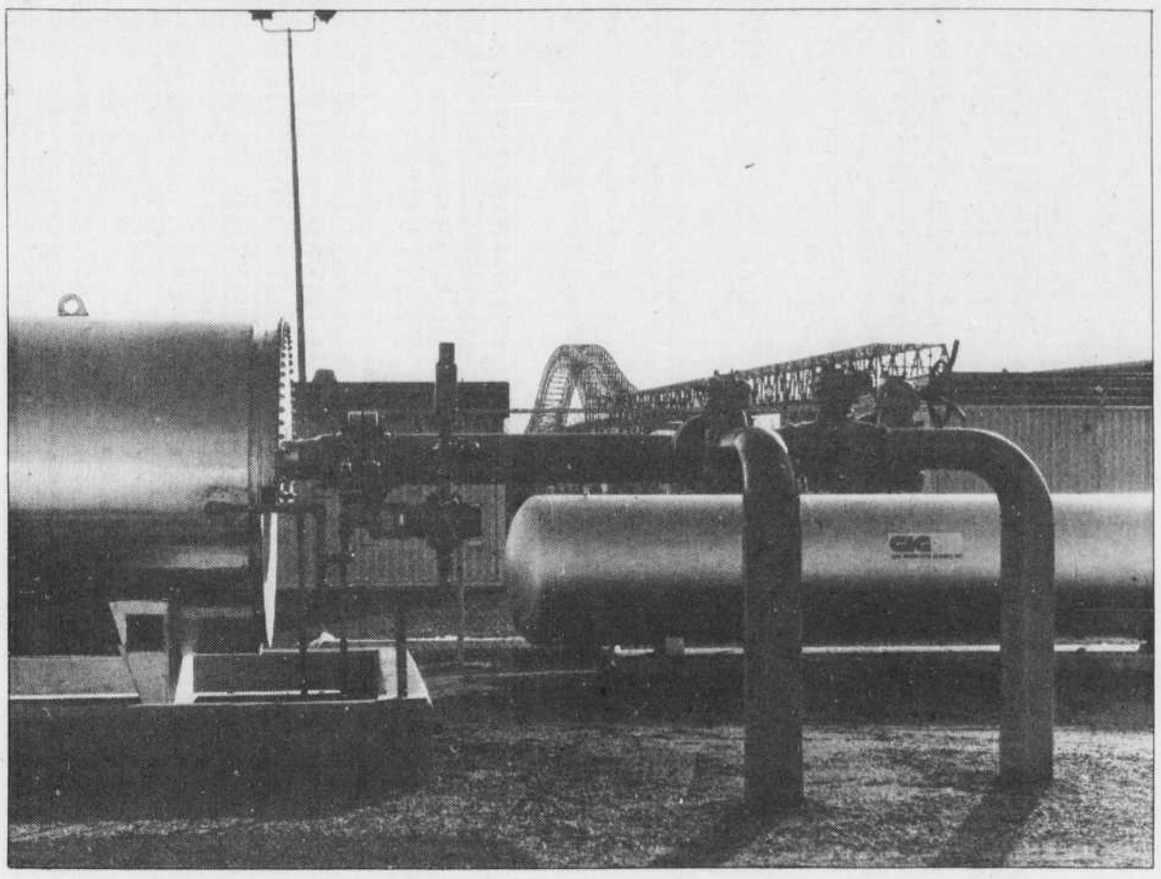
LE DEVOIR

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TRUST GENERAL
DÉPÔT GARANTI
12 1/4% (5 ans) Interet annuel

Pour financer un investissement de $1.2 milliard

Gaz Inter-Cité ira sur les marchés boursiers



par Laurent Soumis

(collaboration spéciale)

STE-FOY — Dès cet automne, la société Gaz Inter-Cité Québec s'adressera à la Commission des valeurs mobilières du Québec en vue d'obtenir le visa de son prospectus l'autorisant à évoluer sur les marchés boursiers.

C'est ce qu'a révélé au terme d'une entrevue accordée au DEVOIR, M. Conrad F. Johnson, vice-président au marketing du deuxième distributeur québécois de gaz naturel.

D'ici 1988, Gaz Inter-Cité complètera un programme d'investissements dépassant le milliard de dollars en vue d'étendre son réseau de distribution à travers la province.

Actuellement concentrées aux régions urbaines de Trois-Rivières, de l'Estrie et de Québec, les opérations de la société devraient atteindre les régions périphériques de la Haute-Mauricie, du Saguenay, du Lac St-Jean, des Bois-Francs, de l'Amiante et l'agglomération de Québec.

Jusqu'à maintenant, GICQ demeure la propriété de la Société québécoise d'initiatives pétrolières, une société d'état québécoise, et de la Inter-City Gas Corporation de Winnipeg, qui détiennent chacune 49 % des actions. La Caisse de dépôt et de placement du Québec contrôle également 2 % du capital action.

Des $1,200,000 consacrés à l'implantation du gaz naturel dans l'Est de la province, près de $600 millions proviendront du gouvernement fédéral sous forme d'aide à l'édification des réseaux de transmission et de distribution.

Aux dires de M. Johnson, les trois actionnaires de la société devraient annoncer, dès cette année, un accroissement de leur participation au capital de l'entreprise. Mais pour rassembler les $600 millions nécessaires en financement des investissements, GICQdevra nécessairement faire appel au capital public.

Le programme que la direction compare « à l'un des plus importants méga-projets du Québec » entraînera, d'ici cinq ans, la création d'emplois directs estimés à 13?,000 hommes/années et d'emplois indirects dont le nombre est évalué à 8,100 hommes/années.

Pour le moment, la direction préfère attendre la présentation de sa demande devant la Commission des valeurs mobilières avant de rendre public le bilan financier de ses activités.

Néanmoins, LE DEVOIR a appris que la nouvelle société, née il y a à peine cinq ans, devrait décupler son chiffre d'affaires au cours de la présente année. Il devrait atteindre « le niveau significatif de ses opérations » dès 1985, date à laquelle les régions seront raccordées au réseau principal de transmission.

L'an dernier, l'entreprise aurait enregistré des pertes minimes et devrait vraisemblablement équilibrer son budget de 1984.

Le gaz naturel distribué par Gaz Inter-Cité et sa rivale qui jouit de l'exclusivité montréalaise, Gaz Métropolitain, compte pour près de 7 % à 8 % de la consommation énergétique québécoise. Sa part du marché de l'éenergie devrait dépasser cette année les 11 % et s'établir à près de 20 % en 1990.

À la fin de l'année dernière, Gaz Inter-Cité avait attiré environ 2,600 clients, dont près du quart était des consommateurs commerciaux et industriels. Avec en poche des ententes signées pour la fourniture de 56 millions de mètres cubes de gaz, GICQ a distribué 14 millions de mètres cubes du précieux gaz.

Cette année, la clientèle de Gaz Inter-Cité devrait atteindre 15,000 usagers vis-à-vis desquels elle s'est engagée à fournir 400 millions de mètres cubes de gaz naturel.

Les prévisions quinquennales de la compagnie visent un bassin de clientèle atteignant 53,000 consommateurs et un volume de ventes approchant de 1.6 milliard de mètres cubes en 1988.

L'extension du réseau au Bas St-Laurent n'est pas envisagée avant la fin de la décennie.

En Estrie, le gaz d'Inter-Cité est acheminé via les installations de Trans-Canada Pipelines. Entre Montréal et Québec, GICQ utilise le gazoduc de Trans-Québec-Maritimes. Les tronçons régionaux de la Mauricie, de Québec et du Saguenay appartiennent à Gaz Inter-Cité.

Bien que le distributeur s'alimente essentiellement aux ressources gazières transportées depuis l'Alberta par Trans-Canada Pipelines, la direction de la société affirme que la SCQUP pourrait bientôt assurer plus de la moitié de ses approvisionnements.

Le gazoduc atteindra La Baie cet automne

STE-FOY— Si l'on en croit les assurances fournies au DEVOIR par M. Conrad F. Johnson, vice-président au marketing de Gaz Inter-Cité, la population du Saguenay et du Lac St-Jean pourra utiliser le gaz naturel dès le mois de novembre cette année.

La compagnie gazière poursuit actuellement la troisième phase de son projet d'implantation à travers le territoire québécois.

Les travaux entrepris au coût de $240 millions permettront le raccord du tronçon saguenéen au gazoduc de la Haute-Mauricie. Au cours de l'hiver dernier, les efforts ont porté sur le déboisement des terrains situés sur le tracé.

Les travaux de construction proprement dits devraient débuter d'ici quelques semaines.

Une fois complété, le pipeline permettra l'acheminement du gaz à travers le pipeline depuis La Tuque jusqu'à la municipalité de Desbiens au Lac St-Jean. De là, le gaz naturel sera distribué à Chambord, Alma, Jonquière, Chicoutimi et La Baie.

Gaz Inter-Cité profitera également de l'été pour étendre son réseau aux différents districts de la Ville de Québec.

La phase quatre du projet devrait entraîner la mise en service, en 1985, des postes de distribution supplémentaires en Mauricie, dans les municipalités de l'agglomération urbaine de Québec, et dans les régions de Saint-Hyacinthe, Drummondville et Asbestos.

Ces nouveaux travaux entraîneront des investissements évalués à 160 $ millions.

Selon l'ingénieur Johnson de GICQ, « il sera alors possible d'envisager la traversée du gazoduc sur la rive sud de Québec.

Bien que tout projet de prolongation vers le Bas du Fleuve ne puisse être envisagé avant la fin de la décennie, a soutenu le vice-président de Gaz Inter-Cité. « Il ne faudrait pas sous-estimer les possibilités de développement industriel qui pourraient être liées à la venue du gaz naturel dans cette région ».

CERTIFICATS D'ÉPARGNE FIXE

11 3/8 %*

TERME DE 3 ANS

DÉPÔT MINIMUM: 1 000 $
Intérêt crédité annuellement.

Profitez des certificats d'épargne fixe de la Banque d'Épargne. Ils sont disponibles dans nos 116 succursales.

*Taux sujet à changement sans préavis.

LA BANQUE D'ÉPARGNE
LA BANQUE personnelle

Selon Brian Mulroney

Ottawa ne devrait plus investir dans Canadair et De Havilland

OTTAWA (PC) — Les Canadiens ne devraient plus investir un cent dans les deux aérospatiales fédérales boiteuses et constamment à la recherche de comptant que représentent Canadair et de Havilland, a déclaré mercredi le chef conservateur, M. Brian Mulroney.

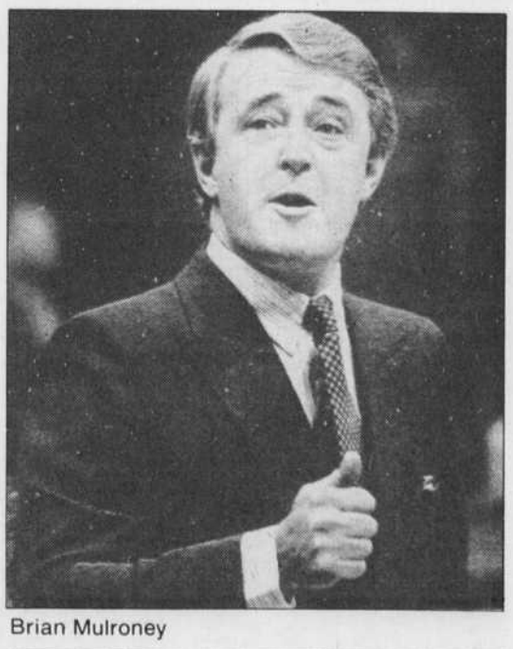
Ce qu'il faudrait, a-t-il ajouté, ainsi qu'il l'a suggéré depuis des mois au premier ministre Trudeau, c'est charger un comité parlementaire de tous les partis d'analyser sérieusement l'avenir technologique et financier de ces deux sociétés.

M. Mulroney, qui se rendait à la réunion hebdomadaire des sénateurs et des députés tories, a eu cette réaction à la suite de déclarations faites mardi par le sénateur Jack Austin, ministre répondant de Canadair et de Havilland, et de M. Joel Bell, président de la Corporation canadienne d'aide aux investissements. Selon le premier, on peut prévoir que d'ici les dix prochaines années Canadair et de Havilland perdront quelque $200 millions. Quand au deuxième, il a annoncé que de Havilland se proposait de mettre à pied quelques centaines des 2,000 travailleurs de son usine de Toronto.

M. Mulroney a souligné qu'il en coûtait de $700,000 à $900,000 aux contribuables canadiens pour conserver les emplois actuels à ces deux compagnies.

Des rumeurs voulaient en outre que de Havilland ait fait une nouvelle demande de fonds auprès du Parlement. Depuis l'automne 1982, $500 millions des fonds publics ont été attribués à de Havilland, qui a encore une marge de crédit de $450 millions auprès de la Corporation d'aide aux investissements.

Selon un document ministériel devant demeurer secret, mais dont le Globe and Mail aurait obtenu copie, on évalue à $949 millions les sommes que le gouvernement devra infuser au cours des cinq prochaines années dans de Havilland afin d'assurer sa survie. Le sénateur Austin a répliqué à ce sujet que cette évaluation considérait le cas où tout allait au pire.



Brian Mulroney

Avis d'assemblée générale spéciale des actionnaires

la compagnie d'assurances PROVINCES-UNIES

Avis est donné aux actionnaires qu'une Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires de La Compagnie d'Assurances Provinces-Unies se tiendra au Château de Belbeuf,

Mutuelles Unies

3037 X, 76029 Rouen Cedex, France,

le vendredi 27 avril 1984 à 11h30

aux fins de considérer et, si jugé opportun,

a) d'abroger le Règlement Spécial « F » étant les Règlements Généraux actuels de la Compagnie adoptés particulièrement le 30 janvier 1978 et subséquemment amendés de temps à autre,

b) et d'adopter le Règlement « H » refondant lesdits Règlements Généraux actuels, qui sera dorénavant connu comme étant les « Règlements généraux » de la Compagnie.

Olivier Prat
Secrétaire.
Montréal, le 10 avril 1984.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est par les présentes donné que des dividendes sur les actions en circulation de cette Banque ont été déclarés payables pour le trimestre en cours, au siège social de la Banque et à ses succursales, à compter du 24 mai 1984 aux actionnaires inscrits le 24 avril 1984, comme suit:

1. Dividende n° 13 de $0.47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série A, de $1.88;
2. Dividende n° 4 de $0.3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série B, de $1.45;
3. Dividende n° 10 de $0.6875 par action sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de $2.75;
4. Dividende n° 387 de $0.50 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions des classes ci-dessus peuvent choisir de recevoir leurs dividendes, plutôt qu'en espèces, sous forme d'actions ordinaires de la Banque conformément aux dispositions du Régime de dividendes et d'achat d'actions établi par la Banque.

Par ordre du conseil d'administration
Le vice-président et secrétaire.
R.J. MOORES

Montréal, le 3 avril 1984

◄ AVIS DE RACHAT ►

MASCAN CORPORATION
(auparavant S.B. McLaughlin Associates Limited)

Débentures garanties 11½% échéant le 15 avril 1984

AVIS est par les présentes donné qu'aux termes d'un acte de fiducie et d'hypothèque daté du 1er février 1972 signé par Mascan Corporation sous son nom d'alors, soit S.B. McLaughlin Associates Limited (la compagnie), en faveur de la Compagnie Montréal Trust (le fiduciaire) tel qu'il a été modifié (appelé collectivement l'acte de fiducie) aux termes duquel il existe des débentures garanties en circulation échéant le 15 avril 1984 (les débentures) et par suite du fait que le fiduciaire a avancé et exigé le paiement intégral de la dette échéant aux termes de l'acte de fiducie et qu'il en a commencé la réalisation et que Hammerson Canada Inc. (Hammerson), l'entreprise contrôlant maintenant la compagnie, a accepté de payer intégralement cette dette au nom de la compagnie afin de permettre le paiement de la manière décrite dans cet avis, le fiduciaire a l'intention de racheter intégralement le 30 avril 1984 (la date de rachat) aux détenteurs d'alors toutes les débentures en circulation aux termes de l'acte de fiducie et d'en payer le capital plus l'intérêt s'y rapportant ainsi que l'intérêt sur l'intérêt couru à la date de rachat.

Aux termes de l'acte de fiducie et de ladite convention, le montant dû et payable à la date de rachat sera de $1 123,60 par tranche de $1 000 de capital des débentures (répartition dans chaque cas: $1 000 en capital et le solde en intérêt) aux Services fiduciaires aux entreprises du fiduciaire, à Toronto, à l'adresse indiquée au bas du présent avis, et les détenteurs de débentures doivent remettre leurs débentures (s'il en est) avec leurs coupons arrivant à échéance le 15 octobre 1983 ou plus tard encore attachés auxdites débentures, à la date de rachat à l'endroit précité, soit en personne ou par courrier recommandé. Si le fiduciaire reçoit, conformément à ladite convention, toutes les sommes nécessaires pour effectuer le rachat, tout l'intérêt ainsi que l'intérêt sur l'intérêt payables aux détenteurs de ces débentures cesseront à compter de la date de rachat.

Si un détenteur d'une telle débenture néglige de remettre cette dernière, à la date de rachat, ainsi que les coupons impayés (s'il en est) ou s'il refuse, à ladite date, le remboursement des sommes payables eu égard à cette débenture et à ces coupons impayés (s'il en est) ou s'il ne donne pas de reçu en retour desdites sommes, comme peut lui demander le fiduciaire, ces sommes payables seront gardées en fiducie pour le détenteur dans un compte au bureau principal du fiduciaire, à Toronto, Canada. Aux termes des dispositions de l'acte de fiducie et de ladite convention, les sommes ainsi gardées tiendront lieu, à toutes fins, de remboursement à ce détenteur de débenture et ce dernier n'aura pas d'autre droit que celui de recevoir le versement des sommes ainsi déposées contre présentation et remise de la débenture et des coupons (s'il en est).

Une lettre explicative et une formule de lettre de transmission ont été postées à tous les détenteurs de débentures inscrits. Des exemplaires de ce matériel peuvent être obtenus du bureau principal du fiduciaire dans l'une ou l'autre des villes suivantes, par tout détenteur de débentures nominatives ou au porteur: Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary et Vancouver. LES PORTEURS DE DÉBENTURES AU PORTEUR SONT PRIÉS DE SE PROCURER CE MATÉRIAL SANS DÉLAI.

NOUS RECOMMANDONS À TOUS LES PORTEURS DE DÉBENTURES DE REMETTRE LEUR LETTRE DE TRANSMISSION, LE(S) CERTIFICAT(S) DE LEURS DÉBENTURES ET LES COUPONS IMPAYÉS (S'IL EN EST), BIEN AVANT LA DATE DE RACHAT, EN PERSONNE OU PAR COURRIER RECOMMANDÉ, À NOTRE BUREAU, À L'ADRESSE MENTIONNÉE CI-APRÈS. ALORS, CONFORMÉMENT À CET AVIS ET À L'ACTE DE FIDUCIE ET MOYENNANT RÉCEPTION DE TOUT L'ARGENT NÉCESSAIRE AU RACHAT INTÉGRAL, LE SOUSSIGNÉ ENVERRA, VERS LE 30 AVRIL 1984, AUX PORTEURS DE DÉBENTURES QUI SE SERONT CONFORMÉS AU PRÉSENT AVIS, UN CHÈQUE OU UNE TRAITE POUR RACHAT INTÉGRAL DE LEURS DÉBENTURES.

FAIT le 3 avril 1984

COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST
Services fiduciaires aux enterprises
15 King Street West
Toronto (Ontario) M5H 1B4

On peut obtenir des copies de ce texte, en version anglaise, sur demande envoyée à la Compagnie Montréal Trust, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

TORONTO

Cours à la baisse

TORONTO (PC) — Les cours étaient à la baisse et l'activité modérée, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé a terminé la séance en déficit de 8.43 points, à 2319.59.

Environ 7.98 millions d'actions ont été échangées, au lieu de 7.78 millions la veille.

Dans les industrielles, Bell Enterprises perd 1-4 à $29 1-4, Alcan 3-8 à $40 7-8, Norcen Energy 1-8 à $18 3-4, Magna International A 1-4 à $14 1-2 et Goldcorp Investment 1-8 à $7 1-2. Consumers Glass gagne 1-4 à $14, Woodward Store A 1-4 à $13 5-8, Silverwood A 3-4 à $26 et Scott Paper 3-4 à $41.

Dans les mines, Barrick Resources perd quatre cents à $1.80, Placer Development 1-4 à $22 3-4 et Breakwater Resources 5-8 à $8 7-8. Campbell Red Lake gagne 1-8 à $34 5-8 et Wharf Resources cinq cents à $4.75.

Dans les pétroles, Chieftain Development perd 3-8 à $16 3-4, Bluesky Oil and Gas cinq cents à $4.45 et Westmin Resources 1-4 à $14 3-4. Numac Oil and Gas gagne 1-4 à $15 3-4 et Dorset Resources un cent à 38 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	800	$10	10	10	
AMCA Int	61600	$21⅞	21¾	21¾	— ⅛
AMCA p	900	$24½	24½	24½	
Abeford	1900	$8⅛	8	8	— ⅛
Abeford w	2250	150	150	150	+ 1
Abti Prce	1000	$25½	25½	25½	
Abitbi 7½p	100	$39½	39½	39½	— ⅛
Acklands	238	$18	18	18	
Agassiz	2133	182	178	182	+ 4
Agassiz w	4066	33	33	33	+ 3
Agnico E	850	$17¾	17⅝	17⅝	+ ⅛
Agra B f	300	440	440	440	+ 15
Aiguebel o	2700	$7¼	7⅛	7⅛	
Albany o	1000	80	80	80	
Alt Energy	10370	$20½	20¼	20⅜	+ ⅛
Alt Enr A	3000	$30½	30	30½	+ ⅜
Alta Nat	4500	$32	32	32	— ½
Alcan	84933	$41½	40⅝	40⅞	— ⅜
Alcan w	4500	$15½	15⅛	15⅛	— ⅛
Algo Cent	539	$20	20	20	
Algoma St	185	$25½	25½	25½	
AStel p	100	$23⅜	23⅜	23⅜	
Algma St B	1350	$25	24¾	24⅞	+ ⅛
Altex o	2900	105	95	105	—10
Alum A	1800	$25⅞	25⅝	25⅞	
Alum 1st p	100	$25½	25½	25½	
Am Eagle o	7250	188	185	185	— 3
Andrs WA f	415	$23¼	23¼	23¼	— ¼
Ang CT 290	222	$28½	28½	28½	
Ang UDev o	140	111	111	111	— 6
Anthes	2000	36	36	36	+ 2
Arbor A	600	$9½	9½	9½	
Argus	100	$8	8	8	— ½
Argus B pr	200	$26¼	26¼	26¼	
Argus C pr	420	$9½	9½	9½	
Argyll A f	1500	230	230	230	— 1
Asamera	4000	$11¾	11⅜	11⅜	— ⅛
Asoc Porc o	200	325	325	325	
Astral A f	250	$5¾	5¾	5¾	
Astral B f	250	$5¾	5¾	5¾	
Atco I f	15950	$6⅜	6⅛	6¼	+ ⅛
Atco 11½	900	$28¼	28¼	28¼	+ ¼
Atco w	1100	110	105	105	— 5
Atlas Yk o	11500	30	29½	30	
Aur Res o	12300	120	116	116	— 2
AtoHdw X	200	$7	7	7	
Ato Hdw Y	100	$7¾	7¾	7¾	
Avalna	47900	175	160	174	+ 11
Avindo w	61500	53	46	53	+ 5
BC Sugar A	900	$20⅞	20½	20½	— ½
BC Sugar P	100	$11½	11½	11½	
BGR A	1320	$7⅜	7½	7½	
BGR w	560	250	245	245	
BMB Comp	800	380	370	370	
BP Res	17080	$21	20⅞	21	+ ¼
Bachelor o	11000	$6	5¾	5¾	— ¼
Banister C	3200	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
Bank BC	312	$13¼	13¼	13¼	
Bk BC 228	500	$24	24	24	+ ⅛
Bk BC 222	1200	$24	24	24	
Bank Mtl	60668	$25	24⅞	24¾	— ⅛
Bk Mtl 285	2700	$31⅞	31⅝	31¾	— ¼
Bk Mtl 250	7300	$28⅝	28⅜	28½	+ ¼
Bk Mtl 3p	2900	$24⅝	24⅜	24⅜	
Bk Mtl w	4200	440	430	435	— 5
Bk NS	391001	$11⅞	11¾	11¾	
Barbcon B	100	55	5	5	+ ¼
Barrick o	27918	185	180	180	— 4
Baxter	3728	150	140	140	—10
Baxter w	8500	18	18	18	+ 1
Beauty Co	18600	100	70	85	—15
Bell Ent	83223	$29⅝	29¼	29¼	— ¼
Bell 1.80	450	$21¼	21¼	21¼	
Bell 2.05	350	$29½	29¼	29¼	— ⅛
Bell 2.70	3910	$32⅛	32⅛	32¼	— ⅛
Black Phot	500	$17	17	17	+ ⅛
Blackwod	200	250	250	250	
Blake Res o	55372	18	16½	16½	—1½
Blusky	103562	450	435	445	— 5
Bluesky pr	1050	$5	5	5	— ⅛
Bomac A f	210	$19	19	19	
Bombar A	200	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅛
Bombar B f	238	$16⅜	16⅜	16⅜	
Bonanza R	7704	405	395	395	+ 5
Bonza R w	2562	75	75	75	— 5
Bow Valy	14575	$23¼	23⅛	23¾	+ ⅜
Bow Vly 205	350	$32	32	32	
Bow Vly R	200	$6⅞	6⅞	6⅞	
Bralorne	6625	$6½	6½	6½	
Bralor 8.75	300	$23⅜	23¼	23⅜	
Bralorn w	4300	185	180	180	— 5
Bromalea	6200	$13⅞	13⅜	13⅞	+ ⅛
Brscade p	4077	$40½	40¼	40⅜	— ⅛
Brascan A	1621	$37⅝	37⅜	37⅜	
Brscn 8½	1100	$24½	24½	24½	
Brscn 1981	400	$26½	26½	26½	+ ⅛
Brkwater o	25400	$9⅜	8⅞	8¾	+ ⅜
Brenda M	1800	$14¼	14¼	14¼	
Brinco	500	240	240	240	+ 3
Brisa o f	3900	130	130	130	— 1
Br Am Bnk	1550	$19¾	19¾	19¾	
BCFP	11461	$12	11¾	11¾	
BCFP pr	200	$33	32⅞	33	+ ½
BC Res	25675	375	365	370	
BC Res p	2800	$26⅞	26¼	26¼	— ⅛
BC Phone	5822	$19⅝	19⅜	19⅜	— ⅜

MONTRÉAL

L'indice fléchit

MONTREAL (PC) — L'indice composé de la Bourse de Montréal a fléchi de 1.80 point et marquait 395.09 hier en clôture. Le volume des échanges s'est inscrit en baisse à 958,712 actions au lieu de 1,279,656.

Les bancaires perdent 2.39 à 418.30, les pétrolières 1.91 à 607.14, les services publics 1.88 à 300.30 et les industrielles 1.62 à 418.83, tandis que les papetières montent de 0.45 à 233.74.

Provigo est inchangé à $17 1-2 dans un volume de 107,583 actions. Denison Mines B gagne 1-4 à $18.

Au total 80 titres sont en baisse, 93 en hausse et 82 inchangés.

Seagram perd 3-8 à $42, Bell Canada Enterprises 1-4 à $29 1-4, Long Lac Minerals 1-4 à $33 3-4, Stelco A 1-4 à $26, Falconbridge Copper 1-8 à $18, Placer 1-8 à $22 7-8 et Toronto Dominion Bank 1-8 à $14 7-8. Imasco gagne 3-8 à $35 3-8 et Nova Alberta A 1-4 à $30 3-4. Scott Paper est stationnaire à $41.

Dans les juniors, Muscocho gagne six cents à $2.30, et Brosnan 13 cents à 85 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Agnico E	500	$17¾	17⅝	17⅝	
Aiguebelle	500	$7⅛	7⅛	7⅛	
Alta energ	1430	$20½	20¼	20½	+ ⅛
Alta en pa	100	$30¼	30¼	30¼	+ ½
Alcan Alu	6889	$41⅜	41	41⅛	— ⅛
Alcan Wt	2075	$15⅜	15⅛	15⅛	— ⅜
Aldona M	2000	25	25	25	—3
Algoma 8	200	$23¾	23¾	23¾	+ ⅛
Algma2.00	200	$24¾	24¾	24¾	— ¼
Alum 2.312	1100	$25⅞	25¾	25⅞	+ ⅜
Amusecor	300	170	170	170	
Asamera	1500	$11¾	11½	11½	
Asbestos	211	$9	9	9	
fAstral A	500	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
B C Forst	800	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
BGR A	1700	$7¾	7⅝	7¾	+ ¼
BGRwt	3600	250	247	250	
BC Phone	1000	$19⅝	19⅜	19⅜	— ¼
BC Ph4.84	100	$12¼	12¼	12¼	— ⅜
Bank NS	5250	$11⅞	11¾	11⅞	
Baue Cont	14000	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Baue Mtl	9371	$25	24⅝	24⅝	— ⅜
BMO 2.85	1250	$31⅞	31½	31¾	
BMO $2.50	100	$28½	28½	28½	+ ⅛
BMO Wts	1200	440	435	435	
Bq Esparg	830	$20½	20	20	— ¼
BaEb 2.62	900	$26½	26½	26½	+ ⅛
Baue Nat	15633	$12⅜	12⅛	12¼	
BaNat 2.94	200	$32⅜	32⅜	32⅜	+ ⅛
Ba Nat B	780	$29¼	29¼	29¼	— ¾
Ba Royale	5154	$30½	29⅞	29⅞	— ⅛
Bq Ry Wt	2950	495	475	475	—20
BaRy 1.45	2275	$16⅝	16½	16½	— ⅛
BaRy 2.75	1650	$31⅞	31¾	31¾	— ¼
Baxter Tc	500	150	140	140	—25
fBomb A	1635	$17½	17¼	17½	+ ⅛
fBomb B	795	$16½	16½	16½	— ⅜
Bow Val	11400	$23¾	23⅜	23¾	+ ⅜
BowVI2.05	100	$32	32	32	+ ½
Brascade	2173	$40½	40¼	40⅜	
Brascan A	3440	$37¾	37½	37½	+ ¼
Brcan prF	400	$26¼	26¼	26¼	— ¼
Brunswick	500	$21½	21⅛	21½	+ ½
By—Com	18050	415	405	410	
CAE Ind	1100	$18⅞	18¾	18¾	— ⅛
Cad Frvw	3075	$11⅜	11½	11½	— ⅛
Ca.f.wt	1300	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Camp R	240	$11½	11½	11½	+ ⅛
fCampeau	600	520	19⅞	20	+ ¼
Capwf	2000	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
fCDC	1562	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
CDC 1980	3200	$13¼	13⅛	13¼	
C Trst Wt	300	$18½	18½	18½	—2½
C Imp Bk	4350	$26½	26¼	26⅜	
CIBa 2.50	550	$26	25⅞	26	+ ⅛
CIBa 2.05	150	$24⅜	24⅛	24⅛	+ ⅛
CIBa wt	400	445	440	445	+ 20
CP Ltee	5812	$43⅛	42⅞	42⅞	— ⅛
fC Tire A	500	$11⅞	11⅜	11⅜	
fC Utilit A	300	$14¼	14¼	14¼	+ ⅛
C Utilit wts	250	215	215	215	—5
C Util wtb	125	190	190	190	—5
Canron A	500	$13	13	13	— ¼
Carl Ok	3620	$17½	17¼	17⅜	— ¼
Cascades	3320	$12⅛	11⅞	12⅛	+ ¼
CB Pak	700	$11⅞	11¾	11⅞	+ ¼
CB Pak.wt	2750	195	195	195	+ 15
Celanese	650	$8¾	8⅜	8¾	+ ⅜
fChateau	1215	$12¼	12	12⅛	
CimL PrE	1766	$15¼	15¼	15¼	
Cim L 1.17	388	$17	17	17	— ¼
Cominco	211	$53¾	53¾	53¾	+ ⅜
ComSatlite	900	365	360	360	
C Bath A	1075	$27¼	27¼	27¼	+ ⅛
C Bath 6p	225	$15⅞	15⅞	15⅞	— ⅜
uCBath 5.2	300	$52¼	52¼	52¼	— ¼
CSD CI A	219	50	50	50	—25
CSD Pr B	26	$21	21	21	
Caseka Rs	900	385	385	385	—5
Casek 7p	300	$6⅛	6	6⅛	
CIDesi pr	25	$11⅞	11⅛	11⅛	— ⅛
Daon Dvlp	1500	149	147	149	+ 6
Denison.A	5500	$19⅝	19⅝	19⅝	— ⅛
fDensB	14950	$18	18	18	+ ⅛
Dofasco A	675	$20	20	20	+ ⅛
Dofasc Wt	450	$20	20	20	
Domco Lte	200	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅜
Dome Cda	3000	480	480	480	—5
Dome Mns	200	$18¾	18½	18½	— ½
Dome Pet	4290	385	380	380	+ 5
Domtex	500	$15¾	15¾	15¾	
Domtar	434	$32¾	32¾	32¾	
Donohue	4610	$29⅜	29¼	29¼	— ⅛
DrMcC A	200	$8⅛	8¼	8¼	+ ⅛
Echo Bay	1000	11	11	11	+ ⅛
Ent Bell	35647	$29⅝	29¼	29¼	— ¼
EnBell2.05	125	$29⅛	29⅛	29⅛	— ¼
EnBell2.70	750	$32¼	32¼	32¼	— ⅛
Entrep CP	10387	$21	20½	20½	— ½
Epitek Int	2000	68	68	68	+ 3
Falcn Cop	4800	$18½	18½	18½	— ⅛
Forex	200	370	370	370	
Gaz Metr	5050	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
Gaz 15	300	$29	29	29	— ¼
Genstar	5865	$22¾	22½	22¾	— ⅛
Genstar c	700	$29	29	29	
fGldcrp.A	500	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Gldcrp.Wt	1600	280	277	277	—3
Guard. T.	300	$8½	8½	8½	
Guard prA	300	$6⅛	6⅛	6⅛	
Gulf Can	9307	$18⅛	17⅞	17⅞	— ⅛
Helix.Circ	1200	$6¼	6	6	— ¼
Hir Walkr	4930	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅜
H Wlkr D	360	$24⅛	24⅛	24⅛	
H Wlkr E	1525	$28¼	28⅛	28⅛	— ¼
Wlkr Wts	4700	385	385	385	—15
H Bay2.25	100	$28⅜	28⅜	28⅜	+ ⅜
Husky Oil	18000	$11½	11⅜	11⅜	
Husky 13	100	$47⅞	47⅝	47⅞	+ 1⅛
Imasco Ltd	19400	$35½	35½	35⅝	+ ⅛
Imasco 6p	600	320	320	320	—15
Imp Oil A	4146	$38¼	38	38¼	
Inco Ltd	4420	$18⅝	18⅛	18¼	
Inco Wts	1000	$5⅝	5⅜	5⅜	
Innopac	500	9	9	9	+ ⅛
Inter Pipe	4900	$27¾	27½	27¾	+ ⅜
Int Rock	1000	50	50	50	+ 5
Irwin Toy	500	$7¾	7¾	7¾	
Irwin A	1000	$5¾	5⅜	5⅜	+ ⅛
fIvaco A	2400	$15¾	15¾	15¾	
Janock	235	$11⅞	11⅝	11⅝	— ½
Janck Wts	550	$5¾	5½	5½	— ⅛
Kiena	400	$25¾	25¾	25¾	+ ⅜
Labatt	925	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ⅛
LafargeCo	531	$15	15	15	
Labatt	700	$5½	5⅜	5⅜	
Lauvem	550	330	330	330	—5
Mclean X	1250	$17⅛	17⅛	17⅛	— ⅛
C Marconi	5800	$21⅜	21¼	21¼	— ⅛
fMarit Tel	365	$34¼	34¼	34¼	— ¼
Mrt pr B	935	$8⅝	8⅝	8⅝	— ⅛
Mrt pr C	286	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅜
Mass Fer	3000	435	430	435	+ 5
Mas F pa	300	$11¾	11¾	11¾	—2
Mas F 2.5	300	$11¾	11¾	11¾	—2
fMeston	3000	250	250	250	
Min Lac	1250	$34	33¾	33¾	— ¼
fMitchll A	290	$17	17	17	— ½
Mitel Corp	7100	$8½	8⅛	8⅜	+ ⅛
fMolson A	500	$17⅝	17½	17⅝	+ ⅛
fMonenc a	100	$9½	9½	9½	+ ¼
MTrustc A	1000	$11	11	11	
Moore	2500	$45½	45¼	45¼	— ¼
Ntld Tel	1525	$13⅜	13½	13½	
Noranda	5170	$22⅜	22⅛	22⅛	— ⅜
Norcn pA	100	$100¼	100¼	100¼	—2½
Norcen En	1704	$18⅞	18¼	18¾	+ ⅛
Norcen 7¾	5000	$26	26	26	+ 1
Normick	550	$11	10⅞	11	
Nor Tel	5259	$41¼	40⅝	40¾	— ⅜
fNova Alt	13200	$7	6⅞	7	+ ⅛
Nova 638	300	$29	29	29	— ½
Nova 15	10000	$30¾	30¾	30¾	+ ¼
Nova 12	3300	$32⅞	32⅜	32⅞	+ ⅛
fOsha A	200	$35¾	35¾	35¾	+ ¼
Pancdn Pt	280	$24⅜	24⅜	24⅜	— ⅜
PC Prod.B	200	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅛
Placer Dv	2700	$23	22⅞	22⅞	— ⅛
fPowr Cr	1200	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅛
Prnor Gr	225	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅜
Prooptic	275	220	220	220	+ 1
Provigo	107583	$18	17½	17½	
Pub Strge	250	$18¾	18¾	18¾	
Que Tel	2468	$30⅛	30	30	
Quebecor	1000	$14¾	14¾	14¾	
Reed Sten	200	$12½	12½	12½	— ½
Rio Algom	200	$18½	18½	18½	— ⅛
Rio Al 5.8	220	$62¼	62¼	62¼	+ 9¼
fRollnd A	650	$14¾	14½	14¾	
Rothman	100	$45¼	45¼	45¼	— ¼
Ry Trco A	560	$24	24	24	
Sceptre	300	$5	5	5	— ⅛
Scot Paper	22000	$41	41	41	
Seagram	6662	$42½	42	42	— ⅜
Shell Can	5200	$24¾	24⅝	24⅝	
fSSears A	964	$8¼	8	8	— ¼
S Sears B	23	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Sintra	1000	55	55	55	+ 2
Southam	100	$47⅝	47⅜	47⅝	+ ⅜
fSpar Aer	105	$20⅛	20⅛	20⅛	+ ⅜
fSparCap	23000	55	50	50	—3
fSteinb A	105	$27¼	27¼	27¼	— ¼
Stelco A	11825	$26¼	26	26	— ¼
Stel 1.94	11400	$24⅝	24⅝	24⅝	— ⅛
Sullvn.Min	4380	$5½	5⅜	5½	
Systemhse	200	123	123	123	—7
fTeck B	23	$11	11	11	+ ¼
fTel Mt B	10350	$23	23	23	
Texaco	1250	$38	37¾	37¾	— ¼
Thomsn A	1000	$39	38½	38½	—1
TIE teleco	2750	$12⅞	12¾	12⅞	
Tor Dm Bk	18890	$15¼	14⅞	14⅞	— ⅛
Total Pete	1900	$14¾	14½	14½	— ⅜
Total.P.wt	1000	275	275	275	—5
Tot Pet pr	267	$32⅜	32⅜	32⅜	
TrAlta A	1004	$20⅝	20½	20½	
TrAlta 5.4	10	$100	100	100	
TrAlta Pa	300	$29⅞	29⅞	29⅞	+ ⅛
TrCan Pl	3055	$15½	15½	15½	— ¼
Trs mount	600	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Trillium T	900	$8	8	8	
Trimac	500	$6½	6½	6½	— ¼
Trizec B	3700	$20	20	20	+ ½
Trust Gen	1390	$20¼	20¼	20¼	
fTurbo Rs	2000	42	42	42	—1
fUAP InA	535	$27¼	27¼	27¼	
UAP Wt	245	465	465	465	+ 15
Uniges A	338	220	220	220	—5
fUnigs B	500	170	170	170	+ 5
Walwyn	1600	290	290	290	
Warnton	1000	109	109	109	+ 2
Wcst Trn	500	$14½	14½	14½	— ⅛
WorldEg.A	200	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ¼

Precious Metal Certificates

Certificates	Oz	High	Low	Close
Grdn slvr	500	9.40	9.40	9.40
Grdn gld	10	384.00	384.00	384.00

Junior Mines Oils

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abcourt	2409	152	151	152	—8
Abitibi As	2400	35	35	35	—9
AbitibiRes	1500	47	47	47	+ 6
Americ M	2000	27	27	27	—1
Bachelor	100	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Barexor	3000	50	50	50	
Bateman	15000	12	11	11	
Beaucp Rs	3500	83	80	83	—2
Belchasse	2000	60	60	60	+ 4
Borelis Ex	400	$21	19¾	19¾	+ ⅜
Brosnan	60650	85	74	85	+ 13
BrosWt	49000	10	8	10	+ 2
Bruneau	2000	24½	24½	24½	—1½
Caniggas	500	$9	9	9	+ 3⅛
Cons I Rs	1675	175	175	175	—10
C Imp.wt	2125	30	30	30	—10
Dumagmi	2191	$6	5¾	6	+ ¼
DumWt	6500	100	100	100	
Explo Que	5000	34½	34½	34½	
Kew Gold	2100	75	75	75	—10
Laduboro	5000	28	28	28	
Lynx Exp	9000	103	100	100	—1
Mscoch	65050	234	220	230	+ 6
Musco pr	4635	$10½	9⅞	9⅞	
NA RareM	5000	20	19	19	
Queenstn	3300	285	280	285	+ 10
Unergie	293	8	8	8	—6
Viking Rs	11000	32	32	32	—3
W Q Mnes	4180	100	96	100	+ 3
Wrightbr	1000	131	131	131	+ 1

NEW YORK

Affaiblissement

NEW YORK (AFP) — La tendance s'est graduellement affaiblie mercredi à Wall Street après avoir consolidé les gains de la veille.

L'indice préliminaire des industrielles s'est établi à 1,130.44 en baisse de 7.85 points. Quelque 80 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 915 contre 618. 427 titres ont été inchangés.

Bien que les fonds fédéraux, qui constituent un élément clef des taux d'intérêt à court terme, se soient maintenus au dessous de dix pour cent depuis le début de la semaine, les investisseurs prennent rapidement leurs bénéfices lors de toute reprise en raison des incertitudes relatives à l'évolution prochaine des taux d'intérêt en général, indiquent les analystes.

NCR Corp a chuté de 5 1-8 à 99 5-8. Caterpillar a cédé 3 7-8 à 46 1-4. Homestake Mining a perdu 2 1-2 à 31 1-8. Revlon a gagné 1 1-2 à 35 1-8. JP Morgan a monté de 1 1-4 à 66 1-4. Litton a progressé de un à 64 1-4.

Dans les valeurs canadiennes, Northern Telecom perd 1-4 à $31 7-8, Hiram Walker Resources 1-8 à $18 3-8 et Seagram Co. 1-8 à $32 3-4. Genstar gagne 1-8 à $17 5-8, Canadian Pacific 1-8 à $33 5-8 et Campbell Red Lake 1-8 à $27.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	638 1551	51½	50¾	51	— ⅜
AMF	110	13⅝	13⅜	13⅜	— ⅛
AMRCp	7 3984	31⅞	31¼	31¼	— ½
ASA	217	64½	64¼	64⅜	+ ⅛
Alcan	40 1689	32⅜	32	32	— ⅛
Alleg Cpb	11 171	67¾	65⅝	66	—2
Alg Int	40	24⅛	24	24⅛	
AlldCp	10 1259	50¼	49⅝	49⅝	— ½
AllisCh	175	11½	d10⅞	10⅞	— ½
Alcoa	18 5269	37¼	36	36	—1
Amax	576	26¾	26⅛	26⅛	
AmHes	12 1401	30⅜	30⅛	30¼	+ ⅛
ABrand	8 269	54¼	53¾	53⅞	— ⅛
A Bdcst	11 1074	59⅝	59	59¼	+ ⅜
Am Can	13 392	46¼	45⅝	45⅝	— ⅜
AEI P	7 2216	16⅞	16⅛	16⅜	+ ¼
AExp	11 10570	29⅞	28¼	28¼	—1⅜
AGnCp	7 671	22⅜	22¼	22⅜	— ⅛
AHome	13 1636	53⅛	52⅝	52¾	— ⅛
Amrtc	7 1931	64⅛	62⅜	63⅝	—1⅜
AmMot	2392	4¾	4⅝	4⅝	
AT&T	8 8554	16	15¾	16	+ ⅛
Ametk	14 120	23⅞	23½	23½	— ⅜
Ampln	21 223	96⅜	95¾	95¾	— ¾
Armco	622	19¼	18⅝	18⅝	— ½
Arm Wln	10 106	25¼	24¾	25	— ¼
Asarco	21 293	32⅝	31⅝	31⅝	—1
AtlRich	8 2740	47	46½	46¾	+ ⅛
Avco Cp	6 1135	26¼	25⅝	26¼	+ ¼
Avcopf	32	56½	55¾	56½	+ ¼
Avnet	20 911	35	34	34½	— ⅜
Avon	9 4378	20⅛	d19¾	19⅝	— ¼
Axia	33 2	24⅞	24⅞	24⅞	— ⅛
BkrIntl	1677	21⅜	21⅜	21½	
baldwU	548	2⅛	2	2	
BaxtTr	11 2300	16⅞	16½	16⅝	— ⅛
Bel How	8 986	26½	24½	24½	—1½
BellAt	6 2031	67¾	66	66⅝	— ⅜
BellCan	106	23⅛	23	23⅛	— ⅛
BellSo	7 2898	89⅝	87½	87½	—2½
Benfi Cp	7 98	26⅞	26¼	26¼	
Beth Stl	1912	26⅛	25⅜	25⅝	— ½
Black D	21 852	22⅛	21¼	21¼	—1
Boeing	10 1107	37⅞	37¼	37⅜	
Bois Cas	21 363	40⅞	40¾	40¾	+ ⅛
Borden	8 218	54½	53⅜	53¾	— ¾
BorgWa	9 1344	18⅜	d17¾	18	— ¼
Bos

au jour le jour

■ Commonwealth Plywood

Commonwealth Plywood Ltée de Sainte-Thérèse vient d'acheter les installations de la compagnie Weyerhaeuser à Princeville et ses concessions forestières au Témiscamingue. L'usine de Princeville peut fabriquer 90 millions de pieds carrés de placage; elle traite annuellement 4 millions de pieds de billes de bois. L'achat permet une rationalisation des activités et le maintien de 130 emplois. Au total, Commonwealth a désormais plus de 1,000 employés dans un réseau de 25 établissements pour des ventes annuelles de $90 millions, dont la moitié à l'exportation.

■ Pas de plan conjoint

Les producteurs acéricoles du Québec ont rejeté dans une proportion de 67.4 % le projet de plan conjoint pour la mise en marché des produits de l'érable. Tel est le résultat du référendum qu'a dévoilé la Régie des marchés agricoles après avoir procédé, hier, au dépouillement du vote tenu entre le 9 mars et le 9 avril. Quelque 2,231 acériculteurs se sont prononcés en faveur du plan conjoint tandis que 4,621 producteurs ont éoé. contre; 622 bulletins ont été annulés ou rejetés. Environ 70 % des producteurs inscrits se sont prévalus de leur droit de vote. Pour être adopté, le projetdevait être accepté par au moins les deux tiers des votants. Le Syndicat des producteurs acéricoles de l'Estrie (UPA) n'a pas caché sa déception face au dénouement du scrutin, qui faisait suite à un travail d'au moins trois ans de travail

■ Les banquiers, d'accord

L'Association des banquiers canadiens (ABC) est tout à fait d'accord avec le projet de loi, amendant la loi des banques, déposé aux Communes hier, pour répondre aux critiques émanant des banques étrangères et de certains gouvernements extérieurs à propos du plafond sur l'actif de ces banques étrangères. En vertu de ce plafond, ces banques, dans leur ensemble, sont limitées à 8 % de l'actif relié aux opérations intérieures. Cette mesure devrait mettre fin à la controverse, selon le président de l'ABC, M. Robert M. MacIntosh.

■ En raccourci

Les **Travailleurs unis de l'auto** ont demandé la continuation d'une limitation des importations de voitures japonaises et l'imposition d'une nouvelle limite aux importations de camions japonais...La **Banque d'épargne** a porté son dividende régulier trimestriel à 25 cents; le revenu net consolidé au 31 janvier fut de $7.8 millions, en hausse de $1.4 millon par rapport au trimestre précédent et de $2.4 millions par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente...La **Société du crédit agricole** (fédérale) pourra prêter jusqu'à $825 millions aux agriculteurs en 1984/1985...**American Can Canada** Inc. pourrait déménager son usine de $30 millions contruite l'an dernier à Baie d'Urfée, a fait savoir la compagnie, qui met des pressions sur le gouvernement québécois en faveur d'une politique concernant l'usage des cannettes en aluminium...**Hydro-Québec** a négocié en Europe un emprunt d'environ $97.4 millions en marks allemands pour financer son programme de construction...Les emplois vacants de **comptable, ingénieur, cadre**, et autres professions ont augmenté ded 9 % durant le dernier trimestre...Une association américaine de la population noire de Californie demande au public de boycotter les magasins **McDonald**, qui, selon elle, pratique une politique raciste en ne vendant des concessions aux Noirs que dans les quartiers habités par des minorités ethniques, où les profits sont généralement moins bons...La Belle Vision, une filiale du Groupe **Cogeco** fait faire une étude sur l'implantation d'un réseau de fibre optique à Louiseville...**Mitel** Corp. va vendre prochainement sa filiale irlandaise, Mitel International, aux dirigeants de cette entreprise et à d'autres intérêts irlandais...Les **femmes** représentent 43 % de la population active des Etats-Unis et occupent près du tiers des postes à responsabilité dans les entreprises...

Claude Turcotte

Une première de la cablodistribution québécoise

Louiseville aura un réseau « tout fibre optique »

par Gilles Provost

Louiseville sera probablement la première municipalité du Québec qui disposera d'un réseau de cablodistribution complètement construit en fibre optique; ce réseau bi-directionnel servira peut-être aussi de support au service téléphonique de Bell Canada, a déclaré hier au DEVOIR M. Jacques Bégin, président de La Belle Vision, l'entreprise qui a obtenu la licence pour établir le service de cablodistribution dans cette ville.

«Le Canada possède une expertise incomparable en matière de cable, dit-il, mais les pays européens ne nous prennent pas tellement au sérieux parce qu'ils préfèrent se donner un système en fibre optique, un domaine où nous n'avons pas d'expérience. Je veux leur montrer que nous sommes tout à fait capables de d'adapter notre longue expérience à cette nouvelle technologie...»

«À mon retour de Grande-Bretagne, il y a quelques semaines, j'ai soumis un projet en ce sens à Québec et à Ottawa, en leur montrant à quel point cette expertise nous serait utile pour percer sérieusement sur les marchés étrangers. Ils ont accepté d'investir chacun $22,500 dans le projet, pour payer ensemble les deux-tiers de l'étude de faisabilité que nous avons commandée à la firme de génie-conseil Douserv Telecom.»

«Cette étude, dont nous devrions avoir les résultats dans six ou huit semaines portera autant sur la faisabilité technique du projet que sur les attentes de la clientèle à l'égard des nouveaux services qui deviendront possibles et sur les retombées possibles de l'expérience sur les marchés étrangers.»

«Si ces résultats sont conformes à nos attentes, nous pourrons immédiatement passer à l'action puisque La Belle Vision possède déjà la licence requise pour cabler les 2,500 maisons de Louiseville. Nous voulons aller aussi vite que possible pour bien faire la preuve que nous sommes capables de nous adapter sans difficulté à une technologie différente.»

M. Bégin n'a guère élaboré sur les nouveaux services qu'il compte offrir à cette clientèle, sinon pour souligner l'avantage d'avoir un système bi-directionnel, dans lequel l'information peut provenir aussi bien du client que de l'entreprise de cable. En principe, un tel système peut servir tout autant au téléphone qu'aux communications entre ordinateurs et à tous les systèmes de rétroaction imaginables (télé-alarme, télé-commande, sondages instantanés, etc.)

Parmi les hypothèses soumises à la population de Louiseville figure l'idée d'un système d'abonnement qui permettrait à la clientèle de ne recevoir (et payer) que les émissions qu'elle désire: «Si votre garçon n'est intéressé à écouter le nouveau canal de musique rock que le samedi soir, pourquoi payer un abonnement mensuel?» La bidirectionnalité permet une tarification à l'usage...

Le système de communication bi-directionnel le plus connu est évidemment le téléphone et la plus petite fibre optique peut transporter simultanément des milliers de conversations. «Les Européens ont d'ailleurs l'intention d'utiliser le même réseau en fibre optique pour desservir à la fois la télévision et le téléphone», souligne M. Bégin.

«Voilà pourquoi nous espérons pouvoir aussi offrir ces deux services sur notre réseau expérimental, ce qui nous donnerait une expertise sur mesure. Les négociations ne font que commencer avec Bell Canada à ce sujet mais ils ont manifesté beaucoup d'intérêt, surtout au niveau du cable principal qui devra joindre Louiseville à Trois-Rivières.»

M. Bégin ne cache pas que l'expérience déjà acquise par Bell Canada en matière de téléphonie par fibre optique peut être d'un grand secours pour le mariage qu'il espère. En même temps, il rappelle que Bell pourrait aussi profiter de l'occasion pour donner à Louiseville un réseau téléphonique ultra-moderne à un coût très raisonnable. «Nous avons manifestement intérêt à nous entendre pour marier nos deux domaines d'expertise», dit-il.

Au bout du compte, M. Bégin espère qu'une éventuelle infrastructure commune, qui servirait à la fois au cable et au téléphone permettra d'offrir un meilleur service à la population tout en réduisant les coûts.

Pour l'instant, les prévisions préliminaires de La Belle Vision laissent croire que le réseau en fibre optique pourrait coûter à peu près le même prix que le cable ordinaire, c'est à dire environ $300 par abonné. «L'étude en cours nous permettra d'évaluer ce coût avec plus de précision mais il est évident que nous devrons rajuster notre tir si le prix devait être de l'ordre de $1,000 par abonné. Peut-être faudrait-il alors évaluer la possibilité d'un réseau mixte, fibre optique/cable coaxial...»

La Belle Vision, dont le siège social est à Trois-Rivières, est une filiale du groupe Cogeco, propriétaire des stations de télévision de Trois-Rivières et Sherbrooke ainsi que des réseaux de cable de Trois-Rivières, Shawinigan et Montmagny.

La Pologne a perdu $10 milliards en 2 ans

VARSOVIE (AFP) — La Pologne a perdu plus de $10 milliards au cours des deux dernières années en raison des sanctions économiques américaines appliquées contre elle après la proclamation de l'état de siège, a affirmé le gouvernement polonais dans un livre blanc rendu public mercredi à Varsovie.

SUITES EXECUTIVES
Meubles (au mois) ou non-meubles (à l'année)
HADDON ARMS UN DES PLUS PRESTIGIEUX À MONTRÉAL
Propre, confortable.
Piscine chauffée.
Service d'entretien.
Prix raisonnable.
Demandez Vivian Marco
HADDON ARMS
2170 AV. LINCOLN PRÈS MÉTRO & FORUM
935-9224



M. Jacques Desjardins, ing.



M. Michel Desmarais, ing.

Monsieur Jean-Yves Babin, président directeur général de la Société québécoise d'assainissement des eaux, a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes:

M. Jacques Desjardins est nommé au poste de vice-président, Administration et Finances.

M. Michel Desmarais est nommé au poste de vice-président, Gestion des projets.

Ces nominations complètent une restructuration de la Société québécoise d'assainissement des eaux, laquelle finance et réalise les ouvrages d'assainissement pour le compte des municipalités.

Société québécoise d'assainissement des eaux

Chaque homme, femme et enfant qui voyage par avion au Canada le fait avec l'aide de Raytheon Canada.



Parce que c'est nous qui avons mis au point, construit et installé le premier système de radar pour circulation commerciale au monde. Ici, au Canada. Ce système, construit pour le ministère des



Système d'Atterrissage Militaire Mis au Point par Raytheon.

Transports, couvrait toute la largeur du pays. Il existe depuis 27 ans et nous travaillons sans cesse avec Transport Canada pour développer, perfectionner et maintenir ce système.

A l'heure actuelle, nous conservons notre position de leader en matière de systèmes de radar et de contrôle de la circulation aérienne et construisons des installations dans de nombreuses parties du monde. C'est ainsi qu'un système de radar de Raytheon Canada dote les Barbades du contrôle de circulation aérienne civile le plus moderne qui soit aux Antilles.

Nos activités sont soutenues par les services experts en technologie et de marketing en Raytheon, notre société mère aux Etats-Unis. Raytheon, une société dont l'actif se monte à 5,9 milliards de dollars, s'enorgueillit à juste titre de posséder une expérience unique et variée dans le contrôle mondial de la circulation aérienne. Cette expérience comprend l'affichage perfectionné, des systèmes automatisés de contrôle de circulation aérienne et des radars d'atterrissage militaires qui sont à l'oeuvre dans des conditions atmosphériques les plus défavorables.

De nos jours, le ciel est de plus en plus encombré, non seulement ici mais partout dans le reste du monde. Cet encombrement entraîne une demande universelle croissante de nouveaux systèmes plus avancés de contrôle de la circulation aérienne. Nous sommes donc heureux d'affirmer que Raytheon Canada est en mesure de satisfaire cette demande. Raytheon Canada Limited, Waterloo, Ontario, Canada N2J 4K6.



Système de Contrôle par Radar de la Circulation Aérienne de Transport Canada.

RAYTHEON CANADA LIMITED
A SUBSIDIARY OF RAYTHEON COMPANY

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédactrice en chef: Lise Bissonnette | Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur | Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay | Directeur adjoint de l'information: Denis Lord | Directeur des services administratifs: Michel Paradis

« Empty wednesday »

M. JOHN TURNER était à Montréal hier. Première visite au Québec du candidat-miracle à la succession de Pierre Trudeau. Visite ou parade, ce bref séjour n'aura rien ajouté à la campagne pour la direction du Parti libéral, campagne qui distille l'ennui et le manque de courage si on excepte certains propos plus novateurs du ministre candidat Donald Johnston. M. Turner n'a rien dit de neuf. Il a rencontré M. Robert Bourassa, le caucus des députés libéraux de l'Assemblée nationale, les représentants d'Alliance Québec et un fort nombre de partisans réunis dans un hôtel de Montréal. Ces heureux élus venus de tous les horizons avaient été conviés à « la plus belle rencontre », cette traduction bâtarde du« *wonderful Wednesday* » que des concepteurs anglophones avaient tiré de leur machine à fabriquer des slogans.

Ce « wonderful Wednesday » aura été un « empty wednesday ». A l'exception de la question des droits des minorités, que l'ancien ministre des Finances aborde avec une réserve et une timidité bien voisines du manque de convictions, M. Turner n'a touché aucun des graves problèmes qui affectent le développement du pays, le mieux-être et la protection de ses citoyens, la place du Québec au sein de la fédération et le fonctionnement du régime. Certes, il aura été longuement applaudi par les partisans libéraux venus rencontrer leur prince héritier sorti enfin de son exil. Le prince est venu, mais il était sans message.

Qu'avons-nous appris du projet politique de M. Turner à la suite de son passage rapide dans son ancienne ville de Montréal ? Nous savons maintenant que M. Turner ne commente pas les sondages, qu'il n'a jamais commenté les sondages. On ne lui disputera pas ce choix. Commenter les sondages, pour les libéraux fédéraux, constitue en ce moment un exercice bien voisin du pire masochisme. Nous savons que M. Turner est satisfait de sa conversation avec le chef du PLQ, M. Robert Bourassa. Politesse oblige. Momentanément audacieux, l'aspirant chef du Parti libéral du Canada et aspirant chef du gouvernement fédéral a affirmé que l'économie est prioritaire. La trouvaille a laissé le parterre pantois; l'intelligence et la nouveauté du diagnostic a émerveillé les badauds et les autres. Il est peu probable cependant que ces propos suscitent de vives controverses.

M. Turner enfin a abordé la question des droits des minorités et celle des services dans les langues minoritaires au Canada, « cette responsabilité provinciale ». Il a établi un parallèle entre la minorité anglophone du Québec et la minorité francophone de l'Ontario: « Cette dernière a droit à des services autant que la minorité anglophone du Québec et elle devrait avoir les mêmes privilèges. »

Dans le cas du Québec, ces questions sont susceptibles de jugements du plus haut tribunal du pays, jugements qui dans le passé ont limité et limiteront vraisemblablement dans l'avenir les bornes de son pouvoir provincial. Le candidat a lui-même affirmé hier que des chapitres entiers de la Loi 101, « comprenant ceux consacrés à la langue d'enseignement », doivent être soumis à l'appréciation des tribunaux. Telles sont les assises des droits minoritaires au Québec, assises qui ont la solidité que procurent les protections constitutionnelles.

M. Turner croit-il vraiment à un régime d'égalité des droits et des services dans les langues minoritaires en Ontario et au Québec ? Si tel est le cas, il doit soutenir, promouvoir et défendre une garantie constitutionnelle aussi complète pour les Franco-Ontariens que celle dont jouissent les anglophones québécois. Convictions et logique ne laissent ici aucune place à l'interprétation. M. Turner évite la question. Il se contente d'affirmer que « l'extension des services en français en Ontario serait une bonne chose pour la province et le pays ». Suit le refrain que l'on sait. Voilà, dit le candidat, une décision qui revient au gouvernement ontarien, auquel il suggère de consulter les partis d'opposition. Bref, le candidat Turner expédie l'affaire à Queens Park. On connaît la réponse de Bill Davis, et M. Turner la connaît aussi.

Ce discours est irrecevable. Si M. Turner est partisan du statu quo linguistique en Ontario, qu'il le dise franchement. S'il croit à la nécessité, à l'urgence, à la justice d'une modification fondamentale du régime linguistique dans cette province, qu'il l'affirme sans ambages. Qu'il s'engage aussi à lutter pour l'avènement de cette égalité de droits et de services pour les minorités.

L'Ontario n'est pas une lointaine république dont le premier ministre du Canada suit de loin l'évolution par curiosité intellectuelle ou politique. Au centre du pays, voisine de la province francophone, hôte permanente des plus éminentes institutions fédérales, comprenant la minorité francophone la plus plus importante de la fédération, la province dirigée par M. Bill Davis doit se conformer aux exigences du pays. Un candidat à la direction d'un grand parti fédéral, un candidat à la première fonction du pays qui ne tient pas cette nécessité comme tout à fait prioritaire ne mérite pas l'appui des Québécois.

Ce bref séjour de M. Turner aura été profondément décevant. D'autant plus décevant que l'homme politique avait jadis défendu des thèses plutôt fécondes sur la place du Québec dans l'ensemble canadien, thèses qu'il a abordées trop sommairement dans son discours à ses partisans hier soir.

— JEAN-LOUIS ROY

Les bons fonctionnaires

LE PUBLIC avait pris un peu à la blague, en 1982, la nomination de M. Denis Lazure comme «ministre délégué aux relations avec les citoyens et citoyennes». Au mieux, l'ancien titulaire des Affaires sociales allait freiner le mécontentement qui commençait alors contre le gouvernement; au pire, dégoûté à son tour de l'inertie bureaucratique, le député de Chambly passerait à l'opposition, troquant son socialisme tranquille contre l'entreprise privée et le souci de la clientèle!

Rien de tout cela n'est arrivé. Jamais le mécontentement n'a été aussi fort contre le Parti québécois; rarement, par ailleurs, aura-t-on enregistré, ici et là, d'aussi bons taux de satisfaction à l'endroit de certains services publics. Apparemment, le simple citoyen fait la différence entre un «mauvais» gouvernement, et le fonctionnaire qui sait accueillir avec compétence et correction.

Néanmoins, le «mouvement» s'inscrit à l'actif du gouvernement.

Rien n'est plus affligeant pour le citoyen que de chercher, souvent en vain, dans l'appareil de l'État un «interlocuteur valable», un formulaire compréhensible, une ligne téléphonique disponible, une voie accélérée de règlement pour une affaire urgente, ou un recours efficace contre l'erreur d'aiguillage ou la perte de son dossier. Cette plaie s'est agrandie avec la prolifération des organismes publics. Elle tient au «système» plus qu'aux fonctionnaires, même si ceux-ci supportent le blâme.

Or, en peu de temps, M. Lazure et son équipe ont institué un réseau de correspondants dans l'immense appareil de l'État québécois. Ils ont identifié les problèmes les plus importants, les milieux où ils se posaient de façon aiguë, les méthodes grâce auxquelles améliorer les rapports avec les citoyens, ainsi que les milieux récalcitrants.

Le Secrétariat de M. Lazure aurait pu rencontrer, outre l'inertie propre aux grandes organisations, une certaine hostilité, vu les difficultés qui ont éclaté entre le gouvernement et ses syndiqués à l'occasion des dernières négociations. Il n'en est rien, du moins d'après l'évaluation qu'en fait le ministre. Les syndicats auront trouvé dans ce meilleur service à la population l'occasion d'améliorer l'image des fonctionnaires, élément non négligeable de tout statut professionnel.

De fait, malgré le recrutement d'un personnel plus compétent et mieux formé, la fonction publique, non seulement à Québec, mais dans les autres administrations au pays, n'a pas toujours su simplifier ses méthodes, accélérer les services, parler un langage simple.

En identifiant les abcès, une mission comme celle de M. Lazure ne va pas seulement adoucir les contacts ou les débloquer; elle va du coup contribuer de façon importante à une meilleure gestion des dossiers et au traitement équitable dû aux citoyens. Progrès qui ne sont pas minces dans un État censé être efficace et avoir rompu avec l'arbitraire.

Pour que le mouvement ne s'essouffle pas, cependant, suffira-t-il à M. Lazure de distribuer chaque année, dans son rapport à l'Assemblée nationale, la liste des ministères, tel celui du Revenu, qui ont entrepris de s'améliorer, et celle des autres, par exemple la Justice, où l'on traîne de la patte? Ou encore la régionalisation des structures et les délégations de pouvoirs, choses souhaitables par ailleurs, provoqueront-elles la mutation culturelle sans laquelle la motivation s'éteindra vite chez les fonctionnaires? On peut en douter.

Sans réforme de l'organisation interne du travail, la fonction publique modifiera-t-elle durablement son comportement à l'égard des citoyens? Le milieu humain du travail compte autant que l'environnement physique. À bon droit sans doute, le gouvernement n'a pas voulu confier à la Commission Châtillon, qui se penche sur la question des *rapports au sein de l'entreprise* dans le secteur privé, le mandat de faire de même pour le secteur public. Pourtant la nécessité sociale d'entreprendre cet autre examen ne saurait faire de doute.

La qualité du rapport des fonctionnaires avec la population tient en grande part à la qualité des relations professionnelles au sein même de l'État.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Un Canadien sur six (1)

LE MOT « seuil » ne s'emploie plus guère qu'au pluriel lorsqu'il s'agit de la pauvreté, cette dernière expression étant d'ailleurs le plus souvent remplacée par celle de « faibles revenus ».

Il faut y voir un progrès, paraît-il. Car, contrairement à ce qu'« un vain peuple pense » (Voltaire), le « seuil » de pauvreté ne désigne plus ce niveau de revenu qui permettrait tout juste à une personne ou à une famille de subvenir à ses besoins essentiels, dans l'acception la plus stricte et la plus littérale du mot. Le seuil de pauvreté, ou plutôt les seuils, sont liés à l'évolution de la richesse collective de la société; ils prennent la forme d'« objectifs sociaux » présentés comme désirables et même possibles dans une société qui « se veut » plus juste pour tous ses membres.

Le Conseil national du bien-être social, organisme consultatif rattaché au ministère de Mme Monique Bégin, publiait ces jours derniers une mise à jour des données de Statistique Canada sur les niveaux de faibles revenus au pays pour l'année 1984. Le pluriel s'impose: la grille des seuils de pauvreté compte 35 cases qui vont depuis $ 7,322 pour une personne seule vivant en milieu rural, jusqu'à $ 28,207 pour une famille de sept personnes et plus.

Comment fait-on le calcul ? Le Conseil s'en explique ainsi: « L'enquête la plus récente sur les dépenses des familles révélait que les familles canadiennes consacrent en moyenne 38.5 pour cent de leurs revenus au logement, à la nourriture et aux vêtements. Puisque les familles pauvres consacrent aux articles de base une proportion de leurs revenus supérieure à la moyenne, les seuils de faible revenu sont fixés à des niveaux où l'on consacre une moyenne de 58.5 pour cent du revenu (20 % de plus que la moyenne) aux articles de base. »

En outre, il est tenu compte de deux facteurs: taille de la famille et lieu de résidence, qui influent sur le coût de la vie. Toute famille ou personne seule, ajoute le document, dont le revenu est égal ou inférieur au seuil de pauvreté pertinent est considérée comme une famille ou une personne à faible revenu.

Il existe d'autres modes de calcul, encore plus « généreux », dont celui du Conseil canadien de développement social qui fixe le seuil de pauvreté à la moitié du revenu familial moyen, et celui du comité spécial du Sénat sur la pauvreté dont les seuils dépassent sensiblement (de 13 à 27 pour cent pour les familles de deux personnes et plus) les seuils de Statistique Canada dans les régions métropolitaines.

C'est en ce sens que les seuils de pauvreté constituent des cibles qui constamment s'éloignent en dépit (ou en raison même) des efforts déployés pour les atteindre. Il y aura toujours, statistiquement, des « pauvres » parmi les sociétés les plus opulentes. Ces études pourtant ne sont pas complètement vaines puisqu'elles servent à éclairer la discussion sur les « seuils d'admissibilité » à divers programmes de sécurité du revenu: régimes publics de pension, supplément de revenu garanti aux personnes âgées, allocations familiales, crédits d'impôt pour enfants, assurance-chômage . . .

Mais il ne faut pas s'y tromper: les seuils de pauvreté « officiels » ne sont pas une description réaliste de la condition véritable des personnes qui vivent sous « la limite supérieure de la population à faible revenu ».

« La plupart des Canadiens pauvres — tous les assistés sociaux, presque tous les travailleurs au salaire minimum et la majorité des personnes âgées seules et des familles monoparentales dirigées par une femme — ont des revenus se situant à des centaines et encore plus souvent à des milliers de dollars en deçà du seuil de la pauvreté », souligne la brochure du Conseil.

Combien sont-ils ? Quatre millions, répond le statisticien. Un Canadien sur six, selon les données les plus récentes dont on dispose, celles de l'année 1982, qui déjà enregistraient une hausse d'un demi-million en regard de 1981. Et le risque depuis lors a continué de s'accroître.

— JEAN FRANCOEUR

Confessionnalité et droit de la personne

Ce texte porte la signature de Guy Durand, Viateur Boulanger, André Charron, Guy Lapointe et Daniel Pourchot, tous professeurs à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal.

LIBRE OPINION

LE DÉBAT sur la restructuration a donné lieu à maints appels aux droits de la personne. Certains y recourent pour justifier l'éducation religieuse confessionnelle, voire l'école confessionnelle; d'autres, pour dénoncer cette collusion entre l'école publique et la religion. L'accalmie qui a suivi la commission parlementaire à Québec nous fournit l'occasion de réfléchir sur le sujet.

La reconnaissance des droits de la personne est un acquis majeur de la conscience morale de l'humanité. Il ne faudrait pas, pour autant, mêler ces droits « à toutes les sauces ». Même sous prétexte de les servir ! La réalité a aussi ses exigences. Et plus grave encore: à faire appel inconsidérément aux droits fondamentaux de la personne, on risque d'émousser leur pouvoir mobilisateur.

Les droits fondamentaux ne sont pas des « réponses magiques », ils exigent considération, analyse, délimitation. Ils doivent être mis en rapport les uns avec les autres. Et nous avons à trouver sans cesse un équilibre entre droits individuels et droits collectifs, comme entre droits sociaux et droits politiques. Par ailleurs, l'exercice de ces droits ne doit pas être vue comme une sinécure, une facilité. Il peut au contraire être onéreux, exiger effort et peine. À y regarder de près, il est même presque inévitablement onéreux. Le droit entraîne des devoirs et des responsabilités: on n'insiste pas assez aujourd'hui sur ce point. Comme si l'État pouvait et devait tout donner . . . en se substituant à la responsabilité de chacun de se prendre en charge.

Il y a incontestablement un droit à l'éducation, et à une éducation conforme aux convictions de chacun, y compris le cas échéant à ses convictions religieuses. Voilà le point de départ. Mais ce droit comporte des limites et admet des modalités d'excercice diverses. L'analyse peut se mener sous deux angles: l'approche confessionnelle et l'approche « laïque ».

Le droit fondamental à l'éducation religieuse, selon nous, n'implique pas le droit à des commissions scolaires confessionnelles. C'est là une question de moyens, de modalités d'exercice. Le choix doit tenir compte des exigences économiques et administratives, de la tradition d'un pays et de la volonté de la population.

Le droit fondamental à l'éducation religieuse n'inclut pas non plus strictement, nous semble-t-il, le droit à l'école publique confessionnelle. On peut très bien imaginer que ce droit trouvera satisfaction dans un réseau d'écoles privées raisonnablement subventionnées, ou encore dans un système d'écoles publiques pluralistes ou multiconfessionnelles ou même simplement dans la liberté laissée aux citoyens de créer des écoles privées. À la limite, cependant, ce droit deviendrait alors aléatoire parce que personne ne pourrait s'en prévaloir, ou encore ce droit deviendrait discriminatoire parce que seuls les riches pourraient s'en prévaloir. Pour être réel, le droit en question exige donc certains aménagements. Encore une fois, c'est une question d'exigences économiques et administratives, de tradition culturelle, de volonté de la population.

Si le droit fondamental à l'éducation religieuse n'inclut pas strictement le droit à l'école publique confessionnelle, encore moins n'inclut-il le droit d'aller à telle école géographiquement située ou automatiquement à l'école du voisinage. L'exercice des droits fondamentaux (comme de tous nos droits et responsabilités) peut exiger des efforts, voire des dérangements considérables, étant bien entendu par ailleurs qu'au-delà d'une certaine limite, le droit deviendrait fictif. La dénomination d'une école peut dépendre d'instances diverses (conseil d'école, commission scolaire, ministère): le droit individuel des enfants et des parents s'exercerait surtout après coup, dans le choix de telle ou telle école spécifique.

Ces prévisions ne tendent pas du tout à dire qu'il ne devrait plus y avoir d'école publique confessionnelle au Québec, et n'impliquent pas que nous soyons contre ce type d'école; elles tendent simplement à décortiquer l'ordre des justifications. Concrètement, nous pensons qu'il est exagéré de faire reposer trop d'argumentation sur les droits fondamentaux. Pour rester « fondamental » justement, le droit ne s'étend pas jusqu'aux détails de ses modes de réalisation.

Mais à l'opposé, l'approche de certains groupes (comme le Mouvement laïc) appelle elle aussi de la mesure et de la modération.

Le droit fondamental à l'éducation comporte (pour soi et ses enfants) le droit à une éducation conforme à ses convictions propres, voire, pour ceux qui le désirent, à une éducation laïque.

Cependant, il faut bien reconnaître que le droit à une éducation laïque ne s'oppose pas à l'existence d'écoles publiques confessionnelles, ni même à l'existence de commissions scolaires confessionnelles. Au nom des droits fondamentaux, on pourrait bien envisager l'existence d'un triple système de commissions scolaires, ou l'existence d'un triple réseau d'écoles (les unes catholiques, d'autres protestantes, les dernières laïques) gérées par des commissions scolaires uniques, voire des commissions scolaires confessionnelles. Ce n'est pas l'idéal à divers points de vue — administratif, économique et même éducatif —, nous le concédons; mais cet aménagement nous semble compatible avec les droits fondamentaux.

Le droit fondamental à une éducation laïque n'implique pas non plus le droit d'aller à l'école du voisinage (voir le procès récent dans la région de Trois-Rivières) ou, en d'autres mots, le droit que l'école du voisinage soit laïque ou non confessionnelle. On peut désirer que l'école du voisinage soit laïque — et travailler en ce sens — au nom du bien de l'enfant (fatigue du transport, facilité de socialisation) ou au nom du bien commun (économie financière, éducation au pluralisme), mais ce ne peut être, nous semble-t-il, au nom d'un droit fondamental. À moins, encore une fois, que l'école de son choix soit à une telle distance que le droit de choisir devienne en pratique purement théorique, et donc fictif. En effet, comme nous l'avons signalé précédemment, les droits des uns s'arrêtent là où commencent les droits des autres; les droits individuels doivent tenir compte des droits collectifs; l'exercice des droits ne va pas sans efforts et dérangements.

Et s'il va à l'école confessionnelle du voisinage, l'enfant a incontestablement le droit d'être exempté des cours de catéchèse et des activités de pastorale, mais cela n'implique pas pour autant que l'école doive éviter toute publicité sur ses activités pastorales ni qu'elle ne puisse afficher un projet éducatif confessionnel (ex. projet de loi 40). La majorité a aussi ses droits. Cette situation n'exige pas non plus que l'école doive engager un enseignant pour prendre en charge un ou deux enfants exemptés. L'école peut s'organiser ou tendre à s'organiser en ce sens (et nous sommes d'accord), mais les droits fondamentaux n'exigent pas strictement d'aller jusque-là. Il peut y avoir des limites légitimes d'ordre administratif ou économique à l'exercice de certains droits.

Cette brève analyse ne tend pas à marginaliser les minorités religieuses à l'école, mais à mieux les situer. Plusieurs d'entre nous avons travaillé, il y a quelques années, en faveur de la déconfessionnalisation de l'école Notre-Dame-des-Neiges. Mais il faut bien voir la nature des arguments apportés et éviter d'absolutiser ce qui ne doit pas l'être. Notre système scolaire repose sur le respect des droits fondamentaux de la personne, mais il doit tenir compte aussi des exigences d'ordre administratif, des traditions culturelles et des droits collectifs. Il serait surprenant notamment que l'évolution des droits collectifs vaille dans d'autres secteurs de la vie (celui de la loi 101, par exemple) et ne vaille plus ici.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Prière pour la paix.*

FACE à la peur et à l'anxiété qui hantent l'esprit de beaucoup de personnes devant la menace d'une guerre nucléaire, les chrétiens sont appelés à témoigner d'une espérance fortement enracinée dans leur foi. Cette espérance n'est pas le fruit d'un optimisme béat, mais se fonde plutôt en Dieu révélé en Jésus-Christ.

En prenant la condition humaine, le Christ a connu les situations tragiques et les forces du mal présentes dans notre monde. Ces mêmes forces engendrent toujours la violence et l'oppression, l'immoralité et l'injustice, mais nous ne devons pas perdre espoir pour autant. Avec les yeux de la foi, témoins de la résurrection du Christ, nous pouvons discerner l'esprit du Seigneur toujours agissant comme source de vie et artisan de paix parmi nous. Nous croyons que la course démentielle aux armements nucléaires peut être arrêtée. Le Seigneur a le pouvoir de changer nos coeurs de pierre en coeurs de chair et nous sommes capables de transformer nos épées en socs de charrue. Nous choisissons la vie plutôt que la mort. Toutefois pour en arriver là, il ne suffit pas de parler de la « paix de Dieu », il nous faut aussi promouvoir la paix.

Si nous voulons être témoins de Dieu, nous devons être à l'écoute de sa Parole et nous ouvrir à sa Sagesse. En ce sens, les Saintes Écritures nous disent que c'est par le jeûne que nous croîtrons dans l'intelligence et la connaissance de ce que Dieu désire pour nous. Aujourd'hui, nous ressentons un grand besoin de nous mettre à l'écoute de notre Dieu.

Par conséquent, pendant que de toutes parts l'on explore les avenues de la paix, nous invitons le peuple chrétien du Canada, celui des autres communautés de foi ainsi que tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté à observer une journée spéciale de prière, de jeûne et d'abstinence. Nous suggérons le vendredi 13 avril pour cette célébration.

Le Christ ressuscité a donné sa paix aux chrétiens rassemblés en Église. À tous les hommes et à toutes les femmes de l'humanité, le Dieu Créateur transmet le précieux don de la vie. Nous vous invitons à célébrer ce don et à partager la même espérance. À l'occasion de Pâques, fête de la résurrection du Christ, nous exhortons spécialement les chrétiens à réfléchir sur cette espérance fondée dans le Sauveur.

Puissent tous les hommes et toutes les femmes de ce monde être inondés de cette paix du Christ et se l'offrir mutuellement comme un signe d'espérance en cette période de nos temps particulièrement troublés.

— EDWARD W. SCOTT
Primat, Église épiscopale du Canada
L. (AMY) SAUNDERS
Présidente, Convention Baptiste de l'Ontario et du Québec
Dr ROBERT BINHAMMER
Président
Église Luthérienne d'Amérique - section Canada
Dr DONALD MAC DONALD
Modérateur, Église Presbytérienne du Canada
Monseigneur JOHN M. SHERLOCK
Président
Conférence des évêques catholiques du Canada
Dr CLARKE MAC DONALD
Modérateur, Église Unie du Canada
Dr RUSSEL LEGGE
Président, Conseil canadien des Églises

Ottawa, le 10 avril.

■ *L'OSM en tournée*

VOTRE journaliste, M. Bergeron, n'est pas le seul à s'interroger sur la sagesse de la décision de l'OSM dans son choix de pianiste pour sa tournée européenne (LE DEVOIR, 17 mars). L'OSM, on le sait, a retenu les services d'un jeune pianiste torontois de 19 ans, M. Yval Fichman et d'une pianiste argentine, Martha Argévich, comme solistes dans six de ses sept concerts européens. Que Fichman accuse sa jeunesse comme d'autres accusent leur vieillesse, on l'a vu dernièrement à la Place des Arts: son interprétation du Concerto no 2 de Rachmaninoff dans la série des Grands Concerts, juste mais sans inspiration, ne le qualifie pas pour l'honneur qu'on lui a conféré; son choix a dû se faire sur d'autres bases. Lesquelles? Quoi qu'il en soit, il est possible d'apprécier les deux artistes choisis sans accepter, comme la décision de l'OSM l'implique, qu'aucun talent local n'eut pu, à la place représenter notre orchestre.

Comment croire, en effet, qu'un André Laplante, qu'un ami londonnien, pianiste lui-même, me décrivait comme l'un des meilleurs qu'il ait entendus dans sa ville, n'eut point été à la hauteur du défi et un candidat plus naturel pour accompagner « le meilleur orchestre français du monde »? Un orchestre, doit-on le rappeler, qui aménagera dans une maison bien à lui l'an prochain, payée par les contribuables du Québec (Ottawa s'étant désisté).

Après les Gilles Villeneuve et les Gaétan Boucher, n'aimera-t-on les Québécois talentueux qu'en coureurs solo? Sous prétexte que la musique n'a pas de pays, refusera-t-on à nos musiciens cet appui dont M. Dutoit le premier doit savoir qu'il est vital pour avoir une chance de s'imposer sur la scène extrêmement compétitive des salles de concert européennes?

— JEAN-PIERRE LE PAGE
Un mélomane abonné des Grands concerts

Montréal, 28 mars

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.
Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.
LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,25$ par semaine. Le samedi seulement: .50¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022
ABONNEMENT: Édition quotidienne $110. par année; 6 mois $56.; 3 mois: $30. À l'étranger: $120. par année; 6 mois $62.; 3 mois: $32.; édition du samedi $26. par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Entre le politique et le judiciaire

LISE NOËL

D'ABORD élaborée dans le cadre de la recherche d'une solution concrète qui épargnerait le chaos institutionnel au Manitoba, la distinction entre le politique et le judiciaire est en passe de devenir une des aunes à laquelle mesurer l'application des droits dans ce pays.

Or, bien qu'elle paraisse s'inspirer du plus élémentaire bon sens, la préférence marquée pour un compromis négocié dans le cas manitobain trahit en fait la perception qu'on a du texte constitutionnel comme dépositaire d'une sorte d'idéal un peu abstrait que devrait tempérer le réalisme politique. Qu'une décision récente de la Cour suprême sur les droits linguistiques des Franco-Manitobains n'arrive toujours pas à se traduire dans la pratique, que le recours même aux tribunaux par les victimes soit perçu dans leur province comme une forme de « chantage », et que la violation de leurs droits ait pu se prolonger à ce point que le rétablissement strict de ces derniers aujourd'hui provoquerait effectivement le chaos, tout cela montre bien que le choix entre le judiciaire et le politique dans la recherche d'une solution masque en réalité la lente perversion du premier par le second dans la genèse du problème.

Fait révélateur, le Québec est la seule province qui ait non seulement été soumise au bilinguisme législatif et judiciaire depuis le début mais qui l'ait été de façon constante. Le Québec étant encore la seule province à laquelle le gouvernement central se soit permis d'*imposer* une charte constitutionnelle dont les tribunaux pouvaient décider qu'elle invalidait *rétroactivement* une loi québécoise votée en toute démocratie et la seule province contre laquelle il ose exiger de la Cour suprême une décision constitutionnelle d'ordre « préventif », on est même en droit de se demander si ce n'est pas ici le judiciaire qui pervertit le politique ...

En prévision du grand soir où toutes les provinces seront officiellement aussi bilingues que le Québec, il faut en effet empêcher le Québec de devenir entre-temps aussi unilingue que les autres provinces. Pour ne pas compromettre la réalisation éventuelle d'un bilinguisme canadien enfin symétrique, on doit interdire à cette province la pratique d'un unilinguisme qui a prévalu asymétriquement ailleurs depuis 1867.

Empêcher le Québec de « revenir en arrière », comme on disait en 1981, ou chercher à « garantir pour l'avenir des objectifs d'uniformité », comme le formule maintenant Serge Joyal, devient donc une préoccupation d'autant plus constante qu'il n'est pas de limite de temps prévue pour l'octroi aux minorités francophones de droits linguistiques déjà séculairement bafoués, ou qu'on ne leur avait jamais reconnus auparavant. Dans le même souffle qu'il annonce sa disponibilité pour les batailles ultérieures concernant l'avenir du Québec, un Pierre Trudeau en retraite ne la mesure-t-il pas à la cause franco-manitobaine (« il y aura d'autres premiers ministres ») ? « On ne peut tout faire en même temps », confie encore Jean Chrétien à Denise Bombardier, et il ajoute avoir dû troquer les droits de ces Franco-Ontariens pour lesquels la réforme constitutionnelle était supposément faite, contre ceux des femmes ... qu'une certaine nuit de novembre son gouvernement avait commencé par oublier !

Les échéances étant indéfinies, la politique pratiquée à l'endroit des francophones hors-Québec est donc plus souvent qu'autrement celle du fait accompli. Aussi, quand ils sont concédés, les droits linguistiques le sont-ils à des minorités finalement exsangues ou contraintes, de par la résistance profonde de la majorité à l'application concrète de ces droits, à un héroïsme individuel constant. Héroïsme de la part de ces citoyens, fonctionnaires ou fournisseurs, par exemple, que mentionnait récemment le rapport Yalden et pour lequels un bilinguisme administratif fédéral pourtant souvent présenté comme seule véritable *success story* en matière linguistique ne revêtait qu'un caractère irréel en dehors d'Ottawa et de Montréal.

Il n'y a qu'au Québec que les *solutions* judiciaire et politique peuvent coïncider, qu'au Québec que le poids politique de la minorité locale est assez lourd pour imposer la traduction dans les faits des décisions prises par les tribunaux sur ses droits constitutionnels. À lui seul, ce phénomène constitue la preuve de la nature essentiellement politique du *problème* linguistique, nature dont était déjà consciente la commission Laurendeau-Dunton il y a 20 ans; mais de la même façon qu'à cette époque, les commissaires réunis à Québec en octobre dernier pour faire le point ont dû en laisser tomber l'analyse faute de pouvoir s'entendre entre eux.

D'éviter de parler d'un problème ne l'empêche cependant pas d'exister. Surtout quand on prétend apporter une solution à ce qu'on choisit par ailleurs d'ignorer. Or, non seulement le bilinguisme officiel constitue-t-il une chimère que les tribunaux ne réussissent jamais qu'à faire appliquer asymétriquement, mais encore a-t-il pour effet d'accentuer la faiblesse relative du Québec sans profit réel pour les minorités francophones.

Car la véritable dimension politique du problème repose sur le fait suivant: il y a en Amérique du Nord près de vingt (20) millions de personnes qui, d'une manière ou d'une autre, sont d'origine française. Plus des deux tiers d'entre elles vivent aux États-Unis et sont à toutes fins pratiques assimilées. Des six millions de francophones restants et qui habitent le Canada, cinq se retrouvent au Québec, les autres (d'ailleurs confrontés à un fort taux d'anglicisation) constituant des minorités dont les plus importantes proportionnellement (au Nouveau-Brunswick) ou en chiffres absolus (en Ontario) sont concentrées à ses frontières.

Pour être adaptée au problème, toute solution constitutionnelle doit tenir compte de cette réalité fondamentale et viser à l'épanouissement *à la fois* des minorités francophones et du Québec français au sort duquel leur avenir est lié. Non seulement indécent, le parallèle qu'on dresse systématiquement entre ces minorités et les Anglo-Québécois, est spécieux: il l'est de par leur situation démographique comparée au Canada et en Amérique du Nord, de par le traitement politique respectif dont ils ont été et sont encore aujourd'hui l'objet, et de par le statut constitutionnel asymétrique qui a accentué les effets de cette situation et de ce traitement.

Prétendre compenser ce déséquilibre structurel et « redresser les torts » qui y ont ajouté, en travaillant à l'avènement indéfini d'un bilinguisme constitutionnel enfin symétrique, aboutit ultimement au troc d'une mesure pratique comme la loi 101, contre le droit théorique de poster demain une lettre en français au Yukon.

Pêcheries Cartier: une autre improvisation fédérale

GASTON LANGLAIS

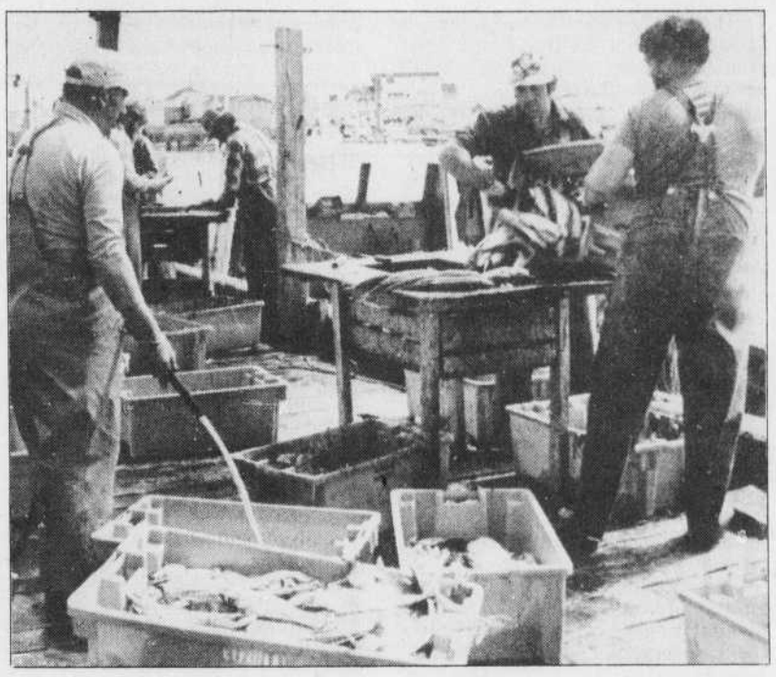
Administrateur de trois usines de transformation du poisson qui appartiennent à Pêcheries Malbaie Inc., Pêcheries de l'Anse-au-Griffon Inc. et la Crevette du Nord Atlantique Inc.

AUX YEUX de tout observateur peu averti, la création de Pêcheries Cartier par le gouvernement fédéral au moyen d'une injection de 15.2 millions de dollars constitue une heureuse nouvelle pour la Gaspésie et particulièrement pour le monde des pêches qui en est une réalité très importante.

Cependant, pour peu qu'on y regarde de près, il s'agit là d'une très coûteuse opération paternaliste aux apparences de générosité bienfaisante mais foncièrement trompeuse parce que porteuse, à court, à moyen et à long terme, de graves préjudices envers le monde gaspésien des pêches dont elle va inévitablement décourager les initiatives et le dynamisme en l'attachant de façon stérilisante à la mamelle gouvernementale.

L'intervention du gouvernement canadien dans les pêches gaspésiennes ne cède aucunement à l'improvisation, prétend le ministre de Pêches et Océans, M. Pierre De Bané, car elle s'inspire du rapport Kirby. Le ministre n'a-t-il pas remarqué que non seulement le rapport Kirby traite bien peu des pêches du Québec mais que la politique qu'il préconise pour les pêches de l'Atlantique s'appuie sur des réalités très différentes de celles que l'on connaît au Québec ? La lecture du rapport Kirby montre que dans cette étude les pêches québécoises furent considérées comme quantité négligeable; et, effectivement, elles y furent négligées car on n'y lit à peu près rien de leur problématique propre.

Au début de l'année 1983, une situation financière précaire empêchait la mise en opération des usines de transformation de Pêcheurs Unis; le gouvernement fédéral décida alors d'injecter 5 millions de dollars pour tenter de sauver la situation. Les usines ouvrirent donc leurs portes, avec augmentation de salaires aux employés, et transformèrent au cours de la saison à peu près tout le poisson débarqué, sans égard à l'état de la matière première, tant et si bien qu'en mars 1984, un stock d'au moins 3.5 millions de livres de filet congelé se voit refuser l'accès au marché parce que non conforme aux standards minimaux de qualité. Il importe de signaler ici que devant une telle absence de contrôle, certains pêcheurs, doutant de la qualité de leur cargaison, mettaient le cap sur le quai de Pêcheurs Unis plutôt que de se rendre chez les producteurs indépendants où ils risquaient de se voir refuser une partie de leurs captures. Par ailleurs, le travailleur en usine qui constatait trop souvent la piètre qualité du poisson traité n'en venait-il pas naturellement à négliger lui-même son propre travail ? Il faut savoir ici que, depuis trois ans,



les fonctionnaires tant fédéraux que provinciaux procédaient à une intense campagne de sensibilisation à la qualité du poisson auprès des pêcheurs, des travailleurs en usine et des producteurs québécois. C'est donc au début de cette année 1983 que s'étendit aux pêches gaspésiennes la série d'improvisations ruineuses du gouvernement fédéral.

De leur côté, les producteurs indépendants ont constaté, vers le 20 septembre 1983, que le marché était saturé et ils mirent fin à leur activité de transformation. Pendant ce temps, Pêcheurs Unis, avec l'appui de Pêches et Océans Canada, jugeait bon de continuer à « stocker » des millions de livres de produits congelés et cela aux frais des contribuables canadiens, qui peuvent dire adieu à tout espoir de récupérer leur mise.

A l'automne 1983, Pêcheurs Unis étant acculée à la faillite, le gouvernement fédéral improvise de nouveau en créant Pêcheries Cartier. Toute aussi fatale sera l'issue de cette nouvelle improvisation. M. De Bané a prétendu alors qu'aucune maison d'affaires ne s'intéressait à prendre la relève de Pêcheurs Unis. Il avait tort: le 3 février 1984, l'ouverture des soumissions d'offres d'achat chez le syndic de la faillite de Pêcheurs Unis révéla que des maisons et des hommes d'affaires québécois avaient offert d'acheter tous les biens de la faillite à leur valeur marchande. Le gouvernement fédéral, lui, avait déposé une soumission trois fois supérieure, encore évidemment aux frais des contribuables qui pourront de nouveau dire adieu à leur mise.

L'improvisation se poursuit: pour ouvrir ses usines au printemps 1984, Pêcheries Cartier doit les équiper selon les normes que le Québec impose à tout nouveau propriétaire d'usine. Or la nouvelle compagnie vient d'impliquer les contribuables pour cinq autres millions de dollars qui seront investis dans la modernisation de ses usines selon des plans non approuvés par l'autorité compétente.

Il faudra maintenant pousser l'improvisation jusqu'au miracle. En effet, avant même de déposer sa soumission d'achat, Pêcheries Cartier, sûre de l'appui des contribuables canadiens, a consenti aux employés des usines de transformation une augmentation de salaire horaire de quelque 55 cents. M. De Bané n'avait-il pas déclaré à Rimouski peu auparavant, dans l'évidente intention de se rallier des voix manquantes, que la relance des pêches passe par la syndicalisation ? De plus, considérant que les cadres de la coopérative en faillite étaient mal rémunérés à $60,000 par année, Pêcheries Cartier juge sage d'aligner les salaires de ses dirigeants sur les échelles des autres sociétés canadiennes d'État telles que Air Canada, le CN ou Canadair. Ainsi, pourquoi le PDG de Pêcheries Cartier se contenterait-il de moins de $125,000 par année ? De leur côté, les pêcheurs gaspésiens, qui ne sont pas naïfs, vont-ils négliger de réclamer les services gratuits de mécaniciens, d'électriciens, d'électroniciens, de soudeurs, de plombiers ou de spécialistes en agrès de pêche ? Après tout, leur employeur désigné n'est-il pas le riche gouvernement fédéral ?

Devant tant d'irresponsabilité, devant tant de gaspillage de fonds publics, comment les producteurs indépendants pourront-ils maintenir une saine gestion capable de produire des bénéfices suffisants pour soutenir par leurs impôts Pêcheries Cartier ? Comment pourront-ils convaincre leurs employés de ne pas succomber à l'attrait d'une sirène dont les charmes sont inévitablement éphémères ?

En 1981, j'ai prévu la faillite de Pêcheurs Unis et je l'ai dit publiquement. En 1984, de mon même poste d'observation qui est celui d'un Gaspésien ayant grandi dans le milieu des pêches et vivant du métier comme producteur, je ne peux voir aucune chance de réussite pour la compagnie Pêcheries Cartier que le ministre Pierre De Bané vient d'improviser à l'image de l'administration fédérale actuelle qui, incapable de politique économique cohérente, se rabat sur la partisanerie politique et l'improvisation systématique.

Ce gouffre financier où s'achemine Pêcheries Cartier ne constitue qu'un volet du malheur. Ce ne sont que des dollars de contribuables. Il reste tout l'aspect social: on est en train de mettre en place le système qu'il faut pour étouffer dans le monde gaspésien des pêches tout esprit d'initiative, tout dynamisme, tout entrepreneurship et tout espoir de voir cette population prendre en main sa richesse naturelle et sa destinée. Comme l'écrivait le journaliste Michel Nadeau, « les notions de productivité et de rentabilité viennent de disparaître du décor ». Le Trésor canadien et la société gaspésienne en feront malheureusement les frais.

L'Association des hommes séparés ou divorcés crie au secours

ANDRÉ FOREST

Texte d'une lettre adressée à M. Mark MacGuigan, ministre de la Justice du Canada, par le président de l'Association des hommes séparés ou divorcés de Montréal Inc.

NOTRE lettre traite de questions relatives à la garde des enfants et la pension alimentaire, à propos de l'amendement de la Loi sur le divorce dont le projet vient d'être déposé au Parlement.

La garde et l'éducation des enfants

Notre Association désire attirer votre attention sur les faits suivants:

1 — Lors d'un divorce, en cas de contestation, la garde de l'enfant est presqu'automatiquement accordée par les tribunaux à la mère. Des exceptions peuvent être faites si le père peut prouver, et c'est à lui de donner les preuves, que la mère est incapable de garantir les soins et les besoins d'éducation les plus rudimentaires à l'enfant.

2 — Le parent qui a la garde exclusive (la mère dans la très grande majorité des cas) peut indéfiniment faire obstruction aux contacts entre le père et l'enfant. Pour autant qu'elle respecte la lettre d'un jugement, cette obstruction ne sera point empêchée ou découragée par les tribunaux.

3 — L'interprétation de la loi par les tribunaux est celle que le père divorcé n'a pas à intervenir et ne possède aucun rôle dans l'éducation et le bien-être de son enfant.

Nous estimons que cette pratique et cette jurisprudence:

— sont discriminatoires sur la base du sexe et constituent une violation continue des chartes provinciales et fédérale des droits de la personne;

— provoquent des situation illogiques et inconsistantes;

— amènent des conséquences sociales indésirables qui sont préjudiciables à toutes les parties impliquées et plus particulièrement à l'enfant.

Nous demandons donc le redressement de la situation par la nouvelle loi.

Les injustices majeures du système actuel sont dues non pas aux termes des lois existantes mais à l'interprétation de ces lois par les tribunaux. Il s'ensuit qu'afin de guider les tribunaux, la nouvelle loi devrait énoncer clairement les principes fondamentaux qui devraient dorénavant gouverner la situation des enfants de parents divorcés. Notamment:

— La primauté de l'intérêt et du bien-être des enfants devrait demeurer le principe de base pour déterminer la situation des enfants des parents divorcés.

— Il est du droit et du devoir de chaque parent de participer à l'éducation de ses propres enfants. Il est du droit de chaque enfant d'être élevé par son père et par sa mère. Ces droits et devoirs ne sont pas invalidés ou diminués par le divorce.

— Il s'ensuit que, en cas de divorce, la garde partagée devrait être la règle (comme c'est le cas en Californie, par exemple)et non pas l'exception.

— Nous définissons « garde partagée » toute forme d'arrangement concernant la garde physique ou les visites qui permet aux deux parents d'avoir avec leurs enfants des relations nombreuses, normales, au jour le jour et qui permet à chacun des deux adultes de prendre la part de responsabilité inhérente à l'éducation des enfants comme d'en goûter les joies.

— « Garde physique partagée » signifie que les enfants font alterner leur domicile entre celui du père et celui de la mère.

— Si la garde physique partagée n'est pas possible, elle devra être attribuée au parent qui peut le mieux satisfaire les besoins émotifs et physiques de l'enfant et lui donner la meilleure éducation dans le meilleur milieu. La loi devant expressément stipuler que le choix de ce parent devrait être effectué sans préjugé favorable à l'endroit de la mère. Les enfants de plus de 10 ans devront être consultés. L'importance de leur avis dépendra de leur âge mental et du degré de liberté dont ils jouissaient lorsqu'ils ont fait et exprimé leur choix. Il pourrait être décisif dans le cas des enfants évolués et non soumis à des pressions extérieures.

— Le changement de cadre ou de domicile n'est pas nécessairement un facteur de déstabilisation pour l'enfant. Ce facteur devra être déterminé selon les cas. (Cela permettra aux pères divorcés de demander la rectification des injustices existantes dans des cas où la garde physique des enfants a été attribuée à la mère sans l'évaluation et la comparaison des aptitudes respectives des parents.)

— Le parent qui n'a pas la garde physique de l'enfant devrait avoir droit d'accès fréquent et prolongé à son enfant afin de pouvoir participer à son éducation.

— Toute obstruction systématique à l'accès d'un parent à son enfant devrait être découragée avec fermeté par la cour. (L'État de Californie a notamment trouvé un excellent moyen d'assurer cet accès par le parent non-gardien et de décourager toute obstruction systématique.)

— Même si la garde physique est attribuée à l'un des parents, les décisions majeures concernant l'éducation et le bien-être des enfants devront continuer à être prises conjointement par les deux parents.

Il nous semble que les juges et les avocats ne sont pas nécessairement les agents les mieux qualifiés pour déterminer ce qui sert le mieux l'intérêt et le bien-être de l'enfant. Nous proposons donc la création de Cours d'arbitrage familial. Ces cours auraient la tâche de résoudre les problèmes relatifs au bien-être des enfants: l'attribution de la garde physique, l'accès du parent non-gardien, questions litigieuses concernant l'éducation et le bien-être de l'enfant, etc.

Comme cette Cour d'arbitrage familial aurait à traiter des problèmes humains et non pas légaux, ses membres devraient se recruter parmi les personnes qui, par leur éducation et leur expérience, sont qualifiées à résoudre de tels problèmes.

L'accès à ces Cours d'arbitrage familial devrait être gratuit, sans délai et sans participation d'avocats, comme c'est le cas, par exemple, du Service de conciliation au Québec (CSSMM).

Le but principal de la réforme devra être d'assurer que les enfants de parents divorcés soient élevés dans une atmosphère de sérénité, avec la coopération des deux parents. Il s'ensuit qu'une Cour d'arbitrage familial devrait encourager la conciliation et la coopération des parents et décourager toute forme de confrontation et d'obstruction.

La pension alimentaire à l'ex-conjoint(e)

Dans la plupart des cas, le divorce entraîne une augmentation considérable des dépenses combinées des ex-époux, ne serait-ce qu'en raison des coûts du deuxième domicile. Le montant de la pension alimentaire devrait être fixé de telle façon que la baisse du niveau de vie affecte d'un manière égale les ex-conjoints.

Lorsque la pension alimentaire est indexée au coût de la vie alors que les revenus du payeur ne le sont pas, cette pension peut, après un certain temps, représenter un fardeau écrasant pour le payeur. De plus, comme il en coûte très cher pour obtenir un changement du montant de la pension, souvent cela ne vaut pas la peine de demander une réduction. Aussi, si l'époux n'est pas en mesure de payer — parce qu'il a perdu son emploi, par exemple — il n'a souvent pas les moyens de demander une réduction ou annulation de pension.

Nous proposons donc que toute question relative à la pension alimentaire, ce qui inclut tout changement aux montants alloués, soit référée à cette Cour d'arbitrage familial.



SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Turner

l'oeuvre de Pierre Trudeau a particulièrement été apprécié des libéraux. Les organisateurs sont apparus relativement satisfaits de la soirée même si la participation n'a pas atteint l'objectif qu'il s'étaient fixé et qu'ils avaient dû reviser à la baisse.

M. Turner a réitéré l'engagement de maintenir les Québécois en position de force, que ce soit au sein de son parti ou du gouvernement qu'il entend diriger. Puis il a ajouté: « Le Québec forme une entité originale qui se distingue par la langue et la culture de la majorité de sa population. Pour moi, ces différences constituent des attributs qui confèrent un caractère distinct à la société canadienne. Vous ne devez pas vous laisser enlever ce pays que vous avez choisi au référendum de 1980. Ne laissez personne vous empêcher de bâtir le Canada et de participer à la définition de ses valeurs ».

Plus tôt dans la journée, M. Turner avait eu un tête-à-tête avec le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa. Les deux hommes ont alors discuté de la situation économique et de la question linguistique. Ils ont également fait le point sur la conjoncture politique.

Flanqué de M. Bourassa et de Mme Louise Robic, la présidente du PLQ, M. Turner a affirmé qu'il n'avait pas sollicité l'appui du chef libéral provincial. Pour sa part, M. Bourassa a rappelé la tradition de neutralité que les leaders du PLQ ont tenu à respecter depuis le début des années 60, en pareilles circonstances. « Je veux conserver ma neutralité et celle du parti que je dirige ».

Le secrétaire d'Etat, M. Serge Joyal a participé aux discussions que M. Turner a eues avec le président d'Alliance Québec, M. Eric Maldoff. C'est ce matin, au cours d'une conférence de presse, que M. Joyal doit officiellement annoncer son appui à la candidature de M. Turner. Pendant ce temps, à Ottawa, le ministre de la Consommation et des Corporations, Mme Judy Erola, dévoilera les motifs qui l'ont décidé à se joindre à l'équipe Turner. L'essentiel de la première journée de M. Turner en terre québécoise a été consacré à rencontrer des groupes de militants, potentiels délégués au congrès de leadership.

L'entourage de M. Turner avait tout planifié pour privilégier la présence des caméras de télévision et limiter les questions des journalistes de la presse écrite. C'est au cours de sa visite au quartier général du PLQ, sur la rue Gilford, que M. Turner a été pressé d'expliciter sa pensée sur les droits de la minorité anglophone du Québec. A ce moment, un secrétaire de presse est intervenu pour mettre fin brutalement à la séance d'information. Mais les journalistes sont revenus à la charge, plus tard, à l'hôtel Reine-Elizabeth, et M. Turner a passé outre aux directives de son entourage et a accepté de répondre aux questions de la presse. Encore là, ses adjoints sont intervenus pour limiter les dégâts.

A propos des entretiens qu'il a eus avec le président d'Alliance-Québec, M. Turner a essentiellement déclaré: « Je comprends leur position et je veux les rassurer. Je suis d'accord en principe avec la loi 101, à condition qu'elle ne contrevienne pas à la Charte canadienne des droits et libertés et j'admets que certains articles de la loi québécoise devraient être testés devant les cours de justice ».

Fondamentalement, M. Turner a repris les propos qu'il avait tenus l'autre soir à Toronto, indiquant sa volonté que les droits des minorités linguistiques soient respectés partout au Canada. « Je crois encore que la minorité francophone de l'Ontario a droit à des services autant que la minorité anglophone du Québec devrait avoir les mêmes privilèges ».

A la sortie de son entrevue avec M. Turner, le président d'Alliance-Québec s'est montré très satisfait de l'accueil que le candidat au leadership a réservé à ses préoccupations linguistiques. M. Maldoff en a conclu que M. Turner souscrivait pleinement aux efforts déployés par Alliance-Québec pour défendre les droits de la minorité anglophone du Québec et que s'il devient premier ministre du Canada, il fera tout en son possible pour faire en sorte que ces droits soient respectés.

Dernière phase de sa tournée montréalaise, M. Turner doit tenir quelques réunions ce matin avec ses organisateurs du Québec, avant de rencontrer à nouveau la presse en compagnie du ministre d'Etat, Serge Joyal. Il sera de retour cet après-midi à Ottawa, où il aura un tête-à-tête avec le premier ministre Pierre Trudeau.

◆ L'an 2000

De ces trois phénomènes différents et indépendants, il résulte que le Québec de l'an 2000 sera habité par une population vieillissante dont les effectifs iront en décroissant, si les tendances actuelles se maintiennent. Outre la diminution du poids démographique, cette stagnation se fera sentir dans tous les domaines. Ainsi:

- après avoir accentué le caractère français de leur société, les francophones, paradoxalement, par un taux de fécondité sous le seuil de remplacement, peuvent contribuer à son affaiblissement;
- il y a risque de vieillissement social et d'attitudes plus conservatrices, risque également de freinage économique;
- comment payer le maintien et l'amélioration de services dans des régions ou des zones qui se dépeuplent;
- l'État devra procéder à une nouvelle allocation des ressources, dans un contexte de contrainte budgétaire encore plus rigoureux; l'impact de la stagnation se fera sentir directement sur les coûts et accroîtra les obligations de la population active.

L'étude suggère que la dimension démographique fasse partie des analyses gouvernementales. Les politiques de la famille, du vieillissement, de l'immigration et la réforme des régimes de retraite, en cours d'élaboration, pourront former une partie essentielle de la réponse gouvernementale au problème de la population. De façon plus générale, la société québécoise doit réfléchir et réagir dans le sens de ses intérêts, soit en s'adaptant ou en infléchissant le cours des événements, conclut l'étude.

Selon M. Laurin, il faut mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité des ressources humaines et sur une meilleure utilisation de la main-d'oeuvre disponible. Il faut éviter une attitude fataliste, car la situation n'a rien de catastrophique, ajoute le ministre, pour qui le Québec a le temps de voir venir et de s'adapter. Il reconnaît toutefois que l'Etat québécois doit se préoccuper de plus en plus de l'impact démographique de ses interventions, et le relèvement du taux de fécondité est nécessaire si le Québec veut maintenir son niveau de population, même avec une meilleure performance migratoire.

Le gouvernement publiera un livre vert sur la famille, au début de l'été, puis rendra publique sa politique en matière de retraite, suivie d'autres politiques touchant les garderies et les personnes âgées.

En réplique, le porte-parole libéral, M. Pierre Paradis, a blâmé le gouvernement actuel, le rendant responsable d'un climat économique et politique étouffant qui décourage les jeunes couples.

Le ministre des Affaires sociales renvoie la balle, estimant que l'affaiblissement politique du Québec est dû à « cette attitude de chien couchant que le gouvernement libéral d'antan et l'opposition d'aujourd'hui font montre à toutes reprises plutôt qu'à la détermination qu'a montrée ce gouvernement pour lutter contre les intrusions et les envahissements d'un gouvernement qui veut faire du Québec une grosse municipalité ».

◆ MacEachen

tournée qu'il effectue en Amérique centrale.

Le ministre reprenait en fait la déclaration qu'il avait faite un peu plus tôt à Managua même, avant de quitter le sol nicaraguayen.

Les nations étrangères impliquées dans le conflit centre-américain «doivent mettre un terme à leur présence» dans la région, avait également déclaré le ministre, rappelant que le Canada avait «fréquemment manifesté son refus d'intervention de pays tiers dans la région». Le Canada s'est toujours opposé à la militarisation de l'Amérique centrale, a-t-il en outre déclaré.

Répondant à une question des journalistes, M. MacEachen a estimé qu'il a eu au cours des trois derniers jours des entretiens utiles avec les autorités civiles nicaraguayennes, de même qu'avec les représentants de l'Eglise catholique et les groupes d'opposition. «Ça me permettra de mieux connaître la réalité du pays et la vraie situation qui prévaut en Amérique centrale.»

Le ministre a précisé qu'au cours de sa visite au Nicaragua, il avait eu l'occasion d'évoquer la situation régionale et les actions du groupe de Contadora (Panama, Mexique, Venezuela, Colombie) ainsi que les démarches possibles pour diminuer les tensions dans la région.

Il a d'autre part déclaré que son gouvernement continuerait à aider financièrement le Nicaragua. L'aide canadienne au Nicaragua a été de quelque $25 millions, plus $13 millions en crédits au cours des trois dernières annees, a-t-il ajouté.

Au Honduras, il devait rencontrer hier le président Roberto Suazo Cordova et le général Walter Lopez Reyes, le chef de l'état-major. Jeudi, il s'entretiendra entre autres avec les ministres de l'Agriculture, du Développement et de l'Economie.

A Ottawa pendant ce temps, après être demeuré muet durant plusieurs jours, chaque fois qu'on l'interrogeait sur la position du Canada au sujet du minage des ports au Nicaragua, le premier ministre Trudeau a carrément refusé hier de blâmer les Etats-Unis. On n'a pas encore prouvé qu'il s'agissait là de l'oeuvre des Américains, a-t-il affirmé aux Communes.

Le premier ministre a ajouté que le Canada tentait d'obtenir des renseignements précis sur les auteurs de ce minage et que, s'il apprenait que les Etats-Unis avaient vraiment procédé à l'installation de ces engins, il condamnerait le gouvernement américain tout comme il a jusqu'ici condamné tout usage d'armes dans ce secteur, que ce soit par les Etats-Unis ou par Cuba.

Plus tôt dans la journée, à Washington, un haut représentant de l'administration Reagan avait reconnu que la CIA avait dirigé l'installation de ces mines. Ce porte-parole avait toutefois demandé à ce qu'on ne l'identifie pas.

Depuis plusieurs jours, le Nouveau parti démocratique exige du gouvernement qu'à l'exemple d'autres pays, telle la Grande-Bretagne, il déclare officiellement que le Canada condamne ces actes d'hostilité.

M. Trudeau a refusé de répliquer à cette demande.

Le député néo-démocrate de Skeena, M. Jim Fulton, a qualifié le minage des ports du Nicaragua d'acte de terrorisme international inacceptable.

A sa sortie des Communes, le ministre du Commerce extérieur, M. Gerald Regan, a, devant les journalistes, réaffirmé qu'on ne pouvait accuser les Etats-Unis d'avoir posé les mines. Il a reconnu que le geste était un acte illégal du point de vue international.

Il a rappelé que M. Allan MacEachen, ministre des Affaires extérieures, effectuait actuellement une tournée des pays d'Amérique centrale et qu'à son retour le gouvernement saurait mieux quelle attitude adopter à l'endroit du Nicaragua. Mercredi, M. MacEachen se trouvait au Honduras, après avoir passé trois jours au Nicaragua. Il doit revenir au pays en fin de semaine.

◆ Un succès

déplaçaient, leur permettant ainsi d'être plus ou moins haut, plus ou moins à droite ou à gauche, selon les gestes requis.

Le travail a été effectué en état d'apesanteur dans la soute de la navette où était arrimé, sur une sorte de pont de réparation, le satellite en panne depuis trois ans et récupéré lundi par *Challenger*. Le travail a duré une heure et s'est déroulé alors que la navette « volait » à l'envers, à 483 km d'altitude.

Les astronautes, qui ont parcouru deux millions de kilomètres pour cette grande première, ont ensuite découpé le revêtement isolant du satellite, enlevé 36 boulons pour en perdre deux au passage, et remplacé un boîtier électronique, dont la défaillance avait fait échouer une des sept expériences solaires prévues.

Les deux hommes n'ont pas oublié de contempler « le panorama à couper le souffle » et « la vue complètement irréelle » qui les entouraient. Le lever de soleil était « tout simplement merveilleux » et Nelson racontait avec enthousiasme: « Je regarde en bas et je vois la Lune. Nous avons vraiment passé une bonne journée ».

Challenger, qui a été lancée le vendredi 6 avril du Cap Canaveral (Floride), doit revenir s'y poser demain vers 7 h 07, après avoir accompli 106 révolutions autour de la Terre, a indiqué M. Redman.

Les conditions météorologiques au-dessus de la Floride n'étaient pourtant pas excellentes hier soir et la NASA n'excluait pas de prolonger une nouvelle fois la mission (elle l'a déjà été de 24 heures pour permettre la réparation du *Solar Max*, après l'échec de sa « cueillette », dimanche) d'un jour ou deux.

Il n'est pas non plus impossible, si le temps ne s'améliore pas, que l'agence spatiale américaine fasse atterrir la navette sur la piste d'Edwards, en Californie.

Les deux « mécanos de l'espace » ont réintégré leur cabine après avoir passé 7 heures et 7 minutes dans la soute du Challenger, battant ainsi le record de séjour en dehors du poste de pilotage de la navette. Peu avant de réintégrer sa cabine, le spécialiste du bras articulé, Terry Hart, a agrippé le satellite et l'a sorti de la soute.

A Moscou, l'agence Tass a fait mention hier pour la première fois de l'opération réussie de dépannage spatial tout en mettant en relief les « multiples échecs » qui l'ont précédée. Sans préciser qu'il s'agit d'une première mondiale, l'agence exprime plutôt son inquiétude devant l'intérêt que « suscitent les camions de l'espace au sein des milieux militaristes américains ». Les « stratèges du Pentagone, ajoute Tass, ont déjà réservé un tiers des futurs vols des navettes afin de pouvoir récupérer et réutiliser des satellites-espions et d'autres équipements en panne ».

De son côté, le chef des cosmonautes soviétiques, le général Vladimir Chatatov, a affirmé hier que les buts des Américains en ce qui a trait au programme *Challenger* n'étaient pas uniquement scientifiques.

« Ceux qui ont envoyé *Challenger* dans l'espace nourrissent des plans qui sont loin d'être limités à la recherche scientifique », a-t-il déclaré à l'agence Tass dans une entrevue publiée à la veille de l'anniversaire du lancement de Youri Gagarine dans l'espace, le 12 avril 1961.

Le général Chatalov, qui s'est félicité du succès de la mission spatiale conjointe soviéto-indienne, a également indiqué que les buts du vol soviétique *Saliout-7* et ceux de *Challenger* étaient « différents ». Évoquant le programme spatial soviétique, le général a affirmé que l'URSS concentrait ses efforts sur des stations spatiales à long terme, le lancement de laboratoires spatiaux de recherche et de terminaux interplanétaires.

Quant à la Chine, elle a confirmé hier être en train d'étudier une proposition de Washington visant à permettre à un cosmonaute chinois de participer à une future mission de la navette spatiale *Challenger*. Un haut-fonctionnaire américain, qui a gardé l'anonymat, a révélé à la presse américaine que l'annonce formelle d'une éventuelle participation chinoise serait probablement faite lors de la visite officielle que le président Ronald Reagan fera à Pékin à la fin du mois.

◆ La CIA

primé leur préoccupation pour les entraves faites à la liberté de la navigation, a indiqué le chef de la diplomatie française, M. Claude Cheysson.

A Londres, le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, avait réaffirmé, mardi, aux Communes, que la Grande-Bretagne s'opposait au minage des ports comme dangereux pour le trafic maritime international.

A La Haye, le gouvernement néerlandais avait exprimé sa préoccupation devant la possible implication des États-Unis dans le minage.

A Bruxelles, un porte-parole officiel a déclaré que la Belgique s'opposait au minage des ports, jugé contraire aux principes du droit international et qui met en danger la navigation internationale.

D'autre part à Bonn où il se trouve, M. Jose Esteban Gonzalez, ancien président de la Commission nicaraguayenne des droits de l'homme, exilé au Costa Rica, a déclaré que plus de 5,000 personnes sont détenues au Nicaragua pour raisons politiques, dont près de 1,500 dans quelque 140 prisons secrètes des services de renseignement du gouvernement.

Au cours d'une conférence de presse, M. Gonzalez a déclaré qu'environ 3,800 personnes étaient emprisonnées pour des délits commis, selon les autorités sandinistes, pendant le régime somoziste. Aux plus de 5,000 prisonnniers politiques, a poursuivi M. Gonzalez, s'ajoutent les quelque 12,000 Indiens misquitos déportés de leurs villages et rassemblés dans le camp de Tasma Pri.

Interrogé sur le minage de ports nicaraguayens, il a reconnu la participation de la CIA à ces opérations tout en dénonçant le pharisianisme de la politique internationale. « Quel est le plus grave, a-t-il demandé, le minage de ports sur les côtes du Nicaragua ou la destruction de villages entiers entraînant la fuite de près de 30,000 personnes hors du pays ou encore les attaques terroristes de groupes sandinistes au Costa Rica? ».

M. Gonzalez, qui a rencontré à Bonn des représentants de tous les partis politiques, a dénoncé d'autre part l'existence d'une campagne de désinformation sur la situation des droits de l'homme au Nicaragua.

À ce propos, il a cité un rapport du CIDSE (Coopération internationale pour le développement et la solidarité), organisme international composé de treize organisations humanitaires catholiques représentant onze pays et qui présente, selon lui, de graves lacunes sur la situation au Nicaragua notamment.

Selon ce rapport publié récemment à Bruxelles, a-t-il dit, les syndicats des travailleurs nicaraguayens appartiennent à la démocratie chrétienne et les contre-révolutionnaires enlèvent des milliers de personnes, les déportent à l'étranger afin de les faire passer pour des réfugiés aux yeux de l'opinion internationale. Ce rapport indique également que les livres vendus au Nicaragua viennent de Cuba uniquement car il est moins onéreux de les faire imprimer dans l'île.

La relance et les jeunes assistés sociaux

Les stages en entreprise pourraient débuter dès juin

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Les programmes de stages en entreprise et de travaux communautaires pour les jeunes assistés sociaux peuvent maintenant démarrer puisque cette semaine le Conseil du trésor a approuvé les normes d'application de ces programmes.

Aussi, la responsable du ministère de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR), Mme Pauline Marois, est convaincue que les premiers des 30,000 stagiaires en entreprise seront effectivement dans des entreprises québécoises le 1er juin prochain, même si la plupart des observateurs la trouvent trop optimiste.

Dans une entrevue accordée hier soir au DEVOIR, quelques heures avant que ne débute l'étude des crédits du MMSR en commission parlementaire, Mme Marois a par ailleurs précisé qu'un programme destiné aux jeunes qui ne sont pas des assistés sociaux sera rendu public d'ici juin, pour être opérationnel en septembre.

«Le plus difficile actuellement est de convaincre les partenaires, entrepreneurs et travailleurs, de l'importance du programme de stages en entreprise pour la société québécoise», estime Mme Marois. Elle vient de commencer un «blitz» de rencontres avec les syndicats, le patronat et les associations d'entreprises. Son objectif est surtout de sensibiliser entrepreneurs et travailleurs à la responsabilité de tous à l'égard des jeunes.

Une rencontre avec la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a cherché à dissiper les craintes des syndiqués envers une main d'oeuvre bon marché: la FTQ a obtenu que le syndicat ou l'association d'employés soit obligatoirement consulté avant l'embauche d'un jeune stagiaire bénéficiant de l'aide sociale. Les normes des stages en entreprise prévoient que le stagiaire ne pourra pas se substituer à un travailleur ou annuler la liste de rappel. Mais les syndicats devront tolérer qu'à la marge il puisse y avoir de tels abus, estime Mme Marois.

Les normes prévoient aussi qu'un jeune pourra dans une même année bénéficier des programmes de travail communautaire (emploi d'été par exemple) et de stage en entreprise ou de rattrapage scolaire (à la rentrée). Les critères d'admissibilité au programme favorisent le recrutement des stagiaires parmi les jeunes de 18 à 20 ans, qui sont très nombreux: 40,000 sur 137,000 jeunes assistés sociaux. Sont admissibles les moins de 30 ans qui ont déjà passé un an à l'aide sociale et qui ont quitté l'école depuis deux ans, sans avoir de diplôme. De plus, dans chaque région, il devra y avoir, entre le nombre d'hommes et de femmes, une proportion représentative de la société.

Aux yeux de Mme Marois, l'obstacle n'est plus vraiment la machine administrative du MMSR, qui «démontre une souplesse étonnante». La formation des 1,300 fonctionnaires est très avancée même s'ils n'ont pas encore en mains les volumineux cahiers de pratiques administratives qui accompagneront chacun des trois programmes réformant l'aide sociale: stages en entreprise, travaux communautaires et rattrapage scolaire.

De plus, le processus de sélection de 300 des 1,000 futurs superviseurs des jeunes stagiaires est en cours: les personnes, recrutées comme occasionnels de la Fonction publique, commenceront par se former pour entreprendre une campagne de marketing auprès des futurs employeurs avant de devenir superviseurs, c'est-à-dire notamment de négocier un contrat avec un employeur, définissant aussi bien le travail du jeune que les modalités de sa formation.

«Je sens le ministère très fébrile pour les stages en entreprise. Ils y croient beaucoup même s'ils auraient voulu que cela se fasse dans un contexte différent de celui de l'aide sociale. Mais il nous faut prendre l'argent là où on peut (dans l'entente fédérale-provinciale sur l'aide sociale)», remarque le ministre.

Par ailleurs, Mme Marois estime que le programme est très bien accueilli par la majorité des jeunes assistés sociaux, avides d'avoir une expérience sur le marché du travail: non seulement un sondage lui révèle-t-il que 75 % des jeunes réclamaient une telle mesure, mais les bureaux de Travail Québec ont déjà reçu beaucoup d'inscriptions pour les nouveaux programmes.

Déjà en application officiellement, le programme de travaux communautaires, plus classique, donne moins de maux de tête à sa responsable. Ainsi, trois ministères vont fournir 5,200 emplois communautaires. Quant au programme de rattrapage scolaire, qui entrera en vigueur en septembre, il n'est pas encore 'arrimé' avec le ministère de l'Éducation.

Proportionnellement, la CUM coûte beaucoup plus cher que les autres communautés

par Alain Duhamel

La Communauté urbaine de Montréal, la plus importante des trois communautés québécoises, est aussi celle qui coûte le plus cher à ses contribuables municipaux.

En 1983, les villes de la CUM lui ont payé $433.6 millions ou $1.38 par $100 d'évaluation imposable. Par comparaison, les villes de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) lui ont payé $27.6 millions ou $0.28, et celles de la Communauté régionale de l'Outaouais (CRO), $19.7 millions ou $0.65 par $100 d'évaluation imposable.

Ces données proviennent d'un rapport du trésorier de la CUM, M. Michel Bélanger, déposé hier à la Commission de l'évaluation et des finances de la CUM. Le nouveau trésorier de la CUM avait reçu la périlleuse mission de comparer les juridictions et les principales orientations financières des trois communautés du Québec.

Le gouvernement du Québec les a instituées toutes trois en 1969, par trois lois distinctes, dans le but de mettre en commun des services intermunicipaux, articulés par une nouvelle structure chargée d'en répartir équitablement les coûts.

Toutes trois ont en commun les tâches d'évaluation des biens immobiliers, de confection d'un schéma d'aménagement, de l'assainissement des eaux et du transport en commun. Dans les trois communautés, une commission de transport, juridiquement distincte de la communauté, exploite un service de transport en commun.

Là s'arrête, cependant, tout effort de comparaison des simalarités entre les trois communautés. Leur taille, la situation régionale, les rapports politiques entre les administrations municipales constituantes et leurs attributions conduisent toute analyse comparative à la conclusion qu'elles n'ont guère de parenté entre elles.

Ainsi la CUM a le plus petit territoire, 494 km2, mais la plus importante population, 1.7 million d'habitants. La CRO a le territoire le plus vaste, 2 410 km2, et la population la plus faible, 189 000 personnes. La CUQ a une population de 465 000 habitants répartis sur un territoire de 575 km2.

Les administrations municipales n'ont pas, dans l'une ou l'autre des communautés, le même rapport de force entre elles. Ainsi, à Québec, 79 % de la population se trouvent dans quatre villes: Québec 36 %, Sainte-Foy 15 %, Charlebourg 15 % et Beauport 13 %. Dans l'Outaouais, 85 % de la population vit dans trois villes: Gatineau 40 %, Hull 30 % et Aylmer 15 %. Dans l'île de Montréal, plus de 57 % de la population vit dans une seule ville, Montréal.

La CUM est la seule des trois qui a la tâche d'assainir l'air, d'inspecter les aliments, de construire un métro, d'administrer la sécurité publique et de promouvoir le développement économique. La CUQ se distingue des deux autres, au plan des tâches, par sa responsabilité à l'égard des normes minimales de construction, de la promotion touristique et de la promotion du développement industriel. La CRO la seule à exploiter son propre réseau de distribution de l'eau potable.

Dans les trois communautés, les villes contribuent moins au transport en commun que le gouvernement québécois et les usagers. À la CTCUM, les passagers comptent pour 39,6 % des revenus, contre 38,3 % à la CTCUQ et 31,8 % à la CTCRO; le gouvernement québécois contribue 36,3 % des revenus de la CTCUM, contre 39,1 % à la CTCUQ et 36,3 % à la CTCRO; la part des villes compte pour 22,1 % des revenus de la CTCUM, 20,8 % à la CTCUQ et 26,2 % à la CTCRO.

Enfin, des trois communautés, celle de Québec demeure sans doute la plus autonome sur le plan financier puisque ses villes lui apportent 57,3 % de se revenus et qu'elle génère elle-même 31,9 % de ses revenus grâce surtout à son Centre de récupération des déchets. Les contributions du gouvernement québécois représentent 24,9 % des revenus de la CUM et 28,1 % des revenus de la CRO. Leurs revenus autonomes représentent moins de 1½ %.

AUJOURD'HUI

Débat 84 sur les origines de l'humanité, au Tritorium du cégep du Vieux-Montréal, 255 est, rue Ontario, à 20 h. 272-6105.

■

Les Ibis du soir offrent des soirées d'information sur le tarot égyptien, le rêve et l'état d'éveil et la célébration rituelle pour la pleine lune. 255-4302 ou 598-9238.

■

À l'atrium de la maison Alcan, 1188 ouest, rue Sherbrooke, Daniel Maranger au piano, Daniel Yakymyshyn au violon et François Malo au violoncelle.

■

Seréna Rive-Sud vous invite à une rencontre d'information sur les méthodes naturelles de régulation des naissances, à 19 h 30 au CLSC Longueuil-Est, 388, rue Lamarre.

■

Table ronde sur l'objet et la définition de l'économie politique à 20 h 30 au pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, avec Alfred Dubuc, Diane Éthier et Jacques Peltier.

■

«L'arthrite et le rhumatisme en 1984. Où en sommes-nous dans la prévention et le traitement?»: tel est le thème de la conférence médicale de l'hôpital Saint-Luc que donnera le Dr C. Blondin à midi au 1112, rue Sanguinet. 285-1525.

■

Rencontre du groupe tantrique Arica à 20 h au 3727, rue de Mentana. 524-4645.

■

«Dans la lumière de la vérité, message du graal» sera présenté à 19 h 30 au pavillon Reed, 420 ouest, rue de La Gauchetière, local R-1030. 722-5622.

■

Fondation Jeunesse 2000 organise à 18 h au Grand Café, 1720, rue Saint-Denis, un buffet-conférence sur le thème «Adolescence et sexualité» avec la participation d'intervenants de la Clinique des jeunes Saint-Denis et du projet «Cours aux parents» du Bureau de consultation-jeunesse. 276-7393.

■

Conférence du Dr Hary Pretty intitulée «Ma maladie, je l'apprivoise, je la maîtrise et j'apprends à vivre pleinement avec et malgré le cancer», au pavillon Jeanne-Mance de l'Hôtel-Dieu, 3840, rue Saint-Urbain.

■

Soeur Nicole Benoit animera pour les 18 ans et plus une soirée sur le thème «La Bible et l'expérience de la foi» à 19 h 30 au Centre vocationnel, 827 est, rue Sherbrooke. 526-9485.

■

Les membres du personnel et les bénévoles hollandais de la bibliothèque municipale de Beaconsfield tiendront leur pause-café annuelle à la «Hollandaise printanière», à compter de 10 h. Rendez-vous au 303, boul. Beaconsfield.

■

Ateliers de scénarisation animés par Jean Gruault, Marshall Brickman et Enrico Medioli. 849-1381.

■

Le Cercle des artistes de la banlieue Ouest tiendra son exposition printanière et sa vente d'oeuvres d'art au centre commercial de Pointe-Claire ces 12, 13 et 14 avril. 695-2830.

■

Conférence de la Fondation culturelle Jean-de-Brébeuf à 13 h 30. M. André Champagne, professeur d'histoire, parlera «De l'alliance au conflit: les relations américano-soviétiques 1945-1950», au 5625, rue Decelles. 342-1624.

■

Cours d'orientation en forêt offerts par la Ville de Sainte-Thérèse. Les inscriptions se font ce jeudi à l'hôtel de ville de Sainte-Thérèse, de 19 h à 21 h. 632-6874.

■

Vente de livres à la bibliothèque municipale de Brossard à 18 h. 676-0201.

■

Un nouveau groupe Entre-Nous sera constitué à compter de ce jeudi au CLSC Saint-Hubert, 5245, boul. Cousineau, suite 225.

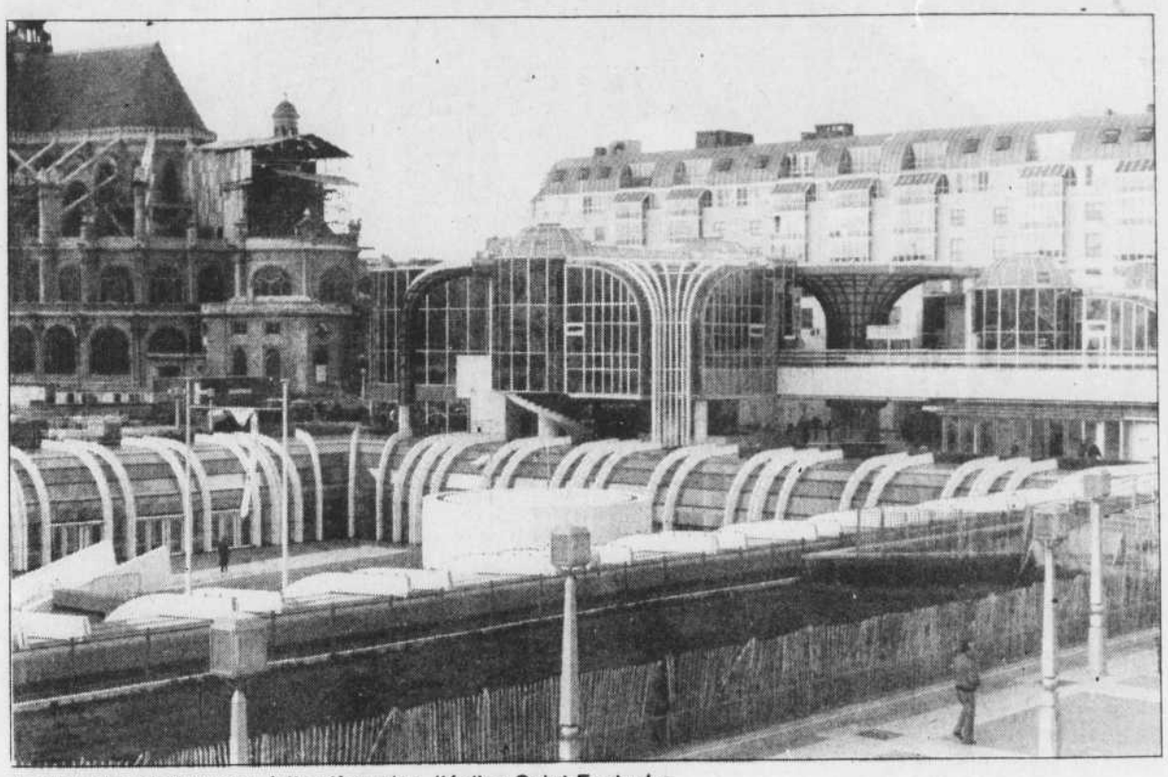
■

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Dorion, église Très-Sainte-Trinité, 154, rue Saint-Charles, de 14 h 45 à 20 h 30; et à Montréal, polyvalente Pierre-Dupuy, 2000, rue Parthenais, de 9 h 30 à 16 h 30.

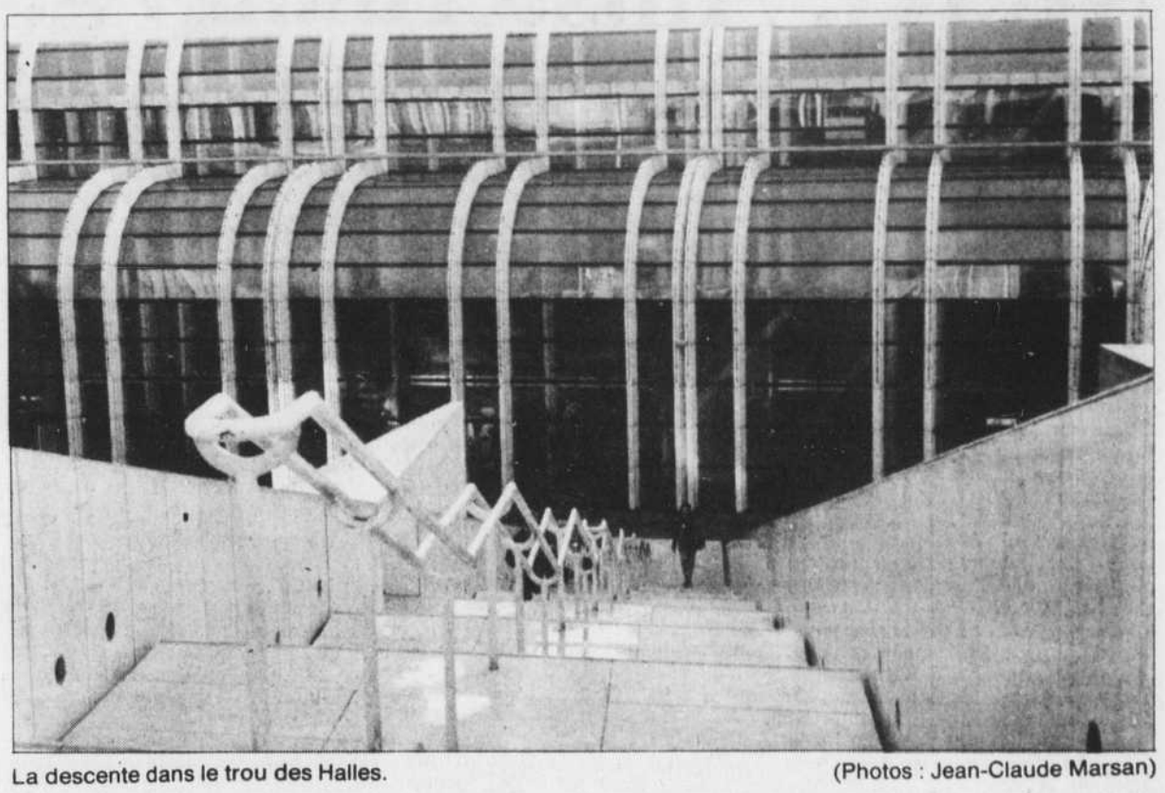
Montréal, jeudi 12 avril 1984

LE DEVOIR ... À LOISIR

CAHIER 2



Le trou des Halles avec, à l'arrière-plan, l'église Saint-Eustache.



La descente dans le trou des Halles.

(Photos : Jean-Claude Marsan)

L'horrible « trou » des Halles de Paris

JEAN-CLAUDE MARSAN

Pour Paul Coldberger, critique d'architecture au *New York Times*, c'est Paris qui produit la pire architecture moderne au monde : une architecture dont la décoration superficielle, bon marché et les gadgets semblent le plus souvent vouloir compenser une absence de compréhension de l'espace, de la signification des formes et du caractère des matériaux. Les immeubles récents du front de Seine (les Parisiens disent « affront à la Seine »), ceux de la Défense et de la place d'Italie, la tour Maine-Montparnasse, que Goldberger compare à celle du film *The Towering Inferno*, toutes ces horreurs architecturales lui donnent amplement raison. Mais aujourd'hui, il y a pire encore : le trou, l'horrible trou des Halles. Personnellement, je n'ai jamais vu un projet d'aménagement aussi déprimant et aussi opprimant.

Pour la plupart des personnes, les Halles évoquent encore les pavillons de fer à toiture vitrée, construits par l'architecte Baltard sous Napoléon III pour loger le grand marché d'alimentation de Paris. Situés à l'ombre de l'église Saint-Eustache, ils restent dans la mémoire autant par leurs formes que par les activités qui les animaient. Pour ceux qui ont pu les fréquenter avant leur disparition, l'atmosphère ne semblait pas y avoir changé depuis l'appétissante description faite par Zola dans *Le Ventre de Paris* en 1873. C'est malheureusement cette animation, dont on a trop perçu que les côtés négatifs (congestion et pollution), qui a justifié le déplacement en 1968 de cette fonction vers Rungis, en banlieue de la métropole.

On aurait pu déplacer le marché d'alimentation sans détruire pour autant ce type de fonction d'échanges dans le quartier, et encore moins les fameux pavillons de Baltard. Comme nous le verrons la semaine prochaine, Londres a été confrontée exactement avec le même problème quelques années plus tard. On a déplacé vers la périphérie le principal marché de fruits, de légumes et de fleurs de la ville, mais tout en conservant dans le secteur évacué un type similaire d'activités d'échanges et les bâtiments familiers de Covent Garden. Malheureusement, la décision à Paris a été prise durant la pire période de l'urbanisme moderne, période durant laquelle les professionnels de l'aménagement s'évertuaient à imposer aux villes des schémas abstraits de fonctionnement. Ce qui leur importait, ce n'était pas la façon dont les gens vivaient, héritiers d'un savoir-être collectif modelé par le temps, mais la façon dont ils devaient vivre selon une vision platonicienne de l'avenir.

Pour le géographe québécois Gilles Ritchot, qui a écrit un essai pénétrant sur ce sujet, voilà l'erreur fondamentale du réaménagement des Halles aujourd'hui. On n'efface pas des activités qui se sont enracinées dans un secteur urbain pendant des siècles sans défier le destin. C'est, en effet, vers 1110 que le premier marché a été installé sur ce terrain des Halles. En 1183, c'est-à-dire voilà exactement 800 ans, Philippe-Auguste agrandissait ce marché, le dotait d'abris permanents et l'entourait d'un mur. À l'époque, il constituait plus qu'un marché d'alimentation : c'était une véritable foire où se vendaient tous les produits de l'industrie parisienne et des provinces. C'est à partir du 16e siècle, avec le développement considérable de Paris, que l'approvisionnement alimentaire a pris le dessus.

M. Ritchot compare le déplacement du marché des Halles par les urbanistes au « coup de cavalier » au jeu d'échecs. Le cavalier a ainsi le pouvoir de chasser la reine, mais pas la force d'occuper sa place en permanence. De la même façon, sur ce terrain, après en avoir chassé les activités et détruit les formes qui en constituaient l'essence, réduisant la définition même de Paris, les chantiers actuels seraient condamnés par une demande impossible à satisfaire.

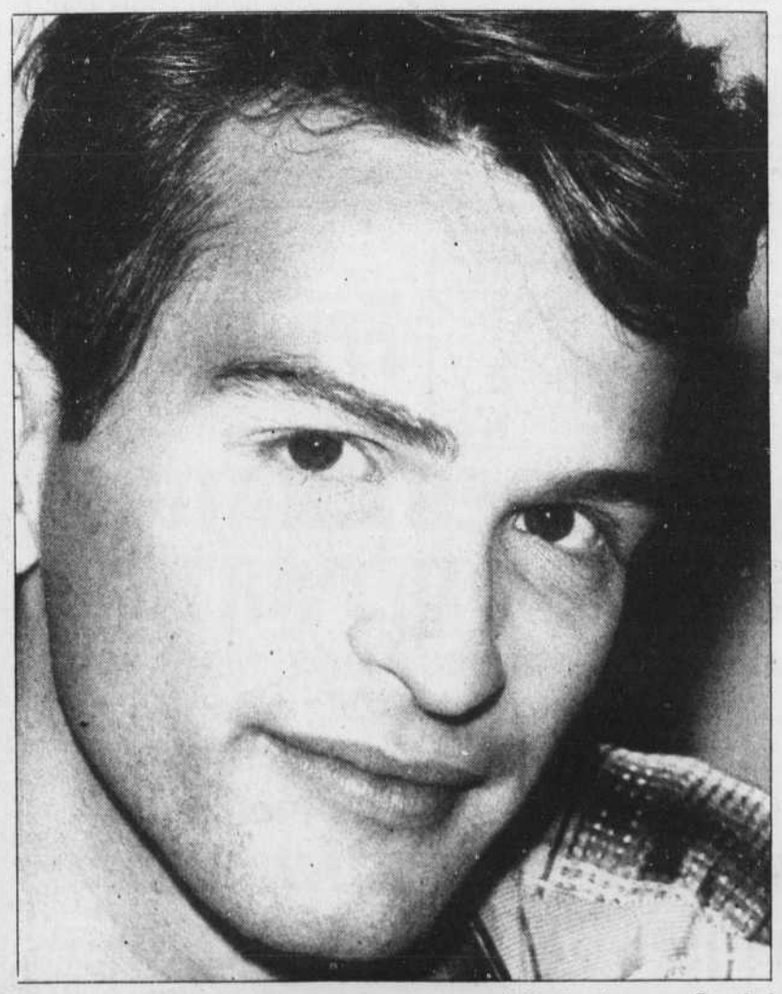
Aujourd'hui, les Halles sont en voie de transformation en centre d'équipements sportifs et socio-éducatifs, comprenant piscine, gymnase, auditorium, salles de réunion, et des équipements culturels tels vidéothèque, discothèque de prêt, galerie de photographie et les maisons de la poésie, des ateliers, de la musique, de la danse et de l'art dramatique, complétés par un jardin public et des stationnements. Le coeur de cet ensemble est un trou. Prenant prétexte d'une large excavation rendue nécessaire pour la construction d'un tronçon du réseau d'express régional souterrain, les urbanistes et les architectes ont imaginé un forum en entonnoir. La périphérie élevée de ce cône renversé se relie à la grille de rues environnantes et accueille les équipements culturels mentionnés; la place publique, au fond de l'entonnoir, est en contact avec une amorce de ville souterraine, garnie de boutiques et communiquant avec le métro.

Ce qui frappe le visiteur, surtout si, pour se rendre aux Halles, il a eu le bonheur d'emprunter la rue piétonne Saint-Denis, avec son sens directionnel très fort et son animation fascinante, c'est l'espèce de vide et de confusion qui y règnent. Il n'y a personne ou presque — phénomène impensable à Paris — et on s'égare parmi une accumulation de structures sans pouvoir comprendre le concept de cet ensemble ni repérer les équipements. Ces structures sont recouvertes de verre translucide et miroir. Leurs formes cherchent sans doute à rappeler les pavillons vitrés de Baltard, mais donnent davantage l'illusion d'immenses parapluies. Le tout apparaît superficiel et caricatural; on a même réussi à y installer des lampadaires qui sont encore plus dérisoires, voir plus *québaines*, que ceux de Montréal.

Le seul élément qui semble offrir un semblant de direction dans ce capharnaüm de verre et d'acier est un long escalier qui invite à descendre sur la place publique au fond de l'entonnoir. Dante n'aurait pu imaginer une pire descente aux enfers. Sur cette place, évidemment, il n'y a personne : il faudrait être malade pour s'installer dans ce gouffre déserté, sombre et humide, quand Paris n'est que terrasses au soleil au milieu des foules. Mais le pire est cette amorce de ville souterraine qui se développe autour de ce forum. Milieu oppressant, tapissé de tuiles céramiques brunes déprimantes, c'est le royaume du *fast-food*, de la mode *punk* et de ce que Paris peut sécréter de trouble et de dégénéré. En comparaison, notre ville souterraine, avec des foyers comme les places Ville-Marie et Bonaventure ou le complexe Desjardins, apparaît comme un paradis du confort, de la classe et de l'élégance.

La seule chose positive dans tout ce désastre est peut-être que les Parisiens, avec ce trou, ont atteint le sommet de l'horreur urbanistique et architecturale et, contrairement à leurs habitudes, ils commencent à l'admettre. Ainsi, Frédéric Édelman écrivait récemment dans *Le Monde* que si « la France est la plus stupidement bruyante » dans cette mode actuelle qui consiste à « se livrer au grand *lifting* de l'art de construire », il demeure que « rien n'interdit plus de rêver puisque au moins la conscience de la médiocrité passée est bel et bien installée, et posée la nécessité d'un futur meilleur ».

Michel Lemieux : le pari de la performance



(Photo : Jacques Grenier)

NATHALIE PETROWSKI

Pour ceux qui ne seraient pas encore dans le coup, ceux qui demeurent sourds et étanches au monde fuyant des rumeurs, ceux qui, pour la première fois jeudi soir dernier, découvraient Michel Lemieux : sachez qu'il n'est ni un extra-terrestre, ni un mutant. Sachez qui'il est peut-être le Robert Charlebois des temps modernes et des temps froids. Sachez, surtout, qu'il vient de Longueuil et que ce n'est pas pour rien qu'il chante *Fuck the neighbourhood, build a bunker*, en anglais s'il vous plaît, ou encore *Survivre, c'est choisir, choisir et oublier, savoir éliminer*, en français cette fois.

En voyant Michel Lemieux pour la première fois et en cuvant une étrange culpabilité à l'idée d'avoir manqué ça quand c'est arrivé cet automne à l'Atelier continu, je n'ai pu m'empêcher de dresser des parallèles, de voir dans son expression eclatée, son language dénaturé, l'évolution d'une culture et les glissements d'une société. Michel Lemieux n'a jamais été nationaliste. Ou plutôt, s'il a vécu le nationalisme, c'est par personnes interposées, la couche aux fesses dans son *bunker* de Longueuil, son oeil rechargeable entièrement rivé à l'oeil de la télé. Il a découvert Robert Charlebois, cinq disques plus tard, en plein conflit avec Fu-Manchu, et ce qui l'a vraiment fait *flipper*, c'est Genesis au Forum. Por-

Suite à la page 24



MARIE-ANNE RAINVILLE

Trop souvent, lorsqu'on parle de loisirs, on songe à des activités compliquées, nécessitant un lieu précis de pratique, un équipement sophistiqué et coûteux. Pourtant, la majorité des Québécois choisissent pour loisir une activité toute simple : les jeux. En fait, 53 % de la population s'adonne tantôt aux jeux d'esprit comme le *Scrabble*, les cartes ou le *Monopoly*, ou aux jeux d'adresse comme le croquet, la pétancle, les fers.

Évidemment, les premiers consommateurs de jeux sont les enfants. D'ailleurs, ils prennent la chose très au sérieux ! Le jeu a une telle importance dans le développement humain; il représente un tel marché économique, et pose assez de questions aux parents pour que ceux de l'Association des consommateurs du Québec aient choisi de produire annuellement un guide d'achat judicieusement publié avant la période des Fêtes. Mais si on offre plus de jeux à Noël, on joue toute l'année. Et ceci n'est pas vrai seulement pour les enfants.

Comme le dit M. Richard Breault, directeur général de la Fédération québécoise des jeux récréatifs, « le jeu est l'activité expressive la plus utilisée. Tout le monde joue, des gens de tous les âges, de tous les niveaux, de toute instruction. Les gens reviennent aux jeux de société à cause, entre autres, de la crise économique. Le jeu fait souvent suite à une autre activité.

« On soupe en famille, entre amis et, après le souper, on sort les cartes. Le jeu est l'une des rares activités de loisir capables d'intégrer tout le monde : les enfants, les parents, les grand-parents, indépendamment de l'âge, du sexe, de l'origine ethnique, de l'instruction ...

Mais pourquoi joue-t-on ?

« C'était défoulant, pour relaxer, pour déconner et toujours avec des gens que j'aime », répond Marc, un joueur passionné, ajoutant : « Le jeu permet la détente physique et psychologique. » Au cours de notre conversation, le mot « amuser » revient régulièrement. S'amuser, rire un peu comme si la vie des contemporains étaient abusivement sérieuse et que le jeu y opérait une saine entaille.

Comme M. Breault, Marc dit :

Suite à la page 24

TOURBEC=PARIS 489$

Nouvelle adresse
Tourbec Montréal
535, rue Ontario est 288-4455

Vols nolisés

D'autres départs sont disponibles à d'autres prix

Départs du 4 au 18 juin
Retours avant le 16 juillet
Conditions d'application: consultez les conseillères en voyage de Tourbec

TOURBEC MONTRÉAL: 3506, av. Lacombe / 342-2961 / TOURBEC QUÉBEC: 29, rue d'Auteuil / 694-0424 / TOURBEC SHERBROOKE: 29, rue King ouest / 563-4474 / Détenteur d'un permis du Québec

TOURISME

Merci, Amsterdam . . .

GÉRARD-MARIE BOIVIN
collaboration spéciale

« Futuriste, la navette ! », commente le Français-type en face de moi. À côté, deux jeunes Québécois entament, à Mirabel-la-compliquée, un voyage économique en Europe. « J'espère que notre devise va monter pendant qu'on est là-bas », souhaite le moins déluré qui en est à sa première escapade européenne. L'autre a déjà vu Londres (« Soho, c'est le quartier le plus dangereux de Londres »), l'Espagne, l'Italie, l'Irlande . . . C'est à Amsterdam qu'ils atterriront, comme des milliers d'autres voyageurs, l'aéroport de Schipol étant le plus achalandé d'Europe. Ils me ramènent du coup 14 ans en arrière quand j'allais, moi, débarquer pour la première fois sur le continent. C'était en France. Ce n'est pourtant qu'au coeur de Piccadilly Circus ou dans les magasins de Carnaby Street, quelques semaines plus tard, que je m'étais senti vraiment chez moi : *hippies* à cheveux longs, boucles d'oreilles et *jeans* rapiécés.

Me voilà donc, après neuf ans, choisissant une autre ville que Paris pour mes retrouvailles avec l'Europe, dont mes fidélités américaines m'ont si longtemps tenu éloigné. Et c'est sans doute ma fibre américaine qui me fait aimer Amsterdam, cette San Francisco de l'Europe. Calme, attrayante et pourtant moderne, c'est une ville bâtie à la mesure de l'homme, pas très loin des plages sans fin de la mer du Nord.

J'ai changé. Amsterdam aussi, sans doute. Et les Hollandais, ces *vrais* progressistes-conservateurs ? Peuple toujours puritain qui refuse de fermer ses rideaux, toujours en dentelle, de peur qu'on ne l'imagine occupé à des activités défendues; cette nation unique, homogène est envahie, depuis une quinzaine d'années, par les habitants de ses colonies devenues indépendantes. Qu'on parle des Moluquois en exil, dans l'attente de leur république utopique et dont on se rappelle les actes terroristes; autres Indonésiens de Bali ou de Java; Surinamiens, dont le noir de jais contraste avec la blondeur des Pays-Bas; Turcs et Marocains qui, au temps des colonies, y faisaient la sale besogne et qui, aujourd'hui, sèchent encore la laine des moutons sur le rebord de leurs fenêtres dans le quartier qui s'anime autour de *Sarphatipark*.

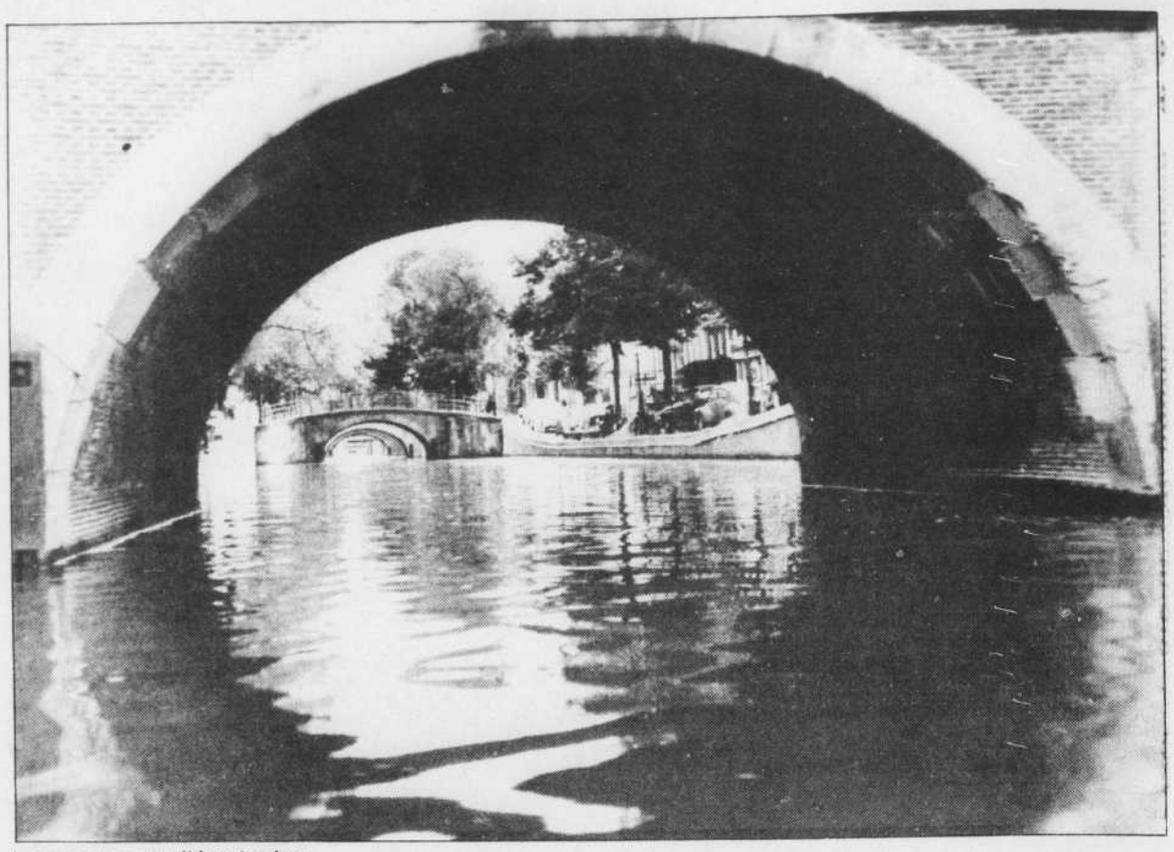
Changé, aussi, le tissu urbain. Comme le Montréal de 1967, Amsterdam a, depuis peu, un réseau souterrain d'une douzaine de stations. Ici aussi, on dit « le métro ». Les Hollandais, qui sont les seuls à parler leur langue, avec les Flamands qui s'en défendent, acceptent volontiers les mots nouveaux dans leur version étrangère.

Polyglottes, ils nous rendent la vie beaucoup plus agréable que ne le feront jamais les Français ou les Allemands. Leur métro, ultra moderne, les *Armsterdammers* en stigmatisent déjà l'expansion. « On n'a pas besoin d'un grand réseau », déclare-t-on spontanément. À la station *Nieuwmarkt*, les murs sont flanqués d'immenses photos, en noir et blanc, représentant les scènes de confrontation violente entre policiers et citoyens des quartiers défavorisés d'où on les a chassés pour y creuser la ligne souterraine. L'architecte a même permis à l'une des maisons originales de continuer d'exister dans une brèche du mur de béton gris inachevé.

Dans ce pays où toutes les minorités ont accès aux ondes nationales, on est à l'écoute de la population. Mais le vieux marché aux puces de *Waterlooplein* a quand même été délogé par le chantier du nouvel hôtel de ville que la plupart des habitants de la capitale regardent déjà d'un oeil réprobateur. Réprobation silencieuse, « hollandaise », qui se manifeste de façon continue. C'est celle qu'on remarque dans les yeux des passants devant un couple d'homosexuels qui marchent main dans la main; devant les jeunes fumant haschisch et marijuana à la terrasse d'un café où une réclame annonce qu'on y vend diverses variétés de cannabis « à prix d'ami » (en français), et qui ne s'inquiètent plus du manège des prostituées du *Red Light District* où les autobus déversent les grappes de touristes « day and night ». Même réprobation des Hollandais d'Amsterdam devant les entrepôts du vieux port, respectueusement restaurés, où ils auraient souhaité voir des HLM plutôt que des « condos » pour riches. (Ce mot-là n'a pas encore contaminé le vocabulaire hollandais.)

Les Hollandais, voyez-vous, sont disciplinés. Même si ce n'est pas aussi évident que chez les Britanniques. Un ami, rentrant de Londres, n'en revient pas de l'Anglais qui, dans le *tube* (métro), lit tranquillement son *Times*, *attaché-case* sur les genoux, impavide à côté de ses voisins de banquette, des *punks* multicolores. En Hollande, on respecte la loi mais on admet les différences au nom du bien public. Les transports en commun fonctionnent virtuellement sans contrôle des *tickets*. Et pourtant, comme le révèle une enquête sommaire, 90 % des usagers s'acquittent volontiers du tarif requis. Ce côté vertueux et rangé ne fait cependant pas d'Amsterdam une ville fade à la suisse. Mais il en préserve l'ambiance accueillante et le caractère vieillot qui la rendent doucement plaisante. Amsterdam a la qualité de ne jamais décevoir. On y retrouve toujours ce qu'on y a aimé un jour. Et en quittant les Pays-Bas, un mot, français celui-là, vous vient à l'esprit : merci . . . qu'on utilise là-bas comme les Belges « s'il vous plaît ». Vous voyez, vous savez déjà un mot hollandais !.

Amsterdam se découvre à pied, sans guide et hors-circuit. Point n'est besoin de prendre les « péniches-en-plastique » qui nous permettent à peine, dans une heure, d'entrevoir l'ancienne tour de la Monnaie ou d'examiner les différents pignons de ces magnifiques maisons du 17e siècle (on y imagine facilement Anne Franck terrée durant la Deuxième Guerre). Mieux vaut délaisser les visites organisées et vagabonder jusqu'à l'épuisement, le soir, après le dîner, par exemple. (L'Europe a adapté sagement le changement d'heure : en juin, le soleil se couche après 22 heures.) Vous n'apprendrez sans doute pas tout sur cette ville de 708 ans, aux 1,166 ponts, aux 99 canaux bordés de 75,000 arbres. Mais qu'importe leur nombre, quand leur beauté vous saisit à tous les coins de rue. Sur les voies d'eau sont amarrés les bateaux-maisons comme d'immenses bacs à fleurs. En bordure, omniprésentes et efficaces, filent les bicyclettes dégingandées. Et, plutôt que de découvrir en groupe l'église où on a enterré Rembrandt, on peut découvrir ses oeuvres dans l'allée des musées qui nous amène jusqu'à celles de Van Gogh et à sa collection d'estampes japonaises aussi bien qu'aux dernières créations *flyées* des peintres néerlandais contemporains. Comme Paris, New York et Montréal, Amsterdam se révèle plus volontiers aux flâneurs.



Les *sept ponts* d'Amsterdam



Maisons bourgeoises sur un canal d'Amsterdam

Voyager sans douleur

MONIQUE NUYTEMANS

Seul ou en groupe ?

Voyager seul (ou à deux) ou s'inscrire à un voyage organisé ? Les avantages sont grands, tant pour une option que pour l'autre. Il faut savoir choisir.

Examinons d'abord le fait de voyager seul. Être le maître de son horaire, quel bonheur ! Quitter quand on veut. Rester aussi longtemps qu'on le veut. Se lever à l'heure qui nous plaît. Faire comme bon nous semble.

Les meilleurs souvenirs que j'ai sont précisément ceux que j'ai rapportés de voyages que j'ai faits seule (ou avec mon mari) sans horaire précis, sans réservations. Nous restions, au hasard de la route, dans des auberges sympathiques. Dans certains endroits, nous sommes restés quatre jours, alors que nous n'avions l'intention que d'y passer la nuit.

On voyageait en voiture, en évitant toujours les grandes routes et en découvrant ainsi, hors des chemins battus, des endroits charmants et pittoresques même pas mentionnés dans les guides touristiques.

Pour pouvoir faire ce genre de voyage non organisé, non préparé, il faut voyager hors-saison, tant en Europe qu'en Amérique. La fin d'avril est un temps merveilleux en Europe et le début d'octobre aussi. À ces moments, on est assuré de trouver de la place, tant dans les hôtels que dans les auberges, et le service est plus attentif à cause du peu d'affluence.

Si j'avais à choisir, c'est là assurément la façon idéale — pour moi — de voyager !

Mais elle ne l'est pas pour tout le monde.

Examinons maintenant le voyage de groupe qui comprend aussi nombre d'avantages, surtout pour le voyageur novice, craintif, timide. Il aime qu'on s'occupe de lui à la douane, aux bagages, à l'hôtel. Il aime à se retrouver avec des gens de son pays quand il est dans un pays étranger.

Autre avantage : on ne perd pas de temps à faire de longues randonnées sans rien voir. Avec un voyage bien organisé, il est prévu de s'arrêter à tel site historique, telle cathédrale, tel musée.

Nombre de personnes qui vivent seules n'ont pas le désir de se retrouver seules, une fois de plus, en voyage. Elles recherchent donc la compagnie de leurs pairs avec qui elles peuvent s'asseoir durant les longues randonnées en autobus, et sur qui elles peuvent compter si un malaise les prenait.

Peu de risque de trouver des hôtels ou des restaurants complets, vu que toutes les réservations auront été faites d'avance. Le plus souvent, le chef de groupe s'occupe même des pourboires, des billets de théâtre et de musées, si bien que même ce casse-tête n'embarrasse pas la personne qui voyage en groupe.

Par contre, il faut qu'elle soit toujours là à l'heure tant pour les départs d'autobus que pour les repas. Nulle fantaisie d'horaire ou d'itinéraire n'est tolérée. On fait partie d'un groupe et afin qu'il soit homogène, chacun doit se plier à une discipline courtoise.

Il arrive, dans certains groupes, que des personnes se fassent désagréablement remarquer : elles sont toujours en retard, elles réclament en toute occasion, elles sont d'humeur grincheuse. Ce sont d'ailleurs toujours les mêmes. Ignorez-les et ne les laisser surtout pas gâcher votre plaisir.

Selon son caractère, son expérience de voyage, son mode de vie et ses moyens (les voyages de groupe étant moins coûteux), on choisira l'un ou l'autre de ces modes d'excursion. De toutes façons, seul ou en groupe, le fait d'être en voyage et de découvrir les beautés d'ailleurs vous mettra l'âme en fête et vous enrichira l'esprit.

Si c'est votre premier voyage en Europe, je vous suggère fortement de faire un voyage organisé. Vous verrez comment cela se passe, vous serez enhardi pour une deuxième aventure et, à ce moment-là, allez-y carrément : faites un voyage d'aventure. Vous conclurez vous-même ce qui vous va le mieux pour la prochaine occasion.

LES VOYAGES HONE 84
AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS DEPUIS PLUS DE 70 ANS

LES TOURS AMÉRICANADA
groupes accompagnés

L'OUEST CANADIEN
en avion et en autocar
plusieurs départs chaque semaine à partir du 24 juin
13, 14 et 15 jours: à compter de $939
tarif aérien en sus.

L'OUEST CANADIEN et CROISIÈRE EN ALASKA
circuit avion et autocar
croisière dans les fjords de l'Alaska, à bord du RHAPSODY des Croisières Paquet
15, 16 ou 17 jours: à compter de $2 149
départs: 23 et 30 juin, 7, 14 et 21 juillet
tarif aérien en sus.

CALIFORNIE—ARIZONA—NEVADA
en avion et en autocar
plusieurs départs durant l'été
15 jours: $1 149
tarif aérien en sus.

LA LOUISIANE FRANÇAISE
circuit en autocar
16 jours: $1 139
départs: 14 juillet, 4 août, 1, 15 et 29 sept., 6 oct.

VOYAGES GROUPES
accompagnés de Montréal
Guides de langue française

GRANDE-BRETAGNE
ANGLETERRE — IRLANDE
PAYS DE GALLES — ÉCOSSE
Séjour à Londres et circuit de 14 jours en autocar.
5 départs: 6 mai, 1er et 8 juillet, 16 et 23 septembre.
20 jours: à compter de $2 495

INDE
INDE — CACHEMIRE — NEPAL
SRI LANKA (Ceylan)
2 départs: 4 juillet et 3 octobre
25 jours: $4 295

MOYEN-ORIENT
ÉGYPTE — JORDANIE — ISRAËL
Avec CROISIÈRE sur le NIL
Du 14 octobre au 3 novembre 1984
Billet d'avion: Can. $1 366
Prestations terrestres US $2 465

LES VOYAGES HONE INC.
1460, AV. UNION — Tel.: 845-8221
MONTRÉAL H3A 2B8
Le métro à notre porte, station McGil-Union
Ouvert du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 18 h 00. Le jeudi jusqu'à 21 h 00
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Congrès efficace — Vacances inoubliables
VILLAS SPACIEUSES, 175 CHAMBRES & SUITES FAMILIALES, CERTAINES AVEC FOYER
NOUVEAU
2.9 km 0.3 km 0.5 km 1.4 km 2.5 km 1.4 km 1.7 km PISTES de SKI de FOND
BIENVENUE
Piscine intérieure, bains sauna et tourbillon
salle de jeu, 20 salles de réunion et de banquet (jusqu'à 350 personnes)
Haute cuisine — Soupers dansants — Brunch musical le dimanche
Piano-bar — équitation — gymnase — billard — ping-pong — etc.
À proximité: Parc historique national Louis Saint-Laurent.
RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR PÂQUES
Entre le mont Orford et le Vermont
20 km au sud de Sherbrooke
RENSEIGNEMENTS: EN DIRECT DE MONTRÉAL 397-9667
AUTRES RÉGIONS:
(819) 835-5464, À FRAIS VIRÉS
Bureau d'affaires à Montréal:
(514) 465-6564
FORFAIT CABANE À SUCRE
3 jours — 2 nuits
comprend:
Accès gratuit aux pistes de ski de fond, promenade en traîneau, souper du vendredi, les 3 repas du samedi et le brunch musical du dimanche.
Cabane à sucre
taxes et service 112 $*
Plan européen à
partir de 27,50$* par jour.
*par pers. — occ. double — enfants moins de 12 ans ½ prix.
HOTEL ♣♣♣
Domaine Saint-Laurent de Compton (Estrie)
C.P. 180 J0B 1L0

Nouvelles Frontières
NOUVELLE DESTINATION
NOUVEAUX DÉPARTS
Montréal, Paris, Athènes, Paris, Montréal
aller-retour $870.00
du 11 juin au 10 septembre 1984
Départ les lundis, retour les mercredis
OFFRE EXCEPTIONNELLE
le 11 juin — $750.00
le 25 juin — $720.00
Billet à date fixe
Séjour en Grèce, 4 semaines
1 nuit obligatoire à Paris au retour
au frais du client.
Taxe d'aéroport $12.50 non incluse.
Opéré par Touraventure Inc.
1130, Boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal H3A 1M8 Tél.: (514) 288-4800
Voyages Québec Inc., 174 Grande Allée Ouest, Québec G1R 2C7 Tél.: (418) 525-4585
Calody Travel, 415 Yonge St., suite 104, Toronto M5B 2E7 Tél.: (416) 598-3337
Permis du Québec — Sujets à approbation gouvernementale

TOURISME

Scheveningen, la première plage de la mer du Nord


Le *kur haus* de Scheveningen, en banlieue de La Haye.

MONIQUE NUYTEMANS

LA HAYE (Pays-Bas) — Scheveningen, c'est la banlieue de La Haye et c'est aussi la première station balnéaire de la mer du Nord.

Elle date de 1815. Comme c'était alors l'usage, on venait y prendre les eaux dans un *kur haus*, une maison de cures ou de thermes. Le nom *kur haus* est d'ailleurs allemand et non néerlandais. Ceci proviendrait du fait qu'après les Romains, les Allemands furent les premiers à se prévaloir des qualités curatives des eaux.

L'eau de mer étant très indiquée pour guérir beaucoup de maux, les gens prirent goût à venir à la mer. Petit à petit, des villas se construisirent en bordure de la plage de Scheveningen qui devint un endroit de villégiature très à la mode.

Mais avec les facilités des transports aériens, les Hollandais à l'aise négligèrent Scheveningen et se plurent à aller de plus en plus loin pour leurs vacances.

Si bien que Scheveningen se démocratisa. Elle devint le Paris-Plage et l'Atlantic City hollandais avec son luxueux *kur haus* en grave besoin de restauration.

Dans les années '60, les forfaits vinrent compléter ce genre de démocratisation et les Hollandais qui en avaient les moyens en profitèrent pour leurs vacances, ne mettant plus les pieds dans cette station balnéaire pourtant si près de leur belle ville de La Haye.

Mais vers 1970, des banques rachetèrent le *kur haus*, en firent la restauration, y ajoutèrent un centre récréatif de premier ordre, des galeries de boutiques, un embarcadère avec une espèce de *luna-park*, et voilà Scheveningen qui vient de redorer son blason.

Les prix sont assez élevés au *kur haus* pour que les gens de bien ne s'y sentent pas déclassés. En effet, il en coûte $50 pour un repas sans vin, le soir. Mais le buffet du midi est à la portée de tous.

Ce renouveau de Scheveningen coïncide avec la récession mondiale dont les Hollandais se ressentent encore. Ils restent chez eux. Si bien qu'ils sont heureux de pouvoir à nouveau profiter de ce bel endroit où la plage est vraiment superbe et où la mer du Nord est toujours aussi fougueuse.

En plus, Scheveningen n'est pas véritablement une plage saisonnière. En Belgique, par exemple, beaucoup de boutiques du bord de la mer ferment leurs portes à partir d'octobre jusqu'à Pâques. Pas à Scheveningen, car les gens aiment venir prendre un bon repas au *kur haus* n'importe quand dans l'année.

Ils aiment également se promener sur la plage par n'importe quel temps, car ils y sont assurés de toujours y avoir un bénéfique coup de fouet, sans qu'il n'y fasse jamais très froid. Et les boutiques, les cafés, les pâtisseries y sont maintenant ouvertes toute l'année.

Et c'est ainsi que par un retour des choses, Scheveningen renaît à une nouvelle vie alors qu'elle avait paru sombrer dans l'abandon.

Madurodam, la plus grande petite ville du monde

LA HAYE (PC) — Madurodam est la plus vaste des petites cités du monde. Elle est aussi la ville la plus visitée.

Construite à l'échelle de 1/25e sur un terrain de 18,000 mètres carrés, à La Haye, cette ville miniature offre une parfaite reproduction des édifices, des panoramas et de la vie sociale des Pays-Bas. Ce n'est pas sans raison que beaucoup de Danois affirment que « voir Madurodam c'est visiter la Hollande en entier ».

Depuis son inauguration en 1952, cette attraction touristique a reçu plus de 30 millions de visiteurs venant de tous les coins du monde. On peut y admirer de tout, des minuscules vaches paissant le long d'un canal d'irrigation à une raffinerie de sucre, d'un hôtel de la bourse à l'aéroport international de Schipol-Madurodam.

La reproduction de l'aéroport est si fidèle qu'on y annonce les arrivées et les départs. Tout autour de l'aérogare, des avions miniatures portent les sigles des grandes compagnies, y compris CP Air, KLM, Air India, Ibéria et Air France. Ces compagnies ont fourni les avions et versent même un loyer à Madurodam, ce qui permet aux administrateurs de boucler leur budget.

Près de l'aéroport, la gare ferroviaire Eindhaven est au centre d'un vaste réseau de chemin de fer qui dessert toute la ville en miniature. Les passagers, tous ayant six centimètres de hauteur, sont visibles sur les plateformes d'attente. Les trains électriques circulent selon un horaire très strictement respecté.

Les tramways de cette mini-cité, copiés sur ceux d'Amsterdam et de La Haye, circulent sur les principales voies routières où sont également visibles de nombreuses voitures de toutes les marques, respectant toutes les proportions données au décor. Les stations-service sont opérées, par ailleurs, par les deux pétrolières hollandaises : Shell Netherlands et Petroleum Selling.

Le port de Madurodam reproduit les installations portuaires de Rotterdam, le port le plus achalandé du monde. On peut y admirer des remorqueurs, des pétroliers, des navires de croisière, une frégate de la Marine hollandaise, un porte-conteneurs et des dizaines d'autres navires ancrés le long des quais.

Madurodam loge également une parfaite reproduction du château de Voordesteyn, datant du 10e siècle, entouré d'un village, de jardins publics, d'églises et d'un orphelinat. Plusieurs églises parsèment d'ailleurs le décor de la mini-ville, y compris une synagogue portugaise, réplique de la Jonas Daniel Mayerplain, à Amsterdam.

Le plus impressionnant temple religieux est la basilique Saint-Jean. Cet édifice, datant de l'an 1330, fut construit à Brabant, en copiant les plans de la cathédrale d'Amiens, en France. Ses hautes tours gothiques semblent écraser les minuscules pèlerins qui défilent en procession autour du temple. Pour quelques pièces de monnaie, les visiteurs peuvent même faire avancer les pèlerins et entendre un choeur chantant en latin, dans la basilique.

Face à cet édifice, un modèle du centre administratif des Pays-Bas, le Binnehof de La Haye (Parlement). Face à la salle des Chevaliers, une réplique du carrosse royal que la reine emprunte une fois par année pour présider l'ouverture des débats parlementaires.

Madurodam abrite également de nombreux parcs et jardins ainsi que de minuscules forêts où foisonnent les arbres nains. Le plus bel espace vert est planté de pins canadiens miniatures bordant un canon et des chutes. Le canon est également franchi par un pont ferroviaire suspendu.

La pineraie canadienne est un don de Mme John E. Read dont le fils, John, un étudiant de Halifax, fut tué lors du débarquement de Normandie. Ces pins nains réels ont été fournis par des spécialistes du Canada. Madurodam a d'ailleurs consacré cette forêt à la mémoire des soldats canadiens qui ont péri en libérant la Hollande à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.


Le port de Rotterdam est reproduit en miniature à Madurodam

Cette ville en miniature, où l'on peut facilement se rendre par tramway, du centre de La Haye, a été construite à la mémoire de George Maduro, un étudiant des Antilles néerlandaises qui est mort au camp de concentration de Dachau, en 1945.

Les profits réalisés par ce centre touristique, soit environ $220,000 par année, sont versés à des associations de jeunes Hollandais. Le centre est d'ailleurs administré par un conseil municipal formé de 30 étudiants choisis dans les écoles de La Haye. Jusqu'en 1980, le maire honoraire en était la reine Béatrice. Aujourd'hui, la mairie est réservée à un écolier âgé de 16 à 18 ans, selon les années.

La Hollande aux huit millions de vélos

EMMANUEL HADZIPÉTROS

LA HAYE (PC) — Lorsqu'on est en Hollande, on doit faire comme les Hollandais : des 13 millions d'habitants de ce minuscule pays, plus de 8.5 millions sont des mordus du cyclisme.

Le pays se prête à merveille au cyclisme, le terrain étant plat tandis qu'il y a de nombreuses villes et villages, des canaux, des lacs et des fermes à profusion.

Et le vélo est le roi et maître incontesté de la route ici. Il y a des milliers de kilomètres de sentiers réservés aux amateurs de randonnée cycliste, avec leurs propres indications routières. Des cartes routières spéciales proposant des randonnées et des itinéraires sont offertes par l'Association de cyclisme de randonnée qui compte des bureaux partout au pays.

Des réservations pour une tournée en vélo peuvent être obtenues par anticipation au Canada, ou bien les voyageurs arrivant en Hollande peuvent tout simplement louer un vélo et se lancer à l'aventure cycliste au pays des moulins à vent et des tulipes. Les compagnies aériennes **KLM Royal Dutch** et **CP Air** offrent plusieurs options qui peuvent être déterminées par l'entremise de la majorité des agences de voyage avant même de quitter le Canada.

Pour la somme d'environ $12.50, on offre une randonnée d'une journée à la campagne dans la région d'Amsterdam. Le prix comprend la location d'un vélo, les services d'un guide, la visite d'une ferme fromagère équipée de son propre moulin à vent et l'utilisation d'un bateau.

Ou encore, pour $290, on offre un forfait d'une semaine comportant un vélo neuf de 10 vitesses, de marque Schauff, équipé d'un porte-bagages, l'hébergement pour sept nuits dans l'une ou l'autre des 50 auberges de jeunesse de Hollande ou du Nord de la Belgique (petit déjeuner inclus) et des cartes routières, un sac à dos, un nécessaire de réparation de crevaison ainsi qu'un *poncho* en cas de pluie.

À la fin de la semaine, on peut, si on le désire, conserver le vélo ou le vendre à l'Association des auberges de jeunesse pour environ $45. Le départ a lieu d'Amsterdam, mais vous choisissez votre propre itinéraire, pédalant à votre propre rythme, vous arrêtant où et quand vous le voulez.

Pour les éventuels cyclistes qui n'ont pas pris de dispositions au préalable pour une telle tournée, la meilleure option consiste à choisir une ville où commencer votre randonnée, vous y rendre par chemin de fer et louer une bécane à la gare. Les chemins de fer hollandais ont organisé un programme offant des réductions pour la location de vélos sur simple présentation du billet de chemin de fer.

Une agréable randonnée d'une journée commence par un court voyage de 20 minutes en train de La Haye jusqu'à Gouda, au coeur du pays où est fabriqué le fameux fromage blanc et mou. À la gare de Gouda, il y a un dépôt de vélos où vous pouvez louer, pour la modique somme de $2.50, une solide bicyclette anglais à trois vitesses. Sur présentation de votre billet de chemin de fer, ce tarif est réduit à $1.75. Vous devez cependant faire un dépôt de $22 qui vous est remboursé à votre retour.

Gouda est une jolie petite ville située sur les rives de la rivière Ijssel et où on fabrique des fromages depuis des siècles. La vieille maison des poids, vieille de 315 ans, donnant sur la place centrale, de l'autre côté de l'hôtel de ville de style gothique, est un des endroits qu'il faut visiter à tout prix lorsqu'on est de passage à Gouda. Les fromages y sont encore pesés dans la salle principale au plafond surélevé, entre juin et septembre.

De Gouda, on suggère d'emprunter le sentier cycliste conduisant à Haastrecht, à seulement quatre kilomètres. La contrée est plane et parsemée de fermes laitières, de petits canaux, d'étangs et de moulins à vent. Haastrech célébrait l'an dernier son 750e anniversaire. Une visite au musée d'artisanat en vaut le la peine.

Au départ de Haastrecht, filer le long de la tortueuse rivière Vlist pour gagner Schoonhoven, à neuf kilomètres au sud. Les fermiers portent encore les traditionnels sabots de bois. Si vous vous arrêtez à une maison de ferme, vous pourrez assister à la fabrication du fromage.

Schoonhoven est une ville industrielle qui compte de nombreuses boutiques d'artisanat spécialisées dans la fabrication d'articles en or et en argent. Ses paisibles canaux et ses églises moyenâgeuses contrastes fort avec les usines modernes construites en périphérie.

Pour revenir à Gouda, il faut pédaler encore 12 kilomètres pour atteindre Stolwijk, un grand village aux maisons pittoresques possédant chacune son jardin aux fleurs multicolores. La population y est sympathique et c'est un endroit merveilleux pour prendre le lunch à l'auberge. D'ici, Gouda n'est plus qu'à 25 minutes, en vélo toujours.

Le circuit couvre environ 32 kilomètres à travers un pays plat se prêtant à merveille à la randonnée cycliste. Toutefois, même par beau temps, un fort vent souffle et la météo hollandaise est imprévisible, de sorte qu'un coupe-vent imperméable est essentiel au cas où...

Faites des arrêts fréquents et profitez des paysages. Non seulement cela en vaut-il la peine, mais vous ne serez pas ankylosé à la fin de la journée.

Le chèvre est bien vengé

FRIBOURG, RFA (Reuter) — Un juge d'appel de Fribourg a rendu justice, mardi, au « crottin de Chayignol ».

Le fameux petit fromage de chèvre français avait été injustement dénigré en première instance par un juge qui l'avait estimé nauséabond et repoussant.

Un traiteur de Fribourg, accusé de violer les règlements d'hygiène en proposant ce produit fin aux gastronomes avertis, avait été condamné à une amende de 1,500 marks ($600).

Mais le juge d'appel a annulé l'amende et réhabilité la gastronomie française sur l'avis autorisé d'un expert français qui lui a fait valoir que le crottin de Chayignol se mangeait « coulant ».

Pour une meilleure santé,
Cessez de fumer!

Ne décidez pas un voyage en EUROPE sans avoir la brochure MALAVOY!

— Les meilleurs hôtels et services
— Prix tout compris à l'abri des surprises
— Grâce à nos réservations sans intermédiaire et à notre travail artisanal...
...les meilleurs prix à services et qualité comparables.

PRINTEMPS
— Tous nos tours sont complets sauf:

Grand Tour d'Europe	5 au 26 mai	$1998.
Grèce avec croisière	11 au 27 mai	$1897. ou plus selon cabine
Départs garantis	(avion non inclus)	

ÉTÉ

Grand Tour d'Europe	30 juin au 21 juillet	$1998.
Espagne Portugal Maroc	1 au 23 juillet	$2274.
France Italie Suisse 3 semaines	6 au 27 juillet	$2088.
2 semaines	15 au 29 juillet	$1539.
Provinces de France	6 au 27 juillet	$1894.
Europe Germanique Danemark Allemagne Tchécoslovaquie	6 au 27 juillet	$2196.
	6 au 25 juillet	$2196.
Grèce avec croisière	13 au 29 juillet	$1946.
Grande-Bretagne Benelux	13 juillet au 1 août	$1979. (avion non inclus)

Voyages **ANDRÉ MALAVOY** permis du Québec
1255 Université, suite 1220
Montréal, P.Q. H3B 3W9 Tél.: **861-2485**
DEPUIS 28 ANS L'AGENCE DE QUALITÉ POUR GENS DE QUALITÉ

MONTRÉAL - PARIS - MONTRÉAL
GRAND SPÉCIAL PARIS: $439
ÂGE D'OR à partir de $419 Can.
TOURING CLUB DE FRANCE
2050, rue Mansfield, Mezzanine B
Métro Peel - Tél.: 281-1040 Permis du Québec

TOURS EPICURIENS
POUR VOYAGER GASTRONOMIQUEMENT
PORTUGAL, ESPAGNE-FRANCE, ITALIE-SUISSE
DOCUMENTATION: (514) 336-3734
Planitour Inc détenteur Permis Qc

Voyage en Grèce
Grèce. Hellas. Le mot seul allume dans les yeux de ceux qui l'entendent presque autant d'étoiles que dans le ciel de ce pays.
Grèce est encore une destination aux prix raisonnables et avec l'AGENCE DE VOYAGES DARMIS c'est un vrai succès.
Notre expérience infinie est la meilleure garantie.
Notre bureau d'Athènes DARMIS TRAVEL est toujours à votre disposition durant votre séjour en Grèce.
Contactez-nous
849-6077
CE BEAU PAYS, LA GRÈCE, ET NOUS, DARMIS, VOUS ATTENDONS
Darmis Ltée Agences de Voyages
AU SERVICE DU TOURISME POUR LA GRÈCE DEPUIS 1955
72 Ouest, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué. H2X 1X3 Détenteur d'un permis du Québec

POUR L'EUROPE
Réservez vos billets d'avion au prix économique

Consultez-nous pour les spéciaux Londres	**$348 US**
NEW-YORK - BRUXELLES et retour un an	$398 US
NEW-YORK - BRUXELLES SB	$199 US
NEW-YORK - MADRID Aller simple, BS	$289 US
NEW-YORK à MADRID, RT, BS	$399 US
SPÉCIAL PARIS à partir de	$439 CAN

"ACHAT" SPÉCIAL "RACHAT"
Nous vendons hors taxe toutes automobiles européennes, assurances internationales européennes, permis international, etc.
Plan achat-rachat automobiles livrables depuis Paris - Bruxelles - Amsterdam - Francfort, etc.
Prix spécial à partir de deux semaines pour RENAULT et VW et jusqu'à un an.
Trois semaines Citroen 2 cv **$190** - B. Citroen Visa **$289** - LNA Citroen **$489** - BX **$489** CAD - Renault 5 GTL **$369** - Renault 9 GTL **$449** - Renault 11, Datsun Sunny 1300 **$550** - VW Polo **$588** - Citroen familiale 7 places **$1199** - Camping-Car VW - Peugeot, etc. avec deux billets d'avion.
SERVICE EUROPÉEN DU TOURISME AUTOMOBILE
Voyages S.E.T.A. Voyages
TOUS BILLETS D'AVION - BATEAU - CROISIÈRES - TRAINS EURAILPASS pour l'Europe - TOURS HAWAI - CUBA - MEXIQUE - les ANTILLES FRANÇAISES - les îles des Caraïbes, etc. CLUB MÉDITERRANÉE - SKI. Studios — Appartements en Guadeloupe et Martinique.
TARIFS SPÉCIAUX AIR-AUTO
AVION - AUTO - PARIS 3 sem. à partir de $685
AVION - TRAIN - EURAIL PASS
(jeunes: 1 mois) $875
Consultez-nous pour nos dates de départs
MONTRÉAL PARIS BRUXELLES AMSTERDAM FRANCFORT LONDRES
à partir de $598 $548 $548 $588
TOURING CLUB DE FRANCE
2050 Mansfield, Mezzanine B
Métro Peel — Tél.: **281-1040** PERMIS DU QUÉBEC

ARTS ET SPECTACLES

Les choix du Devoir

Sur les cimaises

À la **galerie Jolliet** (279 ouest, rue Sherbrooke, jusqu'au 28 avril), il faut se méfier d'une première impression. En effet, ni les tableaux récents de **Pierre Blanchette** ne sont aussi sages qu'ils en ont l'air, ni les assemblages exubérants de **Mary-Ann Cuff** ne relèvent d'un expressionnisme débridé. Les uns et les autres demandent du temps pour être perçus adéquatement.

Chez **Yajima** (307 ouest, rue Ste-Catherine, jusqu'au 28 avril), les tableaux de **Thomas Corriveau** et de **Suzelle Levasseur** s'entrecroisent amicalement pour parler — ceux-ci sur un mode classique, ceux-là sur un mode plus éclaté — de certaines possibilités de la figuration en 1984. Une exposition qui sort un peu des habitudes de la maison.

Chez **Michel Tétreault** (4260, rue Saint-Denis, jusqu'au 29 avril), **Wendy Knox-Leet** dessine ses fantasmes sur de minces feuilles de cuivre dont elle exploite toutes les possibilités, comme d'autres le font avec le papier. Cela donne des oeuvres qui ont l'air d'éléments d'impression dont il ne sera jamais tiré une seule estampe. Une saison inattendue dans la vie de cette jeune artiste d'origine ontarienne qui vit à New York.

À la **galerie Cultart** (386 ouest, rue Laurier, jusqu'au 29 avril), **Ariane Thézé** poursuit sa déconstruction de la photographie en même temps que la reconstruction de sa propre identité avec une troublante installation intitulée *Apparences et métamorphoses*. De loin, le meilleur moment de la courte histoire de la galerie.

Gilles Daigneault

Dans l'Outaouais

Galerie Montcalm (25 rue Laurier, Hull, jusqu'au 29 avril) : l'exposition de **Véronique Vézina** s'intitule *Suite pour le jour*, et son évocation première est que toute l'oeuvre est baignée de luminosité. Il y a de la gravure en taille douce, en noir ou en blanc et du « collage » de planches de menuiserie, aux tons pastels, posées soit à plat sur le sol, soit à un angle sur le mur. Véronique Vézina est nommée communément sculpteur, dû à la taille qu'elle effectue dans le matériau; néammoins, ses préoccupations de peintre sont fortement présentes.

Galerie S.A.W. (55, By-Market, Ottawa, jusqu'au 20 avril) : **Festival international d'art vidéo d'Ottawa 1984**. Second événement annuel à Ottawa organisé par Bruce Ferguson. La Belgique, la Grande-Bretagne, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, la France, le Canada et les États-Unis participent avec des oeuvres datées de 1983. La qualité des bandes vidéo diverge; déjà une semaine en cours, Marie André, de la Belgique, s'est distinguée des autres. Assurément, c'est un « faut voir » pour tout adepte de vidéo artistique. Le festival sera en tournée au Canada jusqu'à la fin de mai.

Lucie Pineau

■

En musique

L'événement des prochains jours est sans contredit le retour du jeune pianiste yougoslave **Ivo Pogorelich** qui se produira dans la série *En récital* sous les auspices de l'Orchestre symphonique de Montréal, lundi à 20 heures, à la **salle Wilfrid-Pelletier**. Il jouera des sonates de Mozart (no 11, en la majeur), de Chopin (no 3, en si mineur, op. 58) et de Prokofiev (no 6 en la majeur, op. 82). On sait que c'est le Concours international de Montréal, dont il remporta le premier prix en 1980, qui lança une carrière que l'on peut qualifier aujourd'hui de fulgurante. Aux dernières nouvelles, les billets disponibles étaient rarissimes. Renseignements : 842-9951.

Avec l'approche de Pâques, plusieurs grandes oeuvres chorales prennent l'affiche. Ce soir à 20 heures, à la **basilique Notre-Dame**, les choeurs et l'orchestre du **Conservatoire de musique de Montréal** présenteront en version intégrale l'oratorio *La Création* de Haydn sous la direction de Louis Lavigueur. L'entrée à ce concert est gratuite et aucun laissez-passer n'est requis.

Samedi, à 20 heures, à l'église Saint-Andrew-et-Saint-Paul, la **Chorale Donovan** et les **Chanteurs d'Orphée**, sous la direction de Bernadette Donovan, interpréteront la *Messe en ré majeur*, op. 86, de Dvorak avec la participation de l'organiste Josée April (Renseignements : 845-8273).

Les **Concerts Arts-Québec** présenteront avec orchestre *Le Messie* de Handel, à l'église Saint-Jean-Baptiste, dimanche à 20 heures, sous la direction d'Yves Courville. Les solistes seront Marie-Danielle Parent, Marie Laferrière, David Doane et Claude Létourneau. (Renseignements et billets : 845-4513.)

Également dimanche, à 19 heures, les **Cathedral Singers** et un orchestre dirigé par Gerald Wheeler feront entendre la *Passion selon Saint-Matthieu*, de J.-S. Bach, à la **cathédrale Christ Church**. Le ténor Edmund Brownless tiendra la partie de l'évangéliste et le baryton Steven Lecky celle du Christ. L'entrée est gratuite mais une offrande libre sera appréciée.

Inauguré hier, le **Printemps électroacoustique de Montréal** se poursuit jusqu'à dimanche soir, principalement au **Centre Calixa-Lavallée**, au parc La Fontaine. Cette année, la manifestation accorde une grande place à la musique dite mixte (instruments et bandes) et montre la présence de la musique électroacoustique dans les autres formes d'art : cinéma, vidéo, théâtre, multimédia, performance, sculpture sonore, etc. Renseignements : 735-0834.

À la **salle Gabriel-Cusson** du Conservatoire de musique de Montréal, on pourra entendre, demain à 20 heures, un concert d'oeuvres des élèves de composition de Gilles Tremblay, à savoir Isabelle Panneton, Jacques Coutu, Gilles Lamarche, Guy Perron, Silvio Palmieri et Marc Hyland. L'entrée est libre.

À la **basilique Notre-Dame**, dimanche à 15 heures, **Pierre Grandmaison** donnera un récital pour marquer le dixième anniversaire de sa nomination comme organiste titulaire.

Gilles Potvin.

■

Au cinéma

Les Yeux des oiseaux. Sous la forme d'une fiction bien documentée, intense et sobre, le cinéaste français Gabriel Auer dénonce la torture psychologique qui règne dans la prison Libertad en Uruguay et questionne le rôle du Comité international de la Croix Rouge. (**L'Autre Cinéma** jusqu'au 26 avril.)

La Femme flambée. Une jeune bourgeoise quitte mari et foyer, devient prostituée, connaît l'autonomie, une histoire d'amour particulière et les fantasmes des hommes. Une réalisation ambivalente de Robert van Ackeren. Gudrun Landgrebe, l'interprète principale, s'y impose comme une des nouvelles comédiennes dominante du cinéma allemand. (**Outremont**, jusqu'au 23 avril; **L'Autre Cinéma** du 20 avril au 3 mai.)

À nos amours. Une adolescente ne trouve d'affection véritable ni auprès des garçons ni auprès de sa famille. Un film de Maurice Pialat avec Sandrine Bonnaire. Césars du meilleur film et du meilleur jeune espoir féminin. (**Parisien**.)

Splash. L'amour entre un jeune homme et une sirène. Un défi réussi, une comédie amusante. Très bien rendu par Tom Hanks et Daryl Hannah. (**Loews**.)

Perspective du cinéma français. Une sélection des films présentés l'an dernier dans cette section non-compétitive du festival de Cannes considérée comme un tremplin pour le jeune cinéma d'auteur français. (**Conservatoire d'art cinématographique** jusqu'au 14 avril.)

Greystoke, the Legend of Tarzan, Lord of the Apes. Le film le plus soigné et le plus valable réalisé à partir du célèbre personnage créé par Edgar Rice Burroughs. Tourné par Hugh Hudson qui avait réalisé *Chariots of Fire*. (**Impérial** et **Kent**.)

Sonatine. Le nouveau long métrage de Micheline Lanctôt construit en trois parties comme une sonatine justement. La tendresse inassouvie de deux adolescentes qui en viendront à s'enlever la vie. Des qualités certaines mais un scénario qui n'est pas sans problèmes non plus. (**Le Dauphin**.)

Richard Gay

■

Au petit écran

Radio-Canada

Paulo se lance à fond de train dans l'étude des étoiles pour impressionner Chantale, un compagne de classe qui doit faire un travail sur le sujet. Catherine a beaucoup de difficultés à s'adapter à sa nouvelle école. Il y a aussi Manon, Jean-Louis, Sylvain et Johanne qui connaîtront de drôles d'aventures. Tout ce petit monde fait partie de **Zig-Zag**, la série de six films réalisés par André Melançon (*Comme les six doigts de la main, Les Vrais Perdants*). À compter de samedi à 10 h 30. Debout les enfants !

L'invasion nippone à New York. Non, il ne s'agit pas d'un film de série B, mais bien du troisième documentaire de la série **USA**. Depuis quelques années, les hommes d'affaires japonais sont en train d'accaparer une part enviable du marché américain de l'informatique et du vêtement. Le bottin de la Chambre de commerce de New York recense plus de 800 compagnies japonaises. *Les Japonais : deuxième vague*, un documentaire rythmé et teinté d'humour, dimanche à 18 h 30.

Radio-Québec

Dans la série **Le lendemain du futur**, le journaliste Robert Huges du *Time Magazine* nous entretient, cette semaine, du surréalisme et de la peinture. On y verra des oeuvres d'Ernst, Miro, Magritte, Dali, Cornell et Man Ray. *Le seuil de la liberté* est diffusé samedi à 21 h 37 (en reprise, jeudi à 19 h 30).

TVA (10)

L'été dernier, dans le cadre du festival *Juste pour rire*, Charles Trenet donnait un concert d'adieu qui faisait salle comble au théâtre Saint-Denis. C'est ce spectacle qui sera présenté à **Vedettes plus**, dimanche à 20 h 30. L'interprétation de *La Mer*, en rappel, a fait verser beaucoup de larmes ce soir-là.

CBS (3)

L'*American Film Institute* rend un hommage particulier à Lillian Gish, celle qui fut, avec Mary Pickford, considérée comme la grande star du

Suite à la page 19

Et maintenant . . . Michael Muculus

CITÉ DU VATICAN (Reuter) — *Mickey*, la petite souris inventée par Walt Disney dans les années '20, a appris le latin et s'appelle désormais . . . *Michael Musculus*.

Un article de l'*Osservatore Romano*, journal du Vatican, annonce, en effet, la publication d'un livre de bandes dessinées relatant, en latin, les aventures de la célèbre petite souris, tout simplement pour rendre les cours moins fastidieux aux écoliers et prouver que cette « langue morte » peut être ressuscitée.

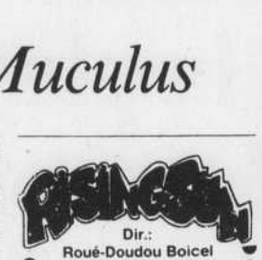
C'est un prêtre du Vatican, le père Carlo Egger, qui s'est chargé de traduire les aventures de *Mickey*. *Donald le Canard* avait déjà fait l'objet d'une telle publication, devenant par la même occasion *Donaldus Anas*.

Dans la nouvelle bande dessinée, *Michael Musculus* va en avion (*aeronavis*) en Chine via Hong-Kong (*Hongongum*) et utilise un ordinateur (*instrumentum computatorum*) et un satellite (*satelles telecomunicationibus inserviens*) pour rechercher la pierre philosophale (*lapis sapientiae*).

ÉCHOS

On peut voir à compter de ce soir et pour trois représentations à 21 h, à Espace libre, 1945 rue Fullum, *À l'État brut*, dans le cadre des événements de la Pleine lune, un spectacle de musiciens, de danse et d'effets visuels.









Cinéma

ASTRE I: (327-5001) — **"Quatrième dimension"** 8 h 40, **"Cujo"** 7 h.
ASTRE II: — **"L'africain"** 9 h 05. — **"Le Ruffian"** 7 h 10.
ASTRE III: — **"Bonheur d'occasion"** 9 h, — **"Maria Chapdeleine"** 7 h 05.
ASTRE IV: — **"Monsieur maman"** 9 h 15. — **"Avis de recherche"** 7 h 10.
BERRI I: (288-2115) — **"Les dieux sont tombés sur la tête"** 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
BERRI II: — **"Carmen"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BERRI III: **"Un homme parmi les loups"** 1 h , 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.
BERRI IV: — **"Alexandre le bienheureux"** 1 h 1, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 05, 9 h.
BERRI V: — **"L'été meurtrier"** 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h.
BONAVENTURE I: (861-2725) — **"Against all odds"** 8 h.
BONAVENTURE II: — **"Entre nous"** 8 h.
BROSSARD I: (465-3851) — **"Les anges du mal"** 7 h 30, **"Descente aux enfers"** 9 h 10.
BROSSARD II: (465-3851) — **"L'éducation de Rita"** 8 h.
BROSSARD III: **"Les copains d'abord"** 8 h.
CARTIER-LAVAL:(663-5124) — **"Les copains d'abord"** 8 h.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — **"Les casse cou en liberté"** 7 h 30, **"La vengeance des fantômes"** 9 h 15.
CHAMPLAIN II: — **"L'éducation de Rita"** 8 h.
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — **"Up the creek"** 1 h 20, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 05, 9 h.
CINÉMA DU VILLAGE:(523-3239) — **"Nous étions un seul homme"** 7 h 30, **"En taxi aux toilettes"** 9 h 30.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — **"Annie Hall"** 18 h 35, **"Mon oncle d'Amérique"** 20 h 35.
CINÉPLEX I: (849-4518) — **"Countryman"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25.
CINÉPLEX II: — **"Countryman"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25.
CINÉPLEX III: — **"Never cry wolf"** 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.
CINÉPLEX IV: — **"Can she bake a cherry pie"** 1 h 10, 2 h 55, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 40.
CINÉPLEX V: — **"Educating Rita"** 1 h 15, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 45.
CINÉPLEX VI: — **"The big chill"** 1 h 20, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉPLEX VII: — **"Silkwood"** 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30.
CINÉPLEX VIII: — **"Ruben, Ruben"** 1 h 30, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.
CINÉPLEX IX: — **"Experience preferred, but not essential"** 1 h 15, 2 h 40, 4 h 05, 5 h 30, 7 h, 8 h 25, 9 h 55.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"Emmanuelle 4 en 3-D"** 1 h, 2 h 40, 4 h 25, 6 h 10, 8 h, 9 h 45.
CINÉMA MONTRÉAL II: — **"Coup de foudre"** 1 h, 5 h, 9 h, **"Papy fait de la résistance"** 3 h, 7 h.
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— **"Les compères"** 12 h 10, 14 h, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS II: — **"Les farceurs"** 12 h 05, 13 h 55, 15 h 45, 17 h 35, 19 h 25, 21 h 15, 22 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS III: — **"Exubérantes et enjouées"** 12 h 15, 14 h 55, 16 h 35, 20 h 15, **"Rêves voluptueux"** 13 h 35, 16 h 15, 18 h 55, 21 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"La quatrième dimension"** 12 h 10, 16 h 30, 20 h 50, **"L'arme absolue"** 14 h 15, 18 h 35.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — **Relâche**.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — **"Romancing the stone"** 7 h, 9 h 15.
CÔTE-DES-NEIGES II: — **"Hard to hold"** 7 h 15, 9 h 15.
CRÉMAZIE: (388-4210) — **"Les copains d'abord"** 8 h.
DAUPHIN I: (721-6060) — **"Sonatine"** 8 h.
DAUPHIN II: **"Fanny et Alexandre"** 8 h.
DORVAL I: (631-8587) — **"Where the boys are"** 7 h 15, 9 h 15.
DORVAL II: **"Footloose"** 7 h 30, 9 h 30.
DORVAL III: **"Ice pirates"** 7 h, 9 h.
DÉCARIE I: (341-3190) — **"Up the creek"** 8 h.
DÉCARIE II: — **"The dresser"** 8 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"Un amour en Allemagne"** 7 h 20, 9 h 25.
ÉLYSÉE II: — **"La ballade de Narayama"** 6 h 30, 9 h.
ESPACE 9:(272-1080)— **Relâche**.
FAIRVIEW I: (697-8095) — **"Blame it on Rio"** 7 h 30, 9 h 30.
FAIRVIEW II: — **"Police academy"** 7 h 20, 9 h 10.
IMPÉRIAL: (288-7102) — **"Greystoke: the legend of Tarzan"** 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30.
JEAN-TALON: (725-7000) — **"Les casse-cou en liberté"** 7 h 30, **"La vengeance des fantômes"** 9 h 30.
KENT I: (489-9707) — **"Greystoke: The legend of Tarzan"** 7 h, 9 h 15.
KENT II: — **"Racing with the moon"** 7 h 45, 9 h 45.
LA CITÉ I: (844-2829) — **"Police academy"** 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
LA CITÉ II: — **"Blame it on Rio"** 7 h 30, 9 h 30.
LA CITÉ III: — **"Hotel New-Hamphire"** 7 h 15, 9 h 20.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — **"The trouble with Harry"** 7 h 15, **"Les maîtres du temps"** 7 h 30, **"Les yeux des oiseaux"**, **"Bienvenue en Uruguay"** 9 h 15, **"Prénom Carmen"** 9 h 30.
LAVAL I: (688-7778) — **"L'opéra de la terreur"** 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
LAVAL II: — **"Mesrine"** 7 h 10, 9 h 25.
LAVAL III: — **"Le droit de tuer"**, **"Le passager de la pluie"** 7 h.
LAVAL IV: — **"Le bon plaisir"** 7 h 15, 9 h 20.
LAVAL V: — **"Amour, désir & extase"**, **"Confidences d'une jeune mariée"** 6 h, 7 h, 8 h 30.
LAVAL-ODÉON I: (687-5207-)—**"Les casse-cou en liberté"** 7 h 20, **"La vengeance des fantômes"** 9 h 05.
LAVAL-ODÉON II: — **"L'éducation de Rita"** 8 h .
LOEW'S I: (861-7437) — **"Blame it on Rio"** 12 h, 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 10 h.
LOEW'S II: — **"Racing with the moon"** 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 35, 9 h 50.
LOEW'S III: — **"Splash"** 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.
LOEW'S IV: — **"Terms of endearment"** 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40.
LOEW'S V: — **"Reckless"** 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 30.
MERCIER: (255-6224)— **"Les anges du mal"** 9 h 40, **"Descentes aux enfers"** 7 h 55.
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — **"Querelle"** 7 h 15, 9 h 30 **"L'homme blessé"** 7 h, 9 h 15.
OUTREMONT: — **"The draughtsman's contract"** 7 h 15, **"La femme flambée"** 9 h 30.
PALACE I: (866-6991) — **"Where the boys are"** 12 h 10, 2 h 05, 4 h , 5 h 55, 7 h 40, 9 h 45.
PALACE II: — **"Unfaithfully yours"**, 12 h 25, 2 h 10, 3 h 55, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20.
PALACE III: — **"Ice Pirates"** 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50.
PALACE IV: — **"Misunderstood"** 12 h 05, 1 h 55, 3 h 45, 5 h 35, 7 h 25, 9 h 15.
PALACE V: — **"Lassiter"** 12 h 10, 2 h 05, 4 h , 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45.
PALACE VI: — **"Footloose"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PARALLÈLE: (843-4725) — **"Strass café"** 19 h 20, **"La cuisine rouge"** 20 h 50.
PARADIS I: (866-6991) — **"Jamais plus jamais"** 9 h 10, **"Superman III"** 7 h.
PARADIS II: — **"La folle histoire du monde"** 7 h 15, **"Être ou ne pas être"** 8 h 55.
PARADIS III: — **"Chez Porky"** 7 h, **"Chez Porky II, le lendemain"** 8 h 45.
PARISIEN I: (866-3856) — **"Mesrine"** 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 25.
PARISIEN II: — **"L'opéra de la terreur"** 12 h 55, 2 h 35, 4 h 20, 6 h 05, 7 h 45, 9 h 30.
PARISIEN III: — **"Garçon"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10.
PARISIEN IV: — **"Le bon plaisir"** 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 35, 9 h 45.
PARISIEN V: — **"À nos amours"** 12 h 20, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — **"Les casses-cou en liberté"** 7 h 30, **"La vengeance des fantômes"** 9 h 15.
PLACE LONGUEUIL II: — **"Les Dieux sont tombés sur la tête"** 8 h.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — **"Hotel New-Hamphire"** 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.
PLACE VILLE-MARIE II: — **"Terms of endearment"** 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 25.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — **"The Dresser"** 7 h, 9 h 20.
PLACE ALEXIS NIHON II: — **"Romancing the stone"** 7 h 15, 9 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III: — **"Carmen"** 8 h.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — **"Hard to hold"** 7 h, 9 h.
SAINT-DENIS I: (845-3222) — **"Superman 2"** 18 h, **"Superman 3"** 20 h 40.
SAINT-DENIS III: — **"La quatrième dimension"** 17 h 20, 21 h 20, **"L'arme absolue"** 19 h 00.
VERDUN: (768-2092)— **"Les casses-cou en liberté"** 7 h 30, **"La vengeance des fantômes"** 9 h 20.
VERSAILLES I: (353-7880) — **"Mesrine"** 7 h 10, 9 h 10.
VERSAILLES II: — **"L'opéra de la terreur"** 6 h, 7 h 40, 9 h 20.
VERSAILLES III: — **"Le droit de tuer"**, **"Le passager de la pluie"** 7 h 05.
VILLERAY: (388-5577) — **"Les anges du mal"** 7 h 25, **"Descente aux enfers"** 9 h.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — **"Where the boys are"** 7 h 35, 9 h 30.
YORK: (937-8978) — **"Police academy"** 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 45.

Théâtre

ATELIER CONTINU: 1200 est Laurier (270-1178)— "Pâté chinois" de Paule Marier et Michèle Poirier,m. en s. Yves Desgagnés du 20 mars au 15 avril du mar. au dim. 20h.30
ATELIER-THÉÂTRE LA BIBITTE: 1905 Cadillac (252-1829)— L'An Trac présente "Pogne pas les bleus" les 12-13-14 avril 20h.30
CAFÉ DU MARCHÉ: 4375 est Ontario (252-1744)— "La cuisine" d'Arnold Wesker les 15-22-29 avril et 13-20 mai 19h.30
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112)—"Mademoiselle Julie" de Strindberg, adaptation française Boris Vian, m. en s. Jean Salvy du 22 fév. au 21 avril lun. au sam. 20h.30
CAFÉ-THÉÂTRE JONAS EN HAUT: 209 Boul.des Laurentides, Laval (667-8975)— 2 comédies m. en s. Marcel Cabay "Le visiteur" et "Le triple saut" du jeu. au dim. jusqu'au 20 avril.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384)— Tous les sam. et dim. à 14h. "Les trois petits cochons" et "La fleur enchantée" spectacle de marionnettes pour enfants— "Je t'haime mona moure" création de Rachel Moisan et André Boulanger du 4 au 21 avril, mer, jeu. 20h., ven. et sam. 20h. et 22h.
CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE: 100 est Notre-Dame (873-4283)— Le Cadam présente "Le cycle du crabe" adaptation de Gabriel Cousin, m. en s. Jacques Rossi du 14 au 19 avril 20h.
HÔTEL REGENCE HYATT: Diner-Théâtre Les Masques, 777 Université (879-1370)— "Meurtre au Regence Hyatt" pièce traduite et adaptée par François Tassé, la m. en s. est également de François Tassé, mer. jeu. ven. 19h., sam. 18h.30 et 23h.30, dim. 18h.30, du 1 mars au 29 avril
LA LICORNE: 2075 St-Laurent (843-4166)— "Addolorata" de Marco Micone, m. en s. Lorraine Pintal du mar. au dim. 20h.30 jusqu'au 21 avril
THÉÂTRE DE L'ARRIÈRE-SCÈNE: Centre culturel de Beloeil (467-4504)— "Zizi et la lettre" production de la troupe Omnibus le 15 avril, 14h.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161)— "Not about heroes" de Stephen MacDonald, m. en s. Scott Swan du 12 avril au 27 mai, mar. au ven. 20h., dim. 19h., sam. 14h.
THÉÂTRE MÉRIDIEN: Basiliaire 2, Complexe Desjardins, (285-1968)— "Mad in Canada" création de M. Smith, A. Katz et T. DeSantis, comédie à sketches, à compter du 15 fév.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112)— La Cie Jean Duceppe présente "Le clan" de George Sibbald, m. en s. Claude Maher 12-13 avril 20h, 14 avril, 17h. et 21h.
THÉÂTRE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins (845-7277)— "Ça pourrait être la fin du monde" ou "Les sept descentes de Murielle" de Tennessee Williams, m. en s. Sébastien Dhavernas du 21 mars au 14 avril, du mer. au dim. 20h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793)— La Sagouine d'Antonine Maillet, sous la dir. d'Yvette Brind'Amour du 12 avril au 12 mai, mar. au ven. 20h., sam. 14 et 21 avril 20h., dim. 19h.
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC: 405 est Ste-Catherine— Studio-Théâtre Alfred-Laliberté: "Yvonne, princesse de Bourgogne" de Witold Gombrowicz, m. en s. scénographie et interprétation : les étudiants du module d'art dramatique dans le cadre des cours de productions dirigées 12 au 15 avril 20h.30— Studio J-2020: "Ines Peree inat tendu" de Réjean Ducharme, m. en s. scénographie et interprétation, les étudiants du module d'art dramatique 12 au 15 avril 20h.30.

QUÉBEC:
HULL OTTAWA TORONTO:

THÉÂTRE DU PERCE-RÊVE: 9 rang Anctil, Victoriaville (752-5070)— La troupe du doux délire présente "Antigone" de Jean Anouilh du 12 au 28 avril, jeu. au sam. 20h.30
THÉÂTRE DE LA BORDÉE: 1091½ rue St-Jean, Québec (694-9631)— Faut pas payer de Dario Fo du 11 avril au 12 mai, mar. au sam. 20h.30
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Studio: Le NCA Theatre présente "Sprung rhythm" de Paul Gross 12-13 avril 20h., 14 avril, 14h. et 20h.
THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 Wellington, Hull (771-6669)— L'escalier de Charles Dyer, m. en s. Joël Richard du 11 avril au 12 mai

Expositions

ACOMPLEXE: 1277 rue Panet (523-3673)— Exposition de gravures de Alfred Pellan, de 1970-1975
ART 45: 1460 o. Sherbrooke, 3e étage (843-5024)— Oeuvres sur papier de Yvone Duruz du 5 au 21 avril
ARTICULE: 4060 St-Laurent ste 106 (842-9686)— Aspects du théâtre et de l'artifice, oeuvres de Holly King, Gary MacLeod, Jean-Claude Rochefort et Renée Van Halm du 4 au 21 avril, du mer. au dim. 12h. à 17h.
ATELIER-GALERIE BATEAU-LAVOIR: 983 Boul. Richelieu, Beloeil— Collection du joaillier-sculpteur François Lamaire, ainsi que les artistes de la galerie jusqu'au 5 mai, du jeu. au dim. de 14h. à 18h.
AUBES 3935: 3935 St-Denis (845-5078)— Gravures récentes de Antoine Pentsch du 4 au 29 avril
CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc (272-1734)— Exposition de Christian Charbonneau tout avril
CENTRE DES ARTS VISUELS: 350 Victoria (488-9558)— Exposition de calligraphie occidentale, orientale et arabe du 5 au 28 avril
CENTRE SAIDYE BRONFMAN: 5170 ch. Côte Ste-Catherine (739-2301)— Exposition Komar et Melamid, Stalin et les Muses du 27 mars au 29 avril
CENTRE DU COPIE-ART: 813 est Ontario (523-4830)— "4 ans de recherches avec le medium Xerox couleur" de Georg Mühleck du 28 mars au 28 avril, lun. au ven. de 12h. à 18h.
CENTRE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION EN DESIGN: 175 Président Kennedey (282-3395)— "Ça saute aux yeux" exposition des finissants en design graphique de l'UQAM, du 11 au 22 avril
CENTRE CULTUREL VANIER: 15 Boul. Maple, Châteauguay (691-4680)— Exposition oeuvres d'Alix Muguet et Noella Beaudoin du 29 mars au 14 avril
CENTRE CULTUREL DE POINTE-CLAIRE: 176 Bord du Lac, Pte-Claire— Exposition de Sarah Gersovitz jusqu'au 19 avril
CENTRE CULTUREL DE VERDUN: 5955 Bannantyne— Exposition de 50 tableaux primés du Premier Salon Québécois de l'Aquarelle du 11 au 29 avril
CENTRE DE DIFFUSION EN ART L'IMAGINAIRE: 21 Jacques-Cartier, Valleyfield— Peintures de Lise Auger du 8 avril au 6 mai
CENTRE D'EXPOSITION DE GATINEAU: 17 Boul. Greber, Gatineau (663-9261 poste 291)— Peintures de Madeleine de Crombrugghe, du 12 mars au 16 avril— Denise Cécyre, potier, du 19 mars au 30 avril— Aimé et Pierrette paradis, marquetterie sur bois du 2 au 30 avril— Françoise Brazeau et Noella Lévesque, peintres du 2 avril au 7 mai
CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER INC: 9 rue Front, Aylmer— La tentation de Saint-Antoine de Michel Pimparé du 1 au 22 avril
CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL: 335 Place Youville (845-4236)— Exposition d'archéologie intitulée Rue des enfants trouvés jusqu'au 27 mai, mar. au dim. de 10h. à 16h.30— L'histoire de Montréal présentée au moyen d'un spectacle "son, lumière, images" durée 1h. du mar. au dim. entre 10h. et 16h.30
CENTRE NATIONAL D'EXPOSITION: 4160 rue du Vieux Pont, Jonquière (527-6631)— Exposition "La Suède économise l'énergie" du 11 mars au 15 avril
CERCLE D'ART: 2159 Boul. St-Martin, Laval— Tapisseries de Roméo Jean du 25 mars au 25 avril
CHÂTEAU DUFRESNE: Pie 1X et Sherbrooke— Gaetano Pesce: architecture et design du 6 avril au 27 mai
CLUB DES ARTS: 1410 Guy ste 15 (933-6405)— Aquarelles de Lorraine Lahti Spinsby et huiles de William Sakamoto
LA COLLECTION TUDOR INC.: 1538 Sherbrooke Ouest (933-2694) — "Oeuvres de M. Bellerive, Ron Bolt, A. Harrison, Bruce le Dain, E. Taheld et Y. Wilson.
DAZIBAO: 1671 St-Hubert (525-2020)— Photographies, oeuvres de 50 exposants du 10 au 14 avril, encan 15 avril 01h.
ESPACE OVO: 307 ouest rue Ste-Catherine, local 300 (849-6253)— Personnages à l'affiche: photographies grand format de Gilbert Duclos du 12 avril au 5 mai, du mer. au sam. 12h. à 18h.
GALERIE ALLIANCE: 680 ouest Sherbrooke (284-3768)— "Extraits d'opéras" maquettes, costumes et accessoires de l'Opéra de Montréal du 5 au 27 avril
GALERIE ARIEL: 541 Mountainview, Otterburn Park (464-1513)— Oeuvres de Roussil, Dufour, Tremblay, Ben-Zacour, Boyer, Sabourin, Gagné et Shield
GALERIE D'ART L'ARISTOCRATE: 1500 Atwater, Plaza Alexis Nihon (935-8030) — Peintures de N. Boisvert, M. Brazeau, M. Favreau, G.E. G

ARTS ET SPECTACLES

Marianna Christos a des accents qui rappellent Callas

par Gilles Potvin

Orchestre du Centre national des arts. Sixième et dernier des Concerts Air Canada de l'Orchestre symphonique de Montréal. Chef d'orchestre: Franco Mannino. Solistes: Marianna Christos, soprano; Franco Farina, ténor. Programme: Airs, duos et extraits symphoniques de La Traviata (Verdi), Manon Lescaut et La Bohème (Puccini). À la salle Wilfrid-Pelletier, Place des Arts, mardi soir.



Marianna Christos

Nos orchestres ne tiennent décidément pas en place ces temps-ci. Alors que l'OSM se balade en Europe, il est remplacé ici pour deux concerts par celui d'Ottawa qui se rend ensuite à New York pour un concert au Carnegie Hall demain soir. Douze jours après son retour d'Europe lundi, ce sera au tour de l'OSM de se rendre dans la métropole américaine pour un concert dans la célèbre salle le 28 avril. Pour ne pas être en reste, l'Orchestre de Toronto se rendra aussi à New York pour deux concerts au Carnegie Hall les 19 et 20 mai, accompagné des 100 voix du Choeur Mendelssohn, pour y présenter la *Neuvième Symphonie* de Beethoven et l'oratorio *The Kingdom* d'Elgar.

Légèrement augmenté en nombre pour satisfaire aux exigences des partitions de Verdi et de Puccini, l'Orchestre du CNA a de nouveau affiché des qualités d'excellence qui n'ont jamais fléchi depuis sa fondation en 1969, il y a donc maintenant 15 ans. Sous la direction intense et parfois excentrique de Franco Mannino qui dirige tout sans baguette et sans partition, il a su donner tout leur lyrisme et leur expression aux pages familières tirées de trois opéras célèbres. S'il lui arrive parfois de ne pas répondre avec tout l'empressement souhaitable aux directives du chef, il a néanmoins fait valoir un jeu d'ensemble remarquable, beaucoup de chaleur et de force dans l'expression.

Des deux chanteurs invités, c'est l'Américaine d'origine grecque Marianna Christos qui a créé l'impression la plus vive. Malgré les limites qu'imposent des extraits d'opéras présentés au concert, elle a su communiquer les diverses émotions de Violetta et de Mimi avec beaucoup de conviction. La voix est riche, chaleureuse et bien timbrée et son chant adopte souvent des accents qui rappellent sa célèbre compatriote Maria Callas. Comme cette dernière, Marianna Christos semble avoir du tempérament à revendre et sa présence en scène retient constamment l'attention.

À ses côtés, le ténor Franco Farina, Américain lui aussi, a paru plutôt pâle malgré sa stature imposante et une voix de qualité mais qu'il utilise avec infiniment de précaution et un registre limité au plan de l'expression. Il aurait avantage à chanter avec plus d'ardeur et de spontanéité. Contrairement à sa collègue, il était difficile de croire aux personnages qu'il devait incarner.

★★★

Les Sept Paroles du Christ de l'organiste et compositeur sorelois Auguste Liessens seront chantées dimanche à 20 heures, en l'église Saint-Pierre de Sorel sous la direction de Frans Liessens, fils de ce musicien d'origine belge qui vint s'établir à Sorel en 1913 où il mourut en 1954. Également professeur et chef de musique, Auguste Liessens est l'auteur de plusieurs oeuvres religieuses et profanes. Bien qu'aveugle, Auguste Liessens écrivait lui-même sa musique à l'aide d'un appareil qu'il avait inventé et qui permet aux aveugles d'écrire musique et texte à l'usage des voyants.

SODICC: un nouveau tournant

par Mario Pelletier

À sa cinquième année d'existence, la SODICC (Société de développement des industries de la culture et des communications) a annoncé cette semaine qu'elle se consacrerait davantage au développement des entreprises qu'à leur sauvetage.

Jusqu'ici, la société d'État a servi surtout de « banquier de risque », mais le plan de développement 1984-1985, qu'elle a rendu public mercredi, marque un nouveau tournant, selon son président, M. Pierre Deschênes. Disposant cette année de $9.3 millions, la SODICC compte intervenir directement pour « catalyser le développement » dans des secteurs qu'elle a définis comme prioritaires, nommément: la production de logiciel, l'exportation de la cablodistribution, la mise en valeur de la production audiovisuelle (par le biais de la télévision payante, des canaux spécialisés et de l'exportation), l'exportation des spectacles et le soutien à des manifestations majeures comme les festivals, les salons, etc.

La SODICC entend participer directement au capital-actions des entreprises culturelles, à partir des conditions suivantes: que l'entreprise ait un bon potentiel de rentabilité, que l'investissement de la société d'État ne dépasse pas 50 % de celui de l'entreprise et que le secteur en question contribue au développement économique du Québec. D'autre part, la SODICC souhaite se retirer aussitôt que l'entreprise a les reins assez solides pour assurer elle-même son développement.

M. Deschênes a précisé que la rentabilité des entreprises était établie à partir d'une analyse financière, faite par la SODICC, et d'une analyse de contenu, confiée au ministère des Affaires culturelles. On juge ainsi de la santé économique de l'entreprise et de sa valeur culturelle. Mais cette dernière est prioritaire. Ainsi, une entreprise peut être impeccable sur le plan financier, mais si sa valeur culturelle est jugée insuffisante, sa demande d'aide sera rejetée. Par contre, une entreprise jugée valable sur le plan culturel pourra recevoir de l'aide même si sa situation financière laisse à désirer.

La SODICC a aussi comme priorité cette année de sortir quelque peu de Montréal (où elle a son siège social) et de Québec (où est sa section du patrimoine) pour étendre sa présence à toutes les régions du Québec, par le truchement des bureaux des Affaires culturelles.

Enfin, M. Deschênes a fait état d'une nouvelle politique de transparence de la part de SODICC, qui fera connaître davantage au public ses orientations et son action; elle informera aussi les entreprises culturelles de ce qu'elle veut faire, ainsi que du comment et du pourquoi de ses interventions.

Jacques Cartier revivra à la radio FM

Dans le cadre des festivités entourant le 450e anniversaire de Jacques-Cartier au Canada, les postes de radio FM, CITE (Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières), CITF (Québec), CIMF (Ottawa) et CJAB (Chicoutimi) s'associent pour faire revivre quotidiennement, sous la forme d'une capsule d'une minute environ, le carnet de bord du célèbre explorateur.

Déjà, ces postes de radio se sont employés à faire revivre les préparatifs de cette épopée sous la forme de 600 capsules historiques de 75 secondes chacunes diffusées depuis quelque temps déjà. Dès le 16 avril, c'est au tour du comédien Gilles Pelletier — qui incarnera Jacques Cartier — de nous livrer, au jour le jour, la vie à bord du bateau au travers de de ses réflexions et de ses commentaires. Cette série se poursuivra jusqu'au 21 août prochain.

Parallèlement, les stations du réseau Télémédia offriront 400 capsules qui évoqueront les endroits qu'a visités Jacques-Cartier lors de son passage en Nouvelle-France. C'est le comédien Roland Chenail qui fera revivre ces lieux désormais célèbres pour le réseau tandis que Paul Hébert fera de même pour la station de Québec.

La recherche et la rédaction de ses capsules ont été confiées à Jacques Lacoursière et à Hélène-Andrée Bizier, historiens, qui sont depuis cinq années déjà, les historiens attitrés de CITE-FM.

LA BOÎTE À ÉCHOS

La Galerie du Nouvel-Ontario de Sudbury présente une exposition des artistes Rose-Aimé Bélanger, Michael Camp et Lionel Venne jusqu'au 28 avril. ■

Jusqu'au 27 avril, on peut voir les broderies du Fil d'Ariane entièrement exécutés à la main par des déficients mentaux. L'Atelier est situé au 250 Place d'Youville et est ouvert tous les jours de la semaine. ■

À compter d'aujourd'hui, on reprend *La Sagouine* d'Antonine Maillet, au Théâtre du Rideau-Vert.

LE THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES
présente
du 18 avril au 10 mai
à 20h30 (relâche lundi)
à la salle Calixa-Lavallée
3819, rue
Calixa-Lavallée
521-8900

LA PEUR SURTOUT

théâtre du rideau vert
direction yvette brind'amour mercedes palomino
Dès ce soir, 20h.
LA SAGOUINE
d'ANTONINE MAILLET
avec: VIOLA LÉGER
Costumes: François Barbeau
Eclairages: Nick Cernovitch
Louis Sarraillon
Mise en scène: YVETTE BRIND'AMOUR
Réservations de 12h à 19h
Métro Laurier, sortie Gilford
4664, rue St-Denis
844 1793

LE FESTIVAL DE BALLET ET D'OPÉRA DU BOLSHOI
2 VOYAGES INOUBLIABLES à MOSCOU & LENINGRAD
3 - 17 mai $1 699.
GROUPE BALLET / GROUPE OPÉRA
Le Lac des Cygnes / Khovanshina
Macbeth / Il Trovatore
Anna Karenina / Prince Igor
L'Âge D'Or / Barbier de Séville
Ensemble Folklorique Cosaque / La Jeune Fille des Glaces
La Jeune Fille des Glaces (opéra) / Le Lac des Cygnes (ballet)
Date limite pour réservation: 16 AVRIL
LE PRIX COMPREND: Avion de Montréal; hôtels de première clase, chambres doubles avec bain ou douche; trois repas par jour; visites quotidiennes, tous les transferts en URSS; dîner de gala, au moins 6 BILLETS DE SPECTACLE.
NON COMPRIS: Taxe d'aéroport canadienne $12.50 et frais de visa pour l'URSS $20.
exotik tours
Intourist
RÉSERVEZ AUJOURD'HUI, PLACES LIMITÉES!!!
AMERICAN EXPRESS
1141 Maisonneuve Ouest
284-3300
Détenteur d'un permis du Québec

Expositions

nis (288-5903)— Travaux récents de Richard-Max Tremblay du mer. au dim. 12h. à 18h.

GALERIE UQAM: Pav. Judith Jasmin, 1400 Berri, salle JR120— Travaux récents de Jean-Pierre Boivin, Recherche et intégration architecturale 1980-1984 de Yves Trudeau du 11 au 29 avril, mer. au dim. de 12h. à 18h.

GALERIE YAJIMA: 307 o. Ste-Catherine, ste 515 (842-2676)— Exposition de Thomas Corriveau et Suzelle Levasseur du 7 au 28 avril, mer. au sam. 12h. à 17h.

GALERIE ZANETTIN: 28 Côte de la Montagne Québec (692-1055)— Dessins et peintures de Aristide Gagnon du 11 au 21 avril

GÉRARD GORCE BEAUX-ARTS INC: 1504 ouest Sherbrooke (934-0413)— Oeuvres de Ghitta Caiserman-Roth, Marcelle Ferron, Laryssa Luhovy, Sylvia Lefkovitz et Suzanne Masson-Lefebvre jusqu'au 30 avril

GUILDE CANADIENNE DES MÉTIERS D'ART: 2025 Peel (849-6091)— Estampes Inuit 1959-1983 de la collection permanente de la guilde canadienne des métiers d'art du 18 fév. au 28 avril, du mar. au sam. 10h. à 17h.

GUILDE GRAPHIQUE: 9 ouest St-Paul (844-3438)— Gravures de Roland Pichet, Michel Dupont, Darell Duchene et Louise Dandurand du 17 mars au 15 avril

HÔTEL DE VILLE: Hall d'honneur, 275 est Notre-Dame, Mtl— Exposition "Les peintres espagnols de la lumière" du 15 mars au 23 avril lun. au ven. 10h. à 20h., sam. dim. 10h. à 17h.

INTERACTION: 4060 St-Laurent ste 103 (849-2791)— "Terre et construction" exposition de Suzanne Gauthier— "Pour le paysage" exposition de Renée Lavaillante du 15 avril au 6 mai, du mer. au dim. de 12h. à 17h.30

LA MAGIE DE L'ART: 1235 rue Guy (935-1446)— Exposition de sculptures en argent de Batia Adith du 4 au 30 avril

MAISON D'ART ST-LAURENT: 916 Boul. Décarie, St-Laurent (744-6683)— Peintures de Bruni, Lecor, Mercier, Nemeth, Pascals, Picher et Rebry du 10 au 17 avril— Travaux des finissants en arts plastiques du cégep St-Laurent du 11 au 22 avril

MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES: 5290 chemin Côte-des-Neiges (739-7195)— L'Association des illustrateurs du Québec expose une centaine d'oeuvres réalisées par ses membres du 29 mars au 29 avril

MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk— "Le chant de la terre" céramiques scupturales de Michel Beaulac du 5 au 29 avril

MAISON DU MECENE: 7373 Boul. Langelier (259-4751)— Exposition peintures de Eugène Kish, G.Y. Boka et Dolores Caron du 7 au 21 avril

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN: Cité du Havre Mtl (873-2878)— Grapus, collectif de graphistes français fondé en 1970, présente la production des 10 dernières années du 15 mars au 29 avril— Présent antérieur, démarches d'artistes, existences soit collective ou individuelle, du 15 mars au 29 avril— Sélection d'oeuvres d'art de la collection de prêt d'oeuvres d'art du 15 mars au 29 avril

MUSÉE MARC-AURÈLE FORTIN: 118 St-Pierre (prolongement rue Bleury) Vieux Montréal (845-2460)— Exposition permanente des oeuvres de Marc-Aurèle Fortin tous les jours de 10h. à 17h. fermé lundi

MUSÉE D'ART DE SAINT-LAURENT: 615 boul. Ste-Croix, Saint-Laurent (747-7367) — Pipes et pétun dans l'art québécois du 26 fév. au 8 juillet— Art et techniques de l'orfèvrerie au 18e et 19e siècle du 1 avril au 24 juin

MUSÉE DU BAS-SAINT-LAURENT: 300 St-Pierre, Rivière-du-Loup (862-7547)— Actuelles 1, exposition collective d'artistes québécoises du 22 mars au 22 avril

MUSÉE DES BEAUX ARTS DE MONTRÉAL: 3400 ave du Musée (285-1600)— Le sculpteur Alberto Giacometti "Au fil des collections" jusqu'au 22 avril

MUSÉE McCORD: 690 ouest, rue Sherbrooke (392-4778) — Le Canada dans l'art du potier jusqu'à oct. 84— La poupée des 19e et 20e siècles et ses accessoires du 7 déc. au 15 avril— Exposition des photos des Doukhobors canadiens en Colombie-Britanique du 8 fév. au 6 mai— Secrets intimes: lingerie de 1825 à 1930 du 29 fév. au 12 août 84

MUSÉE DU QUÉBEC: 1 rue Wolfe, Québec (643-2150)— Collection Prêt d'oeuvres d'art 1983 du 14 mars au 24 avril— Les années de garnison, London, Canada Ouest 1793-1853 du 14 mars au 12 avril

MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI: 35 rue St-Germain ouest Rimouski (724-2272)— Esthétiques actuelles de la photographie au Québec, 11 photographes y participent du 22 mars au 29 avril

MUSÉE UNIVERSEL DE LA CHASSE ET DE LA NATURE: Parc Mont-Royal, 1260 Camilien-Houde (843-6942)— Présentation d'artistes animaliers internationaux, histoire des Appelants du Québec

LE NAUTILUS: 4840 St-Denis (849-7409)— "Esthétique, pierres et minéraux" exposition de pierres et minéraux choisis du 15 mars au 14 avril, lun. au sam.

OPTICA: 3981 St-Laurent ste 501 (287-1574)— "La deuxième traversée" exposition de Robert McNealy— Photographies de Luigi Ghirri du 5 au 25 avril

PEINTURES: 699 St-Maurice, 3e étage, Mtl— Oeuvres de Bernard Gamoy, Janet Logan, Dan Oxley, Rhona Shapiro et Michael Smith du 6 avril au 4 mai de 12h. à 18h.

LA PETITE GALERIE: 1200 rue Shefford (Bromont) (527-3341). Peintures récentes de Marguerite Potvin les ven. sam. et dim.

SUZANNE LAVIGNE: 916 rue Cherrier (525-2455)— exposition lun. au jeu. 15h.00 à 19h.00 ven. sam. dim. 15h.00 à 21h.00

POWERHOUSE: 3738 St-Dominique (844-3489)— Galerie 1 et 11: Lynn Hughes, oeuvres récentes du 14 avril au 5 mai, mar. au sam. 11h. à 17h.

REGROUPEMENT DES ARTISANS D'ANJOU: 7160 est, Jarry— Exposition d'un groupe d'artisans: Lise Dubé, émail sur cuivre; Micheline Fortier, peinture à l'huile; Réal Losier, peinture sur porcelaine; Gabriel Ouellet, pastel et encre; Ginette Tétreault, fléché. Jeu. de 18h à 21h; ven. de 13h à 21h; sam. de 10h à 17h, les 12-13-14 avril

Variétés

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 rue St-Hubert (842-2808)— La Boîte à Lily chansonniers, Sylvie Vanasse et Jean Galtier 13-14 avril 21h.30— Variations sur un auteur: Pierre Shea chante Gilles Vigneault 15 avril 20h.

CAFÉ CAMPUS: 3315 ch. Reine-Marie (735-1259)— Match final de la slot, hockey sur table 14 avril

CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario (845-7932)— Pierre Lafontaine et Sylvie Perron de 21h. à 01h. 12 avril— Découverte Jazz de 21h. à 01h. 13-14 avril— Tiger, danseur 15 avril 21h.— Sylvie Perron, 16 avril 21h.— Bill Koné, danses africaines 17 avril 21h.

CAFÉ TIMÉNÈS: 4857 ave du Parc (272-1734)— Brunch du dim. avec musique classique, quatuor de flûtes 15 avril de 13h. à 16h.— Groupe B&B 16 avril 21h.30

RESTAURANT L'OISEAU BLEU: 2181 est Ste-Catherine— Peintures et acryliques de Cécile Durand Girouard du 19 mars au 22 avril

SALLE WILFRID PELLETIER: Hall d'entrée— Week-end au Paradis Terrestre, exposition de Michel Campeau jusqu'au 15 avril

SALON TÊTE EN FÊTE: 1016 o. Laurier (273-9921)— Oeuvres récentes de Micheline Brazeau du 15 au 30 avril

SECRÉTARIAT PERMANENT DES PEUPLES FRANCOPHONES: 54 St-Pierre Québec (692-5177)— Exposition de photographies et artisanat sur le Mali du 5 avril au 6 mai, du jeu. au dim. 11h. à 17h.

STUDIO 701: 3981 St-Laurent, 7e étage (849-1028)— Exposition de Céline Surprenant, Monique Régimbald-Zeiber et Anne-Marie Bonin du 29 mars au 14 avril de 12h. à 17h. du mar. au dim

MICHEL TÉTREAULT ART CONTEMPORAIN: 4260 St-Denis (843-5487)— Oeuvres récentes de Wendy Knox-Leet du 4 au 29 avril du mer. au dim. et sur rendez-vous

JEAN-JACQUES THIBAULT: 4226 ave Laval (844-9193)— Lenni Workman, aquarelles récentes sam. et dim. de 13h. à 17h. et sur rendez-vous du 8 avril au 4 mai

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: Pav. Lionel-Groulx, 3150 Jean-Brillant, local 3061— Les étudiants du dept. d'anthropologie présentent une exposition ethnographique, dont les thèmes sont: Feu et hominisation, Mythologie et symbolisme du feu et Feu dans la vie quotidienne, du 6 au 13 avril, lun. au ven. 11h. à 14h.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL: Studio-théâtre Alfred-Laliberté et salle Marie-Gérin-Lajoie — Exposition de sculptures sur pierre, des étudiants du 11 au 17 avril de 12h. à 22h.

VU CENTRE D'ANIMATION ET DE DIFFUSION DE LA PHOTOGRAPHIE: 44 Garneau local 202, Québec (692-1322)— "Parallèle Urbain" exposition de Patrick Altman du 5 au 29 avril mer. au dim. 12h.30 à 17h.

INTERART: 1545 Dr Penfield, suite 104 (932-1545) — Oeuvres de Louis Jaque, Alfred Pellan, Riopelle, Sculptures de Robert Poulin, Claude Millette.

Musique

Classique

AUDITORIUM MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 1379 ouest Sherbrooke (285-1600)— Concert de musique de chambre avec Yana Volodarsky, piano, et Yan Volodarsky, alto le 15 avril 14h.30

BASILIQUE-CATHÉDRALE MARIE-REINE DU MONDE 1071 rue de la cathédrale (866-1661) — Tous les dimanches à 11h. le choeur polyphonique de Montréal

BASILIQUE NOTRE-DAME: 116 ouest Notre-Dame (849-1070)— Tous les dim. à 11h. grand'messe (grégorien et polyphonie) et à l'orgue Pierre Grandmaison— Solistes, choeur et orchestre du Conservatoire de musique de Montréal sous la dir. de Louis Lavigueur 12 avril 20h.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE: 1700 rue St-Denis — Ensemble de jazz, titulaire Nicholas Ayoub 16 avril 20h.

CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 338 est rue Ontario (843-8620)— Andrée Préfontaine, violoncelle, Ghislaine Sauvé, piano, Gilles Plante, clarinette 13-14 avril 21h.— Tous les dimanches soirs Sonia Del Rio danse sur des oeuvres de compositeurs espagnols et flamenco 21h.—

CATHÉDRALE ST-ANTOINE: Coin St-Charles et Chemin Chambly, Longueuil— Présentation du chemin de la croix d'Henri Gheon et bénédiction de l'année Sainte 13 avril 20h.

CEGEP LIONEL GROULX: Salle Gilles-Tremblay, 100 rue Duquet, Ste-Thérèse— Concert musique de jazz avec Serge Chevanelle, trompette, Pierre Guillemette, saxophone et clarinette, Jacques Masson, batterie, Alain Turgeon, guitare, basse le 13 avril 20h.

CENTRE CALIXA-LAVALLÉE: 3819 rue Calixa-Lavallée (735-0834)— Printemps électroacoustique de Montréal, concerts du 11 au 15 avril

CHAPELLE LOYOLA: 7141 o. Sherbrooke— Elèves de musique de chambre, dir. Liselyn Adams et Tom Kenny 12 avril 20h.— Orchestre et chorale de Concordia, dir. Sherman Friedland et Christopher Jackson 14 avril 20h.

CHRIST CHURCH CATHEDRAL: rue Ste-Catherine entre Union et Université— Tous les dimanches à 10h. et 16h., chorale de l'église— La Passion selon Saint-Mathieu, dir. Gerald Wheeler 15 avril 19h.— Récital pour le carême: Alison Riseley-Brown à l'orgue 16 avril 12h.30

CHURCH OF ST-ANDREW AND ST-PAUL: Angle Redpath et Sherbrooke (842-3431)— Tous les dimanches à 11h.00 chorale de l'église, direction Wayne Riddell

EGLISE IMMACULÉE-CONCEPTION: Angle Rachel et Parc

ARTS: Ottawa— Salle Opéra: The chinese cultural society of Saskatchewan présents: The magic of Shandong 13-14 avril 20h.30— Salle Théâtre: Véronique Béliveau en spectacle 13 avril 20h.— Le Choeur de l'île en spectacle 14 avril 20h.

CENTRE SHERATON DE MONTRÉAL: 1201 Dorchester (878-2000): Au rendez-vous des danseurs du Tout-Montréal, du mardi au dimanche de 21 h 00 à 3 h 00

CLUB SODA: 5240 ave du Parc (270-7848)— Catherine Lara, rock corps et âme les 12-13-14 avril

ESPACE LIBRE: 1945 Fullum (521-4191)— Les événements de la Pleine Lune présentent "Etat brut" spectacle d'improvisation où conception visuelle, musique et danse évoluent ensemble les 12-13-14 avril 21h.

EXPO-THÉÂTRE: Cité du Havre, métro McGill, autobus 167— Le Ballet National de Pologne Slask du 3 au 16 avril, sem. 20h., sam. 17h., dim. 15h.

GALERIE PHOTOGRAMME: 2043 St-Denis (277-8320)— "L'échappée, initiation à la gravité" production du théâtre de la Nouvelle Lune en collaboration avec la galerie Photogramme, cette production est à la fois un spectacle et une exposition, spect. du mer. au dim. 20h.30, exposition du mer. au sam. 12h. à 17h. du 4 au 29 avril

HABITAT ST-CAMILLE: 11025 ave Alfred, Mtl-Nord (321-4579)— Spectacle de Louise Forestier "Je suis au rendez-vous" 12 avril 20h.30

PLANÉTORIUM DOW: 1000 St-Jacques (872-4530)— "Des dieux, des astres et des hommes" du 7 mars au 6 mai, mar. au ven. 14h.15, 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30 et 20h.30, dim. 13h. 15h.30, 16h.30, 20h.30— L'art de dresser les cartes, la cartographie néerlandaise du Moyen Âge à la révolution industrielle du 27 mars au 15 avril

4'SAOULS BAR: 100 est ave des Pins (845-7277)— Jeanne-D'Arc Charlebois raconte La Bolduc du 30 mars au 21 avril, ven. et sam. 23h., dim. 15h.30, lun. et mar. 20h.

SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112)— Ginette Reno 12-13-14-15 avril 20h.30— Pièce de théâtre en anglais pour enfants: Gingerbread players and Jack Wizard of Oz 14 avril 13h.30

SPECTRUM: 318 ouest rue Ste-Catherine— "Plein de tendresse" spectacle de Claude Dubois 13-14 avril 21h.

TANGENTE: 307 o. Ste-Catherine (842-3532)— "12 avant-midi" avec Ginette Prince 12 au 15 avril 20h.30

THÉÂTRE ARLEQUIN: 1004 est Ste-Catherine (288-4391)— Les Grands Explorateurs présentent: "Mes voyages en Canada" de Jacques Cartier 12 avril 19h., 13-14 avril 19h. et 21h.30, 15 avril 13h.30, 16h., 20h.30, 16 avril 20h., 17-18 avril 19h., 19 avril, 19h. et 21h.30

THÉÂTRE FÉLIX LECLERC: 1450 est Ste-Catherine (521-4650)— La déprime du 10 au 29 avril à 20h.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112)— "Un voyage dans le temps" spectacle de Yvon Deschamps 12 au 15 avril 20h.

VU CENTRE D'ANIMATION ET DE DIFFUSION DE LA PHOTOGRAPHIE: 44 Garneau local 202, Québec (692-1322)— "Parallèle Urbain" exposition de Patrick Altman du 5 au 29 avril mer. au dim. 12h.30 à 17h.

INTERART: 1545 Dr Penfield, suite 104 (932-1545) — Oeuvres de Louis Jaque, Alfred Pellan, Riopelle, Sculptures de Robert Poulin, Claude Millette.

EGLISE ST-ANDREW ET ST-PAUL: Coin Redpath et Sherbrooke— La chorale Donovan et les chanteurs d'Orphée, sous la dir. de Bernadette Donovan dans une oeuvre magique "La Messe en Ré de Dvorak" avec la participation de Josée April 14 avril 20h.

EGLISE ST-JAMES THE APOSTLE: Ste-Catherine et Bishop— Les vendredis durant le carême, récitals d'orgue, avec Réal Gauthier 13 avril 12h.30

EGLISE ST-JEAN-BAPTISTE: rue Rachel, près St-Denis— Les Concerts Arts-Québec présentent: "Le Messie" de Haendel le 15 avril à 20h.

JARDIN BOTANIQUE: 4101 est rue Sherbrooke— Récital de violon, Olga Ranzenhofer, classe de Martin Foster 15 avril à 15h.

MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk (872-2044)— Récital du pianiste Eric Trudel le 14 avril 20h.30

ORATOIRE ST-JOSEPH: 3800 chemin Queen Mary (733-8211) — tous les dimanches à 11h. les petits chanteurs du Mont-Royal — tous les dimanches à 15h.30 récital d'orgue de Raymond Daveluy ou un de ses élèves

SALLE GABRIEL CUSSON: 100 est Notre-Dame— Concert de la classe de composition, titulaire, Gilles Tremblay 13 avril 20h.— Classe de percussion de Guy Lachapelle et studio électroacoustique de Micheline Coulombe Saint-Marcoux 14 avril 17h.— Concert de musique de chambre, titulaire Mireille Lagacé 17 avril 20h.

SALLE GERMAINE MALÉPART: 100 est rue Notre-Dame— Concert avec Elisabeth Antoun et Marie Vanier, altistes, classe de Robert Verebes 12 avril 12h.— Concert avec Sophia Masson, Francine Plouffe et Patrick Gallifa, pianistes, classe de Anisia Campos 13 avril 12h.— Christine Secco, pianiste, classe de Lise Boucher 16 avril 12h.

SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA (842-2112)— En récital avec Grand Marnier, Ivo Poporelich 16 avril 20h.— Preservation Hall Zazz Band 18 avril 20h.

SALLE POLLACK: 555 ouest rue Sherbrooke— Andrea Carr, piano, Sophie Dugas, violon 12 avril 20h.— Classe d'improvisation de jazz en concert dir. Luc Beaugrand 13 avril 20h.— Atelier d'opéra de McGill 15 avril 20h.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 ave Vincent d'Indy— Salle B 484: Récital de flûte avec Louise Bellemare, au piano Maureen Frawley 12 avril 17h.— Classe de flûte à bec de Jean-Pierre Pinson 12 avril 20h.— Classe de flûte de Francine Voyer 13 avril 17h.— Classe de clavecin de Rejean Poirier 13 avril 20h.

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec— Salle Louis-Fréchette: L'orchestre symphonique de Québec, au pupitre James de Preist le 17 avril 20h.

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Opéra: Récital de piano de Ivo Poporelich 15 avril 20h.30— Orchestre du CNA série B, Franco Mannino, chef invité 18 avril 20h.30

Populaire

L'AIR DU TEMPS: 194 o. St-Paul (842-2003) — jazz à l'heure du cocktail et en soirée tous les jours de 17h.00 à 20h.00 — Tous les sam. et dim. de 17h. à 20h. Jazz Session— Lorraine Foster ensemble 12-13-14 avril— Pierre Dubé Trio 15-16 avril— John Menegon ensemble 17-18 avril

BAR MOBY DICKS: Maison Alcan, 2121 Drummond— Ranee Lee et son groupe du 10 au 14 avril, mar. mer. 20h. à 00h.30, jeu. au sam. 20h.30 à 01h.

BIDDLES: 2060 Aylmer (842-8656) —Charlie Biddle du mer. au sam. de 10h.00 à 02h.00— Brunch jazz avec M. Normand de 12h.00 à 17h.00, autre orchestre de 18h.00 à 23h.00

LE BIJOU: 302 rue Lemoyne (288-5508)— Tous les jours pianistes à 17h.00 et 22h.00

CAFÉ CAMPUS: 3315 ch. Reine-Marie (735-1259)— Space Ape, rock le 15 avril 22h. et 23h.30

CAFÉ TIMÉNÈS: 4857 ave du Parc (272-1734)— Le groupe B&B, John Bodin et Harry Bateman 14-15-16 avril 21h.30

LE CARGO: 4177 rue St-Denis 3e (849-4698)— Jazz workshop avec Robert Leriche, saxophoniste, John Heward, percussionniste, Yves Bouliane, contrebassiste et Jam session en fin de soirée tous les mardis à 21h.

COCK'N BULL: 1944 o. Ste-Catherine (932-4556)— tous les dim. jazz et dixieland live.—

LE GRAND CAFÉ: 1720 rue St-Denis (849-6955)— Alain Caron, Michel Cusson et Don Aluas les 12-13-14 avril— Jam session 16 avril— David Young 17-18 avril

HOTEL DE LA MONTAGNE: 1430 rue de la Montagne (288-5656)—Billy Georgette de 21h.00 à 01h.00 sam.— Steve Farell de 20h.00 à 24h.00 le dim.— Lun. au ven. Charles Bensoussan de 5h.00 à 8h.00 — Scott Price lun de 21h. à 01h.—Billy Georgette de 21h.00 à 01h.00 mar. au sam.

HOTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370)— Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg du mar. au dim. de 21h.00 à 02h.00— Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00h.00— Dîner-dansant chez Hugo avec pianiste Gerry Pucci

JAZZ BAR 169: 169 est Ontario (843-3477)— Happy Hour du mer. au ven. de 17h. à 20h. avec le groupe Southside, quartet

LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Dim. au ven. de 19h.00 à 22h.00 Lambert au piano

L'ENTRE-TEMPS: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Le groupe Gratitude en vedette jusqu'au 28 avril

LE POURQUOI PAS: 500 est Rachel (523-8708)— Roger Walls trio 12 avril— Dan Bigras blues rock 13-14 avril— Jam session 15 avril— Erik Siegman duo jazz 16-17 avril— Jimmy James trio blues 18 au 21 avril à 21h.30

L'IMPROMPTU: 1201 ouest Dorchester (878-2000)— Au piano lun. au sam. 11h.00 à 03h.00,dim. 11h.00 à 01h.00, deux pianistes sont en vedette Lambert et Eddie Prophete

RISING SUN: 286 o. Ste-Catherine (861-0657) — Elvin Jones & the jazz machine 12-13-14 avril— Buddy Guy et Junior Wells du 18 au 22 avril

SALLE REINE ELISABETH: bar des voyageurs 900 Boul. Dorchester (861-3511) — Normand Zubie et David Lessard lun. et mar. de 17h.00 à 22h.00— Oliver Jones et Charlie Biddles,mer. jeu. ven. de 17h.00 à 22h.00— Normand Zubie et Daniel Lessard, sam. de 17h.00 à 24h.00

UNIVERSITÉ CONCORDIA: Campus Center, 7141 ouest Sherbrooke— Salle RF 101: Frank Foster jazz, 13-14 avril

YELLOW DOOR: 3625 Aylmer (392-6743)— "Micro ouvert" tous les dim.

Télévision

2 CBFT

12.00 Première Edition
12.22 Télex Arts
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma « Ma femme et nous » amér. 67 avec Jack Lemmon, Elaine May et Peter Falk
16.00 Bobino
16.30 Traboulidon
17.00 Les yeux bleus
18.00 Ce soir
18.25 Les nouvelles du sport
18.30 Avis de recherche
19.00 Génies en herbe
19.30 La vie promise
20.00 La soirée du hockey
22.30 Le téléjournal
22.55 Le Point
23.25 La météo
23.30 Les nouvelles du sport
23.40 Télex Arts
23.50 A Première Vue
00.20 Cinéma « Quelques arpents de neige » can. 72 avec Daniel Pilon, Christine Olivier et Jean Duceppe

10 CFTM

12.00 Le dix vous informe
12.30 Ciné Quiz « Madame bijoux » amér.73 avec Donald Sutherland, Jennifer O'Neil et Robert Duvall
14.25 Souvenir Olympique
14.30 La petite maison dans la prairie
15.30 Gronigo et Cie
16.00 L'animathèque
16.30 Daniel Boone
17.30 N'ajustez pas votre appareil
18.00 Le 18 heures
19.00 Galaxie
19.29 La Quotidienne
19.30 Ciné-Jeudi « Une bible et un fusil » amér. 1975 avec John Wayne, Katharine Hepburn, Richard Jordan et Anthony Zerbe
21.30 Michel Jasmin
22.30 Les Nouvelles TVA
22.50 Le 10 vous informe
23.00 Les sports
23.15 Souvenir Olympique
23.20 La couleur du temps
23.30 Drôles de dames

17 RADIO-QUÉBEC

13.30 Le marché aux images
14.30 Le Québec au pluriel
15.30 Droit de parole
16.30 Les apprentis-cuistots
17.00 La période de questions
18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice
18.57 L'agence D.D.T.
19.00 Pierre Nadeau rencontre
19.30 Le lendemain du futur: la fin des utopies
20.30 Cinéaste à l'écran « Une classe sans école »
21.30 L'actualité économique
22.00 Nova
23.00 Pierre Nadeau rencontre

99 TVFQ (Câble)

13.00 Téléfoot
14.00 Les jeux du stade
15.42 Le Théâtre de Bouvard
16.30 L'île aux enfants
16.50 Variétoscope
17.05 Histoire d'en rire
17.20 L'Academie des Neuf
18.00 Atout-coeur
18.30 Des chiffres et des lettres
18.50 Un temps pour tout: faites vos jeux
20.00 La table d'Adrienne
20.30 Téléfoot
21.30 Les jeux du stade
23.00 Parole de régions: Picardie, Banlieue Nord
23.10 Théâtre de Bouvard

**6

LE MARCHÉ DE L'ART

Émaux, huiles, porcelaines, pastels et fléchés

Une certaine approche du marché : le Regroupement des artisans d'Anjou

GINETTE BERGERON

Comment un certain marché de l'artisanat s'organise-t-il, lorsque ses ventes ne gravitent pas dans la sphère achalandée et officielle du Salon des métiers d'art ? À la *mitaine*, peut-être ? Peu importe. Les Artisans d'Anjou, eux, se sont regroupés il y a cinq ans et, depuis, leur nombre augmente chaque annnée après l'approbation d'un comité de sélection.

À ce jour, ils sont 28 : hommes, femmes, célibataires, retraités, mariés, mères de famille, employés rémunérés ou à la recherche d'un emploi. Bref, de 21 à 61 ans, tous les genres se côtoient. Une seule particularité : ils sont tous citoyens de la municipalité d'Anjou.

Jeudi dernier était soir de vernissage pour cinq de ces artisans. Leur « local » — c'est ainsi que se nomme leur galerie, en attendant d'être rebaptisé par le service des loisirs de la ville — est situé au 7160 est de la rue Jarry. Facile à repérer, ce « local », puisqu'il loge dans une ancienne caisse populaire dont l'allure architecturale rappelle le type de chalet suisse qu'on retrouve dans nos Laurentides éclectiques ! Dès 17 heures, avant l'ouverture officielle, je suis venue faire connaissance avec les exposants.

M. **Réal Losier**, 23 ans, est peintre sur porcelaine depuis cinq ans. Au préalable, il m'explique qu'il ne fabrique pas encore ses pièces (assiettes, soupières, vases, articles de salle de bain, etc.). Celles-ci sont déjà moulées à l'achat : « Ça fait partie de mes projets ultérieurs d'apprendre à mouler les pièces moi-même », dit-il. Pour l'instant, c'est lui qui leur donne une âme, en les colorant dans différents styles autant modernes que figuratifs.

Après avoir amalgamé la peinture métallique à différents types d'huiles appropriées, la substance se liquifie et est prête à être appliquée au pinceau sur les pièces de céramique incolores. C'est donc à ce moment que notre peintre sur porcelaine transpose sa créativité sur chacune d'elles, au gré de ses fantaisies, goûts et interprétations. C'est la première fois que M. Losier participe à une exposition. Cependant, il vend ses pièces dans certaines boutiques de décoration et s'est fait une clientèle à la maison : « À l'occasion ou pour un anniversaire, des amis et des connaissances viennent souvent chercher des pièces chez moi. Il m'arrive aussi de peindre sur commande. » Voici quelques prix des peintures sur porcelaine de M. Losier : une assiette décorative se vend $45, un ensemble de salière et poivrière $16, un petit vase entre $18 et $20. Par ailleurs, trois articles de salle de bain (verre, savonnier et porte-brosses à dents) se vendent $24 l'ensemble.

M. **Gabriel Ouellet**, 61 ans, fut professeur d'arts plastiques à la CECM pendant 28 ans. Lui aussi me parle avec passion des différentes étapes de ses créations. Il me raconte qu'il a fait du *batik* durant 16 ans, puis de la céramique pendant longtemps. Actuellement, il travaille la peinture à l'huile. Il dessine aussi, à l'encre de chine de couleur et au pastel, des paysages et des scènes de genres qui lui tiennent à coeur.

L'art, c'est sa vie et je m'en rends compte à travers son récit. Son visage s'anime et les nombreux souvenirs défilent : « J'ai été étudiant à l'École des beaux-arts de 1942 à 1947 et président de l'école en 1944. À cette époque, les peintres Stanley Cosgrove et Alfred Pellan y étaient professeurs. » Malgré des problèmes de santé, M. Ouellet continue toujours de peindre. Il est fier de son travail qu'il dit n'avoir « jamais *botché* ». Lorsque je lui parle de prix, il répond : « Ah ! c'est la question la plus difficile sur terre ! Ça fait longtemps que je vend chez moi, j'ai une clientèle régulière parmi les professeurs et je peux vous affirmer que les gens qui achètent mes toiles trouvent les prix très raisonnables. » Selon les dimensions de l'oeuvre et le coût de l'encadrement, les aquarelles, pastels, huiles et dessins de M. Ouellet se vendent entre $70 et $125.

Mme **Micheline Fortier** s'occupe du maternage de ses enfants, de son emploi permanent et travaille la peinture à l'huile depuis 10 ans : « Avant d'aller travailler à l'extérieur, je consacrais entre 25 et 30 heures par semaine à mes créations. Mais je t'assure que malgré mon travail, ma priorité demeure la peinture, après mon mari et mes enfants évidemment ! » Comme les autres exposants, Mme Fortier vend chez elle depuis plusieurs années et sa clientèle est assidue. Elle a déjà exposé dans diverses galeries, centres commerciaux et caisses populaires. Depuis cinq ans, elle est membre du Regroupement des artisans d'Anjou et considère que cette allégeance lui a permis d'accroître sa clientèle.

Elle peint des portraits, des paysages et, quelquefois, des toiles abstraites. Elle préfère peindre des scènes animalières, mais « ça ne se vend pas beaucoup », reconnaît-elle. Selon les dimensions de l'oeuvre, les heures de travail allouées, le sujet et le prix de l'encadrement, ses toiles se vendent approximativement $235 et plus. Avant de me quitter, Mme Fortier me raconte avec une conviction dont je ne saurais douter que les toiles de Rembrandt la font *tripper* !

Mme **Ginette Tétreault**, 33 ans, mère de deux enfants, travaille le tissage aux doigts depuis 10 ans. Elle est également secrétaire de l'Association des artisans de ceintures fléchées du Québec. On l'aura deviné, elle travaille le fléché traditionnel : « Pas facile, me dit-elle. Il y a quatre ans, lors de certaines expositions, les gens confondaient le macramé avec le fléché ! » Consciente que sa production devait outrepasser la tradition folklorique, elle a décidé d'intégrer le fléché à des vêtements fonctionnels : tuques, foulards, petites ceintures . . . Bonne technique de *marketing* : les gens ont acheté ! Outre les pièces utilitaires, Mme Tétreault travaille aussi à la fabrication de petites murales dans lesquelles elle substitue aux procédés du fléché traditionnel une texture plus originale. Elle tient à préciser qu'elle travaille toujours avec des laines québécoises de qualité qui proviennent généralement de la région de Kamouraska. Quant aux prix, « il est important, dit-elle, de se faire une clientèle en fixant des coûts raisonnables. Par contre, j'évite de laisser partir mes pièces à des prix ridicules. » Elle calcule les prix selon la grosseur du fil, les dimensions de ses pièces et les heures de travail accordées. À cette exposition, une murale aux dimensions de 36 sur 30 pouces se vend $175 ; une veste sans manches, $60 et les petites ceintures fléchées $15 pièce.

La cadette du groupe, Mlle **Lise Bégin**, a 21 ans. Selon son expression, elle *coache* une équipe d'improvisation dans une école polyvalente, travaille à temps partiel dans une boutique et occupe le temps qui lui reste en produisant des émaux sur cuivre depuis trois ans. Après avoir expliqué comment elle confectionne ses pièces, elle avoue, en parlant de prix : « Si ce n'étais que de moi, je ne les vendrais pas, je les donnerais, mes émaux sur cuivre ! ».

Mlle Bégin se spécialise dans la confection de petits bijoux qu'elle vend entre $8 et $12. Elle fabrique aussi des plaques décoratives (entre $15 et $85) sur lesquelles elle reproduit des illustrations à la mode. Sans trop insister sur une mise en marché de son produit, elle me raconte que ses pièces ne sont pas faciles à vendre puisqu'elles plaisent particulièrement aux jeunes qui, malheureusement, n'ont pas toujours la somme demandée. Malgré tout, depuis un an, elle s'est fait une clientèle à la maison : « Oui, je fais de petits profits. Peut-être que si j'essayais d'aller porter mes pièces dans des boutiques, je vendrais plus ! Bof ! Après tout, si je ne les vend pas, c'est tant mieux, car j'aime bien aussi les garder pour moi ! »

L'exposition des oeuvres de cinq membres du Regroupement des artisans d'Anjou se poursuit cette fin de semaine : ce soir de 18 à 21 heures ; demain de 13 à 21 heures ; samedi de 10 à 17 heures.



Les fléchés de Ginette Tétreault

Heureuse fin de siècle!

ASMODÉE

Jeux de mains anglophones

Nous avons vu, la semaine dernière, comment nos auditoires francophones arrivent souvent à perturber le rythme acquis des musiciens et chanteurs de leur goût en syncopant les applaudissements, à contretemps plus souvent qu'autrement.

Voyons un peu, aujourd'hui, les moeurs théâtrales du Nord-Américain anglophone. Je doute fort que les manières que je décrirai aient été importées en Amérique par les Pèlerins de Plymouth, ancêtres puritains du meilleur cru de la race néo-anglaise et de nos Loyalistes. Ceux-là étaient, à n'en pas douter, d'une discrétion absolue dans les meilleures comme dans les pires circonstances. Non seulement les imagine-t-on mal manifestant leur joie au théâtre ou au sport, mais encore ne les y voit-on pas du tout. Rires et divertissements étaient, pour ces pères de la civilisation blanche anglophone en Amérique du Nord, équivalents du vice et sûres voies vers l'enfer.

La descendance des Puritains, depuis assaisonnée au creuset des ethnies, est aujourd'hui bien loin de la sévérité d'un protestantisme constipé. Disons-le franchement : le système démocratique a contribué beaucoup à changer la manière triste des Puritains d'antan.

Dans cette démocratie apprêtée à l'américaine, où tout idiot a droit à son moment de gloire, nos Américains ont vite appris à s'adonner avec frénésie au culte de la vedette, réelle ou apparente. On s'est inventé des histoires de succès démocratiques où le petit cordonnier devient grand président de l'État, où la plus humble vachère peut s'attendre, au tournant de sa vie, à devenir reine de la Laiterie, de la Pomme de terre frite ou des Oignons farcis, Miss Quelqu'un ou Quelque chose.

Ce culte de la vedette m'amène finalement au théâtre et à un trait de caractère des auditoires anglophones nord-américains. Le trait est avant tout américain, mais quoiqu'en disent nos nationalistes canadiens-anglais de 25e heure, il se retrouve de plus en plus chez nos propres compatriotes anglophones.

Surtout aux spectacles préférés de nos Anglo-Saxons : *Casse-Noisette* ou *Le Lac des cygnes* au ballet ; *La Bohème* à l'opéra ; le *Messie* côté oratorio, ou la *Pastorale* de Beethoven, côté symphonie, on déifie les exécutants. On hisse, à l'américaine, le plus faussaire soprano au pinacle de la gloire du moment. Dieux et déesses du plateau deviennent automatiquement éligibles à une adoration qui se manifeste dans le plus mauvais goût et le charivari le plus immodeste.

On découvre les grands arts scéniques, après s'être épris de Marylin Monroe et de Jane Mansfield, après avoir été détenteurs réguliers de billets pour l'enregistrement du *Johnny Carson Show* ou de Liza Minelli. On a vu le Barnum et les grands ragoûts scéniques du Forum. On a applaudi Evel Knievel. On transpose le goût du cirque à la salle de concerts, au ballet, à l'opéra.

Le cygne-en-chef du ballet du même nom fait-il un entrechat particulièrement écartelant : on n'attend pas de savoir si la danseuse va s'en remettre, on applaudit tout de go. Brünhild réussit-elle à s'en sortir avec toutes ses cordes vocales après un aria wagnérien à souhait, on la couvre d'applaudissements immédiats, couvrant du même coup la moitié d'un air de baryton teutonique qui suit celui de la diva. Sans respect pour les mouvements de symphonie, on applaudit trois minutes un glissando de harpe que le chef d'orchestre, ébahi, avait oublié de céder à rabais au monde de Disney.

Comme au cirque, chaque bon coup est souligné, que la prima ballerina ait soulevé la jambe plus que n'en saurait faire la plus mince des spectatrices ; que Chopin ait commandé à la flûte des trilles à s'en arracher les tripes, ou que Salomé ait prouvé sans contredit que la tête de Jean-Baptiste, sanglante sur le plateau, peut encore la faire gémir de plaisir.

Chaque fois que ces débordements se produisent, j'ai envie de me cacher sous mon siège pour éviter le regard exaspéré du chef d'orchestre : car un bon jour, un Ozawa ou un Dutoit finira bien par dire à ces malappris d'aller nourrir ailleurs l'obésité de leurs applaudissements.

VENTE AVANT PÂQUES
Prix réduits sur tous nos disques en magasin
MAINTENANT AU COMPLEXE DESJARDINS
CLUB VIDÉO
DISQUES HARMONIA MUNDI Spec. 10.99

LA VENTE se termine le 21 avril
DGG — PHILIPS — LONDON


LONDON LDR-71092
Ravel — Les Concertos pour piano — Pascal Roge, pianiste — Orch. symph. de Montréal — C. Dutoit
Spéc. 8.99


LONDON 410253
Rimsky — Korsakov — Scheherazade — Orch. symph. de Montréal, — C. Dutoit
Spéc. 8.99


PHILIPS 9502098
Monteverdi — Le combat de Tancrede — English Chamber Orch. — Raymond Leppard
Spéc. 6.99


DGG 410862
Schubert — Symphonie no. 8 — Mendelssohn — Symphonie no. 4 — Philarmonia Orch. — G. Sinopoli
Spéc. 10.99


HARMONIA MUNDI HM-379
Tarentelle — Tarentule — Atrium Musical de Madrid
Spéc. 10.99


HM-1083
Charpentier — Les arts florissants
Spéc. 10.99


HM-1020
Molière — Bande originale du film
Spéc. 10.99


DGG 2543504
Shumann — Symphonie nos 1 et 3 — Orch. Symph. de Chicago — D. Barenboim
Spéc. 6.99


DGG 2543507
R. Strauss — Also Sprach Zarathustra — Orch. Phil. de Vienne — K. Bohm
Spéc. 6.99


HM-1090
Rameau — Anacreon — Ensemble « Les arts florissants »
Spéc. 10.99


HM-1057
Haydn — Nocturnes — Bella Musica de Vienne
Spéc. 10.99


HM-711
Flûte et guitare — Jean-Pierre Rampal — Rene Bartoli
Spéc. 10.99


LONDON LDR-71123
Mendelssohn — Concertos piano nos 1 et 2 — A. Schiff, pianiste — Bayerischen Rundfunks — C. Dutoit
Spéc. 9.99


PHILIPS 6769069
Mahler — Symphonie no. 8 (Des Mille) Orch. Symph. de Boston — S. Ozawa — 2 disques
Spéc. 21.99


HM-1095
Charpentier — Action
Spéc. 10.99


HM-1015
Musique de la Grèce Antique — Atrium Musical de Madrid
Spéc. 10.99


HM-1050
Paniagua — La Folia
Spéc. 10.99


PHILIPS 6315100
Ravel — Le Bolero — L. Corryell — Guitare
Spéc. 9.99


DGG 2543536
Berlioz — Roméo et Juliette (Musique instrumentale) Orch. Symph. de Boston — S. Ozawa
Spéc. 6.99


HM-427
Flûte à bec — luth et guitare — Rene Clemencic — Andras Kecskes
Spéc. 10.99


HM-1078
Rameau — Les Grands Motets — solistes, choeurs et Orchestre de la Chapelle Royale
Spéc. 10.99


HM-1108
Monteverdi — Il ballo delle ingrate — La Sestina — Ensemble Les arts florissants
Spéc. 10.99


DGG 2531346
Chopin — Récital Ivo Pogorelich
Spéc. 9.99


DGG 2543508
Mozart — Concerto pour piano nos 21 et 27 — C. Abbado — Orch. Phil. de Vienne — F. Gulda
Spéc. 6.99

500 rue Ste-Catherine est 849-6201 — Complexe Desjardins 288-2444
Ed. Archambault INC.
HEURES D'AFFAIRES
Lun Mar Mer de 9h30 à 18h
Jeu Ven de 9h30 à 21h
Sam 9h30 à 17h

POUR LA FORME

La bonne table

LUCIE MÉNARD

Ali-Baba dans le Vieux-Montréal

La Menara, 256 est, rue Saint-Paul; tél. : 861-1989.

Pour accéder à ce restaurant discrètement situé à l'est de la place Jacques-Cartier, il faut franchir deux portes dorées, monumentales, et amorcer un longue descente. Dans un sous-sol à peu près aussi isolé que la caverne d'Ali-Baba, **La Menara** a planté le plus dépaysant des décors. On a exploité l'absence totale de lumière naturelle en recréant l'intérieur d'une vaste tente à l'aide de tissus multicolores, tendus aux murs et drapés au plafond. L'effet est réussi, bien agréable à contempler si l'on excepte le petit plancher de danse en marqueterie à l'allure dangereusement occidentale.

On a aménagé de la même façon quelques jolis salons isolés. Le mobilier choisi accentue encore cette impression de dépaysement, de banquettes moelleuses en demi-cercle autour de grandes tables rondes et basses, éclairées par une multitude de lampes en métal ajouré. Pour compléter le tableau, on vous fera même procéder, avec le sourire et sans trop de cérémonie, au rituel du rince-doigts...

Le menu propose évidemment des *couscous* — une dizaine de variétés — et autant de *tagines* (ragoûts), pour $8 à $12 environ. Mais de 17 à 19 heures, les heureux « soupe-tôt » bénéficient d'un tarif spécial : pour $9.95, vous aurez droit à un hors-d'oeuvre au choix, puis à n'importe lequel des plats principaux, avec du thé à la menthe en fin de repas.

On n'inscrit pas souvent une préparation de lentilles au hors-d'oeuvre. C'est une idée originale qui, ici, se défendait particulièrement bien. Les *lentilles à la marocaine* sont servies chaudes, dans une assiette creuse qui en préserve bien la température. Pas tout à fait réduites en purée, elles constituent une entrée onctueuse, légèrement parfumée, pas aussi déconcertante qu'on pourrait le craindre. Le *metfoul au boeuf* se présente en longs rouleaux délicatement épicés, entourés d'une pâte très fine, croustillante, sans aucune trace de gras. La *pastilla aux fruits de mer*, toute ronde, avait les mêmes qualités au niveau de l'enrobage, mais manquait un peu d'assaisonnements. Ces trois entrées sont servies intelligemment, en portions juste assez petites pour aiguiser l'appétit.

Dans la gamme des *couscous*, on retrouve des combinaisons classiques (à l'agneau, aux *merguez*, au boeuf, *à la royale*) et de moins courantes (au poulet et aux raisins, ou avec différentes brochettes). Le *couscous au poulet et aux légumes* était présenté en un seul plat, contrairement à ce qui se fait d'habitude, alors que la sauce et les légumes se servent à part. Le poulet était bien cuit, les légumes également, mais le jus de cuisson n'arrivait pas à imprégner la semoule jusqu'au fond du plat. La *harrissa* qui l'accompagnait était un mélange-maison bien dosé, fort évidemment, mais assez subtil pour ne pas annihiler le goût des aliments. Dans le *tagine d'agneau au miel et aux amandes*, la saveur du miel dominait toutes les autres. La viande était très tendre, légèrement caramélisée à l'extérieur et l'ensemble était très agréable à condition d'apprécier déjà les mélanges salés-sucrés. Un simple bol de riz garnissait ce plat, comme pour le *tagine aux crevettes*, servi avec générosité, où les crevettes étaient d'un fraîcheur exemplaire, cuites à la perfection, mais gagneraient à être plus relevées.

Au moment de présenter le thé à la menthe, on retire de la table la nappe blanche qui la garnissait, révélant une espèce d'immense plateau de cuivre ouvragé, absolument spectaculaire. « Les milles et une nuits » sous votre théière ! Laquelle est également fort jolie, en argent, avec un thé sucré très bon dedans. Le service de vaisselle en général, et le service tout court au demeurant, sont tous les deux dignes d'éloges. Le premier parce qu'il est beau et peu banal. Le second pour sa chaleur et son amabilité. Pour un repas pour trois, de 17 à 19 heures, il vous en coûtera $29.85, sans vin, avant taxe et service. Le spectacle de danse du ventre commence plus tard au cours de la soirée : alors, avant de choisir votre heure, fixez-vous des priorités...

Les choix

Suite de la page 16

muet. La légende hollywodienne raconte que, pour immortaliser son expression tragique, D. W. Griffith (*Birth of a Nation*) aurait inventé le gros plan. Au cours de cette émission spéciale de 90 minutes, nous pourrons voir, à part des extraits de ses films les plus célèbres, des témoignages de Jeanne Moreau, John Huston et Eva Marie Saint. *The Americain Film Institute's Salute to Lillian Gish* est présenté mardi à 21 heures.

Quelques films à voir

À **Ciné-Répertoire**, dimanche à 21 h 30 (R-Q.), *Sans anasthésie* d'Andrzej Wajda. Du jour au lendemain, tout s'écroule autour d'un grand reporter de la télévision. Sa femme le quitte, ses cours à l'université sont supprimés et son travail de reporter est sérieusement compromis. Un constat réaliste et pas très rose de la société polonaise (1978).

Dimanche au **Ciné-Club** de Radio-Canada (22 h 50), un chef-d'oeuvre impérissable : *La Passion de Jeanne d'Arc*, de Carl Dreyer. Réalisé en 1928, ce film est considéré par les spécialistes comme le dernier grand chef-d'oeuvre du cinéma muet. Tout est dans les jeux de regard et les gros plans.

À la radio

CBF-690 (Radio-Canada)

À compter du lundi 16 avril, **Actuelles** présente une série de cinq émissions sur le thème *La mort à apprivoiser*. Pas très réjouissant, me direz-vous ! C'est justement le but de la série de démystifier la mort et de la regarder en face. À compter de 18 h 30, du lundi au vendredi. Une réalisation de Michel Gariépy.

Jules Richard

Au théâtre

Le retour de La Sagouine. Depuis l'automne 1972 où, invitée pour quatre lundis, elle avait connu un triomphe immédiat, Viola Léger a joué les monologues de *La Sagouine* 741 fois. Cette exceptionnelle comédienne fêtera la 800e au **Rideau-Vert**, douze ans plus tard, alors qu'elle reprend à compter de ce soir (pour un mois) le seau et la *moppe* du plus célèbre des personnages de la fresque acadienne d'Antonine Maillet.

Le cycle du crabe au Conservatoire. À compter de samedi et pour six soirs consécutifs, à 20 heures, les étudiants du Conservatoire d'art dramatique de Montréal jouent leur troisième exercice pédagogique de l'année. Il s'agit d'un spectacle intitulé *Le Cycle du crabe*, adapté par Gabriel Cousin. La mise en scène est de Jacques Rossi. Le Conservatoire est situé au 100 est, rue Notre-Dame.

Nickel, Sudbury 1932. Une occasion de voir à Montréal le théâtre francophone hors-Québec. Du 17 au 28 avril, à la **salle Fred-Barry** (4353 est, rue Sainte-Catherine), le **Théâtre du Nouvel-Ontario**, fondé il y a onze ans à Sudbury, présente *Nickel*, une fresque décrivant la vie des mineurs de Sudbury dans les années '30.

Robert Lévesque

Le cahier
LE DEVOIR
... À LOISIR
est dirigé par:
Marc Morin

Restaurant "LES FILLES DU ROY"



Vous offrent:
- La *"TABLE D'HÔTE"* midi et soir
- Le *"SUPER BRUNCH"* du dimanche **13,50 $**

Et notre tout nouveau!
- Le ***"GOÛTER"*** du samedi à partir de **6,50 $**

415 rue Bonsecours
Vieux Montréal
849-3535
Stationnement

le Troquet St.-André



Spécialité "couscous"
Café.Bar Restaurant
3807 St-André (angle Roy), Mtl. 521-0039

APPORTE TON VIN



La p'tite bouffe du Prince
Cuisine Française et Espagnole
Réservations obligatoires
166 Prince Arthur est, Mtl. Tél.: 843-8060

La Crêperie Québécoise
« Une atmosphère de détente où vous dégusterez les crêpes les plus délicieuses! »
"La meilleure crêperie" — André Robert
1775 St.Hubert, Montréal (près Ontario) 521-8362

Menara
cuisine traditionnelle marocaine
Bar — Restaurant
Spectacle de danse du ventre tous les soirs
"Happy Hour" de 5h à 7h. et pour les soupe-tôt
SPÉCIAL 9,95$
256 rue St-Paul est
Vieux Montréal
861-1989

GRANDE VENTE
pour un temps limité seulement sur notre collection d'originaux,
affiches de 50 à 70% de réduction
Gravures originales canadiennes et européennes d'artistes reconnus et très importants
de 20 à 70%
encadrement sur mesure
de 20 à 35%
Les galeries et les collectionneurs peuvent prendre rendez-vous.
Ceci afin de nous consacrer entièrement à l'art *Japonais contemporain et à l'encadrement de grande qualité.*
Exemples:
LÉONOR FINI, *«gravures»*, 120,00$ net
RIOPELLE, *«Hibou»*, 240,00$ net
cadre 24"x30", montage Musée intégral, 69,50$
Galerie François Lemai
1437 rue Stanley, Montréal
Métro Peel 842-3639



«Quand on donne à Montréal, elle nous donne en retour: c'est une ville généreuse, active, humaine. C'est une ville où l'on peut passer sa vie et dire: «J'ai bien vécu».»

Maurice Custeau
Vice-président, Quotidiens
Quebecor Inc.
et récipiendaire de l'Ordre du Canada.

Une autre entreprise est fière de s'agrandir à Montréal.
Quebecor Inc. investira près de 25 millions $ cette année dans le quartier du Plateau Mont-Royal alors qu'un nouvel édifice regroupant tous les services du Journal de Montréal — imprimerie, rédaction, administration, publicité — y sera inauguré en fin d'année.

la fierté a une ville
montréal

SPORTS

Le Colisée est prêt à accueillir « LA » série

QUEBEC (PC) — Tout est prêt au Colisée de Québec pour accueillir ce soir les deux grands rivaux, le Canadien de Montréal et les Nordiques qui disputeront le premier match de la série quart-de-finale quatre de sept devant vraisemblablement une foule record. Si l'amphithéâtre pouvait contenir deux fois plus de spectateurs, on n'aurait pas de peine à le remplir tellement cet affrontement suscite de l'intérêt.

Les gens auront eu en plus quatre jours pour s'y préparer, en discuter parfois avec passion, évaluer les chances de chacune des équipes.

La deuxième rencontre aura lieu demain soir dans la Vieille capitale encore. La série se transportera ensuite dans la métropole dimanche et lundi.

Chez les joueurs des Nordiques, on a apprécié le répit depuis la victoire de samedi aux dépens des Sabres de Buffalo. Certains, comme André Doré, auraient aimé cependant se lancer dans le feu de l'action dès mardi.

« Je suis impatient de commencer. J'aurais préféré que la série commence dès mardi. Les gars sont en forme en ce temps-ci de l'année et tout ce qu'ils veulent, c'est jouer au hockey », a dit l'arrière acquis par les Nordiques le 10 février.

Doré sait ce qui attend les deux équipes sur la patinoire du Colisée. « Avant le match, pendant la période de réchauffement, on entend les cris, les ovations. Mais quand la partie commence, on se concentre tellement sur le jeu que ces cris deviennent comme un bruit sourd, comme quelque chose qui semble provenir de loin ».

Le défenseur Normand Rochefort a patiné à l'aise hier à l'exercice pour la première fois depuis sa blessure lors du deuxième match à Buffalo. Il a raté la dernière partie de la série précédente, mais il s'attend de revenir au jeu ce soir.

« Je veux jouer. Je brûle d'impatience de me frotter au Canadien au premier match. Mais ce n'est que demain (aujourd'hui) que je serai fixé sur mon sort, après une visite du médecin. Je suis très confiant toutefois de jouer si je me fie à la facilité avec laquelle j'ai patiné ce matin », a dit Rochefort qui soigne un malaise à la cheville droite.

Il demeure le seul membre de l'équipe dont le cas serait douteux à cause d'un malaise physique. Toute la troupe est en excellente santé pour entreprendre la série.

« Nous n'avons pas à modifier notre style. Si nous jouons comme nous l'avons fait pendant toute la saison, je ne vois pas pourquoi nous ne gagnerions pas cette série, a dit Rochefort. On n'a pas à regarder l'équipe devant nous. Si nous sommes encore forts dans les coins, si nous jouons homme pour homme, pas de problème. Il ne sera pas question de perdre la tête devant des provocations du Canadien comme nous l'avons fait en début de saison. On ne répète pas deux fois la même erreur et, cette fois-là, nous avons eu notre leçon. On a joué avec beaucoup de discipline le reste de la saison », a dit encore Rochefort, un vétéran maintenant à la ligne bleue chez les Nordiques. Il en est à sa quatrième saison.

Anton Stastny a bien apprécié comme la plupart de ses coéquipiers le répit de quatre jours et il se sent en meilleure forme que jamais pour attaquer la série.

« La série est longue et tout peut survenir. Il s'agit de vivre au jour le jour et le secret pour gagner est bien simple: un effort constant de toute l'équipe. Ne pas se fier sur le gardien de but ou sur une couple de joueurs. Tout le monde doit mettre l'épaule à la roue, analyse le cadet des Slovaques.

« C'est bien certain que le facteur émotion jouera un rôle mais, après une présence sur la patinoire, la nervosité s'en va et on joue le match », a ajouté Anton qui croit à l'avantage de la patinoire. « Le premier match d'une série est toujours important et nous aurons la chance de le jouer chez nous. Autant en profiter ».

Bergeron répond à Lemaire

QUEBEC (PC) — « Un médecin n'a pas besoin d'avoir eu un enfant pour pouvoir procéder à un accouchement ». C'est par cette analogie que l'entraîneur Michel Bergeron a répondu hier à des propos sarcastiques tenus la veille par son adversaire montréalais Jacques Lemaire.

À la veille du premier affrontement de la série Canadien-Nordiques, l'entraîneur des Nordiques a cependant refusé d'aller plus loin sur le terrain de l'inflation verbale, sur le sentier de la guerre psychologique qui semblent vouloir dépasser maintenant le niveau des amateurs et des habitués des tribunes téléphoniques.

Lemaire avait dit que « Bergeron a toujours fait des déclarations fracassantes et que ça ne le dérange pas. Moi, je ne parle pas...j'ai déjà joué au hockey », avait ajouté l'entraîneur du Canadien en faisant référence à des propos de Bergeron après le match du 29 mars au Forum (« des joueurs de ligue de garage... »).

Après l'exercice d'hier, l'entraîneur québécois s'est bien contenu pour ne pas ajouter encore de l'huile sur le feu ni provoquer davantage ses rivaux.

« Je ne veux rien commenter pour le moment. Je respecte tout le monde et je prends cette déclaration de Lemaire avec un grain de sel. Je dirai seulement qu'il ne faut pas qu'un médecin ait eu lui-même un enfant pour procéder à un accouchement.

« Je réserve mes commentaires pour plus tard...J'ai une assez bonne mémoire. Les intérêts de l'équipe passent avant mes intérêts personnels », a expliqué Bergeron sur un ton calme.

L'entraîneur québécois s'efforce de demeurer serein avant la grande confrontation. Il cherche davantage à bien préparer ses hommes qu'à se lancer dans une altercation verbale. Pour lui, la série se gagnera sur la patinoire et pas ailleurs.

Au-dessus de ces petits écarts de langage qui démontrent assez bien le climat de plus en plus fiévreux à quelques heures de la grande première, les joueurs de l'équipe québécoise ont continué de s'entraîner hier matin au Colisée.

Une séance surtout consacrée aux unités spéciales, à l'attaque à cinq et aux situations en infériorité numérique.

On connaît l'importance de ces buts marqués avec l'avantage d'un ou deux hommes dans les matches des séries. Les Nordiques se sont très bien défendus depuis un mois à ce chapitre avec les résultats que l'on connaît.

On veut, à Québec, fourbir l'arme dangereuse de l'attaque à cinq pour tenter de couper court à toutes velléités des Montréalais de jouer un peu trop fort du coude.

Bergeron a encore utilisé les Stastny, Michel Goulet, Mario Marois et Jean-François Sauvé sur l'offensive ainsi que André Savard, Alain Côté, Wilfrid Paiement, Dale Hunter au sein de l'unité spéciale défensive.

chronique sportive

Les Nordiques en cinq parties !

par Richard Milo

Il y a tant d'experts qui avaient prévu l'élimination rapide du Canadien qu'on nous pardonnera de choisir les Nordiques pour vaincre le Tricolore ...en cinq matchs.

Au risque de ramener les partisans du Canadien à la dure réalité du hockey, les Nordiques patinent, lancent et marquent avec une telle régularité qu'ils viennent de connaître la meilleure saison de leur histoire. Et Jean-François Sauvé, à la pointe, jouent avec une telle assurance qu'il faut s'attendre à ce que le jeu de puissance des Nordiques frappe fort et vite, advenant que le Canadien choisisse la tactique de l'intimidation à la *Broad Street Bullies* pour rivaliser d'égal à égal avec les Fleurdelysés.

L'hypothèse d'une foire a été soulevée au cours des derniers jours en raison surtout de la présence de *Monsieur Montréal*, Normand Baron, le pacificateur que Michel Bergeron qualifie de joueur de ligues d'été. Mais il s'agit d'une hypothèse trop peu fair-play pour qu'elle ait résisté à l'analyse qu'en ont faite Jacques Lemaire et Serge Savard, l'ex-président de la Ligue collégiale AAA qui avait justement accepter la direction de cette ligue pour dénoncer le trop-plein de violence organisée au hockey junior.

Il faut plutôt s'attendre à ce que le Canadien mette l'accent sur une mise en échec serrée et robuste pour vaincre les Nordiques. C'est la recette qui lui a permis de battre les Bruins mais il serait cependant surprenant qu'elle suffise à contrer l'offensive des Nordiques, n'en déplaise aux admirateurs de Steve Penney.

Penney vaut son pesant d'or. Il n'a concédé que deux buts en trois matchs et ses succès rappellent ceux de Ken Dryden à sa première saison, en 1971. Il faut cependant reconnaître que les Bruins ne possèdent qu'un seul trio dangereux en attaque, celui de Krushelnyski, Pederson et Middleton, alors que l'offensive des Nordiques se répartit sur trois trios. Et comme si ce n'était pas suffisant, Marian Stastny a connu une bonne série contre les Sabres.

Marian a l'expérience des grandes compétitions. Il fut l'une des vedettes des victoires tchécoslovaques contre l'URSS et il avait fort bien fait lors de l'élimination du Canadien face aux Nordiques, il y a deux ans. Il peut encore faire amende honorable comme l'a fait le Canadien, en première ronde.

On était prêt à tout. Échanger Robinson, Gainey. Mettre Lafleur à la retraite. Redonner une paire de patins à Lemaire. Céder toute l'équipe ou presque (!) pour obtenir Mario Lemieux au prochain repêchage. Et voilà maintenant qu'un bon nombre d'amateurs défient toute logique en choisissant le Canadien pour l'emporter contre une équipe qui a totalisé 19 points de plus en saison régulière.

À laisser parler leur coeur, les partisans du Canadien oublient que les Nordiques ont trop à perdre lors de la série qui commence ce soir. Après tout, une défaite des Nordiques ternirait à tout jamais la meilleure saison de leur histoire. Et Michel Bergeron ne manquera certainement pas de brandir l'argument à la lumière du triste sort de Bob Berry dont on a vite oublié la saison de 98 points après l'élimination du Canadien, l'an dernier.

Au surplus, les Nordiques doivent être considérés comme de sérieux aspirants à la couronne des Islanders de New York, dont les énergies ont été sérieusement diminuées à la suite de la série contre les Rangers. Tellement en fait qu'il ne faudrait pas s'étonner que les Capitals de Washington mettent fin à leurs espoirs de remporter une cinquième coupe Stanley d'affilée.

Les chances des Nordiques d'accéder à la grande finale n'en seraient alors que meilleures contre une équipe moins expérimentée que les Islanders. Les amateurs de hockey auraient ainsi l'occasion d'assister à une grande finale mettant aux prises les deux meilleures offensives de la LNH que constituent les Oilers d'Edmonton et les Nordiques. Et ce serait alors l'occasion de refaire l'unité des amateurs de hockey ...autour d'une bonne bière, quelle que soit la marque.

La victoire du Canadien contre les Bruins a d'ailleurs prouvé qu'il y a moins loin qu'on le pense du rêve à la réalité.

■

L'absence probable de Guy Lafleur lors des deux premiers matchs de la série risque de coûter cher au Canadien. Le *Démon blond* n'a pas marqué à ses 16 dernières rencontres mais il a obtenu quatre buts et récolté sept passes lors des huit affrontements entre les deux équipes, cette saison.

De l'avis de plusieurs observateurs, Lafleur a joué son meilleur hockey contre les Fleurdelysés dont le style, axé sur l'offensive, permet aux meilleurs patineurs de se démarquer plus facilement. Et son absence sera d'autant plus remarquée que la défensive des Nordiques s'est considérablement améliorée à la suite de l'émergence de Mario Marois et du réveil de Pat Price.

Michel Goulet a dominé la liste des compteurs des Nordiques avec cinq buts et huit passes.

les annonces classées

286-1200

• Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire:
par téléphone du lundi au vendredi de 9h. à 16h30.
par courrier: c.p. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl H2Y 3S6

■ Antiquités

MEUBLES. Artisans Meubles Québécois, noyer tendre, salon 4 morceaux et salle à dîner, table 6', bahut, vaissellier et 6 chaises recouvertes, tête de lit king size et deux tables de chevet, commode 9 tiroirs, coffre, tous les morceaux représentés par Croix St-André et pointe de diamant. Lampes antiques Tiffany et tout genre, armoires, etc. Jour: 482-1223 soir: 437-6458. 14-04-84

Décapage de boiseries, finition et traitement du bois. 642-8278. 01-05-84

Table (québécoise) 39 X 60, 4 chaises identiques, siège babiche. 600$. Rive-Sud 651-3227. 14-04-84

Achète comptant antiquités: meubles, tableaux, bibelots. Après 17 heures. — 353-9602. 16-04-84

Antiquités de qualité. Vrai vente 20%. Armoires, commodes, tableaux, verre, dentelles, horloges, poupées, courtepointes, chaises, tables, coffres. — 15537 Boul. Gouin, Ste-Geneviève, jeu. ven. 15h à 19h, sam. dim. 12h à 17h. 13-04-84

■ Appartement/logements

St-Hubert et Laurier, demi sous-sol, 3½ chauffé, eau chaude. 150$/mois. Métro Laurier — 525-1042. 16-04-84

Boul. St-Joseph est, luxueux 4½, 5½ meublé ou non. 500$ — 550$. Métro — 522-8497. 12-05-84

Boul. St-Joseph est, 3 - 5½ pièces fermées, chauffées. 350$ - 550$. Juillet - 521-4498 après 4 heures. 18-04-84

Faillon-Casgrain, 3 pièces chauffées, rez-de-chaussée plus petit, sous-sol 275$ — 684-6957. 14-04-84

Outremont, luxueux haut duplex, 7½, garage, chauffé, 950$ — 270-6851. 16-04-84

MEUBLE. Complètement équipé, 7½, foyers, boiseries. Court ou long terme. Libre 1er mai 950 $/mois. Soir: 481-5459. 2-5-84

Nouveau Rosemont, 8½ — 850$. Métro Cadillac, luxueux, s.s., foyer, bas triplex, garages. — 256-1371/363-4294. 05-05-84

C.D.N., grand 3½ chauffé, eau chaude, taxe d'eau. Disponible immédiatement, juin ou juillet. 274-1251. 20-04-84

NOUVEAU-ROSEMONT, demi sous-sol, 3½ — 295 $, 4½ — 455 $. Métro Cadillac, poêle, réfrigérateur. 256-1371/363-4294. 05-05-84

■ Appartements/Logements

N.D.G., 7½, bas duplex, impeccable, s.s. fini, cuisinière, frigo, chauffé, 2 foyers, 2 balcons, grand jardin, garage, salle de lavage, boiseries, 870$. — 486-4195. 16-04-84

Outremont, CHERCHE à louer 4½, 2 c.c., de préférence 1er mai. Après 722-2679. 16-04-84

VIEUX LONGUEUIL. Boul. de Normandie. Cottage 8½. Près C.E.G.E.P./autobus. libre 1er mai. 675$ — Sam. Dim. soir 651-2343. 19-04-84

Van Horne — 4½ chauffé, eau chaude, spacieux, appareils. 1er juillet. 385$. 389-2090. 19-04-84

NDG. — 5½, bas duplex, foyer, boiseries, cuisinière. Sous-location jusqu'à fin juin — 425$. Reconduction bail entente avec propriétaire 484-9612 après 18h30. 13-04-84

St-Lambert, rue Desaulniers à sous-louer grand 4½ chauffé, 1 c.c., planchers bois franc, garage chauffé. Près des autobus et métro. 385$ jusqu'au 1er juillet 410$ après. Libre 1er mai. 672-1961 ou 672-6974. 18-04-84

SNOWDON, Circle Road, proximité métro et autres services. Luxueux 1½. Juillet 330$ — 2½. Mai 345$. — 3½. Juillet 405$. — 620-4154. 16-04-84

NOUVEAU-ROSEMONT, 3½ — 365 $, 4½ — 430 $. Métro Cadillac, haut de triplex. 256-1371/363-4294. 05-05-84

NOUVEAU-ROSEMONT, 8½ — 840 $, 6½ — 700 $. Métro Cadillac, luxueux bas de triplex, garages. 256-1371/363-4294. 05-05-84

9 PIÈCES, 1,800 p.c., 10 806 St-Denis. Libre 1er juillet, 660 $/mois. Jour: 522-2233, soir 381-6339. 13-04-84

OUTREMONT, 50 Willowdale, 3½, 4½, ascenseur, épreuve du feu. Occupation maintenant ou plus tard. 849-7061. J.N.O.

OUTREMONT. Grands 4½ (525 $ - 1er mai) 5½ (390 $ s.s. - 1er juin) 5½ (695 $ - 1er juillet). Chauffés, eau chaude, cuisinière et réfrigérateur fournis. 272-5961. J.N.O.

Sherbrooke, Parc Lafontaine, luxueux condo 5½, 2 c.c., 1,300 p.c., 700$/mois. 621-2945. 18-04-84

Ville Mont-Royal, 3½, 4½ spacieux, poêle, réfrigérateur, garage intérieur. Près autobus. — Vicky 733-9818. 16-04-84

COURT TERME, meublés, superbe app. maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 875-2577. 17-4-84

■ Bureaux à louer

Vieux Ste-Rose, Laval

Idéal pour professionnels. Espaces de bureau dans maison québécoise rénovée.
— 900 p.c. climatisé (étage)
— 200 p.c. climatisé avec réception (rez-de-chaussée)

Information: Michel Roy
(514) 625-4661

16-04-84

■ Bureaux à louer

ÉDIFICE GIRARDIN

Espaces disponibles immédiatement. Centre-ville, près métro Berri/Demontigny. Grandeur 700 à 6 885 p.c. Services d'entretien, de climatisation, etc.,

849-3856 / 849-3581

24-4-84

■ Appartements/Logements

NDG, rue Terrebonne, grand bas duplex avec vaste sous-sol fini possédant entrée séparée pouvant convenir à bureau professionnel ou autres. Chauffage à la charge du locataire 700 $. 382-8569/488-9966. 13-04-84

■ Bureaux à louer

7433 St-Denis près métro, 8 pièces plus s.s. Idéal pour Clinique, avocat, notaire. 1er juin. 336-0940 / 655-0515. 16-04-84

OUTREMONT, rue Bernard, appartement de 4 pièces peut être converti en bureau de notaire, dentiste etc. Conditions à discuter. Gérant 273-0687. 14-04-84

CDN. Pour professionnels. Entièrement aménagé, 1 400 p.c., salon d'accueil, 3 bureaux, salles de conférences, coin Reine-Marie, disponible dès maintenant — 735-2707. 13-04-84

Centre-ville, bureau calme avec service dactylo Micom, 125 p.c. Idéal rédacteur ou traducteur 260$/mois. Tout compris. 844-8983. 13-04-84

Centre-ville, métro Berri, Maison Victorienne rénovée, 2 étages bureaux plus loft mansardé. 678-1209/842-2808. 28-04-84

■ Condominiums à vendre

Drummond 3455, luxueux, 2 c.c., 2 s.b., air climatisé central, bain tourbillon, sauna, garage, portier, sécurité 24 heures. Vente privée 140 000$. Qualifie pour le plan « Murb » ou location 1er mai 1 050$/mois. 487-7181 19-04-84

OUTREMONT (ADJ) condo, 5 min. centre-ville, près boul. St-Joseph, entièrement rénové, vue sur la montagne, mur brique, foyer, bidet, terrasse, garage, 84 500$, r. de c., s.s., 2 s.b., 105 000$. Visites libres: dimanche 11h à 15h et sur rendez-vous, 4845 Hutchison — 274-1766 ou 342-1830. 16-04-84

■ Chalets à louer

St-Sauveur, Mont-Suisse, duplex (classe 6 et 32) différé d'impôt, (2 x 5 pièces), meublé, équipé — 844-4636 16-04-84

■ Commerces à vendre

Auberge type « familial » avec dépanneur. Face à la mer en Gaspésie. En opération depuis 7 ans. Clientèle établie: réseau barouche, vacances-famille, bed & breakfast. Arrêt Voyageur. Tél.: (514) 495-3580 après 18 heures ou (418) 288-5533. 16-04-84

Café Ledwige, joli décor, quartier intéressant, prix raisonnable. — 524-4986 ou 527-2258. 16-04-84

■ Condominiums à louer

St-Lambert, condominiums béton, 3½, 4½, bain sauna, piscine, garages. — 672-3200. 14-05-84

■ Copropriétés à vendre

Centre-ville, grand 5½ entièrement rénové, puits de lumière, 67 000$. Hypothèque 10½%. Libre immédiatement. 670-4117. 16-04-84

■ Copropriétés à vendre

Deacon adjacent à Outremont, bas de duplex entièrement rénové, bien situé. Excellentes conditions. Ouvert 14h à 16h dimanche 15 avril 739-9947. 16-04-84

3815 St-Hubert près de Roy. Logement de r. de c., 2 050 p.c. de plancher, 7 pièces fermées, (pièces doubles) s.s. pleine grandeur, (béton). Idéal pour bureaux de professionnels. Nous pouvons ré-aménager selon vos besoins. — 524-7533. 16-04-84

■ Déménagements

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

■ Hébergement

Maison Ste-Ursule, au coeur du vieux Québec. Chambre 20 à 40$. Cuisinette. Rés. (418)694-9794. 25-04-84

Québec '84 — 15 minutes centre-ville. Hébergement. Site exceptionnel. Info. (418) 824-4013 — Montréal 845-8995. 13-04-84

■ Instruments de musique

Piano à queue Yamaha, modèle L-5 noir. Parfait état. Valeur actuel 17 500$ laisserais pour 12 000$. — 523-3988. 16-04-84

■ Occasions d'affaires

Recherche association active — antiquités. Après 17 heures. 353-9602. 16-04-84

■ Offres de services

Peinture professionnelle et tapisserie. Satisfaction garantie. Bon prix. Jacques 631-3610 19-04-84

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. 26-4-84

■ Offres d'emplois

GOUVERNANTE RÉSIDENTE

Pour maison sans enfant en banlieue nord de Montréal. Adressez vos expérience, exigences salariales, références, au 6837 — 19e avenue, Montréal, H1Z 2L9

16-04-84

■ Offres d'emplois

Réceptionniste bilingue à contrat, 7,50$ de l'heure. Expérience dactylo et classement. Faire parvenir votre c.v. avant 19 avril 84 au: CCCSF 800 ouest, Dorchester, bureau 1036, Mtl. H3B 1X9. 16-04-84

Secrétaire juridique pour avocat senior 5 années d'expérience en droit matrimonial. Bonne connaissance de l'anglais, maturité, entregent. 526-0426 14-04-84

■ On demande

Couple professionnel cherche grand appartement y compris atelier. Outremont, Université McGil ou environ, maximum 600$. 1er août. 845-1968. 16-04-84

Particulier achète bungalow à rénover. Après 17 heures. 353-9602. 16-04-84

■ Propriétés à louer

DORVAL, superbe maison pour cadre, 2,000 p.c., site enchanteur, rivière. 631-4648. 18-04-84

■ Propriétés à vendre

BROSSARD, secteur N. Transports en commun, écoles secondaires et centres sportifs à proximité. Spacieux cottage-split, 4 c.c., 2½ s.b., salle adjacente à la cuisine, avec foyer, salon, grande salle à dîner, espaces de rangement "Franklin" au sous-sol, 2 garages, piscine creusée 119 000$. Particulier. — 656-5734 16-04-84

BOUCHERVILLE: Cottage, 5 c.c. à l'étage dans croissant. Foyer, salon, paysagé par professionnels. Cécile Landry 655-6222, 655-0278. TRUST GÉNÉRAL, courtier. 13-04-84

OUTREMONT, cottage en pierre, 4 c.c., 2½ s.b., foyer naturel, garage. Vente rapide 150è000$. Sans agent — 273-9860 après 18h30. 16-04-84

PLATEAU. 3960 St-Hubert, 3 condominiums luxueux 1,800 p.c. avec garage, foyer et terrasse. 3 espaces ouvertes de 1,800 p.c. non rénovées, possibiité de loft ou bureaux professionnels. Échange avec propriété possible. Visites libres dimanche 2h à 4h. Alain Parent 271-2131, Vincent Bussières 527-3131, RE/MAX OUTREMONT et TARDIF courtiers. 13-04-84

Outremont, duplex en pierre sur Lajoie. Appartement du haut louer 750 $/mois. Appartement du bas libre 1er juillet, 3 c.c., 2 s.b., et 3 pièces au s.s., garage double. 215,000$. Après 19h. 276-0463. 16-04-84

■ Rembourreurs

MEUBLES DE STYLE

Neufs et réparation, travail traditionnel. Vous devez connaître M. Paul Chotard, spécialiste de la réparation des meubles antiques et modernes, ouvrage garanti chez

LUTECE REMBOUREUR, 10 ONTARIO OUEST, SUITE 702, MTL.
Jour: 843-5409 Soir: 325-2633

14-04-84

■ Société/loisirs



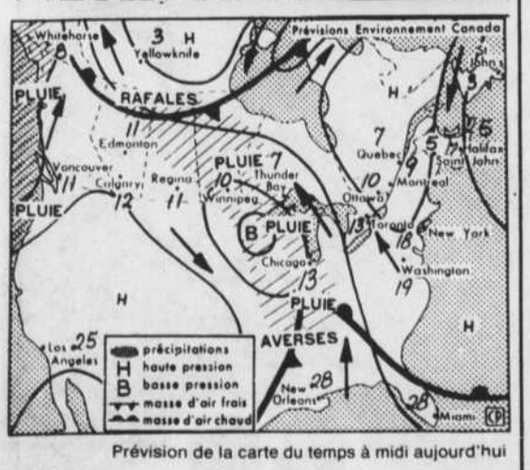
RENDEZ-VOUS...

Agence de rencontre professionnelle établie depuis 1966. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée: cadres, professionnels, femmes et hommes d'affaires. Brochure disponible.

282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine Suite 108, 1:00 P.M. à 8:00 P.M.

13-4-84

LA MÉTÉO



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: le soleil et les températures printanières, qui étaient au menu sur presque tout le Québec mercredi, demeureront jeudi et vendredi.

MONTRÉAL

Ensoleillé. Max.: 14.
LEVER DU SOLEIL: 5 h 14
COUCHER: 18 h 35
vendredi: 5h14.

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue, des réservoirs Cabonga et Gouin, de Pontiac-Gatineau et du Lièvre: ensoleillé. Max.: 14. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

Laurentides, Outaouais, Estrie-Beauce: ensoleillé. Max.: 14. Vendredi: ensoleillé.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec, La Malbaie: ensoleillé. Max.: 8. Vendredi: ensoleillé.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Réserve des Laurentides: ensoleillé. Max.: 12. Vendredi: ensoleillé.

Rivière-du-Loup, Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de 6. Vendredi: ensoleillé.

Gaspé-Parc Forillon: dégagement. Vents modérés. Max.: près de 4. Précipitations: 20 %. Vendredi: généralement ensoleillé.

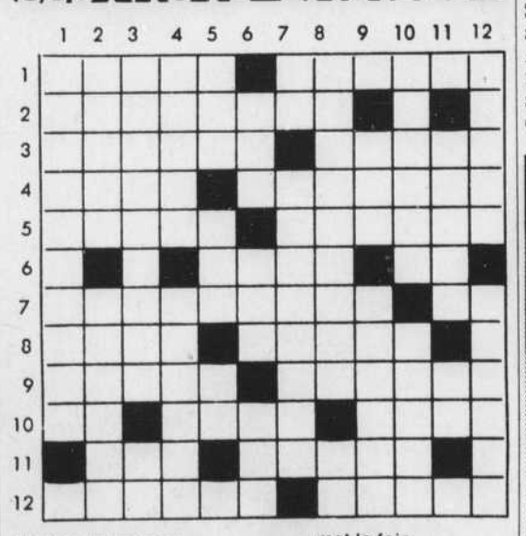
Baie-Comeau, Sept-Iles: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 10. Vendredi: ensoleillé.

Basse côte nord-Anticosti, secteur de Natashquan et à l'ouest: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 6. Vendredi: ensoleillé.

Secteur à l'est de Natashquan: ciel variable et vents modérés. Max.: près de 0. Précipitations: 20 %. Vendredi: généralement ensoleillé.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Enleva les aspérités d'une surface en grattant. — Doigt du pied.
2—Qui ne dure qu'un jour.
3—Temps suffisant pour faire une chose. — Qui vit selon la loi de Dieu.
4—Notion que l'esprit de forme de quelque chose. — Arracher les dents.
5—Sorte. — Éloigne.
6—Un nombre. — Sert à lier.
7—Passoire dans laquelle on met les aliments à égoutter. — Éminence.
8—Aurochs. — Dans les jeux de cartes couleur qui l'emporte sur les autres.
9—Conifère. — S'est dit d'une large écriture romaine.
10—Dans. — Prophète hébreu. — Clôture faite de branchages entrelacés.
11—Volonté. — Se tromper.
12—Qui contraste violemment. — Os de certains poissons.

Verticalement

1—Nonne.
2—Batracien. — On y met le foin.
3—Nom donné à quelques races de chiens domestiques. — Ruisselet.
4—Faire tort à. — Fabriquer en usine.
5—Favorable. — Orient. — Sodium.
6—Époque. — Septième lettre grecque. — Est ouvert.
7—Métal précieux. — Endroit où l'on jette les objets de rebut.
8—Action de couper (chir.). — Coups de baguette.
9—Recueil de bons mots. — Endroit où sont les ruches.
10—Lettre. — Dignité papale.
11—Propre. — Du verbe avoir.
12—Unité de mesure de volume. — Arbre.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	Q	U	A	T	U	O	R	■	C	E	R	F
2	U	R	G	E	N	T	■	M	U	C	O	R
3	I	N	N	E	■	O	D	O	R	A	T	■
4	N	E	O	■	B	R	O	D	E	R	I	E
5	T	■	S	O	U	R	D	E	■	T	E	X
6	U	N	I	R	■	A	U	R	A	■	S	A
7	P	U	E	■	M	G	■	E	R	G	■	M
8	L	A	■	M	A	I	N	■	C	A	V	E
9	E	N	J	O	L	E	U	R	■	L	I	N
10	■	C	O	N	E	■	I	A	M	B	E	■
11	V	E	L	E	■	S	T	R	I	E	■	U
12	A	R	I	L	L	E	■	E	T	R	O	N



Brian souffre d'insuffisance rénale. Une maladie qui gonfle son petit corps de substances toxiques. Sa vie dépend de traitements de dialyse qui purifient son sang. Brian a besoin d'un rein. Mais, la réussite de greffes et la prévention des maladies rénales coûte très cher.

Vous avez les reins solides? Luttez avec nous. Pour donner à la Fondation appelez sans frais au 1-800-268-7742, opératrice #77.

CAMELOT DEMANDÉ

POUR LA RUE HUTCHISON

(5138 à 5731)
OUTREMONT

COMMUNIQUEZ AVEC

MONIQUE FALARDEAU

642-4763

SPORTS

Victoire des Expos, quatre points produits de Dawson

Les Reds « limitent » Pete Rose à quatre buts sur balles

CINCINNATI (AP) — Andre Dawson a produit quatre points pour aider les Expos à vaincre les Reds de Cincinnati 9-3, hier après-midi. En quête de son 4,000e coup sûr, Pete Rose devra attendre vendredi pour l'obtenir puisqu'il a soutiré quatre buts sur balles en plus d'être retiré sur un roulant.

Rose a reçu des passes gratuites en première, deuxième, quatrième et huitième manches et il a été retiré en sixième sur une balle frappée au monticule. Il a marqué le premier point des Expos après que Bruce Berenyi, 0-2, lui ait décerné son premier but sur balles. Il a atteint le troisième coussin sur le double de Bryan Little et Dawson l'a poussé au marbre avec un coup frappé au champ intérieur.

Cincinnati a provoqué l'égalité à la fin de la manche avec un point nonmérité contre le partant Bryn Smith, 2-0, qui n'a accusé que six coups sûrs en six manches. Tony Perez a obtenu un double et il est venu marquer lorsque l'inter Argenis Salazar a commis une erreur sur la balle cognée par Dave Parker.

Les Expos, qui tentaient de mettre fin à une série de trois défaites, ont rempli les coussins en deuxième. Terry Francona a obtenu un simple, Smith et Rose des buts sur balles. Le simple au champ intérieur de Little a fait marquer Francona, et Berenyi a donné un but sur balles à Raines pour pousser Smith à la plaque.

Berenyi a de nouveau donné des buts sur balles à Smith et Rose avec un retrait en quatrième avant d'être remplacé par Frank Pastore. Après que Little ait fait avancer les coureurs de 90 pieds, Pastore a donné un but sur balles intentionnel à Raines et il a atteint Dawson d'un lancer.

Un roulant de Tom Foley en quatrième et un double de Perez en cinquième ont produit les deux autres points des Reds. Mais Dawson a filé au marbre en septième sur le roulant de Salazar pour porter le compte à 5-3 en faveur des Expos. Un double de deux points de Dawson, un double de Carter et un simple de Tim Wallach, en huitième, ont donné les autres points des Expos.

Expos (9)	pb	p	cs	pp
Rose cg	1	1	0	0
Thomas cg	1	1	0	0
Little 2b	5	0	3	1
Raines cc	2	1	0	1
Dawson cd	4	2	2	4
Wahlfrd cd	0	0	0	0
GCarter r	5	1	2	1
Wallach 3b	4	0	1	1
Francn 1b	5	1	1	0
ASalazr ac	5	0	0	1
BSmith l	0	2	0	0
Dilone fs	1	0	0	0
Lucas l	2	0	0	0
Totaux	35	9	9	9

Reds (3)	pb	p	cs	pp
Milner cc	3	0	0	0
Redus cg	2	0	0	0
Walker cg	1	1	0	0
Cedeno cc	2	0	0	0
APerez 1b	4	1	3	1
Parker cd	4	0	1	0
Lawless 2b	0	0	0	0
Esasky 3b	3	0	0	0
Gulden r	3	0	1	0
Trevino r	1	0	1	0
Oester 2b	4	1	2	0
Foley ac	2	0	0	1
Hoshldr cg	1	0	0	0
Berenyi l	1	0	0	0
Pastore l	2	0	0	0
Power l	0	0	0	0
Cncpcn fs	1	0	0	0
Totaux	34	3	8	2

Montréal	120	100	140— 9
Cincinnati	100	110	000— 3

Point produit vainqueur — Little (1). E—Little 2, ASalazar. DR—Montréal 2. LSB—Montréal 11, Cincinnati 8. 2B— Little, APerez 2, Dawson, GCarter. 3B— Oester. BV—Raines (2). S—Little.

Montréal	ml	cs	p pm	bb	rb
BSmith g,2-0	6	6	3 2	4	3
Lucas vs,1	3	2	0 0	0	4
Cincinnati					
Berenyi p,0-2	3 1-3	3	4	4	6	2
Pastore	4	3	3	3	4	2
Power	1 2-3	3	2	2	0	1

APL—Dawson par Pastore. ML—Berenyi, Pastore. BP—Gulden. D—2 h 53. A— 18,923.

Paris sportifs: l'audition est fixée au 1er mai

(PC) — Le juge Jacques Vaillancourt a fixé au 30 avril prochain, hier, l'audition d'une requête en injonction temporaire destinée à empêcher l'établissement de paris sportifs par le gouvernement fédéral. La cause de l'injonction permanente procèdera plus tard, en Cour supérieure du Québec.

La requête a été déposée, la semaine dernière, par le commissaire du baseball Bowie Kuhn et par les équipes du baseball majeur. Les paris sportifs doivent commencer à la mi-mai. L'injonction temporaire, si elle était accordée, aurait pour effet de suspendre la vendre des billets, en attendant un jugement de fond.

Pour M. Kuhn et les équipes des ligues Nationale et Américaine, les paris sur le baseball terniraient son image auprès du public.

« Le baseball, ont-ils indiqué dans leur requête, n'est pas un sport comme les courses de chevaux, où c'est le jeu qui constitue l'attraction.

« C'est une affaire pour toute la famille, dans le monde entier, à cause de l'intégrité de son dossier.

« Ces valeurs sont trop importantes au baseball pour permettre une érosion à cause de loteries ou de paris. »

De plus, ont signalé les requérants, « la constitution de la Ligue nationale interdit les paris sur les résultats des matches de baseball, que ces paris soient légaux ou non ».

Les revenus des paris sportifs doivent surtout servir à venir en aide aux Jeux olympiques d'hiver de Calgary, en 1988.

HOCKEY

Ligue Nationale

Éliminatoires

Mardi
(Huitièmes de finale 3 de 5)
Islanders 3, Rangers 2
Minnesota 4, Chicago 1

Ce soir
(Quarts de finale 4 de 7)
Montréal à Québec
Washington à Islanders
St-Louis au Minnesota
Calgary à Edmonton

Ligue Majeure du Québec
(Demi-finales 4 de 7)
Hier
Laval à Drummondville
(Laval mène 1-0)
Longueuil à Verdun
(Série égale 1-1)

Ligue Collégiale AAA
(Finale 4 de 7)
Samedi
St-Hyacinthe à St-Georges
(St-Georges mène 1-0)

COUPE STANLEY

	pj	g	p	bp	bc	pts
Série "A"						
MONTRÉAL	**3**	**3**	**0**	**10**	**2**	**6**
BOSTON	3	0	3	2	10	0
Série "B"						
QUÉBEC	3	3	0	13	5	6
BUFFALO	3	0	3	5	13	0
Série "C"						
ISLANDERS NY	5	3	2	13	14	6
RANGERS NY	5	2	3	14	13	4
Série "D"						
WASHINGTON	3	3	0	15	5	6
PHILADELPHIE	3	0	3	5	15	0
Série "E"						
MINNESOTA	5	3	2	18	14	6
CHICAGO	5	2	3	14	18	4
Série "F"						
ST-LOUIS	4	3	1	13	12	6
DETROIT	4	1	3	12	13	2
Série "G"						
EDMONTON	3	3	0	18	7	6
WINNIPEG	3	0	3	7	18	0
Série "H"						
CALGARY	4	3	1	14	13	6
VANCOUVER	4	1	3	13	14	2

BASEBAL

Les frappeurs

	pb	cs	pp	cc	moy.
Carter	33	13	9	1	.394
Dawson	30	7	8	0	.233
Dilone	6	2	3	0	.333
Flynn	0	0	0	0	.000
Francona	29	10	1	0	.345
Little	35	14	3	0	.400
Raines	32	14	6	1	.438
Ramos	5	1	0	0	.200
Rose	33	9	3	0	.273
Salazar	26	5	0	1	.192
Speier	1	1	0	0	1.000
Stenhouse	5	1	0	0	.200
Thomas	4	0	0	0	.000
Wallach	33	8	8	3	.242
Wohlford	2	0	0	0	.000

Buts volés: Raines, ; Dawson, 2 chacun; Little, 1.

Les lanceurs

	g-p	ml	pm	rab	mpm
Gullickson	0-2	10.1	9	6	7.86
Harris	0-0	5.1	2	6	3.40
James	0-1	5.0	7	2	12.60
Lea	1-1	12.2	5	6	3.57
Lucas	0-0	5.1	4	7	6.80
McGaffigan	0-0	5.0	2	5	3.60
Palmer	1-0	5.0	1	4	1.80
Reardon	0-0	5.0	0	4	0.00
Schatzeder	0-0	2.2	1	4	3.46
Smith	2-0	12.2	6	6	4.25

Parties sauvées: Reardon, 2; Harris; Lucas, 1.

Ligue Nationale

Mardi
Philadelphie 3, Houston 1
New York 4, Atlanta 2
Cincinnati 8, Montréal 6
San Diego 7, St-Louis 3
S.Francisco 4, Pittsburgh 3

Hier
Montréal 9, Cincinnati 3
Pittsburgh à S. Francisco
New York à Atlanta
Houston à Philadelphie
St. Louis à San Diego
Chicago à Los Angeles

Aujourd'hui
Atlanta à San Diego

Ligue Américaine

Mardi
Detroit 5, Texas 1
New York 4, Minnesota 1
Baltimore 6, Kansas City 3
Chicago 7, Cleveland 3
Milwaukee 10, Californie 1
Seattle 5, Boston 1
Toronto 3, Oakland 0

Hier
Kansas City à Baltimore
Cleveland à Chicago
Milwaukee en Californie
Boston à Seattle

Aujourd'hui
Texas à Detroit
Californie à Oakland
Minnesota à New York

BASEBAL

LIGUE NATIONALE

	g	p	moy.	diff.
Section Est				
NEW YORK	5	1	.833	—
PHILADELPHIE	4	2	.667	1
PITTSBURGH	3	2	.600	1 ½
MONTRÉAL	**4**	**4**	**.500**	**2**
ST-LOUIS	3	3	.500	2
CHICAGO	3	3	.500	2
Section Ouest				
SAN DIEGO	5	1	.833	—
CINCINNATI	4	4	.500	2
ATLANTA	2	4	.333	3
LOS ANGELES	2	4	.333	3
SAN FRANCISCO	2	4	.333	3
HOUSTON	1	5	.167	4

LIGUE AMÉRICAINE

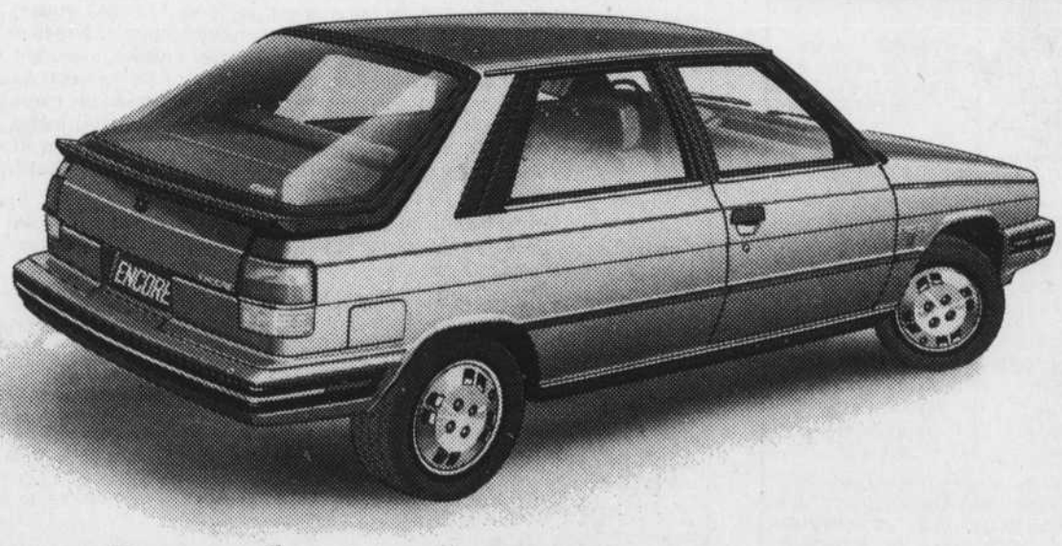
Section Est				
DETROIT	6	0	1.000	—
CLEVELAND	3	2	.600	2 ½
TORONTO	4	3	.571	2 ½
BOSTON	3	4	.429	3 ½
NEW YORK	3	4	.429	3 ½
BALTIMORE	1	4	.200	4 ½
MILWAUKEE	1	5	.167	5
Section Ouest				
SEATTLE	5	1	.833	—
OAKLAND	5	2	.714	½
KANSAS CITY	3	3	.500	2
MINNESOTA	3	3	.500	2
CHICAGO	2	3	.400	2 ½
TEXAS	2	4	.333	3
CALIFORNIE	2	5	.286	3 ½



Pete Rose n'a guère eu l'occasion de s'élancer hier. Les lanceurs des Reds lui ont en effet offert quatre buts sur balles en cinq présences au marbre. (Photolaser AP)

Garantie 5 ans ou 80 000 km.

Voilà l'offre de votre concessionnaire AMC/JEEP/RENAULT sur toute Renault Encore ou Alliance livrée d'ici le 30 avril 1984.





Renault Encore **7 454$** Comprenant dégivreur électrique arrière, transport, F.A.B. Montréal.

Renault Alliance **7 654$** Comprenant dégivreur électrique arrière, transport, F.A.B. Montréal.

AMC/Jeep® RENAULT

La taxe de vente, les frais de préparation et d'immatriculation sont en sus.
Certains concessionnaires peuvent vendre en-dessous du prix annoncé.
Certains équipements illustrés sont offerts en option.

Les concessionnaires AMC/JEEP/RENAULT du Montréal Métropolitain.

ÎLE DE MONTRÉAL

À Ma Baie Automobile Inc.
9790, boul. Gouin ouest
Pierrefonds 684-4400

Automobile Montréal Dauphine Ltée
12,050, boul. Laurentien
Montréal 331-6130

Automobiles Newman Ltée
7200, boul. Newman
Ville LaSalle 363-7210

Automobiles Ville-Marie Inc.
2995, rue Hochelaga
Montréal 527-8525

Concordia Auto Ltée
8065, rue Lajeunesse
Montréal 273-2373

Garage Eddy Doyle Inc.
2280, boul. St-Joseph
Lachine 637-7511

Garage Spécial Service Inc.
10, Auto Plaza
Pointe-Claire 694-4841

Lareau Automobiles Inc.
1824, rue Ste-Catherine ouest
Montréal 937-7785

2085, rue Ste-Catherine ouest
Montréal 937-9551

Le Cartier AMC/Jeep Ltée
10,300, boul. Pie IX
Montréal 323-4330

Micor Auto Inc.
12,305, rue Sherbrooke est
Pointe-aux-Trembles 645-1611

LAVAL

Auto Gibraltar (1981) Inc.
2032, boul. Labelle
Chomedey 687-3123

Auto Voisin Inc.
1215, boul. des Laurentides
Vimont 668-9222

Automobile l'Aiglon Ltée
401, boul. des Seigneurs
Terrebonne 471-4647

Garage H. Fortin Ltée
148, boul. Labelle
Ste-Rose 625-2491

Laval Auto Inc.
4650, boul. Dagenais
Laval ouest 627-4731

BANLIEUES

Auto Montréal Sud Inc.
2066, Chemin Chambly
Longueuil 670-8410

Auto Stop A.C. Inc.
276, boul. d'Anjou
Châteauguay 692-1242

Automobiles Sega Inc.
665, boul. Clairevue ouest
St-Bruno 653-3333

Automobile de St-Lambert Inc.
860, boul. Taschereau
Greenfield Park 676-7901

Rendez-vous Auto Ltée
9,000, boul. Taschereau
Brossard 659-7603

Roger Bernard Automobiles Inc.
133, 1ère avenue
Île Perrot 453-5850

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No.: 500-02-057811-833. MAISONNEUVE ALUMINIUM INC., demanderesse —VS— HABITATION ET RÉNOVATION DRAMAL INC ET AL, défenderesses. Le 25 avril 1984, à 13:00 heures à la place d'affaires des défenderesses au No 6200 rue Pelletier, en la cité de Brossard et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défenderesses, saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice Underwood, 1 photocopieuse Minolta, 1 machine à écrire Underwood, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 avril 1984

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No.: 500-02-053588-831. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse —VS— RÉAL JOLY, défendeur. Le 25 avril 1984, à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 373 rue Grande Ligné, en la ville de St-Urbain de Châteauguay et district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 petit bulldozer Allis Chalmer No. 8 loader, 1 petit bulldozer International TD-6, 1 T.V. couleur Electrohome port. avec base et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 avril 1984

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No.: 500-02-013943-837. MONTREAL TRUST, demanderesse —VS— YVON BERTRAND, défendeur. Le 25 avril 1984, à 15:00 heures au domicile du défendeur au No 265 rue Thompson, en la cité de St-Laurent et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Zénith console, 1 T.V. couleur Solid State & acc., et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 avril 1984

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-010023-834. REBROC HOLDINGS INC., demanderesse —VS— F.R. LACOSTE ET ASSOCIÉS LTÉE, défenderesse. Le 25 avril 1984, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 4559 rue Papineau, en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse (EN BLOC), saisis en cette cause, consistant en: 1 Texas Instrument TI-40, 1 balance Monarch KC-2, 1 agraffeuse Swingline 13, 9 aiguisoirs assortis, 1 machine Moore à reçu, 1 machine à café Brumo-O-Matic et articles divers. Conditions: ARGENT COMPTANT JEAN JOBIN /ad. huissier, 845-8156. Montréal, le 12 avril 1984

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-049-836. VILLE DE LAVAL, demanderesse —VS— RASSCO CONSTRUCTION LTD, défenderesse. Le 25 avril 1984, à 14:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 4097 rue A Mackenzie Court, en la cité de Chomedey, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 scie électrique, 1 banc scie, 1 échelle de métal, 1 bureau pupitre, 1 filière grise, 3 chaises de bureau, 1 table à dessin, 1 calculatrice, 1 répondeur téléphonique. Conditions: ARGENT COMPTANT MAURICE SIMARD, huissier, 663-7377. Montréal, le 9 avril 1984

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No.: 500-02-61998-832. JOURNAL DE MONTRÉAL, Division de Groupe Quebecor Inc., demanderesse —VS— MADAME HUGUETTE DEVILLAIRE-CHARTRAND (LES ARMOIRES PLAN-O-DEC ENR.), défenderesse. Le 24 avril 1984, à 10:30 au domicile de la défenderesse au No 108 rue St-Hilaire, en la cité de Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur 20", 1 set de salon, 1 système de son, 1 set de cuisine, 1 machine à coudre, 1 buffet, 1 horloge Schneppes. Conditions: ARGENT COMPTANT JEAN-FÉLIX BOUCHARD, huissier, 663-7377. Montréal, le 9 avril 1984

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No.: 700-02-000396-837. CRÉMERIE ST-JÉRÔME LTÉE, demanderesse —VS— 117143 CANADA INC., défenderesse. Le 27 avril 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1950 rue Labelle, en la cité de Lafontaine, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: équipement de restaurant. Conditions: ARGENT COMPTANT DANIEL AVELINE, huissier Ste-Adèle, le 30 mars 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-037978-83-5. VILLE DE LAVAL, partie demanderesse — vs — CHEVARIE NICOLE CAROLE, partie défenderesse. Le 24/04/84 à 10:00 heures, au: 635 boul. Goineau, app. 4, Pont-Viau, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CHEVARIE NICOLE CAROLE, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur de marque Candle, 1 aspirateur de marque Electrolux. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième jour d'avril 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, NO: 500-27-017901-82-0. PROCUREURS GÉNRÉAL, PROVINCE DE QUÉBEC, partie demanderesse — vs — MAURICE MOFFETTE, partie défenderesse. Le 23/04/84 à 10:00 heures, au: 85 boul. Des Laurentides, Point-Viau, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MAURICE MOFFETTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble de marque Panasonic, 1 laveuse-sécheuse de couleur blanc de marque Admiral, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 23ième jour d'avril 1984.

Province de Québec, District de Terrebonne. RÉGIE DU LOGEMENT. No.: 28-831125-005 G. ROBERT LAPIERRE, demandeur —VS— DENISE BEAULIEU, défenderesse. Le 23 avril 1984, à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 645 rue Ouimet, en la cité de St-Jérôme, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT DANIEL AVELINE, huissier Ste-Adèle, le 23 mars 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-051203-83-9. DE MICHELE, NIVOIX & DION, partie demanderesse — vs — GILLES LÉGARÉ, partie défenderesse. Le 24/04/84 à 10:00 heures, au: Chemin Nantel, Vendée, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GILLES LÉGARÉ, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile immatriculée: AJP 908-84 de marque Mazda, 1 mobilier de salon 3 morceaux, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: JACQUES VIEN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième jour d'avril 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-061452-83-0. HYDRO-QUÉBEC, partie demanderesse — vs — L. McCLINTOCK, partie défenderesse. Le 24/04/84 à 12:00 heures, au: 546, 75e Avenue, LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de L. McCLINTOCK, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble de marque Sanyo, 4 tables de salon en bois, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD BORRIS, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième jour d'avril 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-003351-84-3. PLACEMENTS GESIMMOTEK INC., partie demanderesse — vs — JACQUES SPENARD, partie défenderesse. Le 24/04/84 à 12:00 heures, au: 39 Moncana, Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES SPENARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de couleur bleue métalisée avec toit en vinyl, immatriculée: 265-L-047 de marque Buick Riviera, 1 souffleuse à gaz de marque Eaton. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: GASPARD GRANATA, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième jour d'avril 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-034940-82-0. VILLE DE LAVAL, partie demanderesse — vs — SALLE À MANGER D'ÉCORE, partie défenderesse. Le 24/04/84 à 12:00 heures, au: 1800 rue Cartier, Duvernay, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SALLE À MANGER D'ÉCORE, saisis en cette cause, consistant en: 1 four avec 4 plaques chauffantes de marque Garland, 1 mélangeur de marque Hobbart, équipements de restaurants, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième jour d'avril 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-065119-831. INTERNATIONAL GAMES OF CANADA LTÉE, demanderesse -vs- JOHN HAMEL, défendeur. Le 24 avril 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 117 rue De Flandre en la cité de St-Lambert et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 avril 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-038383-83-7. VILLE DE LAVAL, partie demanderesse — vs — JOURDAN CHANTAL, partie défenderesse. Le 24/04/84 à 11:00 heures, au: 360 boul. Lévesque, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 360 boul. Lévesque, Laval, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur portative de marque Panasonic, 1 mobilier de salon modulaire 4 morceaux, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième jour d'avril 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-038384-83-5. VILLE DE LAVAL, partie demanderesse — vs — JOURDAN CHANTAL, partie défenderesse. Le 24/04/84 à 11:00 heures, au: 360 boul. Lévesque, app: 304, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOURDAN CHANTAL, saisis en cette cause, consistant en: 1 table tournante de marque Sony, 1 congélateur de couleur blanche de marque Hoover, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième jour d'avril 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-038382-83-9. VILLE DE LAVAL, partie demanderesse — vs — 91633 CANADA LTÉE, partie défenderesse. Le 24/04/84 à 12:30 heures, au: 222 boul. Lévesque, Pont Viau, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 91633 CANADA LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 2 tables de pool de marque Brunswick, 1 machine à jeux dragons Lair, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième jour d'avril 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-037978-83-5. VILLE DE LAVAL, partie demanderesse — vs — CHEVARIE NICOLE CAROLE, partie défenderesse. Le 24/04/84 à 10:00 heures, au: 635 boul. Goineau, app. 4, Pont-Viau, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CHEVARIE NICOLE CAROLE, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur de marque Candle, 1 aspirateur de marque Electrolux. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANILE JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième jour d'avril 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, NO: 500-27-017901-82-0. PROCUREURS GÉNRÉAL, PROVINCE DE QUÉBEC, partie demanderesse — vs — MAURICE MOFFETTE, partie défenderesse. Le 23/04/84 à 10:00 heures, au: 85 boul. Des Laurentides, Point-Viau, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MAURICE MOFFETTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble de marque Panasonic, 1 laveuse-sécheuse de couleur blanc de marque Admiral, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 23ième jour d'avril 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 62-1519. LA VILLE DE MONTRÉAL demanderesse -vs- ANTOINE (TONY) GHALEB défendeur. Le 24 avril 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 8915 boul. St-Laurent en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Sanyo, 1 lot de paires de jeans assorties, 1 lot de manteaux d'hiver assorties, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 avril 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-024530-813. DENSI GRAPHIX KOPI INC. demanderesse -vs- Francis Lord défendeur -et- COPIBEC MONTRÉAL INC. Tierce-saisie. Le 24 avril 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 823 rue Ontario est en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à couper Diamond, 2 photocopieuses, 1 caisse enregistreuse Sharp, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 avril 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-027781-83-5. VILLE DE LAVAL, partie demanderesse — vs — D'AMOURS CÉCILE DUFOUR, partie défenderesse. Le 24/04/84 à 10:30 heures, au: 325 Goineau, Point Viau Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de D'AMOURS CÉCILE DUFOUR, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de couleur bleue, No. de série: 9X92V151615 de marque Ford Fairmont, 1 t.v. couleur console de marque Hitachi, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 24ième jour d'avril 1984

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-021285-833. BELL CANADA demanderesse -vs- GARY SPRITZER défendeur -et- GARY SPRITZER demandeur en garantie -et- WILBUR BERGER ET AL défendeurs en garantie. Le 24 avril 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur demandeur-en-garantie au No 5875 boul. Cavendish, app. 805 en la cité de Côte St-Luc et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur demandeur-en-garantie saisie en cette cause, consistant en: 1 T.V. RCA et contrôle à distance Jerrold, 1 vidéo Panasonic & Acc. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 avril 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-014326-837. BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- MARC JACOT défendeur. Le 24 avril 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 2858 rue Plessis en la cité de Longueuil et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Quasar port. et base, 1 caisse enregistreuse Data # 400, et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 avril 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 33-454. LA VILLE DE MONTRÉAL demanderesse -vs- 102115 CANADA LTÉE. (Bar America) défenderesse. Le 24 avril 1984, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 3956A boul. St-Laurent en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse NCR, 1 congélateur crème glacée Schaffer et distributeurs, 1 congélateur environ 26 pieds cube, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 avril 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-011377-833. BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE demanderesse -vs- JACQUES CARDINAL ET AL défendeurs. Le 25 avril 1984, à 12:00 heures au domicile du défendeur JACQUES CARDINAL au No 937, 56e avenue en la cité de Lachine et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 compresseur Air Craftman et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 avril 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-060256-836. L. VILLENEUVE & CIE (1973) LTÉE, Partie demanderesse -vs- RESTAURANT BAR MENU MENU INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 avril 1984 à 15:00 heures. Au: 4827 avenue du Parc, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RESTAURANT BAR MENU MENU INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur 4 portes, 1 réfrigérateur 6 portes, 1 récepteur AM FM cassettes Toshiba, 2 compresseurs, ET AUTRES BIENS MEUBLES. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 9 avril 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-05-006884-835. SAMUEL SLODOVNICK ET ALS demandeurs -vs- ROCCO MARZILIANO ET ALS défendeurs. Le 24 avril 1984, à 14:00 heures au domicile des défendeurs VINCENZO ET ANTONIO MAMMAZZA au No 5810 rue Maurice Duplessis en la cité de Montréal-Nord et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs VINCENZO ET ANTONIO MAMMAZZA saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chrysler Le Baron 1983, No. de série: 1C3BC55-G1DG185874, 1mm. AJK894, etc. 1 T.V. couleur Electrohome et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 avril 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 62-5629. LA VILLE DE MONTRÉAL demanderesse -vs- M. SYLVIO COUTURE défendeur. Le 24 avril 1984, à 15:00 heures au domicile du défendeur au No 8005 rue Sagard, app. 4 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. console Electrohome et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 avril 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-059476-833. FRANK PIZZA SUPPLIES LTD demanderesse -vs- K. SINGH défendeur. Le 25 avril 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 3621 boul. Taschereau en la cité de Brossard et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse NCR, 1 congélateur crème glacée Schaffer et distributeurs, 1 congélateur environ 26 pieds cube, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 avril 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-011377-833. BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE demanderesse -vs- JACQUES CARDINAL ET AL défendeurs. Le 25 avril 1984, à 12:00 heures au domicile du défendeur JACQUES CARDINAL au No 937, 56e avenue en la cité de Lachine et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 compresseur Air Craftman et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 12 avril 1984

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-060256-836. L. VILLENEUVE & CIE (1973) LTÉE, Partie demanderesse -vs- RESTAURANT BAR MENU MENU INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 24 avril 1984 à 15:00 heures. Au: 4827 avenue du Parc, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RESTAURANT BAR MENU MENU INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur 4 portes, 1 réfrigérateur 6 portes, 1 récepteur AM FM cassettes Toshiba, 2 compresseurs, ET AUTRES BIENS MEUBLES. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (No. tél. 284-1148). Montréal le 9 avril 1984.

AVIS est donné que HUGUETTE LARRIVÉE, 4170 Mtée St-Hubert, St-Hubert détenteur du permis M-504069-001 région 10 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisaiton de transférer son permis en faveur de RÉJEANNE L'ÉCUYER, 403 Rg de l'Église, St-Édouard, Cté Napierville région 10 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
Première parution: 12 avril 1984
Deuxième parution: 13 avril 1984

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille)

NO: 200-14-000109-840
GINETTE TREMBLAY, domiciliée et résidant au 154, rue St-Olivier, Québec, district de Québec,
Demanderesse
-vs-
JEAN-CLAUDE PAQUETTE, ayant comme dernière adresse connue l'Institut Archambault, C.P. 1210, Ste-Anne des Monts, Montréal, district de Montréal,
Défendeur
-et-
MONSIEUR le Curé de la Paroisse de St-Irénée, Verdun, district de Montréal,
-et-
Monsieur le Protonotaire de la Cour Supérieure du district de Montréal,
Tous deux en leur qualité de dépositaire des régistres de l'état civil de la Paroisse de St-Irénée, Verdun, pour l'année 1974,
-et-
Le Directeur de la Protection de la Jeunesse du Centre des Services de Québec,
Mis-en-Cause

ORDONNANCE

LA COUR ordonne au défendeur JEAN-CLAUDE PAQUETTE, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance dans le journal Le DEVOIR.
Prenez avis qu'une copie de la déclaration en déchéance d'autorité parentale a été déposée à votre intention au greffe civil du district de Québec, 300 Boulevard Jean Lesage, Salle 1.24, Québec, Qué. G1K 8K6.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut accompagné de toute ordonnance acceuillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
A Québec,
Ce 27 mars 1984.
Louise Hamel, p.a.c.s.d.q.

AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie A & A VACUUM CLEANER LTD. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
MONTRÉAL, le 28 mars, 1984.
KARL STRUTZKE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DANS LA COUR SUPÉRIEURE

NO: 200-04-000209-849
LOUISE GIRARD,
Demanderesse
-vs-
HENRI VACHON,
Défendeur
-et-
LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE LONGUEUIL,
-et-
LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE du Centre des Services sociaux de Québec,
Mis-en-cause
(es-qualité)

ORDONNANCE

La Cour ordonne au défendeur Henri Vachon de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la publication de la présente ordonnance dans le journal Le Devoir de Montréal, en français une (1) fois.
Prenez avis qu'une action en déchéance de l'autorité parentale a été déposée à votre intention au greffe civil, Palais de Justice, 300, Boulevard Jean Lessage, Chambre 1.24, Québec, H1K 8K6.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
QUÉBEC, le 5 avril 1984.
Monique Blouin,
Régistraire-Adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE ayant une place d'affaires au 1155 ouest, boul. Dorchester en les cité et district de Montréal,
Demanderesse
-vs-
97755 CANADA INC., et GAÉTAN OUELLET, autrefois domicilié à Laval des Rapides district de Montréal, présentemet de lieux inconnus,
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs 97755 CANADA INC., & GAÉTAN OUELLET sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (Att. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale au Palais de Justice de Montréal à l'intention de la partie défenderesse.
MONTRÉAL, ce 6 avril 1984.
Me MARCELLE AUBRY, G.A.C.P.M.
Me LOUIS MICHEL TREMBLAY
a/s Pouliot Mercure & Ass.,
1155 ouest, boul. Dorchester
31ième étage
Montréal, P.Q. H3B 3S6
PROCUREUR DE LA PARTIE DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-006935-751
AGENCE DE PUBLICITÉ LADUSOCA INC.,
demanderesse/intimée
-vs-
JEAN BRADU ET AL.,
défendeur/requérant

MISE EN DEMEURE DE COMPARAÎTRE PERSONNELLEMENT OU DE CONSTITUER UN NOUVEAU PROCUREUR (art. 251 C.P.C.)

À: AGENCEDE PUBLICITÉ LADUSOCA
PRENEZ AVIS que par jugement rendu en date du 7 mars 1984, vos procureurs, Mes Bolduc, Lavigne & Malouin, ont obtenu l'autorisation de cesser de vous représenter dans la présente cause.
Vous êtes donc mis en demeure, par la présente, de vous constituer un nouveau procureur ou de produire un acte de comparution personnelle dans les dix jours de la signification de la présente.
À DÉFAUT par vous d'obtempérer à cette mise en demeure dans les dix jours, le demandeur, après avoir fait enregistrer défaut par le protonotaire, pourra procéder contre vous comme dans les causes par défaut et obtenir contre vous jugement selon les conclusions de sa déclaration.
VEUILLEZ agir en conséquence.
MONTRÉAL, mars 1984.
MERCURE, POLIQUIN ET ASSOCIÉS,
Procureurs du défendeur-requérant.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars 1984, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LA MAISON D'ÉDITIONS GROSVENOR INC./GROSVENOR HOUSE PRESS INC., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le quinzième jour de mars 1984, sous le numéro 3453409.
Ce vingt-et-unième jour de mars 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

(AVIS DE RÉTROCESSION)

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no 3455193, à la Banque Nationale du Canada (ci-après appelée "la Banque") a rétrocédé et transféré de nouveau à PERLINI FABRICS Limited (ci-après appelé "le client"), 9400 Boul. St-Laurent, Montréal, Québec H2N 1P3, Importateur de textiles, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 2 décembre 1982, et enregistré au bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec, sous le no 3311719.
Fait ce vingt-neuvième jour de mars 1984.
LA BANQUE NATIONALE DU CANADA
Directeur

La requérante, B.I. TRANSPORTATION INC., détentrice du permis M-400922, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir lepermis spécial suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE.
De la frontière Québec/États-Unis (tous ports d'entrée) à Montréal et tous points dans un rayon de 200 milles de Montréal pour le transport de marchandises fabriquées par et pour le compte de Burlington Industries, Inc., et retour avec marchandises refusées ou endommagées.
Points d'origine: Points situés dans les états d'Arkansas, Georgie, Mississipi, Caroline du Nord, Caroline du Sud et Virginie.
Condition: Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que B.I. Transportation, Inc. sera une filiale à part entière de Burlington Industries, Inc.
Durée: 364 jours.
La requérante demande également à la Commission des transports du Québec que la décision entre en vigueur immédiatement après avoir été rendue conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régie interne.
1ière publication:
2ième publication:
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
31 St-Jacques, suite 100
Montréal (Québec)
H2Y 1K9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-011342-842
BOUTIQUE H. INC.,
Partie demanderesse
-vs-
99304 CANADA INC.,
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE CETTE COUR

La partie défenderesse, 99304 CANADA INC., d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie du présent bref de saisie avant jugement en mains tierces, affidavit, avis 119 A et 580 C.P.C. a été laissée à son intention à la direction générale des Greffes au Palais de Justice au no: 1 est, rue Notre-Dame à Montréal dit district.
Faute par la défenderesse, 99304 CANADA INC., de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 9 avril 1984.
DOMINIQUE DI BERNARDO, Protonotaire-Adjoint
Mes Brosseau, Dubuc & Ass.,
Avocats
818 est, rue Sherbrooke,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-003815-840
BANQUE NATIONALE DU CANADA,
Partie demanderesse
-vs-
ROBERT DRUEZ et DOMINICO CIANNI,
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, DOMINICO CIANNI, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans le délai de trente (30) jours, à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis, selon l'article 119 a -C.P.C., a été laissée au bureau de la direction générale des greffes, soit au Palais de Justice de Montréal au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal, à votre intention.
Faute par la partie défenderesse, DOMINICO CIANNI, de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 6 avril 1984.
DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.
ME JEAN-PIERRE MORIN, AVOCAT
615 Dorchester ouest, ste 700
Montréal, QC
(861-3431)

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 26 mars 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à G & Z Lumber Co. Ltd./Bois de construction G & Z Ltée, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30ème jour de mars 1984, sous le numéro 3458689.
Ce 6e jour d'avril 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

STATIONN

La FAÉCQ et la RAÉU veulent une discussion « globale »

La Fédération des associations étudiantes collégiales (FAÉCQ) et le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAÉU) rencontrent, aujourd'hui, le ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé, pour lui proposer «de nouvelles mesures ou réformes susceptibles de répondre positivement aux conditions de vie et d'études et aux besoins de la communauté étudiante».

Dans une déclaration remise hier au DEVOIR, les deux organismes déclarent que l'enjeu principal de cette rencontre (à laquelle participe aussi l'ANÉQ), est la reconnaissance de l'étudiant à part entière et sa «responsabilisation».

La FAÉCQ et le RAÉU veulent donc «discuter globalement du rôle et de la place de l'étudiant dans son milieu de vie et d'étude», ce qui, disent-ils, dépasse largement les priorités que l'ANÉQ s'est fixées, soit la question des prêts et bourses, la loi 32 et le régime d'études du collégial. On craint, en fait, que sous la pression des fonctionnaires et des directeurs de cégep, cette rencontre ne serve qu'à «éteindre les feux» allumés par l'ANÉQ.

La FAÉCQ et le RAÉU entendent, pour leur part, discuter de l'aide financière aux étudiants, mais aussi de l'évaluation des enseignants, de l'intéressement communautaire des étudiants au cours de leurs études, de la gestion participative en matière de services aux étudiants, de même que de l'attribution de crédits pour la participation aux structures. Quant à la loi 32 et au règlement des études, les deux organismes estiment qu'il est «possible de les amender sans planifier la révolution».

À propos de l'évaluation des enseignants, les deux organismes contatent que «l'acquisition relativement rapide de la permanence place l'enseignant dans une position telle qu'il ne se sent plus forcé à utiliser le maximum de ses capacités et de son sens de la créativité».

On estime qu'une réévaluation de la permanence à tous les dix ans, comme cela se fait aux États-Unis, «aurait comme effet bénéfique de permettre un accès plus facile à un marché du travail déja sursaturé aux jeunes enseignants diplômés».

D'autre part, certaines associations étudiantes attachées à l'ANÉQ ont décidé, hier, de faire la grève aujourd'hui pour appuyer les revendications de leurs représentants à Québec. C'est le cas des étudiants de jour au cégep du Vieux-Montréal. Les étudiants du cégep de Victoriaville ont également décidé, dans une proportion de 52 %, de débrayer aujourd'hui.

Le procès du Dr Roger Blanchard à Sherbrooke

L'infirmière-chef avait suggéré de téléphoner au Dr Blanchard

SHERBROOKE (PC) — L'infirmière coordonnatrice pour la nuit au CHUS a révélé qu'elle avait suggéré au résident Gilles Lévesque de demander une consultation en médecine interne ou de téléphoner à son patron s'il ne savait pas quoi faire avec le cas de Johanne Lapointe, le 11 janvier 1982.

Mme Carole Pinard-Cloutier témoignait hier au procès du patron, le Dr Roger Blanchard, un pédiatre, qui est inculpé d'avoir causé la mort de cette adolescente de 16 ans par négligence criminelle.

La coordonnatrice a expliqué qu'elle avait fait cette intervention auprès du résident de garde après que l'infirmière Hélène Mercier lui eût demandé à 03h30 de confirmer son opinion à l'effet que l'état de Johanne se détériorait.

Mme Pinard-Cloutier a précisé qu'elle avait alors observé cette patiente qui parlait toute seule, gesticulait dans son lit et a eu une réaction de peur lorsqu'elle s'est approchée d'elle.

« Je trouvais cela inquiétant », a-t-elle dit.

Me Pinard-Cloutier avait vu une première fois Johanne assise sur une civière à minuit et demi pendant qu'elle faisait l'objet d'une évaluation et avait pris connaissance d'un rapport à l'effet qu'elle avait été référée au CHUS pour une intoxication médicamenteuse.

Elle a souligné au Dr Lévesque que l'état de l'adolescente se détériorait.

Selon la coordonnatrice, le résident a indiqué qu'il retournerait voir Johanne et il a téléphoné au Dr Blanchard vers 04h00.

Elle a ajouté que le Dr Lévesque avait recommandé d'observer la patiente mais n'a pas été plus précis.

Mme Pinard-Cloutier a également rapporté que l'infirmière Mercier avait demandé au résident si elle devait installer un solute à Johanne mais il a répondu que non.

Le juge Denis Lanctôt de la Cour des sessons de la paix, qui entend ce procès, a demandé plus tard au témoin s'il avait bien compris que le résident a dit de pas installer de solute.

L'ancienne infirmière chef à l'urgence au CHUS s'est demandée pourquoi Johanne Lapointe n'avait pas été traitée comme les autres intoxiquées après l'avoir vue et avoir feuilleté son dossier médical au début de son quart de travail en matinée du 11 janvier 1982.

Devant le juge Denis Lanctot de la Cour des sessions de la paix, Mme Jacqueline Skelling a expliqué que la procédure habituelle dans le cas d'une intoxication médicamenteuse consiste en un lavage gastrique, l'ouverture d'une veine (pour un solute), la monitorisation cardiaque et une surveillance adéquate.

Mme Jacqueline Skelling a raconté avoir téléphoné à l'infirmière du quart de nuit Hélène Mercier et à l'infirmière du quart de soirée pour obtenir des explications sur une telle conduite. Dans la journée, elle dit avoir communiqué avec le Dr Jules Gosselin, le directeur des services professionnels, pour lui faire part de ses commentaires sur ce qui s'était passé dans cette affaire.

Lors de son témoignage, le Dr Gilles Lévesque a raconté que Johanne Lapointe lui avait dit qu'elle se sentait bien vers 04h00 lorsqu'il était retourné la voir à l'urgence du CHUS le 11 janvier 1982. Et cela une heure et demie après avoir appris le résultat d'un test de salicylémie indiquant un taux d'aspirine de 74 dans son sang, un chiffre qu'il trouvait un peu élevé mais qui ne l'avait pas frappé à ce moment-là, et d'un astrup, qu'il considérait dans les limites de la normale.

Ce résident en pédiatrie, qui demeure maintenant à Cleveland, Ohio, comptait à ce moment-là quatre mois d'expérience comme résident. Il a expliqué qu'il avait alors téléphoné au patron de garde pour demander une consultation en psychiatrie parce que la patiente était agitée et semblait présenter des hallucinations auditives mais savait qu'elle se trouvait au CHUS et n'était pas effrayée.

Johanne Lapointe avait été admise au CHUS vers 23 h. et gardée sous observation après avoir révélé qu'elle avait ingurgité 92 comprimés de salicylates et d'antihistaminiques trois heures plus tôt.

Le Dr. Lévesque, qui parlait lentement, a relaté que le Dr Blanchard l'avait rappelé pour l'informer qu'un psychiatre ne croyait pas qu'on avait affaire à un cas de psychiatrie.

Le témoin est lui-même accusé de négligence criminelle en marge de cette affaire et est en attente de procès.

La mort de 26 bébés à Toronto

Phyllis Trayner affirme n'avoir jamais administré une overdose de digoxine

TORONTO (PC) — Comparaissant mercredi devant la commission Grange, qui enquête sur la mort de 36 bébés au Hospital for Sick Children, l'infirmière-chef Phyllis Trayner a nié avoir jamais administré une overdose de digoxine à aucun des enfants.

Interrogée par son avocat, Me Claude Thomson, Mme Trayner a ajouté qu'elle ne connaissait personne qui aurait pu tuer les bébés en leur donnant intentionnellement des quantités mortelles de cette puissante drogue cardiaque.

Elle a d'autre part répondu à Me Thomson, qui voulait connaître son opinion sur l'euthanasie: « Je n'y crois pas. Je ne crois pas qu'une personne ait le droit de prendre cette décision pour une autre personne ».

Un rapport des Centres for Disease Control d'Atlanta montre que Mme Trayner était de service à l'unité des soins cardiaques au moment de la mort de 29 des 36 bébés. Selon le rapport, sept de ces morts pourraient avoir été causées délibérément par des overdoses de digoxine.

L'avocat de la commission, Me Paul Lamek, a voulu connaître, quant à lui, la nature des relations qui existaient entre Mme Trayner, qui dirigeait l'équipe d'infirmières, et une de celles-là, Mme Susan Nelles.

Déjà accusée des meurtres de quatre des bébés de l'hôpital, Mme Nelles a été libérée dès le stade de l'enquête préliminaire, à cause de l'insuffisance de la preuve de la poursuite.

Mme Trayner a dit d'elle que c'était une personne « très déterminée », qui exprimait son opinion avec vigueur dans les controverses relatives au traitement des patients.

« Si j'avais pris une décision et que Sue la mettait en doute, je commençais à me poser des questions, je me demandais si j'avais pris la bonne décision », a raconté Mme Trayner.

En d'autres mots, Mme Trayner se sentait intimidée par Mme Nelles.

« Je n'étais peut-être pas aussi confiante que j'aurais aimé; j'étais un nouveau chef d'équipe essayant de s'ajuster à un rôle de leader », a ajouté le témoin.



Phyllis Trayner

en bref...

■ *Récrire l'histoire du Canada*

PARIS (PC) — Le chef huron Max Gros-Louis est, cette semaine, en France où il prendra part aux cérémonies marquant le coup d'envoi des festivités Québec—Saint-Malo 1534-1984. La présence de M. Gros-Louis sera beaucoup plus que symbolique puisqu'il entend «récrire l'histoire du Canada». Le chef huron, qui préside également le comité «Nos terres 1534-1984», responsable de l'organisation des festivités indiennes de cette année, tient d'abord à bannir l'expression «découverte du Canada» pour désigner le premier voyage de Jacques Cartier en 1534. «On ne peut pas découvrir un territoire déjà habité», affirme-t-il. M. Gros-Louis rappelle que les premières nations étaient implantées au Canada bien avant l'arrivée de l'explorateur malouin, avec toute une infrastructure sociale et politique. «L'histoire oublie souvent de le rappeler», souligne-t-il. Déjà, la leçon d'histoire de M. Gros-Louis a porté fruit. Le ministre canadien, M. Jean-Luc Pépin, qui était à Paris plus tôt cette semaine pour inaugurer les festivités, a donné le ton en conférence de presse en parlant «du premier voyage de Jacques Cartier au Canada en 1534». Du reste, tous les communiqués émanant de l'ambassade du Canada à Paris et qui portent sur le programme Québec—Saint-Malo sont également rédigés dans le même état d'esprit.

■ *De l'argent pour les musées*

OTTAWA (PC) — Au moment de céder sa place à M. Gérard Pelletier, le président du conseil d'administration des Musées nationaux a choisi, hier, de critiquer le rapport de la commission Applebaum-Hébert, qui date déjà de 18 mois. Dans ce rapport sur la politique culturelle du gouvernement fédéral, la commission recommandait la création d'un conseil chargé de veiller sur le patrimoine national. Pour M. Sean Murphy, la solution ne se trouve pas là, puisque les Musées nationaux s'occupent déjà du patrimoine. Ce qui fait défaut, a-t-il précisé, c'est tout simplement l'argent. La commission Applebaum-Hébert, de plus, voulait retirer aux Musées nationaux la plupart de leurs responsabilités, ne leur laissant que l'administration des quatre principaux musées d'Ottawa, la Galerie nationale et les musées de l'homme, des sciences naturelles, et des sciences et de la technologie. M. Murphy réclame plus d'argent. Il rappelle que le budget des Musées nationaux, aujourd'hui de $66.2 millions, n'a augmenté que de 40 % depuis 1980, au moment même où l'inflation a augmenté de 44 %. Les dépenses du Conseil des arts ont augmenté de 60 %, le budget des Archives publiques a augmenté de 74 % et celui de la Bibliothèque nationale a doublé.

■ *Les détenus à l'université*

Environ 60 détenus des pénitenciers fédéraux d'Archambault, Cowansville, Laval et Leclerc pourront suivre des cours à l'Université de Montréal, en vertu d'une entente signée, hier, entre le Service correctionnel canadien et l'université. Une entente similaire existe déjà avec l'Université Laval, à Sainte-Foy. Les cours de formation générale, axés sur les sciences humaines, seront dispensés par la faculté d'Éducation permanente de l'Université de Montréal. Les détenus d'Archambault pourront suivre leurs cours de jour, à temps complet. Ceux des trois autres pénitenciers ne pourront suivre que des cours du soir.

■ *Le père gardera ses droits*

M. et Mme X sont séparés depuis 1976 et divorcés depuis 1979. Le père n'a pas vu ses enfants depuis huit ans. Il n'a pas d'adresse connue. La mère a demandé à la Cour supérieure de déclarer le père déchu de ses droits parentaux et de permettre aux trois enfants de porter le nom de la mère. Il fallait au préalable aviser le père de comparaître. Comme il est introuvable, la mère a publié une signification dans **LE DEVOIR** (seulement). — Ce n'est pas suffisant, constate le juge Gontran Rouleau: Barrie, sinon Vancouver, était la dernière adresse connue du père. C'est là-bas qu'il fallait publier. En attendant, les enfants garderont le nom du père.

■ *Un siège en jeu*

QUÉBEC (PC) — Le député péquiste de Rousseau, M. René Blouin, a mis son siège en jeu, hier, pour soutenir les accusations qu'il a portées sur les contributions à la campagne de financement du Parti libéral qui auraient contrevenu à la Loi sur le financement des partis politiques. Accusé au cours de la période des questions par le député de Gatineau, M. Michel Gratton, d'avoir falsifié les faits dans cette affaire, le député de Rousseau a lancé: «Je dis de mon siège que les documents qui ont été déposés devant les journalistes» et qui ont également été remis au directeur général des élections sont «les documents originaux».

■ *Mission accomplie*

MOSCOU (AFP) — Le vol spatial soviéto-indien, au cours duquel six astronautes d'une mission soviétique ont tourné pour la première fois ensemble autour de la Terre, a été rempli avec succès, hier, selon l'agence Tass, avec le retour sur terre des cosmonautes soviétiques Youri Malychev et Guennadi Strekalov et de leur collègue indien Rakesh Sharma, au terme d'une mission de huit jours dans l'espace. Les trois hommes avaient été lancés le 3 avril, à Baïkonour (Kazakhstan), à bord du vaisseau *Soyouz-11*. Ils ont passé sept jours dans la station orbitale *Saliout-7* en compagnie des trois cosmonautes soviétiques qui s'y trouvent depuis le 9 février, et ont procédé avec eux à plusieurs dizaines d'expériences d'ordre médical, technologique et géophysique.

La FNEEQ s'inquiète

De moins en moins d'enseignantes dans les cegeps

par Renée Rowan

Quarante-quatre pour cent (44 %) des femmes qui enseignent dans les cegeps seront mises en situation d'insécurité au premier mai prochain contre seulement 25 % des hommes qui y enseignent.

« Avec le décret et d'autres mesures gouvernementales, on s'achemine à grande allure vers une éducation quasiment masculine dans les cégeps » affirme Rose Pellerin, présidente de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN) qui a dénoncé, hier, en conférence de presse la situation faite aux femmes dans le réseau collégial.

Selon les données recueillies par la Fédération, les femmes constituaient 32 % du personnel enseignant des cegeps en 1982-1983. Actuellement, elles n'en constituent plus que 30 %. Ce pourcentage subira une nouvelle diminution dès le mois prochain.

Les nouvelles coupures accentueront encore plus ce phénomène d'élimination: 1,100 enseignants seront mis en disponibilité dont la moitié (50 %) seront des femmes; 200 enseignants seront mis à pied (perte d'un emploi permanent) dont 60 (29 %) sont des femmes; enfin, 1,900 perdront automatiquement leur emploi (postes temporaires). De ce nombre, 840 (44 %) sont des femmes.

Tous les secteurs favorisés dans leur développement pour les années à venir sont traditionnellement masculins: informatique, aéronautique, administration, etc. Pendant que l'embauche augmentera dans ces domaines, on prévoit une diminution des postes dans l'ensemble des secteurs traditionnellement réservés aux femmes: secrétariat, techniques infirmières, hygiène dentaire, techniques diététiques, assistance sociale, réadaptation, techniques de garderie.

Si on tient compte que ces secteurs cumulent 28 % des femmes enseignantes et que les femmes ne compte que pour 30 % du personnel total des cegeps, il ne reste qu'un certain nombre de femmes dans des secteurs tels la philosophie et le français. Pour le reste, note Mme Pellerin, les femmes sont quasiment absentes.

Selon la FNEEQ, le gouvernement envisagerait la disparition de 30 des 37 programmes de techniques de secrétariat. Or, dans ce secteur où il y a 7,700 étudiantes, on retrouve 220 enseignantes, ce qui représentera une autre diminution de la présence des femmes au collégial. Plutôt que de disqualifier le statut de secrétaire, pourquoi ne pas l'enrichir, demande la Fédération qui a proposé un programme qui inclurait la bureautique, proposition demeurée sans réponse.

Des dirigeants de la Fédération rencontre aujourd'hui le ministre de la Condition féminine, Mme Denise Leblanc-Bantey, pour discuter de la situation des enseignantes au collégial et lui demander de permettre à la Commission des droits de la personnes de mettre sur pied des programmes d'action positive afin de favoriser l'embauche de femmes au niveau collégial.

Le 18 avril, la Fédération rencontrera le nouveau ministre de l'Education, M. Yves Bérubé pour lui demander de ne pas procéder aux coupures de postes prévues pour le 1er mai et pour lui exposer l'ensemble de la condition enseignante dans les cégeps.

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-003970-843
BANQUE DE MONTRÉAL,
Qréancière
-c-
JACQUES LALONDE,
Débiteur
-et-
LISE LAFONTAINE,
Débitrice intimée
-et-
LE RÉGISTRATEUR DE ST-JEAN,
Mis-en-cause

AVIS est donné à l'intimée que l'avis de soixante jours tel que requis par les articles 1949 a) et ss. du Code Civil de la Province de Québec a été déposé à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal. Ledit avis concerne un immeuble sis au 79, 39e Avenue à St-Paul de l'Île aux Noix.
Selon cet avis, si vous ne remédiez pas à votre défaut dans un délai de 60 jours à compter de la présente insertion, la créancière deviendra propriétaire de l'immeuble concerné.
Montréal, ce 4 avril 1984.
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.
CASTONGUAY, DEMERS et GATTUSO
19, rue Le Royer Ouest # 103
Montréal, QC H2Y 1W4

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 42415764-6. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — TRANCHEMONTAGNE DIANE, partie défenderesse. Le 26/04/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Oldsmobile Delta 1974, verte. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 11738904-2, 42639195-4, 80627926-1, 81222211-0. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — DELAUNAIS JEAN-GUY, partie défenderesse. Le 26/04/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Plymouth Valiant 1974, verte. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 11671103-3, 81872571-4. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — MARCANTONIO LUIGI, partie défenderesse. Le 26/04/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chevrolet Monte Carlo 1973, jaune. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 11399676-1, 41951929-5, 42659552-5. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — TREMBLAY GABRIEL M, partie défenderesse. Le 26/04/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: un camion de marque Ford F100, 1970 vert. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 42173280-2. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — MARKAKIS APOSTOLE, partie défenderesse. Le 26/04/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Ford Granada 1976, brune. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 11412126-5, 11502542-2, 11584518-1, 11599395-3, 40550121-3, 41969344-4, 42063369-5, 42185832-3, 81287609-4, 81329177-6, 81916811-4, 82019030-2. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — LAPOINTE CLAUDE, partie défenderesse. Le 26/04/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Mercury Capri 1980, bleue. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-003368-840
BANQUE CONTINENTAL DU CANADA,
Partie demanderesse
-vs-
99304 CANADA INC.,
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie demanderesse, 99304 CANADA INC., d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119A C.P.C. a été laissée au bureau de la direction générale des greffes, soit au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, à son insertion.
Faute par la partie défenderesse, de comparaître dans ce délai STATUER sur la demande et PRONONCER par défaut, avec les mêmes conséquences, qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 6 avri 1984.
RONALD CHASSÉ, P.A.
MES TRUDEAU LEDUC & ASS.
1200 ouest, boul. St-Martin
Laval Québec
H7S 2E3

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 82064899-0. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — LAWSON ROBERT, partie défenderesse. Le 26/04/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Mercury Comet 1974, bleue. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 42616672-0, 11601876-6. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — GARAGE BELLEVOIS, partie défenderesse. Le 26/04/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Mercury Cougar, 1976, brune. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 81496071-6, 808168185, 808168196. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — LAPIERRE DENIS, partie défenderesse. Le 26/04/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chrysler 1976, noire. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 10943452-2, 11677791-6, 11744609-2, 42153725-5, 42374135-6, 81378439-2. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — HAMMADI KHALED, partie défenderesse. Le 26/04/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Renaault 5 1979, verte. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 41920845-1. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — FAUVEL SYLVIE, partie défenderesse. Le 26/04/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Honda Civic 1978 rouge. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 80954384-0. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — NOËL ROOSEVELT, partie défenderesse. Le 26/04/84 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Pontiac Grand Prix, 1977, verte. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Décès

SOEUR LING, Yvonne c.n.d. — À Montréal, le 11 avril 1984, à l'âge de 86 ans, est décédée Yvonne Ling (S.S. Eugénie) native de Ste-Elizabeth de Warwick. Soeur Ling a fait profession à la congrégation de Notre-Dame en janvier 1920. Elle laisse dans le deuil, outre sa faille religieuse, sa belle-soeur, Mme Annette Laroche-Ling, ses neveux MM. Roland, André et Michel Ling, ses nièces Mmes Esther Ling-Patry, Lucille Ling-Pagé, Simone Ling-Lévesque, Patsy Ling-Boisvert, Aline Ling-Maurice ainsi que plusieurs autres neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le vendredi 13 avril à 14 heures en la chapelle de la Maison-Mère, 34040 ouest, Sherbrooke. L'Inhumation suivra au cimetière de la Côte-des-neiges. — Direction Alfred Dallaire.

OSTIGUY, Marguerite (née Wilson). — À Montréal le 9 avril 1984, est décédée Marguerite Wilson épouse de feu Lieutenant Colonel Paul-Émile Ostiguy c.d.k.m., omm., fille de feu l'Honorable Sénateur et Madame J. Marcellin Wilson, mère du Lieutenant Colonel Jacques (Madeleine Sutherland-Hill), Andrée (Guy Panet-Raymond), Pierre, Jean (Michelle Bienvenue), Claude (Reine Branchaud) ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière petits-enfants. Elle s'est dévouée toute sa vie à de nombreuses oeuvres de charité. Dame de l'Ordre de Malte. Elle était récipiendaire de la Croix de Mérite de l'Ordre ainsi que des médailles du centenaire et de pro Hungaria. Elle ne sera pas exposée. Le service funéraire aura lieu à 11 heures le jeudi, 12 avril en la cathédrale Marie-Reine du monde. Direction Urgel Bourgie Ltée.

RAYNAULT, Adhémar. — À St-Bruno, le 11 avril 1984 à l'âge de 92 ans, est décédé, M. Adhémar Raynault (ancien maire de Montréal) époux de feu Thérèse Prézeau, demeurant à St-Bruno. Il laisse dans le deuil ses enfants Gisèle épouse de Alphonse Gauthier, Lise épouse de Normand Séguin, Claude époux de Lorraine Deschênes, Nicole épouse de José Gonzalo ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu le samedi 14 avril. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire E. Tétreault & Fils, 1559 rue Montarville, St-Bruno à 9.45 heures, pour se rendre à l'église St-Bruno où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites: 14 hres à 17 hres — 19 hres à 22 hres.



Faites vérifier votre tension artérielle

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

TOUT À LOISIR

Lemieux

Suite de la page 13

trait d'un jeune Québécois ordinaire. Tout à fait.

Poussons l'enquête un peu plus loin. Michel Lemieux n'a que 25 ans, il est donc le produit des années '70. Ce qui l'a le plus marqué pendant sa jeunesse dorée à Longueuil, entre les cours de ballet avec sa soeur et l'infinie tolérance de ses parents chiropracticiens, c'est le tourniquet dans la cuisine. Il ouvrait la porte et le monde merveilleux des conserves s'offrait alors à ses mains et à son imagination. Vingt ans plus tard, il a cherché a reproduire le tourniquet et à offrir au voisinage québécois un éventail de *cannages* culturels où se croisent les races désormais ambiguës du théâtre, de la musique, de la danse, du mime, de l'opéra, de la photo. Appelons cela de l'éclatement prémédité se situant tout à fait dans la continuité historique de l'éclatement spontané de l'*Osstidcho*. D'ailleurs, comme Charlebois, Michel Lemieux a fait ses classes à l'École nationale de théâtre. Mais, point déterminant, il a choisi d'étudier la technique plutôt que le métier d'acteur. C'est dans ce choix précis que se situe toute la différence à laquelle s'ajoute le contexte social des années '70 ouvert à tous les courants d'air et refusant systématiquement le recroquevillement dans la coquille nationaliste.

Michel Lemieux chante. En français, en anglais, en imitation d'allemand et de russe, en charabia. Les frontières linguistiques ont fondu en même temps que l'urgence pour la survie de la langue. Michel Lemieux, comme Men Without Hats, ne veut pas s'enliser dans le fait français. En entrevue, il répète inlassablement les mots « ouverture, décloisonnement, international ». Pourquoi se limiter à une seule langue quand on pourrait en parler mille ? Le monde est vaste et le Québec désespérément petit. Mais seul un Québécois piégé par le dilemme du language pourrait ainsi trafiquer la langue et la déposséder de ses frontières linguistiques. Pourtant, Michel Lemieux s'entête à dire que ses chansons ne se situent pas dans un contexte québécois précis et que ce qui le touche, avant l'indépendance du Québec, c'est le nucléaire et les nouvelles technologies. Dans la chanson *Lapsus muet*, il raconte l'histoire d'un homme malade dont la tête grossit et devient une immense mémoire bloquée, incapable de purger ses souvenirs, incapable d'oublier. C'est l'enfer, dit Michel Lemieux qui n'a jamais vraiment connu ce fameux « pays dont la devise est je me souviens » et qui lui préfère la devise « survivre, c'est choisir, choisir et oublier, savoir éliminer ».

Michel Lemieux est à la fois le produit de notre oubli collectif et de notre manque fatal de continuité, mais aussi la conséquence lumineuse de notre ouverture au monde. Il est notre fascination pour le délire urbain récupéré à la petite cuillère entre New York, Paris et Berlin. Il est notre petit Michael Jackson de la performance, puisqu'il a su, avec les moyens du bord du système D (pour débrouillardise), s'approprier les armes de la technologie. Il n'est pas Einstein pour autant, mais il y a une leçon à tirer de son aventure personnelle, individualiste à outrance. Cette leçon, c'est le mouvement dans l'enracinement, c'est la fuite dans la continuité, c'est l'ouverture sur le monde, sans peur, sans coeur et sans reproches. Son pari de la performance, c'est le pari de la modernité distillée dans la différence, *made in Québec*, mais enfin exportable. Car Michel Lemieux reste profondément québécois, à un nouveau niveau il est vrai, mais avec des éléments propres et personnels qui le démarquent de Laurie Anderson, Nina Hägen ou de feu Klaus Nomi. Après tout, ce n'est pas pour rien si entre l'Amérique, l'Europe et ses désirs de conquérir le monde sur un tourniquet, il habite encore dans un *bunker* de la rue Mont-Royal en défiant joyeusement les lois protectionnistes du voisinage. Michel Lemieux nous dit quelque chose sur nous-mêmes. Peut-être qu'il est temps de recharger notre regard et de le braquer ailleurs que sur notre nombril.

Jeux

Suite de la page 13

« Moi, j'aime jouer à tout. J'aime tous les jeux. Je joue par vague. Des fois, on va jouer 5-6 fois par semaine. Mais je joue au moins une fois par semaine. Il me faut ça même si ce n'est pas maladif. »

Traditionnellement au Québec, l'hiver, après le hockey, on jouait aux cartes alors que, l'été, on s'amusait à lancer les fers. Évidemment, les jeux ont des saisons. Les jeux de société et d'intérieur se pratiquent plus l'hiver alors que la belle saison nous attire dehors et que les jeux d'adresse occupent nos heures.

Les jeux sont aussi un loisir économique. « Ça fait des soirées pas chères !, disent-ils Pas de gardiennes à payer, pas de cinéma, pas de consommations. Et comme on joue à plusieurs, pas besoin d'avoir tous les jeux. Selon qui reçoit, on joue au domino, au *Monopoly*, au *Risque*, aux échecs, au *yum*, au bridge, aux échelles, au dictionnaire . . . »

Mais la Fédération des jeux récréatifs a des recommandations à faire aux acheteurs de jeux. D'abord, les consommateurs devraient se poser les questions suivantes : À quel besoin correspond le jeu ? Quelle utilisation puis-je en faire ? Trop de gens qui affectionnent, par exemple, les jeux de stratégie se retrouvent avec des jeux de hasard auxquels ils ne prennent aucun plaisir et qui, en plus, encombrent les armoires. Aussi est-il recommandé de demander l'avis de quelqu'un qui a déjà le jeu que l'on cherche à acquérir. L'idéal serait même l'essai avant l'achat.

Attention à la surconsommation ! Inutile de tous les avoir ! Les échanges vous feront rencontrer d'autres passionnés comme vous. Aussi, aux dires de Richard : « Tout le monde aime jouer mais on n'aime pas tous les jeux. » De plus, certaines villes et certains quartiers comptent des « joujouthèques » ou des « ludothèques » où l'on peut emprunter des jeux que l'on rendra après une, deux ou trois semaines d'utilisation.

Cette option est surtout intéressante pour un premier essai ou pour les enfants qui se lassent facilement, surtout qu'en grandissant, leurs goûts et leurs besoins changent. Enfin, si vous aimez jouer, chercher les magazins spécialisés. Leur stock est plus varié et vous permettra de faire des trouvailles qui égayeront merveilleusement vos soirées. Mais surtout, comme le soulignait M. Breault : « Jouez, jouez, mais juste pour vous amuser. »

Jouer, c'est sérieux, nécessaire, utile; certains joueurs croient même que c'est comme une thérapie. Parce qu'on rit, on s'engueule, on se taquine, on s'enthousiasme, on se choque, on se distrait, on s'amuse, on oublie, on s'évade, on fuit. Et cette partie d'une petite heure devient une longue et ludique soirée où nous gagnons nos lits aux petites heures, ravis de s'être tant amusé . . . Et ça n'a rien coûté. Les jeux sont faits ! Jouer, c'est *l'fun* !

La chronique du temps libre

JANINE DALAIRE*

Expo-sciences : étiez-vous parmi ces 125,000 visiteurs ?

125,000 personnes ont visité les expo-sciences des jeunes, l'an dernier. Si vous n'en étiez pas, il faut y aller cette année. Des milliers de jeunes s'amusent à chercher, à expérimenter, à observer . . . C'est avec beaucoup de coeur qu'ils vous intéresseront à leurs recherches.

Quatre « expo-sciences » se tiennent en fin de semaine, dans l'Est du Québec, dans la Mauricie, dans la région de Québec et au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

À la polyvalente Antoine-Bernard de Carleton, le thème de l'énergie douce a capté l'attention de plusieurs jeunes : une roue à eau qui transforme l'énergie potentielle en énergie électrique, une maison solaire en maquette, une mini-auto solaire par la lumière.

À Trois-Rivières, c'est à la polyvalente de Lasalle que l'expo-science vous fera découvrir la taxidermie, les soucoupes volantes, la fibre de verre, etc. Quant à Québec, c'est au cégep de Sainte-Foy que la population est conviée pour participer à un test sur l'acuité auditive ou pour comprendre comment élaborer un système d'éclairage alimenté par une éolienne.

À Alma, l'expo-science a lieu au cépep les 12, 13 et 14 avril. C'est la 20e expo-science dans cette région. Cette année, les exposants ont préparé des projets de construction de moteur électrique, de génératrice, de micro-ordinateur à relais . . .

Aquarame 84

Le centre sportif de l'Université de Sherbrooke, le Service national des sauveteurs et l'Association des responsables aquatiques du Québec tiennent leur conférence nationale du 9 au 12 mai prochain.

Si les membres de ces associations sont d'abord invités à cette conférence pour suivre des ateliers de formation, un symposium étudiant des problèmes reliés à l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation, puis leur assemblée générale respective, le public aussi est attendu. En effet, le huitième championnat canadien de sauvetage se déroulera devant le public qui pourra prendre conscience du travail et des difficultés que rencontre le sauveteur dans l'exercice de ses fonctions.

Toutes ces activités se dérouleront au centre sportif de l'Université de Sherbrooke et c'est là qu'on s'adresse pour obtenir un programme détaillé et s'inscrire, 2500, boul. de l'Université, Sherbrooke, J1K 2R1.

Les multiples facettes de l'histoire

Le 19e congrès annuel de la Fédération des sociétés d'histoire se tient les 11 et 12 mai prochain à Trois-Rivières. Toute personne intéressée à l'histoire ou à la généalogie peut participer au congrès.

Les thèmes des ateliers sont les suivants : la collection Robert-Lionel-Séguin, informatique et généalogie, la restauration du patrimoine bâti, les archives iconographiques, l'histoire des femmes au Québec, les Loyalistes, les juifs au Québec. Les frais d'inscription sont de $35 et doivent être versés à la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, 1195 est, rue Sherbrooke, Montréal, H3A 1H9.

Festival de théâtre d'amateurs

Présenté cette année par la comédienne Louisette Dussaut, le festival se tiendra du 19 au 22 avril. On y présentera neuf spectacles sélectionnés venant de Val-d'Or, Roberval, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Longueuil. Si vous voulez obtenir une carte pour voir tous les spectacles, vous vous rendez à l'Association québécoise du jeune théâtre, 426 est, rue Sherbrooke. Quant aux billets individuels, ils sont en vente à l'Atelier continu, 1200 est, rue Laurier.

**Cette chronique est préparée pour LE DEVOIR . . . à loisir par le service des communications du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (RONLQ), 1415 est, rue Jarry, Montréal, H2E 2Z7. Tél. : 374-4700.*

La Société mondiale de l'avenir

Enfin, un optimiste qui croit tenir toutes les réponses !

WASHINGTON (AFP) — Presque tous les problèmes du monde peuvent être résolus, affirme avec optimisme la Société mondiale de l'avenir, organisation futuriste américaine qui vient de publier un livre de solutions globales.

Il y a presque pléthore de moyens de surmonter la pénurie d'énergie, de freiner la surpopulation, d'arrêter la détérioration de l'environnement, d'accroître la production alimentaire, et même de réduire le risque de guerre nucléaire, écrit M. Edward Cornish, président de la société et auteur du livre de recettes. Mais il ajoute prudemment : ces solutions ne vont pas réussir automatiquement. Leur succès dépend de l'effort des hommes.

Voici quelques exemples des solutions préconisées par M. Cornish et qui doivent être débattues par 4,000 personnes attendues à la conférence annuelle de la société, en juin prochain, à Washington.

Pollution : des machines à sous à rebours dans lesquelles on peut remettre les boîtes, bouteilles et cartons distribués par d'autres machines à sous et qui rendent le prix de la consigne.

Alimentation : les jungles d'Afrique et d'Amérique latine regorgent de végétaux nutritifs tels que l'amarante et le haricot ailé que l'on n'a pas encore songé à exploiter.

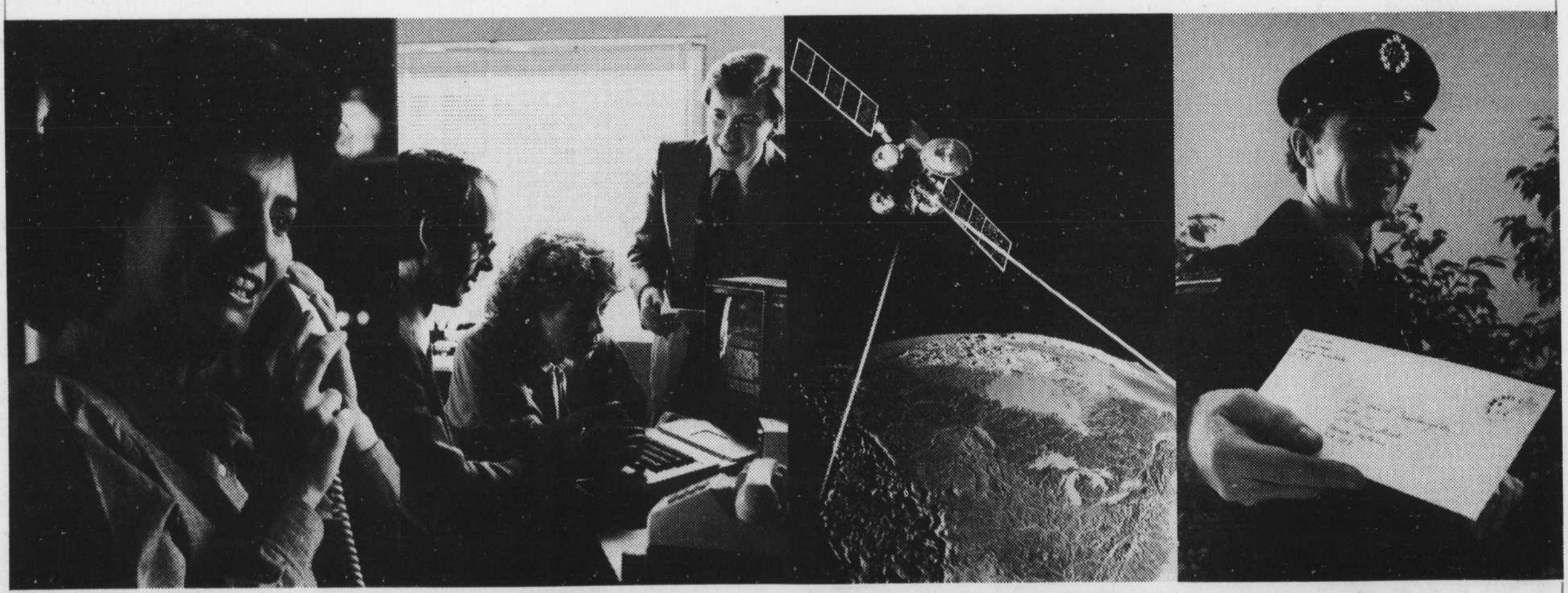
Énergie : l'industrialisation de l'espace pourrait rapidement fournir 20 % des besoins énergétiques des États-Unis et aurait l'avantage supplémentaire de fournir des emplois nouveaux dans des territoires nouveaux.

Surpopulation : la propagande en faveur de la stérilisation par le *depo provera* peut être propagée par satellites à travers le monde.

Transports rapides : la lévitation magnétique peut permettre d'atteindre des vitesses de 20,000 kilomètres à l'heure à la surface de la terre.

Cent-soixante pages de telles solutions globales sont disponibles pour $6.95 au siège de la société, dans la banlieue de Washington.

AVEZ-VOUS RÉFLÉCHI À TOUS LES MOYENS D'ENVOYER UNE LETTRE?



DE VIVE VOIX.

Dictez une lettre au téléphone et le service Telepost^MD de Postes Canada la livrera, le jour suivant, à n'importe quelle adresse du Canada ou des États-Unis.

EN LA TAPANT.

Tapez votre lettre sur un terminal d'ordinateur relié au réseau et demandez au service EnvoyPost^MD de Postes Canada de la livrer à des milliers d'adresses le jour suivant.

PAR SATELLITE INTERPOSÉ.

Transmettez vos lettres, plans, croquis—par satellite, vers 21 pays; et électroniquement, vers 24 villes canadiennes grâce au service Intelpost^MD de Postes Canada.

PAR LA POSTE.

Postez une lettre pour 32¢, et elle sera livrée à l'une des plus de 9 millions d'adresses canadiennes.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

On prend de l'avance.